LA

SAINTE BIBLE

AVEC COMMENTAIRES

THÉOLOGIQUES, MORAUX, PHILOLOGIQUES, HISTORIQUES, ETC., RÉDIGÉS D'APRÈS LES MEILLEURS TRAVAUX ANCIENS ET CONTEMPORAINS

ET

INTRODUCTION CRITIQUE

spéciale pour chaque livre

Par M. l'Abbé DRACH, du Clergé de Paris

Docteur en théologie

TEXTE LATIN DE LA VULGATE, TRADUCTION FRANÇAISE EN REGARD

Par M. l'Abbé A. BAYLE

Docteur en théologie et professeur d'éloquence sacrée à la Faculté de Théologie d'Aix

BIBLIOTHÈQUE DES FACULTÉS CATHOLIQUES

APOCALYPSE DE SAINT JEAN

PARIS

P. LETHIELLEUX, LIBRAIRE-EDITEUR,

4, RUE CASSETTE, ET RUE DE RENNES, 75.

1873

(*Tous droits réservés.*)

IMPRIMATUR

† J. Hipp. archiepiscopus Parisiensis.

Pour donner une idée de l'esprit dans lequel notre travail a été conçu et exécuté, nous ne croyons pas pouvoir mieux faire que d'emprunter à saint Bernard (Ep. CLXXIV, n. 9) la protestation suivante :

« *Romanæ præsertim Ecclesiæ auctoritati atque examini, totum hoc, sicut et cætera quæ ejusmodi sunt, universa reservo, ipsius, si quid aliter sapio, paratus judicio emendare.* »

L'Abbé P. DRACH.

PROPRIÉTÉ DE L'ÉDITEUR

« Cette édition va *lentement* mais *sûrement*... Nous ne nous plaignons pas d'une lenteur si profitable à la vraie science... Courage !... » LÉON GAUTHIER. (*Le Monde*, 31 *mai* 1873.)

L'APOCALYPSE DE SAINT JEAN

PRÉFACE

Nous avons fait remarquer dans nos préfaces à l'ép. aux Hébreux, et aux épp. suivantes, que la canonicité et l'authenticité de chacun des écrits de l'A. et du N. T. sont deux questions parfaitement distinctes. Il n'y a identité ni dans les preuves qui les établissent, l'une ou l'autre, ni dans les difficultés ou objections auxquelles elles peuvent donner lieu. Il est donc quelquefois utile, nécessaire même, de traiter séparément ces deux questions, ainsi que nous l'avons fait pour l'ép. aux Hébreux. Nous avons pensé qu'il convenait de faire de même pour l'Apocalypse. En conséquence, nous nous occuperons séparément, et avec tout le soin qu'elles méritent, d'abord de sa canonicité et puis de son authenticité (1).

§ I. — Canonicité de l'Apocalypse.

L'Apocalypse fait partie de la Sainte Ecriture, et doit être regardée comme un écrit sacré, rédigé sous l'inspiration divine.

1. Cette proposition est de foi. Elle a été définie par le s. concile de Trente d'abord, et de nos jours, par le concile œcuménique du Vatican (2). Ici encore, ainsi que nous en faisions la remarque en parlant de la canonicité de l'ép. aux Hébr., l'Eglise, en définissant ce point, n'a pas introduit une croyance nouvelle; mais, après l'avoir constatée, elle a promulgué *et sanctionné*, au moyen d'une définition formelle, la croyance et l'enseigne-

(1) Voy, préf. à l'ép. aux Hébr. pp. 681-683.
(2) Voir les textes de la définition du conc. de Trente « [et Apocalypsis Joannis Apostoli] » et de celle du conc. du Vatican, préf. à l'ép. aux Hébr. p. 683, notes 3 et 4.

ment de la tradition à cet égard (3). La tradition de l'Eglise, concernant la canonicité de l'Apocalypse, se manifeste à nous, 1° par les canons ou catalogues des livres saints promulgués par les Papes et les conciles; 2° par les catalogues que nous lisons dans les œuvres des Pères et autres écrivains ecclésiastiques; 3° par les témoignages que nous fournissent les Pères et autres écrivains de l'Eglise.

2. Pour ne pas tomber dans des redites, nous nous contenterons de rappeler au lecteur que tous les canons ou catalogues, moins deux dont nous allons parler dans un instant, mettent l'Apocalypse au nombre des livres canoniques (4). Mais, nous dira-t-on, le XXXV[e] des canons dits *Apostoliques*, et le concile de Laodicée ont, dans leur nomenclature des livres sacrés, omis l'Apocalypse. Nous répondrons qu'il ne faut pas exagérer l'importance de cette omission. D'abord, ce n'est qu'une omission. Ces deux documents ne disent pas que l'Apocalypse n'est pas un livre canonique : seulement ils ne disent pas qu'elle le soit. Sans doute cette omission serait décisive, s'il s'agissait de documents de l'importance des décrets des deux conciles œcuméniques, ou du décret dit du Pape Gélase. Mais ces deux documents sont d'une moindre importance; l'omission qu'on y constate, ne saurait prévaloir contre l'affirmation des autres documents reproduits au paragraphe précité. Les conciles mêmes d'Afrique sont plus importants, parce qu'ils sont la manifestation de la tradition de l'Eglise Romaine à un double titre : 1° parce que ces églises ont reçu de Rome, le canon des saintes Ecritures avec la foi chrétienne (5); 2° parce que les actes de ces conciles, surtout en ce qui concerne le canon des saints livres, ont été envoyés à Rome pour y être confirmés (6). Donc l'omission de l'Apocalypse dans le canon ou catalogue du concile de Laodicée, dans la Phrygie Paca-

---

(3) Dans chacune de ses définitions l'Eglise constate par voie de jugement la tradition dont, avant la définition, elle a vérifié l'existence par voie d'examen ou de recherche. Elle constate donc juridiquement la tradition, sur le point qui est l'objet de la définition : et, de plus, de son autorité infaillible, elle la sanctionne et la promulgue. Remarquez aussi que la définition porte bien sur la tradition, comme sur son fondement et sur sa matière : mais cette définition ne reçoit pas son autorité et son infaillibilité du témoignage de la tradition; elle les reçoit de l'Eglise. Celle-ci communique à sa définition, au moment où elle la prononce, l'infaillibilité et l'autorité qui jamais n'ont cessé et ne cesseront d'appartenir à l'Eglise de Jésus-Christ, c'est-à-dire à l'Eglise catholique apostolique et romaine. Nous avons de plus ajouté : la croyance et l'enseignement de la tradition. Car celle-ci n'a pas seulement un côté *historique*, ce que nous accordent volontiers les Protestants; mais de plus un côté *dogmatique*, qui consiste en ce que l'Eglise, n'ayant jamais cessé un seul instant d'être assistée et dirigée par l'Esprit de Jésus-Christ, Esprit de vérité, sa croyance, manifestée par la tradition, devient pour notre foi une règle, un enseignement dont il est téméraire de s'écarter, même avant la définition formelle de l'Eglise sanctionnant la tradition sur un point déterminé, par ex. l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge, l'infaillibilité Pontificale, etc.

(4) Ajoutons à ces conciles, celui de Tolède de l'an 633 qui, dans le canon XVII, s'exprime de la sorte : « Apocalypsim multorum conciliorum auctoritas et synodica sanctorum Præsulum romanorum decreta *Joannis Evangelistæ esse* perscribunt : et *inter divinos libros recipiendum* constituerunt. » Harduin. Concil. Tom. III. p. 584.

(5) Voy. préf. à l'ép. aux Hébr. pp. 684. 690; préf. à la 1re ép. de S. Jean, p. 158.

(6) Voici ce que nous lisons à la fin du XXXVI[e] [corriger une faute d'impression de la préf. aux Hébr. p. 684 où on lit : XXVII] canon du Concile d'Hippône. « Ita ut *de confirmando isto canone transmarina Ecclesia consulatur.* » Au Concile de Carthage, tenu l'an 419, après avoir reproduit ce même canon, les Pères ajoutent : « Hoc etiam fratri et consacerdoti nostro Bonifacio, urbis Romæ episcopo, vel aliis earum partium episcopis, *pro confirmando isto canone* innotescat : quia *a Patribus ita accepimus in Ecclesia legendum.* »

tienne (7), ne saurait infirmer la tradition que nous invoquons. Nous pouvons ajouter qu'il ne nous paraît pas certain que cette omission soit le fait des Pères du concile, et non pas plutôt celui de quelque copiste. Nous basons cette conjecture sur deux motifs : 1° d'après le témoignage des frères Ballerini, les savans éditeurs des œuvres de S. Léon Pape, dans un ms. important de Vérone, on lit à la fin du catalogue de Laodicée, les mots suivants : « Ad Hebræos, *Apocalypsis Joannis*. Hic concludi debet canon ecclesiasticus (8); » 2° le second concile *in Trullo*, appelé aussi Quinisexte, tenu à Constantinople, en 692, a confirmé le canon des conciles d'Afrique, et celui du concile de Laodicée (9). Il nous paraît difficile d'admettre ou que les Pères n'aient pas remarqué l'omission de l'Apocalypse dans ce dernier, ou bien qu'ils aient confirmé purement et simplement, sans aucune observation de leur part, deux catalogues dont l'un nommait, et l'autre omettait un livre si important. Quant aux *Canons Apostoliques*, qui sont d'origine grecque, leur témoignage a de la valeur quand il vient s'ajouter à d'autres; mais une omission de leur part ne peut prévaloir contre l'affirmation d'autres documents bien plus importants, puisqu'ils sont d'une authenticité parfaitement reconnue; ce qui n'a pas lieu pour ces canons (10). En effet, pour ne parler que du LXXXV^e^ canon, l'omission de l'Apocalypse est, selon l'excellente remarque de Rey, l'indication certaine du temps où ce canon a pu être rédigé. Car l'origine apostolique de l'Apocalypse a été reconnue dans les premiers siècles : on commença à élever des doutes à ce sujet après la condamnation du Chiliasme ou Millénarisme des hérétiques. La composition de ce LXXXV^e^ canon doit donc être placée au IV^e^ siècle. Le II^e^ concile *in Trullo* a approuvé les 85 canons apostoliques, il est vrai; mais, outre qu'il n'a pas reçu la confirmation du saint Siége, ce concile s'est trompé en les attribuant réellement aux Apôtres; et, de plus, il semble s'être plutôt occupé du côté disciplinaire de ces canons (11). En tout cas, le concile n'a pas défini la question, ce que, du reste, il n'avait pas le droit de faire, puisqu'il a approuvé le catalogue des Eglises d'Afrique où figure l'Apocalypse. L'omission de ce livre au canon dit apostolique précité, et l'approbation de ce recueil par le concile *in Trullo*, ne peuvent donc, en aucune façon, infirmer les témoignages si nombreux de la tradition favorables au livre de l'Apocalypse.

3. Nous avons, en second lieu, comme échos de la tradition en faveur de ce livre, les canons ou catalogues des saints Pères et des écrivains ecclésiastiques cités dans notre préf. à l'ép. aux Hébreux p. 685. Il y a à signaler quelques exceptions, dont nous allons nous occuper. Dans les vers Iambes à Séleucus, on parle de l'Apocalypse comme d'un livre dont

---

(7) Voy. préf. à l'ép. aux Coloss., p. 466, note 3.

(8) Voir l'éd. de S. Léon, tom. III, p. 442 [ou bien col. 722 de la Patrol. de l'abbé Migne], note i.

(9) Can. II. Voir sur ce concile, D. Ceillier, XII, p. 959 et suiv. éd. Bauzon.

(10) On peut consulter sur ces canons D. Ceillier, II, 573 et suiv.; Dictionnaire Encyclop. de théol. cath., art *Constitut. Apostol.* etc.

(11) Voici, dans sa traduction latine, le commencement du 2^e^ canon de ce concile. « Placuit autem et hoc sanctæ huic synodo... ut ab hoc tempore firmi stabilesque maneant *ad animarum medelam et perturbationum curationem*, octoginta quinque canones, *sanciti a sanctis et gloriosis apostolis* qui præcesserunt nos. »

on contestait la canonicité (12). De plus, il ne figure pas : 1° dans le catalogue de S. Grég. de Nazianze; 2° dans ceux de S. Chrysostôme et de S. Cyrille de Jérusalem ; 3° dans la version syriaque *Peschito*. Nous allons répondre à chacune de ces objections. Pour ce qui concerne la première, nous avons deux remarques à faire. D'abord, personne ne révoque en doute que, dans l'Eglise grecque, la canonicité de l'Apocalypse n'ait été sujette à quelques contestations. Les omissions dans les catalogues des trois Pères grecs nommés dans la deuxième objection en font foi. Si ces contestations n'avaient jamais existé, l'Apocalypse figurerait parmi les Homologoumènes ou protocanoniques. Mais nous affirmons que ces divergences ne détruisent nullement les témoignages de la tradition, qui sont si nombreux, que l'Eglise a parfaitement pu définir comme une vérité de foi, transmise par cette même tradition, la canonicité de ce livre. Voyez ce que nous avons dit à ce sujet, préf. à l'ép. aux Hébreux, p. 693, et préf. à la 2e ép. de S. Pierre, p. 114 et suiv. Notons, de plus, qu'il faut retrancher S. Grég. de Nazianze du nombre des Pères qui n'ont pas reconnu la canonicité de l'Apocalypse : c'est ce que nous verrons dans un instant. Quant à l'auteur des Iambes, qui affirme que le grand nombre ne regarde pas ce livre comme canonique, voici ce que dit à son sujet, dans une de ses notes, le savant éditeur de S. Chrys., le P. de Montfaucon : « Hic scriptor non accurate loquitur. Nam patrum græcorum principes... Apocalypsin inter γνήσια opera admiserunt (13). » S. Grég. de Nazianze a reconnu la canonicité de ce livre, puisque dans le prologue d'Œcuménius (14), il est nommé parmi les Pères grecs qui lui sont favorables. En effet, ce Père l'a citée comme étant un livre sacré composé par S. Jean (15). Si donc elle ne figure pas dans son catalogue, cela tient à ce que les quelques contestations qui existaient à cette époque, lui auront commandé à ce sujet une réserve excessive. Quant à S. Cyrille et à S. Chrys. il est vrai que l'Apocalypse ne figure pas dans leurs catalogues ; bien que quelques auteurs prétendent que S. Chrys. l'ait citée dans ses ouvrages (16). Mais, ainsi que nous l'avons déjà dit, cette omission est l'effet d'une réserve de la part de ces deux savans Pères à cause des doutes individuels existant encore de leur temps ; et elle ne

---

(12) Τὴν ἀποκάλυψιν τὴν Ἰωάννου πάλιν
Τινὲς μὲν ἐγκρίνουσιν, οἱ πλείους δέ γε
Νόθον λέγουσίν.

(13) Opp. S. Chrys. t. VI, p. 318 : et Ben. p. 373 ed. Gaume, not. a.

(14) Catenæ etc. ed. Cramer, Oxford 1844. tom. VIII, p. 173.

(15) Πείθομαι γὰρ ἄλλους [anges] ἄλλης προστατεῖν ἐκκλησίας, ὡς Ἰωάννης διδάσκει με διὰ τῆς Ἀποκαλύψεως. Ce passage de S. Grég. est rappelé par les commentateurs grecs dans Cramer, VIII, pp. 196, 199, voir pl. b. notre note sur le ch. II, et 20.

(16) Dans l'introd. au N. T. de Reithmayr, traduite par le P. de Valroger, nous lisons t. II, p. 415, note 5. « S. Chrys. aussi *l'employa souvent* dans ses homélies. » Nous regrettons que cette affirmation soit ici produite sans preuves à l'appui. Car on aurait pu l'opposer à ce que nous dit le savant Montfaucon, dans la note précitée. « Apocalypsim amplum licet librum, a Joanne Chrysostomo usurpatam *nondum reperi*. » Quant à S. Cyrille voici ce que dit à ce sujet son éditeur Touttée. « Apocalypsis sententiis permultis utitur, quamvis hunc librum. . rejecisse videatur. Idem illi quod cæteris patribus accidit, ut cum deuterocanonicos libros ab omnibus Ecclesiis non recensuerit... sed tamen eos tamquam divinos laudabat expectans Ecclesiæ judicium. » Dissert. III, cap. XXIII. En effet, S. Cyrille fait allusion à l'Apoc. catéch. I, 4 [deux fois] XV, 13, 22, 27.

peut en aucune manière infirmer la tradition, qui n'a jamais cessé d'exister, même dans l'Eglise Grecque. Ces divergences ne représentent qu'une très-faible minorité dans une partie de l'Eglise. La véritable tradition est celle qu'ont sanctionnée à cet égard les Papes et les conciles généraux confirmés par eux. Mais nous avons, sur l'omission de l'Apocalypse par S. Cyrille de Jérusalem, une remarque à faire qui en diminue de beaucoup l'importance. Ce Père termine ainsi son catalogue : τὰ δὲ λοιπὰ πάντα ἔξω κείσθω ἐν δευτέρῳ, etc. « Reliqua omnia extra sint *in secundo loco* : et quæ in Ecclesiis non leguntur, ea neque privatim legas, sicut audisti. » Que signifie cette expression : « *in secundo loco*? » Nous allons répondre avec les paroles du savant P. Franzelin [de Script. thes. XIII, p. 403 ed. Rom. 1870.] : « Indicat videlicet Cyrillus, quod alii Patres illius ætatis distincte docent, tres esse ordines librorum ; primo loco ex canone Hebræorum [pour l'A. T., ou pour le N. T. ceux qui sont reçus par l'Eglise] : secundo loco alios libros *legendos;* tertio apocryphos, qui in Ecclesia non leguntur nec privatim legendi sunt. Quod ait editor Opp. Cyrilli, Touttée, *in secundo loco*, idem esse ac *in nullo loco*, tum per se absurdum est... tum repugnat doctrinæ omnium Patrum illius ætatis ac praxi omnium Ecclesiarum et ipsius Cyrilli sententiæ, qui libris [de ceux qu'il place *in secundo loco*] tamquam Scriptura sacra utitur in hoc ipso catecheseon opere. » — Pour ce qui concerne la *Peschito actuelle*, nous accordons sans peine que l'Apocalypse n'y figure pas. Toutefois cette omission n'a pas l'importance qu'on pourrait lui supposer. D'abord, parce que les deux plus illustres représentants de l'Eglise de Syrie et de sa tradition, S. Théophile (17), sixième évêque d'Antioche en 170, et S. Ephrem (18), mort en 328, ont cité l'Apocalypse. En second lieu, si l'Apocalypse n'avait pas été reçue dans cette Eglise, jamais la version de Philoxène, qui date de l'an 508, n'aurait admis et fait admettre ce livre par les Syriens. En troisième lieu, la *Peschito actuelle* ayant été remaniée au IVe ou Ve siècle (19), il est au moins probable que cette omission n'est pas le fait de l'auteur primitif de la version, mais de celui qui l'a remaniée. Car comment expliquer autrement ce que nous venons de dire au sujet de la version Philoxénienne?

4. Nous avons enfin en faveur de la canonicité de l'Apocalypse, de nombreux témoignages des Pères et autres écrivains Grecs et Latins. Ces témoins de la tradition sont : S. Cyrille d'Alexandrie (20), S. Aug. (21), S. Jérôme (22),

---

(17) Eusèbe [IV, 24], en parlant d'un ouvrage perdu de ce saint évêque, nous dit : ἐν ᾧ καὶ τῆς Ἀποκαλύψεως Ἰωάννου κέχρηται μαρτυρίαις. Dans son ouvrage à Autolyque, que nous avons encore, il se réfère à l'Apoc. XII, 3 et suiv. Lib. II, 28.

(18) Œuvres syriaques, Tom. II, p. 332. Œuvres grecques, Tom. II, pp. 194, 152, 253. Remarquons, en passant, que S. Ephrem cite aussi la seconde ép. de S. Pierre, la 2e et la 3e de S. Jean, et celle de S. Jude.

(19) Voir les Etudes Bibliques du modeste et savant sulpicien Le Hir, Tom. I, p. 307. Le P. Franzelin adopte entièrement la manière de voir de Le Hir. De Divin Tradit. et Script, 427, ed. rom. 1870.

(20) Sur l'adoration en esprit, Tom. I, p. 188 ; sur l'Exode, ibid. p. 233.

(21) Les citations des versets de l'Apoc., dans plusieurs de ses ouvrages, et surtout au livre XX de la Cité de Dieu ; son catalogue des livres sacrés comprenant aussi l'Apoc., sont chose si connue, que nous pouvons parfaitement nous contenter de les rappeler en général.

(22) Nous ferons la même remarque sur S. Jérôme, dont les passages en faveur de l'Apoc. sont si nombreux. Nous examinons pl. b. ce que dit ce Père au sujet de la manière de voir qu'il attribue à l'Eglise grecque.

S. Basile (23), S. Hilaire de Poitiers (24), S. Epiphane (25), S. Athanase (26,) Eusèbe l'historien (27), le prêtre Pamphile (28), Lactance (29), Victorin de Petaw (30), S. Méthode (31), S. Cyprien (32), S. Hippolyte (33),

---

(23) Ἀλλ' αὐτὸς ἡμῖν ὁ Εὐαγγελιστής etc. « Ipse nobis Evangelista in alio sermone, ejus verbi *erat* significatum ostendit, his verbis : qui est, et qui erat, etc. » Advers. Eunom. II, 14. Ce même texte est cité pl. b. IV, 2, mais précédé de ces mots : Καὶ ἐν τῇ Ἀποκαλύψει. On objecte souvent un passage du frère de S. Basile, S. Grég. de Nysse, où ce Père [Tom. I. p. 876] dit d'après la trad. latine : « Audivi Evangelistam Joannem... *in apocryphis* alloquentem : utinam, inquit, frigidus esses, etc. » Mais le P. Franzelin [de Script. thes. XVII, p. 452, éd. 1870], fait ici deux remarques excellentes. « Mihi quidem, tum quod Nyssenus a Basilio fratre vix potest supponi in hac re dissentire ; tum ex modo ipso citandi, videtur probabilissimum legendum esse ἐν ἀποκαλύψει. » Le même savant Jésuite ajoute que, si la leçon ἐν ἀποκρύφοις est la véritable, elle ne peut signifier autre chose, que les quelques doutes qui existaient alors sur la canonicité de ce livre.

(24) « Joannes in Apocalypsi testatur dicens : et ostendit mihi, etc. [Apoc. XXII, 1-2]. » In psalm. I, 12. Le même père, de Trinit. VI, 43, fait une allusion manifeste au Ve chap. de l'Apoc. comme à un écrit de S. Jean. Nous pouvons ajouter ici Jul. Firmic. Maternus, qui, dans son ouvrage, *De Errore,* etc., cite nommément l'Apoc. aux chap. 25, 28, 29, Patrol. Lat. Tom. XII.

(25) Outre son canon des livres sacrés et Hæres. LI, où il défend l'Apocalypse contre les Aloges, ce Père cite notre livre, Hæres. XXV, 3. XLVIII, 10. LXXII, 7. LXXVIII, 11.

(26) Contre Arian. Orat. II. Καὶ ἐν τῇ Ἀποκαλύψει τάδε λέγει. Orat. III. Ἄγγελος..... τὸν Ἰωάννην ἐν τῇ Ἀποκαλύψει. Voy. de plus son catalogue, et la Synopse qui porte son nom. Nous devons cependant remarquer que la lettre festale qui renferme le catalogue n'est pas aux yeux d'un érudit moderne [Vincenzi, Sessio IV Trid. Conc. etc., p. 103], de S. Athanase. Cependant il n'a pas réussi à démontrer sa thèse.

(27) Cet auteur qui dans son Hist. Eccl. III, 24 et 25, fait mention des contestations au sujet de l'Apoc., cite résolument ce livre, Hist. Eccles. III, 29. Demonstr. Evangel. Lib. VIII, Col. 606, Patrol. Gr-Lat. Tom. XXII.

(28) Dans son apologie en faveur d'Origène [Patrol. Gr-Lat. XVII, 596, 597], il cite en les approuvant, deux passages où ce Père s'en réfère à l'Apoc. de S. Jean.

(29) « Damnatus æternam pœnam luet quam *divinæ litteræ* secundam mortem nominant, etc. » Institut. lib. VII, 10. « Sicut docet Joannes in Revelatione. » Epitome institut., cap. XLII.

(30) « Victorinus, Petavionensis episcopus..... opera ejus..... sunt autem hæc : commentarii in Genesim... in Apocalypsim Joannis. » S. Jér. de vir. ill., cap. LXXIV : « Qua ratione intelligenda sit Apocalypsis Joannis..... Si spiritualiter... multorum veterum videbimur opinionibus contraire, Latinorum..... *Victorini*, etc. » Id. In Isai. Lib. XVIII, proœm. « De quo libro [Apoc.] et *Victorinus*... difficillima quædam loca tractavit. » Cassiod. Institut. divin., cap. V.

(31) Banquet des dix vierges, discours I, V, VI, VIII, IX. Le martyre de ce Père a eu lieu dans les premières années du IVe siècle, 311 ou 312. Aussi dans la chaine de Cramer [Pl. h. note], ce Père est nommé parmi les plus grands défenseurs de l'Apoc.

(32) « In Apocalypsi angelus Joanni..... dicit, etc. » De bono patient. cap. XXIV. « Audi in Apocalypsi Domini tui vocem, etc., » de Eleemos. cap. XIV. « Aquas namque populos significare in Apocalypsi *Scriptura Divina* declarat, dicens : aquæ quas vidisti [Apoc. XVII, 15] etc. » Epist. LXIII. 12. De plus, ce qui est très-important, parmi les lettres de S. Cyprien, il s'en trouve une [la XXVIe] qui lui est adressée par des prêtres, des diacres et des fidèles de l'Eglise de Rome. Le texte « Vincenti, etc. » [Apoc. III, 21] y est cité après ceux de l'Evangile ; et avant un texte de l'ép. aux Rom. Et dans le livre sur l'unité de l'Eglise, n. 20, nous lisons : « Et ideo scriptum est : tene quod habes, etc. [Apoc. III, 11]. »

(33) Au nombre des ouvrages de ce Père, sa statue, découverte à Rome en 1551, donne le suivant : ὑπὲρ τοῦ κατὰ Ἰωάννην εὐαγγελίου καὶ Ἀποκάλύψεως. En effet, nous dit S. Jérôme. « Scripsit [Hippolytus] nonnullos in Scripturas commentarios, e quibus hos reperi : in Hexaemeron... de Apocalypsi » de Vir. ill. LXI. S. Hippolyte a cité l'Apoc. dans son ouvrage sur l'antechrist, XLVIII, et ailleurs. L'ouvrage de ce Père sur l'Apoc. n'est pas venu jusqu'à nous. Voir D. Ceillier, Tom. I, chap. XLVI, art. II et IX.

l'auteur des *Philosophoumena* (33 bis), Origène (34), le fragment dit de Muratori (35), Tertullien (36), Clém. d'Alex. (37), S. Théophile d'Antioche (38), l'apologète Athénagoras (39), S. Irénée (40), les églises de Vienne en France et de Lyon dans leur lettre aux églises d'Asie (41), Méliton, évêque de Sardes, l'une des églises auxquelles avait été spécialement adressée l'Apocalypse (42), Apollonius, contemporain de Méliton (43), S. Justin martyr (44), Papias (45), et probablement enfin, Hermas, l'auteur du livre *le Pasteur* (46).

(33 *bis*) Lib. VII, 36, p. 408. Vers lat. « Cujus [de Nicolas, l'un des sept diacres] discipulos illudentes Sancto Spiritui, *per Apocalypsim Joannes* coarguit, etc. »

(34) Outre son catalogue, Origène nous fournit dans ses œuvres, bien des passages en faveur de l'Apoc. Nous citerons entre autres, in lib. Jesu Nave; Hom. VII, 1, in Math. Opp. tom. III, p. 720, etc. Tom. IV, pp. 1 et suiv. 6, 16, 21, etc., etc.

(35) « Apocalypsis etiam Joannis. » Voy. préf. à la 1re ép. de S. Pierre, p. 60, note 7.

(36) « Joannes in Apocalypsi, » de Præscript. XXXIII. « Apostolus Joannes in Apocalypsi. » Contr. Marcion. III, 14. « Etsi Apocalypsim ejus [Joannis] Marcion respuit. » Ibid. IV, 5, etc.

(37) Ἡ Ἀποκαλυψίς φησιν. Pædag. lib. II, p. 235 éd. Pott. ὡς φησιν ἐν τῇ Ἀποκαλύψει Ἰωάννης. Strom. lib. VI, 12, p. 793. Clément cite encore huit autres fois notre livre.

(38) Voy. pl. h. note 17.

(39) Dans son apologie, n. 36, il nous parle de cette croyance dans laquelle sont les chrétiens que la terre rendra un jour ses morts : ἀποδώσειν τὴν γῆν τοὺς ἰδίους νεκρούς. Comp. Apoc. XX, 13.

(40) « Joannes Domini discipulus in Apocalypsi. » Adv. Hæres. IV, XX, 11 ; V, XXVI, 1. Du reste dans ce même livre V, chap. XXX et ailleurs, ce Père explique quelques chap. de l'Apoc.

(41) On y remarque trois allusions à l'Apoc. Nous allons les donner dans la trad. latine. « Fuit enim et est germanus Christi discipulus, *sequens Agnum quocumque ierit* [Apoc. XIV, 4]. » Euseb. H. E. V, 1. Patrol. Gr-Lat. XX, Col. 414. « Ut impleretur *Scriptura* quæ dicit : Iniquus adhuc inique agat, et justus adhuc justificetur. [Apoc. XXII, 11], » ibid. Col. 434. « Christo, utpote *fido veroque testi* [Apoc. I, 5; III, 14], » ibid.

(42) « Ex libris..... Melitonis quidem..... de Revelatione [περὶ τῆς Ἀποκαλύψεως] Joannis. » Euseb. IV, 26. « Melito..... De Apocalypsi Joannis librum unum. » S. Jér. de Vir. ill., XXIV.

(43) « Apollonius, ecclesiasticus scriptor..... Utitur quoque testimoniis ἀπὸ τῆς Ἰωάννου Ἀποκαλύψεως. » Euseb. V, 18, Col. 475, 479.

(44) Joannis quoque Revelationem (Ἀποκάλυψιν) commemorat [S. Justin : dans son dialogue avec Tryphon. Voy. dans cette note, quelques lignes pl. b.], *quam ab Apostolo conscriptam esse diserte dicit,* » Euseb. IV, 18. « Scripsit Joannes Apocalypsim quam interpretatur *Justinus martyr* et Irenæus. » S. Jér. de vir. ill., cap. IX. Voici quelques mots du passage auquel Eusèbe fait allusion. « Et vir apud nos quidam, cui nomen erat Joannes, *e duodecim apostolis unus* [Du temps de Justin on ne connaissait pas un prêtre Jean comme auteur de ce livre] : in ea quæ illi exhibita est Revelatione [Ἀποκαλύψει]. » Dial., n. 81 p. 179 ed. Maran. — Remarquez que S. Justin, contemporain de S. Polycarpe et de Papias, vivait à peu près 40 ans après S. Jean, et que c'est à Ephèse qu'il a composé son dialogue. « Composuit dialogum adversus Judæos, quem *apud Ephesum* habuit cum Tryphone etc. » Euseb. IV, 18, col. 375.

(45) Arétas, dans son prologue au comment. d'André de Césarée sur l'Apoc., cite Papias parmi les Pères qui déposent en faveur de la canonicité de l'Apoc. Περὶ δὲ τοῦ θεοπνεύστου τῆς βίβλου... καὶ Παπίας, καὶ Εἰρεναῖος etc. Cramer. Caten. VIII, p. 176 ; voy, de plus, p. 360. André dans son comment., cite lui aussi Papias ; l'interprétation erronée de ce Père au sujet du règne des justes pendant mille ans, se rapporte manifestement au ch. XX de l'Apoc. Le témoignage de Papias en faveur de l'Apoc. est d'une très-grande importance. Car si Eusèbe [III, 39] affirme comme conclusion d'un raisonnement, que Papias n'a pas été l'auditeur immédiat de S. Jean, S. Irénée, dont l'autorité a ici plus de valeur, affirme le contraire [V, XXIII, 4]. Du reste Eusèbe a dit la même chose dans sa chronique [Patrol. gr. lat. XIX, 551]. Voy. aussi S. Jér. ep. LXXV, 3 ; de Vir. illustr. XVIII. Dans sa note, le savant éditeur Vallarsi remarque que les auteurs des Martyrologes et tous les autres écrivains ecclésiastiques font de Papias un disciple immédiat de l'*apôtre* S. Jean, et non du prêtre Jean, comme le dit Eusèbe, qui est seul de son avis.

(46) Il y a dans ce livre des passages qui ont des rapports manifestes avec l'Apoc. Ces passages sont trop nombreux pour qu'on puisse y voir autre chose que des allusions voulues et recherchées par Hermas. Le lecteur va en juger. Nous allons emprunter les paroles de Lumper

5. Tous ces témoignages, tirés des canons des saints livres et des citations des Pères forment vraiment en faveur de l'existence de la tradition catholique au sujet de la canonicité de l'Apoc., « tantam... nubem testium » (Hébr. XII), qu'il est impossible à tout esprit impartial et sérieux, de conserver le moindre doute à cet égard. Toutefois pour dissiper toutes les obscurités, nous allons discuter la valeur de trois témoignages qu'on pourrait nous opposer.

Le premier est celui d'Eusèbe qui semble dire (47), que quelques anciens ont porté sur l'Apoc. un jugement défavorable. Nous pouvons répondre tout d'abord que cet auteur s'est rangé du côté de la tradition (48). Ensuite, les anciens qu'il cite se réduisent au seul Denis d'Alex. dont il parle au livre VII, 24 de son histoire. Ce témoignage de Denis, nous l'examinerons dans un instant; on verra qu'il perd beaucoup de son importance. L'adjectif *nonnulli*, du second passage d'Eusèbe, doit se restreindre beaucoup, si on doit l'entendre, non pas des hérétiques, mais des catholiques.

Le second témoignage qu'on pourrait nous opposer, est celui de S. Denis évêque d'Alex., sur lequel Eusèbe semble beaucoup s'appuyer (49). Le sentiment de S. Denis attaque l'authenticité de l'Apoc. (50), et non sa canonicité qu'il admet (51). Le troisième témoignage qui pourrait nous être opposé est celui de S. Jérôme, concernant le sentiment des Grecs sur l'Apoc. : « Nec Græcorum quidem ecclesiæ Apocalypsim Joannis... suscipiunt. » Ep. CXXIX, 3 ad Dardan. Mais, dans toute la série des monuments qui nous renseignent sur le sentiment de la partie grecque de l'Eglise catholique, il n'y a que S. Cyrille de Jérus., et S. Chrys., chez lesquels on

---

[de doctrina S. Hermæ. Patrol. gr. lat. Tom. II, col. 872 et suiv.]. « Hermas e libris canonicis permulta hausit quæ pertinent... nec non et Apocalypsim beati Joannis apostoli, *ad cujus exemplum scripsisse videtur*. E multis autem locis Hermæ in quibus colligendis etiam diligentem se præbuit Lardnerus, hic insigniores dumtaxat cum Apocalypsi conspirantes adnotamus. *Anum illam... quam putas esse? Est Ecclesia Dei* [Vision II, 4. Apoc. XII]. *Bestia hæc figura est pressuræ supervenientis* [Vision IV, 2. Apoc. XII]. *Ecce occurrit mihi virgo quædam exornata, tamquam ex thalamo prodiens* [Ibid. Apoc. XXI, 2]. *Nonne vides contra te turrim magnam quæ ædificatur super aquas lapidibus quadratis splendidis?* [Vision III, 2. Apoc. XXI]. *Lapides illi quadrati... ii sunt apostoli et episcopi, et doctores et ministri* [Ibid. 5. Apoc. XXI]. *Nemo intrabit in regnum Dei, nisi qui acceperit nomen Filii Dei* [Similit. IV, 12. Apoc. XXII, 47]... » Nous aurions pu grossir la liste de ces citations.

(47) H. E. III, 25. Nous reproduisons la trad. latine. « Joannis revelatio : de qua quid veteres senserint, suo loco exponemus..... Joannis revelationem, quam nonnulli, ut superius dixi, ex albo Scripturarum expungunt, alii inter libros ὁμολογουμένους annumerant. »

(48) Voy. pl. h. note 27.

(49) Un critique moderne, Aberle, cité par Mgr Meignan, les Evangiles, p. 448, pense qu'Eusèbe emploie ici les paroles d'un autre pour exprimer ses propres opinions. Mais ses preuves, et les raisons qu'il donne de l'opposition d'Eusèbe à l'Apoc., ne sont pas convaincantes.

(50) Nous examinerons bientôt ses preuves, qui sont loin d'être péremptoires.

(51) « Ego vero librum illum rejicere omnino non ausim, præsertim cum multi ex fratribus eum magni faciant..... Nam etsi ipse non intelligo, suspicor tamen altiorem quemdam sensum verbis subesse. Eaque non meo ipsius judicio metior atque existimo : sed *plus fidei tribuens* [πίστει δὲ πλέον νέμων], sublimiora esse censeo quam ut a me percipiantur... inde admiror magis quod capere non possum. » Eusèbe VII, 25. « Absoluta demum universa prædicatione sua, *prophetæ* beatos pronuntiat eos qui eum servaverint.... Fateor enim sancti cujusdam, *et divino spiritu afflati viri* [ἁγίου μὲν γὰρ εἶναί τινος καὶ θεοπνεύστου. Remarquez ce mot grec qui s'emploie en parlant des auteurs des livres de la Sainte-Ecriture] id opus esse. Sed hunc ipsum esse apostolum,... cujus est evangelium illud quod secundum Joannem inscribitur, haud facile concesserim. » Id. Ibid. Cette dernière phrase sera discutée pl. b.

remarque l'omission de ce livre. Tous les autres Pères grecs le citent et le citent comme une œuvre de S. Jean. Donc, dirons-nous avec le savant Jésuite Franzelin (52) « id nec ipse S. Doctor dixit, nec inspectis monumentis intelligi potest de consuetudine *communi et publica*, sed... accipi debet sensu restricto ad privatas dubitationes. » Voy. en effet, préf, à l'ép. aux Hébr. p. 692, note 2, la suite du passage précité de S. Jérôme. C'est dans le même sens qu'il faut entendre ces paroles de Junilius l'Africain : « De Apocalypsi apud Orientales admodum dubitatur. » De part. legis divin., I, 4. 6.

§ II. AUTHENTICITÉ DE L'APOCALYPSE DE S. JEAN.

1. Cette authenticité n'est pas de foi : mais elle est théologiquement certaine. La nier serait une chose téméraire, non-seulement pour le catholique, mais même pour le critique de bonne foi (53). Car les nombreux témoignages que nous avons produits en faveur de la canonicité de l'Apoc., déposent aussi pour son authenticité. Aucun catalogue, aucun Père, en dehors de Denis d'Alex., ne l'attribuent à un autre que l'apôtre S. Jean. Denis dit bien que « nonnulli... non modo apostolorum neminem, sed ne ullum quidem e sanctis et ecclesiasticis viris hujus libelli conditorem fuisse affirmant »; mais il n'a pu citer un seul de ces « nonnulli », auxquels n'appartient aucun des Pères, aucun des écrivains qui forment la chaîne de la tradition. Aucun d'eux ne l'a attribuée à l'hérétique Cérinthe, quoi qu'en dise Denis, dont il nous est facile de contrôler l'affirmation. Si nous consultons la tradition, il n'y a que les hérétiques, les Aloges et les Théodotiens, auxquels s'applique le « nonnulli » de S. Denis (54). Aussi Origène, le savant prédécesseur de Denis dans la direction de l'école catéchétique d'Alexandrie, a regardé, sans manifester le moindre doute à cet égard, l'Apocalypse comme l'œuvre de S. Jean. Quant aux saints Cyrille et Chrysost., ils n'ont pas formulé non plus cette affirmation dont parle S. Denis. Ce père est donc le premier en date et le seul qui ait attaqué l'authenticité de notre livre. Il n'a pas fait école dans la tradition. Eusèbe, qui rapporte au long ses preuves, et qui ne s'est pas montré très-favorable à l'Apoc., n'a pas osé cependant embrasser ouvertement son sentiment. La principale raison qui semble avoir poussé S. Denis à contester l'authentisité de cet écrit, c'est l'abus qu'en faisaient les disciples de Népos d'Arsinoé. Il voulait par là leur ôter des mains leur arme principale. Mais, outre que cela n'était pas un motif sérieux pour contester cette authenticité, son raisonnement contre les Népotiens portait à faux; puisque nous avons vu pl. h. qu'il n'avait pas osé révoquer en doute la canonicité, l'inspiration

---

(52) De Script. Sacr. thes. XVII.

(53) Préf. à l'ép. aux Hébr., p. 694.

(54) Les Aloges, ainsi nommés parce qu'ils étaient les ennemis du Verbe, rejetaient par cette raison tous les écrits de S. Jean. Ἐπεὶ οὖν τὸν Λόγον οὐ δέχονται τὸν παρὰ Ἰωάννου κεκηρυγμένον, Ἄλογοι κληθήσονται..... οὔτε τὸ τοῦ Ἰωάννου Εὐαγγέλιον δέχονται, οὔτε τὴν αὐτοῦ Ἀποκάλυψιν..... λέγουσι γὰρ μὴ εἶναι αὐτὰ Ἰωάννου, ἀλλὰ Κηρίνθου. S. Epiph. Hær. LI, 3. Voir pour les Théodotiens, le même père, Hæres. LIV, 1. Les paroles de Sulpice Sévère [Chronic. II, 34] sont bien vraies : « Apocalypsis a plerisque aut *stulte* aut *impie* non recipitur. »

de l'Apoc., qu'il l'avait même affirmée en des termes formels. Ce point établi, il importait fort peu de savoir si ce livre *inspiré*, avait ou non S. Jean pour auteur. Du reste S. Denis n'était pas lui-même bien convaincu de la valeur de ses preuves; car dans une de ses lettres il désigne nommément S. Jean comme l'auteur de l'Apoc. qu'il cite; et cela, au témoignage même d'Eusèbe (55). Voici maintenant les preuves que donne S. Denis: ce sont les mêmes que donnent de nos jours les adversaires de l'Apoc., qui par conséquent ne font en cela, comme en beaucoup d'autres choses, que reproduire les objections des anciens. 1° L'Apôtre n'a pas coutume de se nommer, comme il le fait dans l'Apoc. 2° Il ne dit pas qu'il est l'apôtre S. Jean. 3° L'Apoc. ne fait allusion à aucun autre des écrits de S. Jean. 4° Il n'y a entre l'Evangile de S. Jean et l'Apoc. d'affinité ni pour le fond ni pour la forme. Bien plus, le style de l'Apoc, est incorrect et irrégulier; tandis que celui des autres écrits de S. Jean est pur et même élégant (56). Comme le remarque fort bien Reithmayr (57), cette argumentation est tirée des critères internes et s'appuie sur des raisons purement négatives. Il n'y a rien de positif, ni de capable de contre-balancer la tradition solide de l'Église. Aussi S. Denis se borne à *conjecturer* que l'Apoc. n'est pas de l'Apôtre, mais d'un autre Jean son contemporain (58). Il est à remarquer que les mêmes raisons, à peu près, étaient données par les adversaires de l'authenticité de l'ép. de S. Paul aux Hébreux (59). Plus on accorde de valeur aux objections mises en avant par S. Denis, et de nos jours, par ceux qui les lui empruntent; plus aussi on donne de valeur à la tradition qui, en dépit de ces difficultés, a toujours reconnu l'Apôtre S. Jean comme l'auteur de l'Apocalypse. Du reste, ces objections sont peu sérieuses. Pour ce qui concerne la première, la répétition fréquente du nom de S. Jean, s'explique par le ton prophétique du livre. Cette répétition se retrouve aussi dans les prophéties de Jérémie et de Daniel. De plus, nous ferons remarquer que d'autres adversaires de la tradition de l'Eglise, ont attaqué l'authenticité des épp. de S. Jean, parce que celui-ci ne s'y nomme pas, tandis qu'il a eu bien soin de se nommer dans l'Apoc.: tant il est vrai que ces grands arguments cri-

---

(55) Voici le passage en question dans la trad. latine. « De hoc vero (l'empereur Valérien) quæ tradat Dionysius, ex epistola ejus ad Hermammonem licet cognoscere, in qua ita scribit : *Joanni quoque* similiter *revelatum est* (ἀποκαλύπτεται.). Ait enim: et datum est illi (Apoc. XIII, 5)... utrumque porro in Valeriano impletum mirari licet. » H. E. VII, 10. Ces mots. « Joanni... licet », appartiennent à S. Denis.

(56) « Illa quidem [L'Evang. et les Epp.) non modo emendate quod ad græcum sermonem attinet, verum etiam cum summa elegantia... perscripta sunt..... Verum dictionem ejus [de l'auteur de l'Apoc.] non admodum græcam animadverto, sed *barbarismis* atque interdum *solœcismis* inquinatam. » Mais, comme après tout S. Denis n'ignorait pas que son sentiment n'avait pas pour lui le grand nombre, ni dans le passé ni dans le présent, il se hâte d'ajouter : « Neque enim subsannandi animo hæc a me dicta esse quisquam existimet. » Euseb. VII, 25 vers la fin.

(57) Tom. II, p. 417, Trad. du P. Valroger, qui a ajouté à sa traduction des notes fort utiles. Aussi nous ne saurions trop recommander cet excellent ouvrage.

(58) « Plurimos quidem fuisse opinor Joanni apostolo cognomines... Est etiam alius Joannes in Actibus Apost. cognomento Marcus... An hic sit qui Revelationem scripsit mihi *non liquet*... Alium igitur esse *censeo*. Duo enim apud Ephesum sepulchra fuisse dicuntur : utrumque Joannis nomine insignitum. » Euseb. ibid. Ce sentiment qui veut faire du prêtre Jean, l'auteur de l'Apoc., a été repris et défendu de nos jours par Dusterdieck et quelques autres critiques. Mais il ne peut être établi que sur des *peut-être*, en opposition avec la tradition.

(59) Préf. à cette ép. p. 697.

tiques peuvent mener à des conclusions opposées. La seconde objection est encore moins sérieuse. Si elle était valable, elle prouverait contre S. Denis, que les ép. de S. Jean ne sont pas de lui. Elle prouverait aussi, contre ce même Père, que l'ép. aux Philippiens, et celle de S. Jude ne sont pas authentiques. En effet, il y a des critiques modernes qui se sont servis de ce pauvre prétexte pour attaquer les deux épp. précitées de S. Paul et de S. Jude. La troisième raison de S. Denis est d'autant plus extraordinaire, que l'Apoc. a probablement précédé les autres ouvrages de S. Jean. Quant à l'affinité de fond entre l'Evangile de S. Jean et l'Apoc., S. Denis a beau la nier, elle n'en existe pas moins; et les habiles critiques de nos jours se gardent bien de la révoquer en doute (60). Dans l'Apoc., Jésus-Christ est appelé le *Verbe de Dieu*, l'*Agneau*. L'Eglise est son épouse [Comp. Joan. III, 29]; il est le rédempteur du monde, auquel il s'est substitué comme victime expiatoire; il est parlé dans l'Apoc., d'eau vive etc. Ces détails se retrouvent dans l'Evang. de S. Jean et dans ses ép. Il n'y a pas jusqu'aux expressions propres à cet Apôtre qui ne se retrouvent dans l'Apoc.; cela serait facile à constater, s'il ne s'agissait pas d'une chose admise aujourd'hui par la critique sérieuse et impartiale (61). Les incorrections grammaticales de l'Apoc., et sa différence, sous le rapport du style, avec l'Evangile de S. Jean, ont été remarquées de tout temps. On a constaté la même chose pour l'ép. aux Hébr., par rapport aux autres ép. de S. Paul. Mais tout ceci ne mène pour l'Apoc. qu'à l'une ou à l'autre de ces deux conclusions : ou S. Jean a rédigé l'Ap., sans le secours d'aucun secrétaire; ou bien il a eu recours pour l'Evangile, les ép., et l'Apoc., à des secrétaires différents. On pourrait aussi ajouter que le style de l'Apoc., tient au caractère prophétique du livre. C'est ce qui lui donne cette forme hébraïque qu'on y remarque plus que dans les autres écrits de S. Jean.

§ III. — SENS ET MOTIFS DE LA DEUTÉROCANONICITÉ DE L'APOCALYPSE.

1. On sait qu'on partage les livres de l'A. et du N. T. en proto et en deutérocanoniques, et que l'Apoc. fait partie de cette seconde classe. Nous n'expliquerons pas ces deux dénominations parfaitement connues de nos lecteurs. Nous ferons seulement sur cette classification, et sur les livres deutérocanoniques en général, des remarques qui ne sont pas sans importance.

2. *Première remarque.* Cette classification de nos livres sacrés, et la dénomination qui sert à la désigner, ne proviennent pas de l'Eglise, mais de simples particuliers. En effet, elles ne se lisent ni dans le canon du S. Concile de Trente, ni dans le décret dit de Gélase, ni dans aucun autre concile approuvé par le Saint-Siége. L'Eglise tolère cette classification et cette dénomination, mais elle ne l'emploie pas. Elle les tolère, venons-nous de dire, et à ces deux conditions expresses : 1° Elles ne doivent s'employer que pour indiquer les réserves et contestations tolérées dans le passé, avant les définitions formelles de l'Eglise aux conciles de Florence, de Trente, et du Vatican. Ces réserves et ces doutes, on ne peut plus les

---

(60) Adalbert Maier, Scholz, Ebrard, Langen, etc., etc.
(61) Par ex. Τηρεῖν λόγον, ἐντολάς, ἀληθινός, νικῶν, etc.

formuler sans tomber sous le coup des anathèmes de l'Eglise. 2° Cette classification ne peut s'employer qu'à la condition qu'on ne fera, sous le rapport de l'inspiration divine et de l'autorité dont ils jouissent dans l'Eglise, aucune distinction entre les livres de la sainte Ecriture quels qu'ils soient, car aux yeux de l'Eglise, ils sont tous également des livres inspirés de Dieu, ayant droit au même respect, à la même considération de la part des fidèles. Cette dénomination, avons-nous dit, est le fait de simples particuliers. En effet, remarque ici un savant théologien, qui a fait sur le sujet qui nous occupe, de fort belles thèses (62) : « Ante sæculum XVI sane res ipsa designata his nominibus erat nota, nomina vero non erant in usu, et haud scio, utrum ante sixtum Senensem († 1569) fuerint adhibita. » Voici le passage de l'illustre Dominicain, auquel fait allusion le docte professeur du collége Romain : « Libri canonici primi ordinis, quos *protocanonicos appellare libet*... de quorum auctoritate nulla unquam in Ecclesia Catholica fuit dubitatio... Canonici secundi ordinis, qui olim Ecclesiastici vocabantur, et *nunc a nobis deuterocanonici dicuntur*, etc. » Bibl. sanct. I, 1.

3. *Deuxième remarque*. Comme tous les livres sacrés quels qu'ils soient, ont toujours été regardés comme tels par l'Eglise, et qu'ils ont toujours figuré dans ses catalogues ou canons, car il n'est pas de canon émané d'un Pape ou d'un concile général qui ne les ait contenus tous sans exception, il s'ensuit que pour l'Eglise il n'y a pas, à proprement parler, de livres deutérocanoniques, c'est-à-dire qui n'auraient pas fait primitivement partie du canon, ainsi que nous le verrons tout à l'heure. Aussi nous regrettons, pour notre modeste part, l'emploi de cette dénomination sur laquelle les protestants et les rationalistes appuient beaucoup, et qui tendrait à faire croire que les livres deutérocanoniques ne faisaient pas autrefois partie du canon de l'Eglise catholique ; ce qui est faux. Les conciles de Trente et du Vatican n'ont en aucune sorte augmenté le canon des livres sacrés. La dénomination de livres autrefois *contestés* ou *non contestés* (63), employée par Origène d'abord, et ensuite par Eusèbe, nous parait préférable. Mais, même dans ce cas, il faut entendre ceci de contestations *tolérées* au sein de l'Eglise qui ne les a jamais admises dans ses actes publics. C'est ainsi par ex. que l'Eglise a pu tolérer, avant sa définition solennelle, des contestations de la part de quelques particuliers, au sujet des dogmes de l'Immaculée-Conception de la Sainte-Vierge, ou de l'Infaillibilité Pontificale ; bien que ces deux vérités aient toujours fait partie du dépôt des croyances transmises d'âge en âge par la tradition.

4. *Troisième remarque*. Nous l'avons déjà dit : ni l'Eglise dans ses définitions, ni les Papes ni les conciles, ni les saints Pères dans leurs citations dogmatiques, n'ont jamais fait la moindre distinction, sous le rapport de l'autorité, entre les livres dont nous nommons les uns proto, et les autres deutérocanoniques. L'Eglise reconnait et a toujours reconnu en chacun d'eux la même autorité, la même inspiration divine. Donc le sentiment des

---

(62) Franzelin ; de Script. Sacra. Thes. IX, p. 352, not. 2, éd. 1870.

(63) « Sacrosancta œcumenica et generalis Tridentina Synodus, in Spiritu Sancto legitime congregata, præsidentibus in ea eisdem tribus Apostolicæ sedis legatis..... Orthodoxorum Patrum exempla secuta, *omnes libros* tam veteris quam novi testamenti..... *pari pietatis affectu ac reverentia suscipit et veneratur*. » Conc. Trid. Sess. IV.

catholiques, Lamy (64) et Jahn (65), ainsi que de plusieurs protestants contemporains, qui accordent aux livres deutérocanoniques, et particulièrement à l'Apocalypse, une inspiration limitée qui peut s'allier avec l'erreur (66), est inadmissible. Il est contraire à l'enseignement de la tradition qui n'a toujours reconnu qu'une seule sorte d'inspiration divine pour nos saints livres, en vertu de laquelle nos écrivains sacrés sont exempts de toute erreur.

5. Donc la dénomination de deutérocanoniques, appliquée à l'Apoc., et à d'autres livres de l'A. et du N. T., signifie seulement qu'il y a eu autrefois, au sein de l'Eglise, des doutes ou des contestations sur leur canonicité : doutes ou contestations que l'Eglise *a tolérés* jusqu'au jour où, dans sa sagesse, elle a jugé que le temps était venu de sanctionner, par une décision infaillible, la véritable tradition à cet égard. Mais cette dénomination ne signifie pas et ne peut signifier que ces livres n'ont pas toujours figuré comme canoniques, dans les actes *officiels* de l'Eglise. Pour cette question de la canonicité, comme pour toutes les autres questions définies à différentes époques par l'Eglise, il y a à considérer trois phases distinctes. Dans la première phase, une croyance n'est pas attaquée; elle se manifeste par l'enseignement explicite ou implicite, ou simplement par la pratique de l'Eglise. Dans la deuxième phase, cette vérité révoquée en doute, ou attaquée, devient au sein de l'Eglise un sujet de controverse, et une occasion de rechercher quel est, sur la matière, l'enseignement de l'Ecriture et de la Tradition. Dans la troisième phase, l'Eglise se prononce, et elle définit avec une autorité infaillible, ce qui est vérité, ce qui est erreur. A la suite de cette définition qui sépare le bon grain d'avec le mauvais, les hérétiques se déclarent et ils se séparent de l'Eglise; tandis que les vrais fidèles se soumettent, et font le sacrifice de leurs vues particulières, qui n'étaient pas conformes à la vérité (67). Appliquons tout ceci à ce qui concerne la canonicité de l'Apocalypse. Dans la première époque, qui va jusqu'au commencement du IV^e^ siècle, l'Apoc. est reconnue et citée comme canonique. Nous en avons fourni pl. h. les preuves. Les doutes, timides du temps d'Origène, se développent du temps et par l'autorité d'Eusèbe; ils

---

(64) « Libri qui in secundo canone sunt, licet conjuncti cum cæteris primi canonis, tamen non sunt ejusdem auctoritatis. » Apparat. Biblic., lib. II, cap. v. D'après la remarque du P. Franzelin, ces mots ne se lisent pas dans l'éd. de 1696 ; Jahn les cite d'après l'éd. de Lyon de 1723.

(65) Introd. ad lib. V. T. tom. I, § 30.

(66) « L'événement a donné un démenti à la prophétie de Jean : l'auteur a fait erreur, selon notre système d'interprétation au moins. Mais il a fait erreur aussi selon le système opposé..... Quiconque part de l'idée de l'inspiration absolue, plénière, doit nécessairement rejeter le livre... Mais, dans l'hypothèse d'une inspiration limitée, qui, nous le proclamons hautement, est notre point de vue, où faut-il poser les limites?.... L'inspiration cesse où cesse l'élément religieux et moral. Or, l'erreur de Jean n'affecte le fond d'aucune vérité religieuse ou morale... L'erreur de Jean porte sur *la chronologie,* sur les personnages *historiques*, sur la *forme extérieure* de la victoire de Jésus-Christ. » Kienlen, Comment. sur l'Apoc. de S. Jean, Paris 1870, pp. 107, 109. De telles affirmations montrent où en sont aujourd'hui les Protestants par rapport à leurs idées sur l'inspiration de nos saints livres. Et encore ce sont là des idées des Protestants qui continuent à admettre le côté surnaturel de la Bible, juge en dernier ressort, selon eux, des controverses religieuses!! « Il n'y a que ces interprètes licencieux qui en nous vantant l'Ecriture, se donnent la liberté d'en prendre et d'en laisser ce qui leur plait, et de tourner le reste à leur fantaisie. » Bossuet, sur l'Apoc. chap. XXI, Tom. II, p. 574, Ed. Lachat.

(67) Voir sur ce sujet, le P. Franzelin, de Tradit. thes. XXIII, surtout p. 245 et suiv.

continuent, ils se développent même parallèlement à la tradition, qui ne cesse d'avoir de son côté la majorité, ainsi que cela résulte des canons, des liturgies et des citations des Pères et autres écrivains ecclésiastiques. Ces doutes reprennent au XVI^e^ siècle; les Protestants les traduisent par des négations absolues et, de leur autorité privée, ils excluent ce livre du canon de la sainte Ecriture. Cette lutte fournit aux catholiques l'occasion de nouvelles études, de nouvelles recherches, dont le résultat est, comme toujours, de mettre en plus grande lumière la vérité catholique. C'est la seconde phase. Dans la troisième, l'Eglise réunie au concile de Trente intervient, et, par une définition infaillible, elle sanctionne, elle formule solennellement, elle défend la véritable tradition : elle déclare que l'Apoc. est et n'a jamais cessé d'être un livre canonique, un livre inspiré; qu'il en a été ainsi de tout temps; et elle prononce définitivement que, penser et dire le contraire, c'est une hérésie contre laquelle elle fulmine ses anathèmes. Cette définition a été renouvelée par le Concile œcuménique du Vatican. La deuxième phase aboutit donc à la troisième, lorsque l'Eglise juge que les oppositions violentes que font les novateurs à une vérité dont elle était tranquillement en possession, méritent de sa part une intervention solennelle (68).

6. Il nous reste maintenant à examiner en peu de mots quels ont été les motifs des doutes ou réserves de quelques particuliers au sujet de la canonicité de l'Apoc., laquelle du reste, nous l'avons déjà fait remarquer, n'a jamais cessé d'être canonique. Car l'Eglise, en déclarant Canonique l'Apoc., ne lui a pas conféré la canonicité, comme si elle ne l'avait pas précédemment, ce qui serait absurde; mais elle a déclaré solennellement que cette canonicité faisait partie des vérités transmises par la tradition. Quant à la valeur des doutes ou réserves, nous prions le lecteur de vouloir bien relire ce que nous avons écrit à ce sujet, préf. de l'ép. aux Hébr. p. 693, dans notre réponse à la seconde objection. — Revenons maintenant aux motifs de ces doutes ou réserves. En ce qui concerne l'Apoc., ces motifs peuvent se réduire aux deux suivants. Le premier, c'est l'horreur qu'inspirait aux catholiques le Millénarisme grossier de Cérinthe et d'autres hérétiques. C'est, en effet, pour combattre cette erreur ressuscitée pendant les dernières années d'Origène, par un certain *Népos* évêque en Egypte, que S. Denis, successeur d'Origène dans la direction de l'école d'Alexandrie, puis évêque de cette ville, dirigea contre l'Apoc. une attaque en règle, bien qu'impuissante pour le but qu'il poursuivait, puisqu'il en admettait la canonicité, tout en en contestant l'authenticité. Eusèbe alla plus loin : il formula des doutes sur la canonicité, en alléguant l'opinion des anciens : mais il n'a pu en nommer aucun. C'est aussi le cas de S. Denis qui dit bien que les anciens accusaient Cérinthe, d'avoir composé l'Apoc. sous le nom de S. Jean, mais sans pouvoir citer un seul ancien qui l'ait affirmé. Théodoret, dans son livre sur les fables des hérétiques, et le prêtre romain Caïus, cité par Eusèbe III, 28, disent seulement que Cérinthe avait composé de fausses Apocalypses, et nullement qu'il avait publié sous le nom de S. Jean, l'Apoc. qui porte le nom de l'Apôtre. L'assertion de S. Jér. [de Vir. ill.], au sujet du prêtre Caïus, est, elle aussi, inexacte. Les doutes

(68) Voy. préf. à l'ép. aux Hébr. p. 682.

élevés par S. Denis se propagèrent, et amenèrent un second motif de se réserver à ce sujet. On crut que les hérétiques, s'appuyant sur l'Apocalypse de S. Jean, au même temps qu'avaient cours d'autres Apoc., comme par ex. celle sous le nom de S. Pierre, dont parle le fragt de Muratori, celle de S. Jean pourrait bien être une œuvre faussement attribuée à cet Apôtre. Joignez à cela que les Aloges, qu'on pouvait quelquefois prendre par erreur pour des catholiques, rejetaient résolument ce livre : et on comprendra facilement que, par suite de ces considérations diverses, quelques esprits, sincèrement catholiques, aient pu concevoir des doutes et faire des réserves, à propos d'une question, et dans un temps, où les recherches nécessaires pour les dissiper, n'étaient pas si faciles que de nos jours. Ces réserves, se trouvant surtout dans un canon du concile de Laodicée (69), dans les œuvres d'un S. Cyrille de Jérusalem, d'un S. Jean Chrysostôme, ont dû nécessairement faire sentir leur influence au sein de l'Eglise grecque. De là, les paroles de S. Jérôme et de Junilius, que nous avons examinées pl. h. § I, 5. De là aussi, l'omission de l'Apoc. dans la *Peschito actuelle*. Voy. pl. h. § I, 3 (70). Mais peu à peu la lumière se fit, et au concile de Florence, les Grecs montrèrent que chez eux les doutes des particuliers au sujet de l'Apoc. avaient entièrement disparu. Lorsque ce livre fut de nouveau, non pas contesté avec réserve, mais attaqué et exclu du canon par les impudents novateurs du XVIe siècle, la vérité brillait de tout son éclat dans l'Eglise Grecque et Latine, les ombres avaient disparu; et en ce point, comme en tous les autres, les protestants se heurtèrent contre la foi bien constatée de l'Eglise.

§ IV. — TEXTE ORIGINAL DE L'APOCALYPSE. — LIEU ET DATE DE SA COMPOSITION.

1. Malgré la couleur hébraïque bien prononcée de la phrase dans l'Apoc., il n'y a dans la tradition aucun vestige, aucune trace de la croyance que ce livre ait été composé primitivement en Hébreu, ou pour parler plus exactement, dans le dialecte Syro-Chaldéen. La tradition, par son silence à cet égard, peut être invoquée avec raison en faveur du sentiment général que le grec est le texte original de l'Apoc. Les différences que constatait S. Denis d'Alexandrie entre le grec de l'Apoc., et celui de l'Evangile et des épîtres de S. Jean, sont aussi en faveur de ce sentiment. Car, si S. Denis avait eu connaissance, que pour les anciens le grec de l'Apoc. n'était pas le texte primitif de la rédaction, il ne se serait pas appuyé uniquement sur ces différences. De plus, S. Jean adressant son Apoc. aux Eglises de l'Asie Mineure, parmi lesquelles il avait exercé son ministère

---

(69) Si toutefois cette omission est certaine. Voy. pl. h. § 1, 2.

(70) Pour les esprits versés dans l'étude de l'antiquité, la canonicité de l'Apoc. était si manifeste, qu'ils traitaient d'hérétiques ceux qui la niaient ; témoin S. Epiphane, Hæres. LI, et Philastre, tous deux du quatrième siècle. Voici leurs paroles, d'après la trad. latine; pour S. Epiphane : « Hæc igitur est Alogorum opinio... Quorum *hæresis* Joannis libros repudiant. » Voici celle de Philastre : « Præterea sunt *hæretici*, qui evangelium secundum Joannem et Apocalypsim ipsius non accipiunt... Et Apocalypsim itidem, non beati Joannis evangelistæ, sed Cerinthi hæretici. » De Hæres. 61.

après le martyre des saints Pierre et Paul et avant son exil à Patmos, et au milieu desquelles il comptait bien retourner [x, 11], ne pouvait, pour ce récit de ses visions qu'il leur envoyait, se servir, comme pour ses épîtres et plus tard pour son Evangile, que de la langue grecque, parlée dans ces différentes contrées. Nous ajouterons enfin, que la Vulgate latine en conservant les lettres grecques I, 8; XXI, 6; XXII, 13, leur a donné une importance qu'elle ne leur aurait pas accordée, si elles n'étaient que l'équivalent de la première et de la dernière lettre de l'alphabet sémitique. Comp. Marc XIV, 36; Rom. VIII, 15; Gal. IV, 6, où elle a conservé le mot *Abba*, et I Cor. XVI, 22, *Maran Atha*. — Cependant, comme en tout il y a des esprits qui tiennent à se singulariser, quelques auteurs, Scaliger entre autres, ont pensé que l'Apoc. avait été primitivement composée en hébreu, c'est-à-dire en syro-araméen. Mais ce sentiment qui n'a jamais eu que très-peu d'adhérents, a été et est abandonné avec raison par le plus grand nombre des critiques. Aussi nous ne nous y arrêterons pas plus longtemps.

2. L'Apôtre a eu ses visions dans l'île de Patmos, ainsi qu'il nous le dit lui-même, I, 9, 10. Il était tout naturel de penser que c'était pendant son séjour dans cette île, qu'il avait consigné par écrit le récit de ses visions. C'est aussi ce qu'a fait la Tradition. Mais quelques critiques, les modernes surtout, ont voulu donner une preuve de leur subtilité; ils ont fait la remarque que S. Jean dit bien que c'est à Patmos qu'il a eu ses visions, mais non pas qu'il y ait composé l'Apocalypse. Cela ne nous paraît pas exact. Ce livre renferme des indications qui ne nous semblent pas permettre qu'on s'écarte ici du sentiment de la tradition. D'abord, les sept épîtres adressées aux Eglises de l'Asie Mineure, ont dû être écrites à Patmos même. On accorde cela assez généralement, mais on le conteste pour le reste du livre. Toutefois le doute ne nous paraît pas admissible pour ces motifs : 1° S. Jean a reçu l'ordre d'écrire ses révélations, I, 11, 19; XXI, 5; comp. XIX, 9; XIV, 13. A moins de motifs graves, qui n'existent pas et qu'on ne peut alléguer, on ne doit pas supposer que le disciple bien-aimé ait attendu pour exécuter ces ordres son retour à Ephèse, et les nombreuses années qu'on voudrait nous faire admettre entre la réception de ces ordres, et leur mise à exécution. 2° Le passage X, 4 : « Cum locuta fuissent... *scripturus eram*, et audivi... noli ea scribere, » nous semble indiquer assez manifestement que l'Apôtre écrivait au fur et à mesure de leur intermittence, les visions qu'il recevait. Il n'y a donc aucun motif plausible pour abandonner le sentiment de la tradition qui nous enseigne que S. Jean a composé son Apocalypse à Patmos même.

3. Ceci nous mène à fixer avec quelque probabilité l'an 95 de notre ère, comme date de la composition de ce livre. En effet, au témoignage de S. Jérôme (71), d'Eusèbe (72), qui s'appuient tous les deux sur S. Irénée (73), S. Jean fut relégué par Domitien à Patmos. Après la mort de

---

(71) « Secundam post Neronem persecutionem movente Domitiano, in Patmos insulam relegatus, scripsit Apocalypsim. » De Vir. ill. cap. IX.

(72) Chron. an. 94. H. E. III, 18, 20; à S. Jérôme et à Eusèbe, il faut ajouter Victorin, évêque de Petaw, dans son comment. sur l'Apoc.

(73) Voici ce passage important. Οὐδὲ γὰρ πρὸ πολλοῦ χρόνου ἑωράθη [ἡ Ἀποκάλυψις], ἀλλὰ σχεδὸν ἐπὶ τῆς ἡμετέρας γενεᾶς, πρὸς τῷ τέλει τῆς Δομετιάνου ἀρχῆς. « Neque enim ante multum temporis

l'empereur, arrivée en 96, l'apôtre retourna à Ephèse et y séjourna jusqu'à sa mort (74). C'est vers 94 qu'eut lieu l'exil de S. Jean (75). La composition de l'Apocalypse a donc eu lieu vers la fin de l'an 95. Le sentiment de S. Epiphane qui place l'exil de l'apôtre sous le règne de Claude (76), ne saurait prévaloir contre l'assertion contraire et si positive de S. Irénée. Il y a donc chez S. Epiphane un « lapsus memoriæ aut calami. » C'est en vain que quelques auteurs modernes ont voulu ressusciter ce sentiment en s'appuyant sur l'Apoc. XVII, 10, car les mots « unus est » [si toutefois dans ce verset S. Jean a en vue les empereurs romains de son temps, ce qui est loin d'être sûr], peuvent aussi bien s'entendre de Domitien que de Claude (77). De plus, comme le fait observer Bossuet, la négligence de S. Epiphane, en matière de Chronologie, n'est ignorée de personne.

§ V. — A QUELLE OCCASION ET DANS QUEL BUT A ÉTÉ COMPOSÉE L'APOCALYPSE. PLAN ET ANALYSE DE CE LIVRE.

1. S. Jean nous apprend lui-même (78), que c'est par suite d'un ordre qui lui a été réitéré plusieurs fois, qu'il a consigné par écrit le récit de ses visions à Patmos. Ces visions sont prophétiques ; et dans son Apocalypse, qui est le livre prophétique du N. T., S. Jean a consigné par écrit cet ordre, ainsi que l'ont fait les prophètes de l'A. T. Chacun des livres de l'A. (79) comme du N. T. a été écrit non-seulement sous une inspiration divine permanente, mais aussi par suite d'une inspiration spéciale amenant les auteurs à les composer. Mais seule, de tous les livres du N. T., l'Apocalypse mentionne l'ordre formel et transmis à son auteur d'une manière extérieure et sensible, de rédiger ce livre pour l'instruction des fidèles.

2. Jésus-Christ, en donnant à S. Jean l'ordre de consigner par écrit les admirables visions dont il l'avait favorisé, l'Esprit-Saint, en le dirigeant par son inspiration infaillible dans la composition du livre de l'Apocalypse, ont eu pour but de donner à l'Eglise et aux fidèles de tous les âges, un livre qui devait servir à soutenir leur foi et leur espérance, en leur montrant d'avance les luttes, les persécutions, mais aussi les victoires

---

visum est [visa est Apocalypsis], sed pene sub nostro sæculo, ad finem Domitiani imperii. » Adv. Hær. lib. V, cap. XXX, 3.

(74) « Interfecto autem Domitiano, et actis ejus ob nimiam crudelitatem a Senatu rescissis, sub Nerva principe redit Ephesum, ibique usque ad Trajanum principem perseverans... mortuus, juxta eamdem urbem sepultus est. » S. Jér. ubi supra. Eusèbe III, 31. V. 24, rapporte un témoignage semblable de Polycrate, *évêque d'Ephèse,* vers l'an 190. On lit la même chose dans Clém. d'Alex. sur le riche qui est sauvé, ch. LIII.

(75) C'est à cette année que dans sa chronique Eusèbe place l'exil de l'Apôtre. Voici la traduction latine de ce passage. « Secundus post Neronem Domitianus Christianos persequitur, et sub eo Apostolus Joannes in Patmum insulam relegatus Apocalypsim vidit, uti narrat Irenæus. » Origène [in Joan., Tom. XVI, n. 6] ne nomme pas l'empereur Romain, et il remarque que S. Jean ne l'a pas nommé non plus.

(76) Μετὰ τὴν ἀπὸ τῆς Πάτμου ἐπάνοδον, τὴν ἐπὶ Κλαυδίου γενομένην Καίσαρος. Hæres. LI, 12.

(77) Lücke, en s'appuyant sur le même verset, a pensé que l'Apoc. a été rédigée sous le règne de Galba. Toutes ces hypothèses partent d'un point fort douteux, qui est le sens à donner au verset en question.

(78) Voir pl. h. § IV, 2.

(79) Jérem. XXX, 2. XXXVI, 2. Ezech. XXXVII, 16. XLIII, 11. Habac. II, 2.

réservées à l'Eglise; la persécution finale de l'Antechrist devant aboutir, elle aussi, à une victoire finale de Jésus-Christ et de son Eglise, victoire finale que doit suivre le triomphe sans fin dans les joies et les délices inénarrables de la céleste Jérusalem. On pourrait, ce nous semble, résumer le but de l'Apocalypse dans ces paroles du divin Sauveur à ses Apôtres, et, en leur personne, aux fidèles de tous les âges : « Hæc locutus sum vobis, ut in me pacem habeatis. In mundo pressuram habebitis : sed confidite, ego vici mundum. » Joan., XVI, 33. « Hæc locutus sum vobis; ut cum venerit hora eorum, reminiscamini quia ego dixi vobis. » Id., ibid., 4. Et qu'on ne dise pas que l'Apocalypse est trop enveloppée d'obscurités pour atteindre ce but. Car, quelque grandes que soient dans ce livre les obscurités de détail, on y rencontre à chaque page, pour ainsi dire, ces vérités bien claires et bien manifestes pour tout lecteur, quel qu'il soit : que Jésus gouverne son Eglise; que rien ne lui arrive en fait d'épreuves et de persécutions, qui n'ait été prévu et permis par son divin fondateur ; que l'Eglise ne périra pas; que ceux qui lui auront été fidèles seront récompensés dans le ciel, tandis que ses ennemis seront défaits dans ce monde, et punis éternellement dans l'autre. Ces vérités capitales et fondamentales, Jésus-Christ a voulu qu'elles fussent clairement exprimées dans l'Apocalypse, et elles le sont. Des applications de détail ne sont pas de la même importance. Aussi sont-elles laissées en partie à la recherche privée. Nous disons, *en partie;* parce que certaines prédictions de l'Apoc., celles par ex. qui regardent la chute de Babylone, ou de Rome païenne, la venue des deux témoins, le règne et la persécution de l'Antechrist, le second avénement visible de Jésus-Christ, le triomphe des saints avec lui dans le ciel, nous sont expliquées d'une manière si constante, si irréfragable, par la tradition, qu'il n'est permis à aucun catholique, à aucun critique même de bonne foi, de s'en écarter. C'est ainsi que, dans les Evangiles et les autres livres sacrés de l'A., comme du N. T., les vérités capitales y sont clairement enseignées, surtout par l'explication dogmatique et infaillible de la tradition; tandis que des passages se rapportant à d'autres vérités dont l'intelligence par tous est moins nécessaire, sont obscurs, soit en eux-mêmes, soit par le manque d'une interprétation claire et commune dans la tradition.

3. Le but de l'Apocalypse, avons-nous dit, est de nous montrer les effets admirables de la rédemption. Ces effets sont l'établissement de l'Eglise sur les ruines du Paganisme et du Judaïsme, sa conservation merveilleuse à travers les âges, ses combats, ses victoires sur la terre, et son triomphe final dans le ciel, où il n'y aura plus pour elle de luttes, d'épreuves, de combats, mais le triomphe, la paix inaltérable, et le bonheur sans fin de l'Eternité. Toutes ces choses nous sont décrites et annoncées dans ce livre par une suite de visions symboliques qui ont pour objet de nous retracer à grands traits et dans leurs contours les plus larges, les principaux événements se rapportant à l'histoire de l'Eglise sur terre à travers les siècles, jusqu'au second avénement de Jésus-Christ. A ce second avénement, les hommes ressusciteront; ils assisteront au jugement général, après lequel chacun des individus des générations humaines sera, en corps et en âme, et à jamais, dans l'existence heureuse ou malheureuse que lui auront méritée ses œuvres. L'Apocalypse est donc comme un second évangile de S. Jean, mais un évangile de l'avenir. Voici d'après quel plan se

déroule cette histoire prophétique. Sept séries de visions s'offrent successivement à l'Apôtre, parmi lesquelles, les cinq intermédiaires, depuis la deuxième jusques et y compris la sixième, lui représentent, depuis l'établissement de l'Eglise jusqu'au second avénement de Jésus-Christ, les principaux événements qui doivent avoir lieu. Ceci va être mis en lumière par l'analyse que nous allons essayer de donner de ce livre admirable, et surtout par ce que nous dirons au dernier paragraphe de cette préface, lorsque nous exposerons les différentes manières d'interpréter l'Apocalypse.

4. Il faut d'abord séparer du récit de ces visions, le prologue I, 1-8; et l'épilogue ou conclusion, XXII, 6-21. La première série. I, 9; III, 22, contient sept épîtres ou avertissements à sept églises de l'Asie-Mineure. La deuxième série, IV, 1; VIII, 1, nous représente le livre fermé par sept sceaux; la levée de chacun d'eux, et les effets terribles qui s'en suivent. Dans la troisième série, VIII, 2; XI, 18, S. Jean voit sept anges sonnant l'un après l'autre de la trompette, et il nous décrit ce qu'il vit se produire après chaque son de trompette. La quatrième série, XI, 19; XIV, 20, renferme quatre visions principales : la femme (l'Eglise) et le dragon (Satan), ch. XII. La bête de la mer (l'Empire idolâtrique), et la bête de la terre (l'Antechrist), ch. XIII. Le triomphe des saints, et le châtiment des impies figuré par la moisson et la vendange, ch. XIV. Dans la cinquième série, XV, XVI, S. Jean voit sept anges tenant en main chacun une des sept coupes remplies de la colère de Dieu, et les répandant l'une après l'autre pour faire descendre sur les habitants de la terre les châtiments de la justice divine. A cette série se rattachent les chapp. XVII, XIX, qui se rapportent au ℣. 19 du ch. XVI. La sixième série, qui comprend le ch. XX, renferme le récit de la vision de l'enchaînement de Satan et de ce qui doit avoir lieu après son déchaînement. Enfin dans la septième et dernière série, ch. XXI, 1; XXII, 5, S. Jean décrit les visions qui se rapportent au triomphe sans fin des saints dans le ciel, où, après la résurrection, il seront pour toujours en corps et en âme. — Il est à remarquer que chacune de ces séries est précédée d'une vision, se rapportant aux hommages et aux adorations que Dieu et Jésus-Christ reçoivent dans le ciel, de la part des anges et des saints. I, 13, 18. IV, 1, 11. VIII, 3, 4. XI, 19. XII, 10, 12. XIX, 1, 7. XXI, 3, 7.

§ VI. CARACTÈRE DU LIVRE DE L'APOCALYPSE. SES RAPPORTS AVEC LES LIVRES DES PROPHÈTES DE L'A. T.

1. Nous savons par l'Eglise, et uniquement par elle (80), que l'Apocalypse est un livre inspiré. Or, ce livre est dans plusieurs de ses passages désigné par le Saint-Esprit lui-même, sous le nom de prophétie (81). L'Apocalypse est donc un livre prophétique au même titre que ceux de l'A. T. Sa fameuse prophétie du ch. XVII au sujet de la chute de Babylone, qui a reçu déjà un premier accomplissement dans la ruine du premier empire Romain et de l'ancienne Rome païenne, nous est un garant que les

(80) Voir II Tim. III, 16. II Petr. I, 21 et les notes.
(81) I, 3; XXII, 7, 9, 10, 18, 19. Comp. X, 11.

autres prophéties de ce livre se sont accomplies, ou bien s'accompliront en leur temps. Nous ne pouvons, par conséquent, accepter en aucun point cette manière antichrétienne dont les rationalistes allemands Rosenmüller, Herder, Eichhorn, etc., envisagent l'Apocalypse. A leurs yeux, elle n'est qu'un poëme magnifique sur l'abolition du Judaïsme et du Paganisme et l'établissement de la religion chrétienne composé par S. Jean, qui pour eux n'est plus qu'un poëte à la façon de Virgile, du Tasse, de Klopstock, ou de Dante. Comment peut-on établir une comparaison entre des poëtes nous retraçant comme futurs des événements ou passés ou présents, avec S. Jean qui ne pouvait certes prévoir la ruine du Paganisme, le triomphe du Christianisme, la chute de Rome, c'est-à-dire des événements arrivés si longtemps après lui? Du reste, cette manière toute profane d'envisager l'Apocalypse, correspond à celle dont ces auteurs envisagent les prophètes de l'A. T.; et elle montre une fois de plus, qu'en dehors de l'autorité de l'Eglise, celle de la sainte Ecriture, privée de sa base légitime, croule comme un édifice qui ne repose plus sur ses fondements. — Que dans sa composition ou rédaction, l'Apocalypse ait quelques rapports avec ce que nous appelons le *genre dramatique*, nous l'accordons volontiers; mais ce mérite littéraire, nullement recherché par l'auteur, et qui lui est commun avec les prophéties de l'A. T., n'exclut en aucune sorte l'inspiration. Bien plus, elle en est la conséquence. C'est parce qu'ils sont inspirés, que les livres de l'A. et du N. T. offrent à un si haut point ces qualités littéraires, qui en font les livres les plus beaux, les plus sublimes que possède l'humanité. Si le génie de l'homme livré à lui-même a produit par les poëtes, les orateurs et les historiens de si beaux chefs-d'œuvre, que ne devait, que ne pouvait pas produire ce même génie sous le souffle de l'inspiration permanente qui prévenait et dirigeait les auteurs sacrés dans la composition de leurs livres, où se rencontrent des beautés auprès desquelles pâlissent celles des livres purement humains?

2. Les rapports de l'Apocalypse avec les visions des prophètes Daniel et Ezéchiel sont manifestes et incontestables. Mais, ici encore, il faut bien se garder de la manière de voir des rationalistes. Ces rapports ne sont pas des imitations voulues et recherchées par S. Jean. Car l'Apocalypse n'est pas le fruit de l'imagination de l'Apôtre, qui dans ce livre n'est qu'un simple historien retraçant, sous l'inspiration divine, le récit des visions qu'il a eues. Ces rapports sont le fait de Dieu même, qui a voulu les établir entre les visions dont il favorisait S. Jean, et celles dont il avait déjà favorisé les anciens prophètes. Il montrait par là deux choses. La première, que les visions de S. Jean, prophète du N. T., et celles des prophètes de l'A. T. émanaient toutes de la même source divine. La seconde, c'est qu'il y avait des rapports réels entre les objets auxquels se rapportaient ces différentes visions.

3. Ce point bien établi, il n'en reste pas moins acquis que l'étude approfondie des passages d'Ezéchiel et de Daniel avec lesquels l'Apocalypse a des rapports qu'on ne saurait nier, est on ne peut plus utile pour l'intelligence de certaines visions de S. Jean. Toutefois, nous ne saurions trop le répéter, Ezéchiel, Daniel et S. Jean ont rapporté chacun les visions et révélations qu'ils ont eues, mais ces visions et révélations ne sont pas identiques. On peut donc, dans la mesure convenable, les rapprocher les

unes des autres, pour les expliquer, mais non pour les corriger ou les restreindre les unes par les autres.

§ VII. — PRINCIPAUX PASSAGES DE L'APOCALYPSE CONCERNANT LE DOGME ET LA MORALE. REMARQUES SUR LA FORME LITTÉRAIRE DE CE LIVRE.

1. Notre intention n'est pas de signaler ici tous les passages de l'Apoc. qui expriment en termes formels ou équivalents les dogmes enseignés par la Sainte Eglise Catholique. Nous avons eu soin de les mettre en lumière dans le cours de notre commentaire. Ils sont trop nombreux pour être désignés dans notre préface. Nous nous contenterons donc d'en indiquer les principaux. Nous ferons remarquer à nos lecteurs les passages suivants. Eternité de Dieu créateur et conservateur de toutes choses, I, 4, 8; IV, 8, 11. Rien n'arrive dans ce monde que parce que Dieu le veut, et dans la mesure qu'il le veut, VI, 3; VII, 3; VIII, IX, et tous les chapp. suivants jusqu'aux XXI^e^ et XXII^e^. La divinité de Jésus-Christ est parmi les dogmes celui qui revient le plus souvent dans l'Apoc. Voy. entre autres, I, 1, 17; 18; II, 8, 10, 13, 17, 18, 27; III, 7, 21; V, 12, 14; VI, 16, 17; VII, 10-12, 17; XI, 8, 15-18; XII, 11, 17; XIV, I, 4, 12; XV, 3; XVII, 14; XIX, 1-7, 10-16; XX, 4-6; XXI, 27; XXII, 3, 6; comp. I, 1, et XXII, 16, 20-21. On ne saurait trop insister sur ces textes. Ils montrent que le christianisme a toujours eu à sa base ce dogme fondamental. Nous pouvons ajouter les caractères suivants propres à Jésus-Christ. Il est le Messie, V, 5; le roi de la terre, I, 4, 5; XI, 15; le rédempteur du monde, I, 5, 7, 14; V, 9; il doit le juger un jour, I, 7; II, 23. C'est lui qui récompensera les bons et punira les méchants, I, 27; II, 23; XXII, 12; II, 10, 11, 17, 25, 28; VII, 16, 17; XIV, 13; XXI, 4; XX, 9; XXI, 8, 27; XXII, 15. D'autres dogmes nous sont encore enseignés dans l'Apoc. La vision béatifique, XXII, 4. L'intercession des saints en notre faveur, VIII, 2, 4. La part que Dieu donne aux anges dans le gouvernement de ce monde, *passim :* le mérite des bonnes œuvres, III, 4, 11; XIV, 13. La justice peut être perdue et recouvrée, III, 1; II, 5. Elle peut s'accroître en nous, XXII, 11. L'Eglise nous y est représentée comme l'épouse de l'Agneau, c'est-à-dire de Jésus-Christ, XIX, 7, 9; XXI, 2, 9. Comp. Ephes. V, 32. Elle a pour fondements les douze Apôtres, XXI, 14; Comp. Ephes. II, 20.

2. Les instructions morales renfermées dans les sept Epîtres et dans presque chacun des chapitres de l'Apoc. sont bien nombreuses. Elles peuvent se réduire à la patience, à la fidélité, à la persévérance au milieu des épreuves, des luttes et des combats. En lisant ce livre admirable, on se sent enflammé d'amour pour Jésus-Christ, on admire la sagesse et la bonté avec laquelle il gouverne toutes choses pour le plus grand bien de son Eglise et de ses élus; on se sent pénétré du désir ardent de lui être fidèle et de souffrir pour lui afin de lui rendre témoignage. On aspire aux magnifiques récompenses dont S. Jean nous donne une si belle description; enfin l'annonce du triomphe final de l'Eglise, et de la défaite définitive, ainsi que du châtiment sans fin de tous ses ennemis, nous font bien comprendre que tout le fruit que nous avons à retirer pour notre conduite de la lecture assidue de l'Apocalypse, se réduit à cette parole de Jésus-Christ, si pleine d'encouragements et de promesses : « Esto fidelis usque ad mortem, et dabo tibi coronam vitæ. » II, 10.

3. A part S. Denis d'Alexandrie, qui par les motifs que nous avons exposés plus haut, a porté un jugement peu favorable sur le mérite littéraire de l'Apocalypse, dont il a critiqué la diction, sans remarquer les beautés qu'elle renferme, pour le fond; les auteurs qui ont envisagé au point de vue littéraire l'œuvre de S. Jean, ont bien fait ressortir les beautés de premier ordre qu'on y rencontre à chacun de ses chapitres. Qu'il nous suffise de rappeler que le rationaliste Eichhorn, tout en n'acceptant pas ce livre, comme divinement inspiré, n'a pu s'empêcher de le regarder comme un chef-d'œuvre dans le genre dramatique, tel que la poésie hébraïque n'en a pas de plus parfait. Mais nous n'avons nul besoin d'invoquer l'autorité des hétérodoxes. Bossuet et Calmet ont parfaitement fait ressortir les beautés de l'Apocalypse, dans le jugement qu'ils ont porté sur ce livre au point de vue littéraire. Nous allons en reproduire des extraits. On ne saurait rien dire de mieux après ces deux grands interprètes. « Malgré les profondeurs de ce divin livre, dit l'illustre évêque de Meaux (82), on y ressent en le lisant, une impression si douce et tout ensemble si magnifique de la majesté de Dieu; il y paraît des idées si hautes du mystère de Jésus-Christ, une si vive reconnaissance du peuple qu'il a racheté par son sang, de si nobles images de ses victoires et de son règne, avec des chants si merveilleux pour en célébrer les grandeurs, qu'il y a de quoi ravir le ciel et la terre. Il est vrai qu'on est à la fois saisi de frayeur, en y lisant les effets terribles de la justice de Dieu, les sanglantes exécutions de ses saints anges, leurs trompettes qui annoncent ses jugements, leurs coupes d'or pleines de son implacable colère, et les plaies incurables dont ils frappent les impies; mais les douces et ravissantes peintures, dont sont mêlés ces affreux spectacles, jettent bientôt dans la confiance, où l'âme se repose plus tranquillement après avoir été longtemps étonnée et frappée au vif de ces horreurs.

« Toutes les beautés de l'Ecriture sont ramassées dans ce livre : tout ce qu'il y a de plus touchant, de plus vif, de plus majestueux dans la loi et les prophètes y reçoit un nouvel éclat, et repasse devant nos yeux pour nous remplir des consolations et des grâces de tous les siècles..... Toutes les prophéties et tous les livres de l'A. T. n'ont été faits que pour rendre témoignage à Jésus-Christ, conformément à cette parole que l'Ange adresse à S. Jean : l'esprit de la prophétie, c'est le témoignage de Jésus... C'est par la même raison que Moïse et tous les prophètes entrent dans l'*Apocalypse*, et que pour écrire ce livre admirable, Saint Jean a reçu l'esprit de tous les prophètes..... Il a reçu l'esprit de Moïse pour chanter le cantique de la nouvelle délivrance du peuple saint, et pour construire à l'honneur de Dieu une nouvelle Arche, un nouveau tabernacle, un nouveau temple, un nouvel autel des parfums. Il a reçu l'esprit d'Isaïe et de Jérémie pour décrire les plaies de la nouvelle Babylone, et étonner tout l'univers du bruit de sa chute. C'est par l'esprit de Daniel qu'il nous découvre la nouvelle bête, c'est-à-dire, le nouvel empire ennemi et persécuteur des saints, avec sa défaite et sa ruine. Par l'esprit d'Ezéchiel, il nous montre toutes les richesses du Nouveau temple où Dieu veut être servi, c'est-à-dire et du ciel et de l'Eglise; enfin toutes les consolations, toutes les pro-

(82) Préf. sur l'Apoc. Œuvres. Tom. II, p. 300 et suiv. éd. Lachat.

messes, toutes les grâces, toutes les lumières des livres divins se réunissent en celui-ci, tous les hommes inspirés de Dieu semblent y avoir apporté tout ce qu'ils ont de plus riche et de plus grand, pour y composer le plus beau tableau qu'on pût jamais imaginer de la gloire de Jésus-Christ; et on ne voit nulle part plus clairement qu'il était vraiment la fin de la loi, la vérité de ses figures, le corps de ses ombres et l'âme de ses prophéties..... Ajoutons à tant de merveilles celle qui passe toutes les autres, je veux dire le bonheur d'entendre parler et de voir agir Jésus-Christ ressuscité des morts..... L'Apocalypse est l'Evangile de Jésus-Christ ressuscité; il y parle et il y agit comme vainqueur de la mort, comme celui qui vient de sortir de l'enfer qu'il a dépouillé, et qui entre en triomphe au lieu de sa gloire, où il commence à exercer la toute-puissance que son Père lui a donnée dans le ciel et sur la terre. Tant de beautés de ce divin livre, quoiqu'on ne les aperçoive encore qu'en général et comme en confusion, gagnent le cœur. On est sollicité intérieurement à pénétrer plus avant dans le secret d'un livre dont le seul extérieur et la seule écorce, si l'on peut parler de la sorte, répand tant de lumière et tant de consolation dans les cœurs. »

Calmet à son tour exprime ainsi le jugement de plusieurs habiles critiques, et le sien propre, sur le livre de l'Apocalypse. « De fort habiles critiques admirent l'art et la beauté de cet ouvrage. On a vu au commencement les éloges que Saint Jérôme (83) lui a donnés. S. Denis d'Alexandrie ne parle qu'avec admiration du fond de l'ouvrage. Henri Morus croit qu'il n'y eut jamais d'ouvrage écrit avec plus d'art et de beauté (84). L'abbé du Pin (85) dit que le style en est élevé et prophétique; que toutes les narrations et descriptions de ce livre sont grandes, sublimes, et exprimées en termes prophétiques; qu'il est écrit avec beaucoup d'art et d'élévation. Les figures de l'ancien testament y sont appliquées d'une manière très-juste, et les expressions des anciens prophètes y sont employées très à propos. Le ciel et la terre sont le théâtre de toutes les visions. Le Seigneur, l'Agneau, les puissances infernales, les rois de la terre, en sont les acteurs; et ce qu'ils représentent est représenté d'une manière vive et naïve, qui frappe et touche sensiblement l'esprit des lecteurs. La narration en est simple et naturelle, mais en même temps grande et élevée; et les expressions, en sont nobles et magnifiques. S'il y a quelque obscurité, elle n'est point dans les termes, mais dans les choses. S'il m'est permis de joindre ma pensée à celle de ces grands hommes, je reconnaîtrai ingénûment que lorsque je commençai à travailler sur ce livre, je n'étais nullement prévenu en sa faveur... Mais, en examinant cet ouvrage avec plus de soin, j'y ai remarqué des beautés comparables à tout ce qu'il y a de plus pompeux, de plus grand dans les prophéties d'Isaïe, de Daniel, de Jérémie, d'Ezéchiel. J'y ai admiré l'ordre, l'arrangement, le choix des faits, la lumière

---

(83) Voici les paroles de S. Jérôme auxquelles fait allusion Calmet : « Apocalypsis Joannis tot habet sacramenta quot verba. Parum dixi : et pro merito voluminis laus omnis inferior est. In verbis singulis multiplices latent intelligentiæ. » Ep. LIII, 8, ad Paulin. Ailleurs [Adv. Jovin. I, 26] il cite « Apocalypsim infinita futurorum mysteria continentem. »

(84) « Nullus unquam liber majori cum artificio scriptus est, unoquoque verbo velut in bilance pensitato. » Synops. Criticor., p. 1661.

(85) Apoc. pp. 253, 254.

répandue à propos sur certains endroits obscurs; les faits noblement enveloppés sous des figures naïves et expressives; une infinité d'allusions magnifiques à ce qu'il y a de plus brillant dans les prophètes, et à ce qui se pratiquait de plus pompeux dans le temple; des peintures grandes, et propres à inspirer du respect et de la frayeur lorsqu'il s'agit d'attirer l'attention du lecteur sur quelque objet important; la majesté de Dieu, son pouvoir infini, son autorité absolue sur les empires, sur les rois, sur les choses du monde, marqués par des traits vifs et perçants. Le récit y est soutenu, vif, varié, léger, intéressant; je n'ai point vu de poésie plus animée; car tout y agit, et tout y parle, et les caractères y sont admirablement conservés. Quand on a une fois saisi le fil de l'histoire à laquelle il fait allusion, il vous semble lire une histoire écrite en figure, ou embellie par les ornements de la poésie. »

Si dom Calmet a pu s'exprimer ainsi, observe l'auteur de la préface à l'Apoc. dans la Bible de Vence (86), bien qu'il ne fût placé qu'à un point de vue qui n'est peut-être pas le véritable; de quelle grande admiration, ne serait-on pas saisi, si on se plaçait dans le vrai point de vue d'où l'on pourrait avec certitude découvrir tout le mystère de ce livre?

Nous terminerons ce sujet en posant ces questions que pose avec beaucoup d'à-propos, l'abbé Glaire aux exégètes rationalistes. Comment une poésie aussi belle, aussi sublime, serait-elle uniquement l'ouvrage d'un pauvre juif sans lettres et sans savoir? Comment un homme ignorant, dont l'esprit n'avait jamais été cultivé, a-t-il pu par son propre génie s'élever à une telle hauteur, et enrichir son ouvrage des belles et grandes images qu'on y rencontre? L'enthousiasme, le génie, ne suffisent pas pour rendre raison de la sublimité de l'Apocalypse.

§ VIII. — Remarques sur le Millénarisme, au sujet du passage de l'Apocalypse XX, 4-6.

1. Ces versets ont servi tantôt de prétexte, et tantôt de preuve formelle (87) au sentiment erroné des Millénaires. Comme ce que nous avons à dire à ce sujet, nous fournirait une note par trop étendue, nous nous sommes décidé à consigner nos remarques dans ce paragraphe de l'introduction à l'Apocalypse.

2. Il y a eu deux sortes de Chiliastes ou Millénaires (88). Mentionnons de suite, pour ne plus y revenir, les partisans de l'enseignement grossier

---

(86) 5e éd. Tom. XXIV. p. 114.

(87) Par ex. chez Tertullien au passage de ses œuvres que nous allons citer dans un instant.

(88) Nous ne pouvons qu'effleurer ce sujet. On peut consulter le cours complet de Théologie, tomes VII et XI; et celui d'Ecriture Sainte, Tome IV, où se trouve reproduit l'ouvrage du P. Weith, Jésuite; les dictionnaires de théologie par Bergier, et d'Ecriture-Sainte par Calmet; la Bible de Vence, 5e éd. notes par Drach, tomes, I, 282; XIII, 141 et suiv.; XV, 25; XIX, 48; XVII, 164, 455; XXIII, 248, 455, 484, 500 et suiv.; l'article *Chiliasme,* au dictionnaire théologique, traduit de l'allemand par Goschler, et édité par Gaume, et surtout le P. Franzelin, dans la thèse XVI de son traité de la Tradition. Dans ces auteurs on trouvera cités les Pères et anciens théologiens qui ont combattu cette erreur. On peut aussi consulter : « Paradoxa Tertulliani etc. » Edit. de Tertull. par Migne, Tom. I, col. 247 et suiv.

et impur de l'hérétique Cérinthe (89). Il annonçait et promettait pour ce règne de mille ans, les mêmes jouissances charnelles et immorales, que devait plus tard promettre à ses fanatiques et ignorants disciples, l'impur Mahomet. « Cerinthiani mille annos post resurrectionem [la première, Apoc. XX, 5] in terreno regno Christi, secundum carnales ventris et libidinis voluptates, futuros fabulantur. » S. Aug. de Hæres., VIII. S. Basile (90) nous apprend que de son temps les Apollinaristes avaient embrassé et propageaient en partie les mêmes grossièretés. Laissons de côté cet abject millénarisme digne en tout point d'avoir pour auteur un hérésiarque, et pour propagateur le grossier Mahomet. L'autre millénarisme, et c'est celui qu'à moins d'indication contraire on désigne par ce nom, admettait pour les justes, pendant leur règne de mille ans sur la terre avec Jésus-Christ, toutes les jouissances pouvant s'accorder avec la sainteté de leur état. Ce sentiment qui a eu pour adhérents Papias (91), S. Justin (92), S. Irénée (93), Tertullien (94), S. Méthodius (95), Népos, évêque en Egypte (96), Victorin de Petaw (97), Lactance (98), et même S. Aug., lequel toutefois déclare, ainsi que nous le verrons plus bas, qu'il l'avait abandonné, ne peut et ne doit être suivi, pour plusieurs raisons, dont voici la principale. A partir du quatrième siècle, les Pères, les Docteurs de l'Eglise catholique ont répudié de plus en plus cette doctrine, qui même pendant les trois premiers siècles, où elle était défendue par quelques Pères, n'a été que locale et envisagée comme une opinion libre. Les principaux représentants autorisés de la doctrine catholique, S. Thomas, S. Bonaventure, Suarez, Bellarmin, Corn. Lap., et tous les théologiens et interprètes catholiques qui les ont suivis jusqu'à nos jours, ont regardé ce sentiment, non-seulement comme erroné, mais de plus, assez contraire à la tradition, pour pouvoir être condamné en termes formels par l'Eglise, si celle-ci dans sa sagesse jugeait opportun de le faire. On voit qu'à partir du IVe siècle, l'enseignement commun dans l'Eglise est tout-à-fait opposé au sentiment des Millénaires. Ainsi ce dernier ne peut être regardé comme ayant pour lui, soit la Tradition, soit l'Ecriture Sainte. Car il ne peut y

---

(89) Eusèbe III, 28 ; VII, 25. Gennadius, de ecclesiast. dogmat., XXV, œuvres de S. Aug. Tom. VIII, append., n'a pas reproduit assez exactement les rêves de Cérinthe.

(90) Ep. CCLXV, 2. Comp. S. Epiph. Hæres. LXXVII, 36. Tom. I, p. 1031 éd. du P. Pétau.

(91) Eusèbe III, 39. S. Jér. de vir. ill. XXVIII.

(92) Dial. cum Tryph. 80-81.

(93) Lib. V, 32-35.

(94) Adv. Marc. III, 24. A l'époque où il composa cet ouvrage, Tertullien était devenu Montaniste. Dans ce même passage, il nous dit qu'il avait soutenu ce même sentiment « in alio opere... quod inscribimus *De spe fidelium*. » S. Jér. dans son article sur Papias, dans son comment. sur le XXXVIe chap. d'Ezéchiel, fait mention de cet ouvrage, aujourd'hui perdu. Voir dans l'édit des œuvres de Tertullien par Migne, Tom. II, col. 1189 et suiv. Il est cependant à remarquer que dans son livre « de anima » cap. XXX, Tertullien combat le quasi-millénarisme de Platon [dial. X de la Républ., et dans *le Phèdre*]. Aussi « mirum est, » dit dans une note, et fort à propos, son éditeur Pamelius, « quomodo postea in Millenariorum paradoxon inciderit. »

(95) Banquet des Vierges, IX, 5.

(96) Eusèbe VII, 24.

(97) C'est ce que nous apprend S. Jérôme dans son article sur Papias, et dans son comment. sur le ch. XXXVI d'Ezéch.

(98) Institut. VII, 24-26.

avoir aucune opposition entre ces deux sources de l'enseignement catholique. De plus, comme l'antimillénarisme s'est affirmé toujours davantage au sein de l'Eglise, jusqu'à y devenir, à l'exception de quatre à cinq écrivains, l'enseignement unanime, on peut dire qu'il serait téméraire (99) de s'obstiner par de vains efforts à défendre et à ressusciter le sentiment des Millénaires. Il pouvait y avoir à ce sujet quelque hésitation, pendant les trois premiers siècles. Elle ne pourrait plus se comprendre, aujourd'hui que la tradition et l'enseignement reçu dans les écoles catholiques ont répandu une vive lumière sur cette question. Déjà, de son temps, S. Aug. ne regardait le Millénarisme que comme une opinion tolérée tout au plus dans l'Eglise. « Quæ *opinio* esset *utcumque tolerabilis*, si aliquæ deliciæ spirituales in illo sabbato (100) affuturæ sanctis per Domini præsentiam crederentur. Nam *et nos hoc opinati fuimus aliquando.* » Quant au Millénarisme qui promettait des jouissances corporelles, le S. Docteur ajoute : « nullo modo possunt ista nisi a carnalibus credi (101). »

3. Le sentiment de quelques Pères des trois premiers siècles sur cette question a donné lieu à deux objections, venant, l'une des nouveaux défenseurs du Chiliasme, et l'autre des protestants. On ne doit pas traiter légèrement ce sentiment, ont dit les premiers. L'époque et les lieux où ont vécu ces Pères, donnent une importance extrême à leur manière de voir. D'autre part, les protestants, grands ennemis de la tradition, ont objecté ceci : la tradition et l'enseignement catholique, les Pères en un mot et les Docteurs, se sont trompés, ou en formulant ce sentiment, ou bien en le répudiant et le reléguant parmi les erreurs.

4. Nous allons répondre en peu de mots à chacune de ces deux objections. Nous dirons d'abord aux nouveaux défenseurs du chiliasme : ce sentiment au sujet du règne terrestre de Jésus-Christ pendant mille ans, avec les justes, qui, seuls, ressusciteraient avant les réprouvés, est erroné; cela est incontestable, d'après l'enseignement commun dans l'Eglise, à partir du IV^e^ siècle. Mais ceci n'ôte rien au respect que nous professons pour ces quelques Pères. Ce respect a toujours été professé par les adversaires du Chiliasme. Voici les paroles de S. Jérôme, l'un de ceux qui ont combattu le plus souvent et avec le plus de sévérité le Millénarisme. « Quæ licet non sequamur, tamen damnare (comme une opinion hérétique) non possumus, quia multi ecclesiasticorum virorum et martyres (par ex. S. Justin et S. Irénée) ista dixerunt (102). » Le respect pour ces saints personnages est sans doute un des motifs qui ont empêché l'Eglise de frapper d'une condamnation ou d'une censure quelconque, l'opinion des Millénaires catholiques. Mais cela n'a pas empêché le savant et pieux Suarez de dire : « Non intercedet magna mora inter resurrectionem justorum et iniquorum. Hæc assertio est *certa*, et *quatenus repugnat citato errori* [des millénaires] *existimo esse de fide* (103). » Ces derniers mots de

---

(99) Préf. à l'ép. aux Hébreux, § III, note 1.

(100) Allusion au passage, ad Hebr. IV, 9, que les millénaires entendaient du règne des justes sur la terre avant la résurrection générale.

(101) De Civ. Dei, XX, 7.

(102) In cap. XIX Jerem.

(103) De Incarnat. Tom II, Disput. 50.

Suarez, qui expriment l'opinion privée de ce grand théologien, doivent être rapprochés, comme de leur correctif, de cette observation si sage de son docte confrère, le P. Corn. Lap. « Hic est error Millenariorum, *hæresim dicere non audeo*, quia apertas scripturas aut conciliorum decreta, quibus hæc sententia quasi hæretica damnetur, non habeo... Satis tamen illa erroris convincitur, et *ab Ecclesia damnari posset ut hæretica* (104). » Il est bien entendu que parmi ces Pères qui, par le respect auquel ils ont droit, ont pu, dans une certaine mesure, préserver jusqu'ici de toute condamnation le Millénarisme affirmé par eux, il ne faut pas compter Tertullien, déjà montaniste à l'époque de son ouvrage contre Marcion. Quant à l'importance des autres Pères, nous ne l'admettons pas en ce point; ici, comme nous l'avons déjà vu, et nous le verrons de nouveau plus bas, ils n'expriment nullement la tradition ni l'enseignement de l'Eglise, qui leur sont contraires. Ils ne représentent qu'une opinion particulière que répudie l'enseignement de la tradition. « Non est negandum, dit fort bien le P. Franzelin, potuisse fieri et revera factum esse, ut in aliquo doctrinæ capite sancti Patres *nonnulli* a veritate aberraverint... In iis capitibus, in quibus [comme celui du millénarisme des quelques Pères précités] realis ostendi potest singulorum aliquot Patrum dissensus a subsecuto deinceps universali consensu, semper etiam demonstrari potest, eorum dissentientium opinionem *non esse derivatam ex traditione* (105). » — Il est vrai que Papias, S. Justin (106), S. Irénée, S. Méthode appartenaient à l'Asie Mineure. Mais cela prouve uniquement qu'il s'agit d'une opinion locale. Qu'on ne dise pas que cet enseignement pouvait être un reflet de celui de l'apôtre S. Jean. Cela ne peut se soutenir : toute infaillibilité venant de Dieu, celle de S. Jean (107), et celle de l'Eglise ne peuvent être en opposition entre elles. De plus, si cette manière de voir eût été l'expression de l'enseignement oral de S. Jean : 1° il n'y aurait, à ce sujet, pas eu dans ces églises le dissentiment que constatent S. Justin (108), et S. Irénée (109); 2° les SS. Justin et Irénée n'auraient pas manqué d'en appeler à cet enseignement. Ils ne l'ont fait ni l'un ni l'autre. Le premier de ces Pères s'en

---

(104) In Apoc. xx, 2. Tom. XXI p. 346, Paris.

(105) Tract. de Tradit., Thes. xv, pp. 152. 153.

(106) S. Justin a composé son dialogue avec le juif Tryphon à Ephèse, au témoignage d'Eusèbe IV, 18.

(107) Nous avons déjà eu occasion de signaler [Galat., II, 11, p. 337), la différence essentielle entre l'infaillibilité de S. Pierre, et celle des autres Apôtres. Pour ceux-ci, ce don leur était entièrement personnel; tandis que l'infaillibilité de S. Pierre devait passer et a passé en effet à ses successeurs, les Pontifes Romains.

(108) Vers. lat. « Tibi igitur et antea confessus sum, me et multos alios hæc sentire... *at multos rursus, eosque ex illo christianorum genere, quod puram et piam sequitur sententiam, id non agnoscere* tibi significavi. » Dial., n. 80.

(109) Livre V, ch. xxxv, S. Irénée discute au moyen de divers textes de l'A. T., et de l'Apoc. contre ceux qui n'étaient pas de son sentiment, sans pour cela les accuser d'hérésie. On doit donc prendre dans un sens mitigé ce que nous lisons au ch. xxxi et que nous soulignons : « Quoniam autem quidam ex his qui putantur recte credidisse *hæreticos sensus in se habentes* etc. » Car la suite nous montre que le sens de ces derniers mots est que, dans la pensée de S. Irénée, ceux qui niaient la résurrection des justes, selon que la concevaient les Millénaires, fournissaient des armes aux hérétiques, adversaires de la résurrection générale.

réfère à l'interprétation qu'il donne de l'Apocalypse (110); le second produit en plus, comme garant de ce qu'il dit, l'autorité de Papias (111). Le Millénarisme ne peut donc être regardé comme venant de S. Jean, mais plutôt d'un malentendu de Papias lui-même, ainsi que le dit Eusèbe, dont voici à ce sujet un passage important. Nous allons le reproduire d'après la version latine. « Idem præterea scriptor (Papias) alia nonnulla *quasi ex traditione non scripta ad ipsum pervenissent*, in medium profert, peregrinas nempe quasdam parabolas et doctrinas Salvatoris, et alia nonnulla fabulis propiora. Inter quæ et mille annorum spatium post corporum resurrectionem fore dicit, quo regnum Christi corporaliter in hac terra subsistat. Quæ quidem ita opinatus esse videtur Papias ex male intellectis apostolorum narrationibus, cum quæ in figuris et mystice ab eis dicebantur, non perspexisset. Fuit enim admodum mediocris ingenio, sicut ex libris ejus licet conjicere. Verum perquam *multis post ipsum scriptoribus, ejusdem opinionis auctor fuit* antiquitate viri se munientibus; puta *Irenæo et si quis alius* eadem sentire visus est (112). »

5. Quant à l'objection des Protestants, elle n'a aucune raison d'être. De tout ce que nous avons dit jusqu'ici, il s'ensuit que les quelques Pères qui ont favorisé le Millénarisme, n'ont pas été en cela les représentants de la tradition, mais d'une opinion particulière, locale, contredite par le sentiment opposé de ceux qui représentaient la véritable tradition. C'est ce que prouve le consentement des Pères, et des docteurs des siècles suivants. En effet, ce règne de mille ans sur terre a été combattu, d'abord par le prêtre Caïus et S. Jérôme, témoins tous les deux de la saine tradition de l'Eglise Romaine (113) : avant ces deux écrivains, le Millénarisme avait été attaqué par Origène (114); ensuite par S. Basile (115), S. Grégoire de Naz. (116), S. Epiphane (117), S. Aug. (118), Gennadius (119), etc., et par les représentants les plus autorisés de l'enseignement de la théologie dans les écoles catholiques, S. Thomas (120), S. Bonaventure (121),

---

(110) « Vir apud nos quidam, cui nomen erat Joannes, e duodecim apostolis Christi unus, *in ea quæ illi exhibita est revelatione,* Christi fideles nostros annos mille Jerosolymis peracturos esse, prælocutus est. »

(111) « Testatur hæc Papias Joannis auditor, etc. » S. Iren. lib. V, 33. Euseb. H. E. III, 39.

(112) H. E. III, 89. Cette version est empruntée partie à celle de H. Valois, et partie à celle qu'on lit dans le P. Franzelin.

(113) « Cerinthus per revelationes quasdam a se tamquam a magno quodam Apostolo conscriptas, portenta quædam quasi ab angelis sibi ostensa commentus nobis introducit, affirmans post resurrectionem, regnum Christi in terris futurum, ac rursus Jerosolymis cupiditatibus et voluptatibus carnem serviturum. » Euseb. III, 28. Remarquez que Caïus, prêtre de Rome, distingue fort bien deux erreurs, dans Cérinthe : 1° le Millénarisme en lui-même, 2° sa manière toute charnelle et impure de le concevoir. — S. Jérôme qui, ayant vécu à Rome, connaissait bien le sentiment de cette Eglise, a combattu énergiquement et à plusieurs reprises le Millénarisme.

(114) De princip. II, 11. In Math. Tom. XVII, 35 et ailleurs.

(115) Ep. CCLXV, 2.

(116) Lib. II, Carm. 31.

(117) Hær. LXXVII, 36.

(118) De Civ. Dei, XX, 7.

(119) Opp. S. Aug. VIII, 1699, ed. Gaume.

(120) IV Sentent. Dist. XLIII.

(121) « *Secundum fidem catholicam* tenendum est quod *omnia* corpora hominum resurgent in generali judicio etc. » Cette citation est empruntée au P. Franzelin.

Bellarmin (122), etc. Nous avons rapporté pl. h. les paroles de Suarez dont Bossuet a dit qu'en lui, on entend le langage de l'École. En un mot : « Posteriores Patres et Ecclesiæ sensus hanc sententiam reprobavit, unde illa jam evanuisse videtur (123). » Nous pouvons conclure avec le P. Franzelin : « Non solum ergo ea sententia numquam fuit in *communi* sensu et intellectu catholico; sed imo si comparetur cum multitudine aliter sentientium et docentium, dici debet fuisse paucorum. » Nous avons donc ici affaire à un enseignement local, contredit à sa naissance et de plus en plus dans la suite, et qui a fini par n'être plus qu'une singularité en opposition avec la manière de voir commune dans l'Eglise. Les quelques Pères qu'on cite en sa faveur, sont en ce point les représentants d'une opinion particulière, et nullement ceux de la tradition. L'objection des Protestants pèche par la base : elle part de ce faux point de vue, que le Millénarisme des trois premiers siècles, et l'antimillénarisme des siècles suivants, représentent également la tradition. Celle-ci se trouve dans l'enseignement de l'antimillénarisme qui s'est manifesté à la naissance du Millénarisme, et n'a cessé depuis de se développer de plus en plus, jusqu'à faire disparaître ce dernier. Le Millénarisme n'est qu'une opinion particulière, dépourvue des caractères qui constituent la véritable tradition catholique. Nous avons donc ici une opposition entre la saine doctrine et le sentiment de quelques Pères qui se sont trompés en ce point; mais nullement entre la tradition catholique des trois premiers siècles, et celle des siècles suivants.

§ IX. — PRINCIPAUX TRAVAUX ANCIENS, MODERNES ET CONTEMPORAINS SUR L'APOCALYPSE.

1. L'Apocalypse ne pouvait manquer de piquer, dès son apparition, la curiosité des chrétiens et d'exercer leur sagacité. C'est ce qui a eu lieu en effet. Nous en avons la preuve dans ce que nous raconte Eusèbe, au sujet des interprétations différentes du prêtre Romain Caïus et de Papias (124); et dans celles que nous offrent les œuvres de S. Justin et de Tertullien. Mais nous n'avons dans ces Pères que l'explication de quelques versets détachés, qu'ils examinent lorsque l'occasion s'en présente. Nous devons en dire autant de S. Méliton, évêque de Sardes, dans son ouvrage qui a pour titre *la Clef* (125). S. Irénée dans les derniers chap. du V^e^ livre de son ouvrage contre les hérésies (126), explique certains passages de l'Apocalypse. C'est dans le sens d'une interprétation restreinte, et faite d'une manière incidente, et nullement d'un véritable commentaire, qu'il faut entendre ces paroles de S. Jérôme : « scripsit [Joannes] Apocalypsim quam interpretatur Justinus martyr et Ire-

---

(122) « Hæc opinio fuit etiam multorum veterum ut Papiæ, Justini, Irenæi, sed *jamdudum explosa est tamquam error exploratus.* » De Rom. Pontif. III, 17.

(123) Corn. Lap. au passage cité pl. h.

(124) H. E. III, 28, 39.

(125) Voir sur cet auteur et sur l'ouvrage que nous citons, D. Ceillier, Tom I, ch. XXI edit. de Bauzon; Patrol. Gr.-Lat. Tom. V, Col. 1145 et suiv.

(126) Particulièrement dans les ch. XXVI. XXVIII. XXX. XXXV.

næus (127). » Dans le Tom. VIII de la chaîne sur l'Apoc. éditée par Cramer, on trouve quelques explications données par S. Méthode (128). Le Père qui le premier ait donné un corps d'interprétation, un véritable commentaire sur l'Apoc. est S. Victorin de Petaw (129). L'authenticité de cet ouvrage a été contestée, mais à tort, bien qu'il faille y admettre des corrections postérieures à l'auteur. Dans ce commentaire où il explique des derniers temps les prophéties de l'Apocalypse, le saint évêque a posé un principe dont ont largement profité quelques interprètes modernes. Il pense qu'après nous avoir conduits jusqu'à la fin des temps, l'Esprit-Saint dans ce livre nous ramène de nouveau à ces mêmes temps qu'il avait dépeints, et sous de nouveaux symboles recommence une nouvelle série de prédictions. On ne trouve dans ce commentaire aucune trace du Millénarisme que S. Jérôme reprochait à Victorin. Mais, ainsi que nous venons de le faire remarquer, on s'accorde à dire qu'en ce point ce commentaire a été corrigé dans des temps postérieurs. C'est ainsi que nous savons par Feuardent (130), que les cinq derniers chapitres de l'ouvrage de S. Irénée ne figuraient pas dans les éditions qui avaient précédé la sienne. « Sublata porro, ce sont les paroles de ce savant religieux, candide suspicor ne vel hujusmodi opinio ab Ecclesia improbata, hujus tanti episcopi et martyris auctoritatem elevaret. » Il donne encore d'autres motifs qui ont pu inspirer cette suppression, contre laquelle il s'élève avec beaucoup de force et de raison. Tichonius, Donatiste et Africain du IV^{e} siècle, d'un esprit vif, et instruit dans les saintes Ecritures (131), avait fait sur l'Apoc. un commentaire dont Gennade, Primaise et Cassiodore font l'éloge, bien qu'avec quelques réserves. Il enseignait que les promesses de l'Apoc. au sujet du règne de mille ans, doivent s'entendre dans un sens spirituel et nullement charnel, comme le voulaient les millénaires : que la résurrection des élus comme des réprouvés aura lieu en même temps (132); que les épîtres de l'Apoc. et l'expression d'ange de l'Eglise, se rapportent à chacune des sept églises désignées par S. Jean (133). On comprend qu'un travail renfermant ces interprétations et d'autres que

---

(127). De vir. ill. cap. IX. Voir sur ce passage de S. Jérôme, Massuet, Dissert, II, art. III, 61. Dans sa note sur ce même passage, Vallarsi s'attache à prouver que probablement S. Jérôme répète ici une erreur qu'il avait commise dans sa traduction latine del a chronique d'Eusèbe [Tom. VIII. col. 689. éd. Vall. in 4^{o}]. « In græco Eusebii est ὡς δηλοῖ Εἰρηναῖος, sive : ut Irenæus *explicat* vel *vertit;* nempe nomine Apocalypsin, ut ego arbitror, visionem Joannis, Justinus et Irenæus nominarunt; minime vero commentarios in Apoc. hi patres ediderunt quod nec ipse Hieronymus cum horum recenset scripta, nec veterum quispiam memorat. Idque ideo notat, quod nomen Apocalypsis nuspiam inveniatur apud Græcos Scriptores antiquos, et fortasse ab Justino et Irenæo nomen acceperit. » Nous admettons bien l'erreur de traduction : mais nous pensons que le savant Vallarsi n'a donné dans cette note ni le sens véritable d'Eusèbe, ni celui de S. Jérôme. Ce dernier doit être, pour ce qui concerne S. Justin et S. Irénée, entendu de la manière que nous venons de le dire d'après Massuet.

(128) Pp. 352. 355. 370.

(129) Cette ville est dans le duché de Styrie. Elle appartient à l'archevêché de Saltzbourg.

(130) Append. aux œuvres de S. Irénée. p. 205 de l'éd. de Massuet, ou bien Patrol. Greco-Lat. Tom. VII. col. 1837.

(131) S. Aug. contr. ep. Parmen. lib. I, capp. I. II. Gennad. de vir. ill. [Dans les œuvres de S. Jér. Tom. II, col. 967, ed. Vallarsi in 4^{o}], cap. XVIII.

(132) Gennad. ibid.

(133) S. Aug., de Doctr. Christ, III, 30.

nous passons sous silence, ait été cité avec des éloges et mis à profit par des écrivains du mérite de Primaise, Cassiodore et Bède. Les Bénédictins ont suffisamment démontré que les dix-neuf homélies sur l'Apoc. reproduites dans l'appendice du IIIe tome des œuvres de S. Aug. ne doivent pas être regardées, ainsi que l'ont voulu certains critiques, pour le commentaire de Tichonius (134). S. Aug., dans son ouvrage sur la Cité de Dieu, XX, 7 et suiv., a donné d'excellentes explications sur quelques passages de l'Apocalypse. — Dans le prospectus de son spicilegium, le cardinal Pitra avait annoncé un commentaire sur l'Apoc. par Gennade de Marseille, écrivain de la fin du Ve siècle : cet écrit qui n'a pas été publié, devra-t-il être regardé comme le commentaire que Gennade lui-même cite parmi ses propres œuvres (135)? Les critiques ne manqueront pas d'étudier cette question, lorsqu'ils auront cet écrit sous les yeux. — Le commentaire de Cassiodore sur l'Apocalypse qui, avec celui sur les Actes des Apôtres et leurs épîtres, avait été perdu pendant plusieurs siècles, a été retrouvé à Vérone par l'érudit italien, le marquis *Maffei*, et publié par lui en 1732. Il a été réimprimé par l'abbé Migne dans son édition des œuvres de Cassiodore (136). Dans son commentaire, cet écrivain a réuni ce qu'il avait trouvé de meilleur dans S. Victorin, Vigile de Tapse, Tichonius le Donatiste, dont il corrige les passages infectés des erreurs de sa secte, et enfin dans Primaise son contemporain, sur le travail duquel nous dirons plus bas quelques mots. André, archevêque de Césarée, à la fin du Ve siècle, et Arétas, son successeur immédiat (137), ont donné des commentaires sur l'Apocalypse (138). Dans son ouvrage (139), André s'étudie à démontrer la réalisation historique des prophéties de l'Apocalypse. Mais il avoue en même temps que cette démonstration ne peut être que partielle, parce que beaucoup de faits annoncés sont encore à venir. Ce travail est précieux à cause du grand nombre d'explications tirées de commentaires que nous n'avons plus. Arétas suit les explications d'André, mais il s'en écarte aussi quelquefois et il cite d'autres opinions dont André ne parle pas. Il s'appuie, comme André, sur l'autorité des anciens Pères : toutefois on ne serait pas en droit d'en conclure qu'il les cite d'après André, et non pas d'après lecture ou vérification qu'il aurait faite lui-même de ces passages. L'ouvrage d'André est rempli de sentiments de piété et d'excellents traits de morale. Il renferme, de plus, plusieurs points de doctrine intéressants, particulièrement sur le minis-

---

(134) Ce comment. a été attribué autrefois aussi à S. Aug. : c'est là le motif pour lequel il se trouve dans les éditions des œuvres de ce Père.

(135) « Ego Gennadius... scripsi... tractatus de mille annis, et de Apocalypsi beati Joannis. » De vir. ill., cap. c. Nous ne pouvons résister au désir de mettre sous les yeux de nos lecteurs, les belles paroles par lesquelles Gennade termine le catalogue de ses ouvrages : « *Hoc opus et Epistolam de fide mea misi* [al. *mittam*] *ad beatum Gelasium urbis Romæ episcopum.* »

(136) Patrol. Lat. Tomes LXIX. LII.

(137) Voir sur ces auteurs, leurs travaux, et l'époque à laquelle ils ont vécu, D. Ceillier, Tomes XI et XII; Welte dans ses articles sur chacun d'eux; Encyclopédie de Théol. Cath. Tom. I.

(138) Ces deux comment. ont été réimprimés avec trad., dans la Patrol. Greco-Lat. Celui d'Arétas se trouve aussi au VIIIe vol. de la chaine grecque éditée par Cramer en 1840 à Oxford.

(139) On trouve une analyse assez détaillée de ce comment. dans l'ouvrage de *Bovet*, archev. de Toulouse, Esprit de l'Apocalypse, p. 52 et suiv.

tère des anges. Dans son explication du ch. XX, il réfute avec force l'opinion des Millénaires, que l'Eglise ne reçoit pas, dit-il. Il divise l'Apoc. en 72 chap. Arétas a suivi la même division : mais il s'attache plus qu'André au sens spirituel; son travail a plus de suite que celui de son devancier. Primaise, évêque d'Adrumette en Afrique vers la moitié du VI[e] siècle, a composé son comment., ainsi qu'il nous l'apprend lui-même, des explications de S. Aug. et de Tichonius. Mais, à l'égard du travail de ce dernier, Primaise a soin de nous dire qu'il en a retranché les erreurs et les digressions inutiles qu'il renfermait. L'interprétation qu'il donne de l'Apoc. est toute spirituelle : il l'explique de la guerre, que se feront jusqu'à la fin des siècles, les deux cités des bons et des méchants, de Dieu et du diable. Bède a pris pour guides dans son commentaire Tichonius et surtout Primaise. Aussi son ouvrage ne renferme guère que des allégories puisées dans ces deux auteurs, et qui constituent aussi le fond des commentaires d'Alcuin, de Raban Maure, de Richard de S. Victor, du cardinal Hugues, d'Albert-le-Grand, et d'autres auteurs que nous pouvons nous dispenser de nommer.

2. Ambroise Autpert, abbé de S. Bénévent vers la fin du VIII[e] siècle, a donné sur l'Apocalypse un commentaire attribué autrefois à tort au grand S. Ambroise de Milan (140). Dans ce travail, Autpert s'attache surtout à expliquer le texte dans son sens littéral. Lorsque ce sens présente de trop grandes difficultés, il a recours aux explications morales et allégoriques. Il s'applique à porter dans son commentaire, auquel il donne le titre de *Miroir des simples*, toute la clarté que peut comporter ce genre de travail. Dans sa préface il fait une remarque bien importante, et qui a servi de point de départ à plusieurs commentateurs modernes, bien qu'elle eût déjà été faite par le génie puissant de S. Augustin. « Quelquefois, dit Autpert, S. Jean commence sa narration à la venue de Jésus-Christ, et il la conduit sans interruption jusqu'à la fin des siècles : d'autres fois, après avoir commencé à la même époque, il s'arrête pour se répéter, ou pour suppléer ce qu'il avait omis, il reprend le fil de son discours, et il le poursuit jusqu'au second avénement. Il ne finit jamais sans qu'il n'ait, par quelque récapitulation, rapproché les derniers temps des premiers : tantôt il abandonne tout-à-coup l'objet dont il parle, pour s'occuper d'un objet étranger; et tantôt, sans changer de sujet, il accumule des figures différentes qui toutes cependant signifient la même chose. » Par cette remarque, Autpert montre qu'il a sérieusement médité le texte sur lequel il travaille, et, comme le dit fort bien Bovet, il met le doigt sur une des plus grandes difficultés de l'Apocalypse. Nous rattacherons à ce commentaire, celui de saint Brunon, évêque de Segni, puis, par suite de son abdication, moine et enfin abbé du Mont-Cassin au XII[e] siècle. Ce travail a de grands rapports avec celui d'Autpert. Brunon (141) trouvait que ceux qui avaient avant lui travaillé sur l'Apocalypse, s'étaient attachés à en expliquer les versets les

---

(140) C'est pour ce motif que ce commentaire se trouve à la suite des œuvres authentiques de S. Ambroise dans les éditions complètes de ce Père. Patrol. Lat. Tom. XVII, IV[e] de S. Ambroise.

(141) Voir au second vol. des œuvres de cet écrivain, réimprimées par Migne, Patrol. Lat. Tomes CLXIV, CLXV. Quelques auteurs l'appellent aussi S. Brunon d'Asti, parce que c'est dans ce diocèse que se trouvait le monastère où il avait été élevé.

uns après les autres; mais qu'ils avaient négligé d'en distinguer les différentes visions, et d'en montrer la suite et les rapports. Il en marque sept principales dont il traite dans les sept livres dans lesquels il divise son travail: la vision des sept églises, celle des sept sceaux, celle des sept trompettes, celle de la femme et du dragon, celle des sept coupes, celles du dragon lié et délié, et enfin celle de la Jérusalem céleste. Il pense que toutes ces visions à l'exception de la septième ont un seul et même objet. Dans toutes S. Jean remonte au commencement de l'Eglise, et nous mène aux derniers temps. S. Brunon explique ces visions des différentes circonstances qui accompagneront la prédication de l'Evangile pendant toute la durée de l'Eglise. On ne peut nier que S. Brunon n'ait ici mis en avant, le premier, une explication ingénieuse dont ont largement profité La Chétardie, au XVII[e] siècle et Lafont-Sentenac, de nos jours, en 1872. Nous terminerons la série des commentateurs anciens par Bérengaud, moine de Ferrières, au IX[e] siècle. Cet auteur s'applique dans son commentaire à donner les explications historiques de l'Apocalypse; particulièrement en ce qui concerne la réprobation des Juifs et la ruine de l'empire Romain par les peuples barbares. Mais il entend dans un sens spirituel la chute de Babylone; par ce nom de ville il veut que S. Jean ait désigné la cité ou société des méchants : il pense que les sept têtes de la bête désignent sept classes de réprouvés. Les cinq premières, continue-t-il, avaient déjà passé du temps que S. Jean écrivait l'Apocalypse, la nation Juive qui formait la cinquième venant d'être détruite par les Romains; la sixième, celle des persécuteurs païens, existait alors; celle de l'antechrist et de ses adhérents sera la septième. Ce travail était en progrès sur ceux qui l'avaient précédé; il préparait la voie à la méthode historique dont devaient se servir en si grand nombre les modernes dans leurs interprétations de l'Apocalypse

3. Ce qui distingue en effet les commentateurs modernes de leurs devanciers les anciens, c'est que non-seulement ils ont développé davantage les explications historiques, pour le passé, ce qui du reste leur était plus facile qu'aux anciens, à cause du plus grand nombre d'événements qui s'étaient déjà accomplis; mais ils ont de plus cherché à lire dans l'Apocalypse, et à préciser davantage les événements à venir. L'abbé Joachim du XIII[e] siècle est le premier qui soit entré dans cette voie (142). Dans son commentaire qu'il composa à l'exhortation des Papes Lucius III et Urbain III, ainsi que nous l'apprend Clément III dans une lettre à cet auteur, Joachim hasarda des conjectures sur l'avenir; quelques-uns les regardèrent comme des prophéties; mais les prédictions qui regardaient des temps peu éloignés, n'ayant pas été toutes justifiées par les événements, l'autorité de celles dont l'accomplissement avait été rejeté dans un avenir lointain, en fut gravement atteinte. S. Thomas, qui vécut quelques années après l'abbé Joachim, se garde bien de voir en lui un homme inspiré de Dieu, un prophète (143). Aussi la réputation prophétique de cet écrivain n'a pas eu

---

(142) On peut consulter sur cet écrivain D. Ceillier, Tom. XIV, ch. LXXV. Le Dict. de Théol. Cath. vol. XII. Noël Alexandre, Hist. Eccles. Sæc. XIII-XIV, art. III.

(143) « Abbas Joachim *non prophetico spiritu, sed conjectura mentis humanæ,* quæ aliquando ad verum pervenit, aliquando fallitur, de futuris aliqua vera prædixit, et in aliquibus deceptus fuit. » In IV Sent., Dist. XLIII, Quæst. I. Jean Trithème s'est exprimé presque dans les mêmes termes, en parlant de cet auteur. Voir sa chronique, année 1196.

une longue durée. Il a partagé son commentaire en huit livres. Il a le premier fait à Mahomet et à sa secte l'application historique du quatrième et du cinquième sceau. Vers la fin du VIII^e^ siècle, un religieux Franciscain, Jean-Pierre d'Oliva, publia un livre auquel il donna pour titre *Postilla super Apocalypsi*. Il y défendait le futur avénement du Saint-Esprit, devant donner lieu à un troisième âge qui succéderait à l'âge présent, qui est celui de Jésus-Christ. C'est pendant le troisième âge que devait avoir lieu la promulgation de l'Evangile éternel dont nous parle l'Apocalypse. Dans son commentaire, Oliva distingue sept états ou âges de l'Eglise, l'époque de sa fondation, l'époque des épreuves et des martyrs, l'époque de l'affermissement de la doctrine contre les hérésies, l'époque des anachorètes, l'époque des cénobites menant la vie commune, l'époque de la restauration de la vie évangélique. Cette époque, qui avait commencé avec S. François d'Assise, n'aura son épanouissement complet qu'après la ruine de Babylone la grande prostituée. La septième époque, celle du sabbat, du repos, n'aura lieu sur la terre qu'après la défaite de l'antechrist. Ubertin de Casale, disciple d'Oliva et Franciscain comme lui, marcha sur les traces de son maître : il en adopta les vues, mais il s'étudia à le justifier de l'accusation portée contre lui, d'avoir reconnu dans Babylone la prostituée, l'Eglise Romaine. On peut consulter sur Oliva, le dict. de Théol. Cath., tom. XVI, et Noël Alexandre, Hist. Ecclés., siècles XIII, XIV, art. IX. Vers le même temps, Pierre Oriol ou Aureolus, Franciscain lui aussi, et dans la suite professeur à l'université de Paris, et enfin archevêque d'Aix, outre son commentaire sur le livre des Sentences, entreprit un travail sur l'Apocalypse. Mais laissant de côté toutes les applications si arbitraires que ses devanciers avaient faites à des événements qu'ils prétendaient annoncés et prédits par S. Jean, cet auteur trop prudent s'en tint uniquement aux applications historiques que pouvaient lui fournir les faits déjà passés. C'était donner dans un autre excès, Il faut toutefois faire remarquer qu'il admettait l'avénement futur de l'antechrist. Il étendait la vision des sept sceaux jusqu'à Julien l'Apostat, celle des sept trompettes, jusqu'à l'empereur Maurice; celle du dragon et des deux bêtes jusqu'à Charlemagne; celle des sept coupes, jusqu'au règne de l'empereur Henri et à la conquête de la Terre Sainte par les croisés. Il pensait que la ruine de Babylone aurait lieu de son temps, et qu'après cet événement l'antechrist paraîtrait. Nicolas de Lyre, religieux, lui aussi, de l'ordre de S. François, adopta cette manière d'interpréter l'Apocalypse. S. Antonin ne s'en éloigna pas beaucoup. Cette méthode historique eut un temps d'arrêt. Quelques interprètes, Denis le Chartreux entre autres, revinrent aux explications spirituelles et allégoriques de Primaise et de Bède. Mais on comprit que sous les symboles apocalyptiques il y a des faits réels, et qui du temps de S. Jean étaient encore à venir. Les Jésuites Salmeron, Ribeira, Péreyra [Pererius], Viégas, s'appliquèrent à trouver le sens littéral de l'Apocalypse, sans négliger cependant les explications morales utiles à la piété. Salmeron et le protestant Grotius ont pensé que le principal objet de l'Apocalypse était la ruine de Jérusalem et celle de Rome, la victoire de Jésus-Christ sur le Judaïsme d'abord, et puis sur le Paganisme. Pour les deux derniers chapitres, Grotius les explique de l'état florissant de l'Eglise sous les empereurs chrétiens; Salmeron y voyait avec beaucoup plus de raison le triomphe de l'Eglise dans le ciel. L'interprétation de l'Apocalypse entrait dans une bonne voie; elle faillit en être dé-

tournée par un savant Jésuite espagnol, le P. Louis Alcazar, dans son commentaire, fruit de vingt ans de travail (144), et auquel il ajouta depuis de nouvelles recherches sur les passages de l'A. T. avec lesquels l'Apocalypse pouvait avoir des rapports (145) : il s'attache à prouver que S. Jean a pour but de nous dépeindre les combats de l'Eglise de Rome contre le Judaïsme et le Paganisme, et les nombreuses victoires qu'elle devait remporter sur ces deux ennemis (146). Du quatrième au douzième chap., Alcazar voit la ruine de la Synagogue, et du treizième au vingtième, celle de l'idolâtrie. Après avoir prouvé que la chute de Rome est prédite dans l'Apocalypse, cet auteur soutient qu'il ne faut pas entendre ceci de la ruine matérielle de la ville, mais de la transformation d'une Rome idolâtre, en une Rome chrétienne. C'est vers ce but que tendent dans ce commentaire les pénibles et inutiles efforts d'Alcazar. Les différents systèmes d'interprétation jusqu'à celui d'Alcazar, se trouvent en abrégé dans le commentaire de Corn. Lap., qui les a tous rapportés scrupuleusement en commentant chacun des chapitres de l'Apocalypse.

4. C'est dans le commentaire du savant Jésuite Espagnol Alcazar, auquel il a fait bien des emprunts, que Bossuet a puisé les fondements de son interprétation de l'Apocalypse. D'après ce grand évêque, l'objet principal de la révélation de S. Jean aux chap. IV-XIX, est la chute de Rome et de son empire : il pense que tout aboutit à cet événement; qu'il faut par conséquent chercher dans les temps qui l'ont précédé et dans les faits qui l'ont préparé, l'explication des visions présentées successivement à S. Jean. Pour Bossuet, l'Apocalypse est comme une histoire suivie des jugements que Dieu exerce sur les ennemis de son Eglise, en commençant par les Juifs et finissant par les Gentils, sans oublier les hérétiques, qui vinrent ajouter aux douleurs de l'Eglise. Ainsi, à l'ouverture du premier sceau, Jésus-Christ paraît. Il va combattre les ennemis de son Eglise. Il est suivi des trois grands fléaux de la colère divine, la guerre, la famine et la peste. Au sixième sceau, éclate la vengeance de Jésus-Christ. Elle n'avait été suspendue, ainsi que, d'après Bossuet, nous le fait voir le chap. VII, qu'en faveur des élus que Dieu s'était réservés parmi les Juifs et parmi les Gentils. Puis, il applique aux malheurs dont furent frappés les Juifs, à leurs révoltes et même aux hérésies auxquelles donnèrent naissance des chrétiens judaïsans, les effets qui suivirent le son de chacune des cinq premières trompettes. Il explique la sixième trompette de la défaite de l'empereur Valérien par les Perses. Puis, après une explication assez embarrassée des deux témoins, par lesquels il entend les martyrs dans les rangs des évêques, prêtres, et des simples fidèles, Bossuet nous montre, au ch. XI, comme une esquisse de la persécution de Dioclétien en

---

(144) Vestigat. arcani sensus in Apoc.; Antverp. 1619.
(145) In eas Vet. Test. partes quas respicit Apoc.; Lugd. 1631.
(146) Voici comment cet auteur formule sa pensée dans la préf. en tête de son premier ouvrage : « Persuasio mea est mentem Spiritus Sancti in Apocalypsi fuisse egregium quoddam ænigma proferre, quod excellentiam Ecclesiæ Christianæ primitivæ, duasque præclaras ipsius victorias adumbraret : alteram videlicet quam de Hierosolyma rebelli reportaverat; alteram quam de antiqua Roma Ethnica deinceps consecutum iri cœlesti oraculo promittebatur... perquam erat futurum ut... latius præsideret Roma religione divina, quam olim dominatione terrena. »

particulier. La bête à sept têtes, du chap. XIII, est encore une explication de la persécution de Dioclétien exercée par sept empereurs : la bête revit sous Julien l'Apostat. Elle nous est représentée avec deux cornes, parce que sa puissance est aidée par la philosophie païenne. La moisson et la vendange du chap. XIV sont les deux grands coups frappés sur Rome, l'un par Alaric, l'autre par Attila. Les sept dernières plaies retracent les grandes calamités qui ont entraîné l'empire Romain dans une ruine totale. Les cinq premières regardent les temps de Valérien et de Gallien : la sixième est rapportée en même temps par Bossuet à la défaite de Valérien, et à celle de Julien sur les bords de l'Euphrate. La septième plaie a eu lieu dans le ravage des Provinces Romaines par les Barbares. Au ch. XVII, les sept têtes de la bête sont les sept empereurs persécuteurs du temps de Dioclétien. Les dix cornes représentent les dix rois ou peuples destructeurs de l'empire Romain. Dans le chap. XIX, Bossuet nous montre comme une courte récapitulation de ce qui a été représenté dans les visions précédentes. Il voit dans le chap. XX des événements qui sont encore à venir. « C'est un secret de l'avenir, où j'avoue que je ne vois rien. » Paroles bien sages et bien dignes de ce grand homme. Enfin, il explique les deux derniers chapitres, de la Jérusalem céleste, c'est-à-dire de la béatitude des élus, après la résurrection des corps et le jugement général. Sans doute il y aurait bien des réserves à faire dans la manière dont le grand évêque de Meaux a interprété l'Apocalypse. Mais il a eu le grand mérite de porter par ce moyen un coup décisif aux interprètes protestants de son temps qui, dans la Babylone de l'Apoc., s'obstinaient à voir Rome, en tant qu'elle est le siége des Papes, qui, pour eux, étaient figurés par l'antechrist de l'Apocalypse.

Calmet a suivi le système d'interprétation proposé par Bossuet, excepté dans quelques détails qui concernent les faits auxquels doivent s'appliquer les passages de l'Apocalypse. Mais il s'est, à notre avis, trop avancé, lorsqu'il a dit qu'on ne pourrait pénétrer dans le sens du livre de S. Jean, qu'autant qu'on s'attacherait au système de Bossuet. L'abbé de La Chétardie (147) a cherché dans l'Apocalypse une histoire circonstanciée de l'Eglise. Il y a eu sept âges de l'Eglise; dans la chaîne des temps, il aperçoit le Mahométisme, le schisme des Grecs et son châtiment, l'apostasie de Luther et les hérésies qui sont venues à sa suite, et enfin la conversion future des Juifs. L'abbé Joubert (148) a développé ce système qui, pour le fond, n'était pas nouveau (149), et il l'a conduit jusqu'aux derniers temps. C'est dans ce même sens que l'Apocalypse a été interprétée par l'abbé d'Etémare, vers la moitié du XVIII^e^ siècle, et dont le commentaire a paru pour la première fois en 1866 à Paris (150). Barthélemy Holzhauser, mort en 1658 (151), a composé sur l'Apocalypse un commentaire qu'il a laissé

---

(147) Explic. de l'Apocalypse, Bourges 1692; Paris, 1707.

(148) Ce travail a paru en deux volumes, Paris, 1762.

(149) Joubert nous apprend lui-même qu'au XV^e^ siècle, un chartreux, Jacques de Paradis, a composé un *Traité des sept états de l'Eglise marqués dans l'Apocalypse*. Plusieurs ouvrages conçus d'après la même méthode ont paru depuis le XVIII^e^ siècle.

(150) Explic. de l'Apoc. par M. l'abbé d'Etémare, publiée d'après les manuscrits authentiques.

(151) Voir sur ce saint prêtre, le Dict. encyclopéd. de Théol. Cath., vol. II, p. 365, éd. Gaume.

inachevé. Ce travail, édité pour la première fois à Vienne en Autriche en 1850, a été traduit du latin en français. On y a ajouté l'interprétation des chap. que l'auteur n'a pas commentés (152). Holzhauser pense que les sept épîtres nous représentent l'histoire de l'Eglise dans sept âges différents. Cette histoire est, selon cet auteur, répétée sous d'autres symboles dans les chap. suivants. Car il pense que S. Jean recommence à plusieurs reprises l'histoire de l'Eglise. Dans ces différents chapitres, Holzhauser s'attache plutôt à faire des applications des visions de l'Apocalypse, qu'à nous en donner une véritable interprétation. Ces applications, surtout en ce qui concerne des faits déjà passés, et les personnages historiques, peuvent être plus ou moins ingénieuses, plus ou moins acceptables, mais elles sont toujours fort incertaines. Nous ne pensons pas qu'il faille avec Haneberg (153), considérer le travail de Holzhauser comme renfermant la meilleure interprétation de l'Apoc. qui ait jamais paru. D'autant plus, que cette interprétation lui est commune avec d'autres auteurs. Ce travail peut offrir un certain intérêt pour ceux qui ont le goût des applications historiques. Mais, parce que Holzhauser est mort en odeur de sainteté, il ne s'ensuit pas que ses interprétations doivent passer pour indiscutables, ni qu'il ne soit pas permis de penser autrement que lui. Nous dirons un mot seulement du travail de Verschraege, publié en 1855 à Tournai (154). Cet auteur s'accorde pour le fond avec Holzhauser, dont il modifie les applications. En 1840 parut, après la mort de l'auteur, un ouvrage sur l'Apoc. par Mgr De Bovet, archevêque de Toulouse (155). Cet auteur renouvelle le système de Bossuet, auquel il apporte quelques modifications. Il pense que le but de l'Apocalypse est uniquement de prédire la chute de Rome païenne et de son empire. Il va même jusqu'à soutenir que les chapp. XXI et XXII doivent s'entendre, non pas du bonheur et du triomphe de l'Eglise dans le ciel, mais de la paix qu'elle devait goûter sur terre. Il n'admet pas non plus qu'il soit question, au ch. XX, de la résurrection générale et du jugement dernier. La première résurrection est pour lui la conversion des Gentils, et la seconde résurrection est la conversion des Juifs. Cet ouvrage, comme on devait s'y attendre, n'a pas fait école. Allioli, dans son commentaire, s'est rapproché de l'interprétation de Bossuet, non sans y ajouter quelques nouvelles applications qui, quel que soit leur mérite, ont toujours l'inconvénient d'être fort contestables. Il a paru en 1872 un nouveau travail sur l'Apocalypse (156). Dans ce travail, l'auteur a pris pour bases les ouvrages de l'abbé de La Chétardie et de Holzhauser. Il y a dans le travail de M. Lafont-Sentenac des applications fort ingénieuses. Mais l'auteur est-il sûr d'avoir toujours saisi le sens de l'Apocalypse ? Parmi les explications que nous ne saurions approuver, nous citerons celle qu'il donne des mille ans du ch. XX. L'auteur croit que S. Jean y prédit l'enchaînement de

---

(152) Paris, 1856. Le travail d'Holzhauser ne va que jusqu'au ch. XV, 4 : la suite de l'interprétation est l'œuvre du continuateur.

(153) Histoire de la Révélation Biblique. part. VIII, ch. IV, 11.

(154) Claræ simplicesque Explicationes libri Apoc., auctore P. F. Verschraege.

(155) L'Esprit de l'Apocalypse par feu Mgr Fr. de Bovet etc. Paris, Gaume.

(156) *Le plan de l'Apocalypse et la signification des prophéties qu'elle contient,* par M. l'abbé Lafont-Sentenac. L'ouvrage a été imprimé à Foix. L'auteur est chanoine de la cathédrale de Pamiers.

Satan, et par conséquent la durée des âges auxquels se rapportent les visions de l'Apocalypse, pendant l'espace de deux mille ans. Il va même jusqu'à nous annoncer la fin du monde vers l'an 2005.

5. Nous allons terminer ce paragraphe par l'énoncé de quelques autres travaux contemporains dont l'Apocalypse a été l'objet. Outre les commentaires de Dusterdieck et de Lange, où les auteurs s'en tiennent sagement à l'explication littérale du texte, sans chercher à soulever le voile qui recouvre l'avenir, et laissent aux âges à venir l'intelligence des prédictions de S. Jean, il a paru en France et à l'étranger des essais d'interprétations, plus ou moins ingénieuses, mais toutes arbitraires et contestables, de l'Apocalypse. Nous allons en indiquer les principaux. *Michel* (M. J.) : La Révélation de S. Jean, ou l'histoire prophétique de la lutte du bien et du mal depuis J.-C. jusqu'à la fin des siècles; Lyon, 1867. *Lambilly :* L'Eglise et les prophètes nouveaux. Comment sur l'Apoc.; Paris, Lecoffre, 1858. *Quelques idées sur l'Apoc. par un catholique,* 2e édition, Paris; Lecoffre, 1858. *Deuthiger :* Das Reich Gottes, etc. (Le Royaume de Dieu, etc.), 1868. *Armstrong :* The Apoc. and S. Pauls prophecy, etc.; Dublin, 1868. *Santangeli :* Explication de l'Apoc. renfermant la démonstration du nom véritable désigné par le nombre 666 (en italien); Ferrare, 1868. L'*Apocal.* ou la révélation des destinées de l'humanité (en italien); Gênes, 1869. *Steffann :* La fin des temps, etc. (en allemand); Berlin, 1870. *Kienlen :* Commentaire historique et critique sur l'Apoc. de S. Jean; Paris, 1870. L'auteur est protestant, et se laisse aller à des considérations toutes rationalistes. *The book of God. A commentary on the Apocal.*; London, 1870. *Wolfe : the Revelation of S. John expouned on futurist principles;* London et Dublin, 1870. *Münchmeyer :* Explication de la révélation de S. Jean (en allemand); Hannover, 1870. C'est un recueil d'exhortations faites par l'auteur, qui est pasteur protestant, aux fidèles de sa congrégation. *Wolf :* L'Apocal. de S. Jean (en allemand; c'est un commentaire littéral); Innsbruck, 1870. Gartner : L'Apocal. de S. Jean (en allemand); Stuttgart, 1872. Nous n'avons pas cet ouvrage entre les mains. Mais, d'après quelques indices, nous pensons que c'est un commentaire littéral dans le genre de celui de Dusterdieck, publié dans le Manuel exégétique de Meyer. Le Dr Bisping a annoncé, lui aussi, un commentaire sur l'Apocal. Il n'a pas encore paru.

§ X. — Différents systèmes d'interprétation pour l'Apocalypse. Quel est celui auquel nous nous rallions. Distinction a faire entre une interprétation et un commentaire de l'Apocalypse.

1. Les systèmes d'interprétation de l'Apocalypse qui méritent de fixer l'attention des esprits sérieux, peuvent se réduire à trois principaux. Le premier est celui des Pères et des écrivains ecclésiastiques, qui ont pensé que les visions de l'Apocalypse se rapportent uniquement aux événements des derniers temps, à l'exception toutefois des sept lettres renfermées dans les trois premiers chap. et les chapp. XVII et XVIII. Les Pères ont expliqué ces deux chapp. de la chute de Rome dans les derniers temps. Les écrivains ecclésiastiques qui sont venus après les incursions des peuples Barbares, ont pensé que c'est à cette époque qu'il faut rapporter ces deux chapitres. Un second système, inauguré au XIe siècle par l'abbé Joachim, et suivi par beaucoup de modernes et surtout de contemporains, consiste à

voir dans l'Apocalypse une histoire à grands traits, et dans ses faits principaux, des combats de l'Eglise, contre le judaïsme, l'idolâtrie, les hérésies, le schisme et l'apostasie qui atteindra son apogée aux temps de l'antechrist, et de ses victoires contre ces différents ennemis. Un troisième système, dont Bossuet et Calmet sont les principaux représentants, parmi nous, n'a vu dans les XIX premiers chap. de l'Apocalypse, que l'histoire de l'Eglise jusqu'à la chute de Rome. Nous avons fait remarquer que Bovet n'a pas même excepté de ce point de vue les trois derniers chap. de S. Jean; mais, par là même, il a rendu son système, par rapport à ces chapitres, entièrement inacceptable.

2. Le second système développé par La Chétardie, perfectionné par Holzhauser et de nos jours par Lafont-Sentenac, nous paraît se rapprocher le plus de la vérité (157). Ce système peut être ramené à celui des Pères. Toutefois, nous ne pensons pas qu'il faille voir dans les sept épîtres de l'Apocalypse une histoire symbolique et abrégée de l'Eglise pendant les sept âges que les auteurs qui adoptent ce système d'interprétation, assignent à la durée de l'Eglise. Nous n'admettons pas, non plus, toutes leurs applications aux différents faits de l'histoire ecclésiastique. Nous croyons qu'il ne faut pas se départir de l'application que les Pères ont faite du chap. XIII à l'antechrist. Nous pensons que les chapitres XVII et XVIII doivent s'entendre d'une nouvelle chute de Rome redevenue païenne, et de son empire antichrétien, qui sera ressuscité en haine de Jésus-Christ. La conversion future des Juifs nous paraît aussi annoncée au chap. VII et au ch. XII. Nous ne pensons pas que les visions de l'Apocalypse indiquent toujours des faits devant se suivre dans un ordre chronologique. Elles se rapportent souvent à des faits d'une époque autre que ceux des visions précédentes (158). En un mot, le système qui voit dans l'Apocalypse, du ch. VI au ch. XIX inclusivement, les principales phases de l'histoire de l'Eglise jusqu'au second avénement de Jésus-Christ, nous paraît préférable aux autres. Mais il offre encore de grandes difficultés, qui, si elles doivent être levées un jour, ne le seront que lorsque les événements prédits, ayant reçu leur accomplissement, on pourra mieux se rendre compte de l'ensemble et de la marche du livre. Jusqu'ici, chacun a vu et a pu faire voir dans l'Apoc. ce qu'il a voulu. Les mêmes passages ont pu être appliqués à des faits différents, et recevoir différentes applications historiques.

3. En présence d'une si grande incertitude, et de la difficulté réelle qu'il y a de donner aux visions de l'Apocalypse une interprétation qui ne soit ni arbitraire ni personnelle, nous pensons que, dans un travail d'exégèse

---

(157) « Liber Apocalypsis totum hoc tempus complectitur, quod a primo adventu Christi usque in sæculi finem, quo erit secundus adventus, excurrit. » S. Aug. de Civ. Dei, XI, 8.

(158) Contentons-nous d'un seul exemple à l'appui de ce que nous venons de dire. Personne n'oserait soutenir que la vision de l'enchaînement et du déchaînement de Satan, objet de la vision du ch. XX, se rapporte à un fait postérieur à l'objet de la vision que S. Jean nous décrit au ch. XIX, 17-21. Du reste, tous les interprètes sont d'accord sur ce point. Les inversions, les répétitions, les récapitulations, ou les séries commençant chacune à l'établissement de l'Eglise et nous menant aux derniers temps, tous ces systèmes indiquent que dans l'Apocalypse la succession des visions n'implique pas la succession dans les faits qui en sont l'objet. C'est ce qu'avait déjà vu S. Augustin. « In hoc libro..... eadem multis modis repetit, ut alia atque alia dicere videatur, cum aliter atque aliter hæc ipsa dicere vestigetur. » De Civ. Dei, XX, 17.

comme le nôtre, il faut distinguer avec soin l'interprétation historique de l'Apocalypse d'avec le commentaire exégétique de ce livre. L'interprétation historique, à part les passages concernant l'antechrist et la chute de Rome païenne, n'est pas encore sortie du domaine des conjectures et des hypothèses plus ou moins acceptables, mais toutes parfaitement discutables. L'exégète doit donc, à notre avis, ne pas s'en préoccuper; il doit se borner, dans un commentaire, à donner le sens littéral des expressions du livre sacré, tout en réservant la désignation des faits historiques auxquels se rapportent ces visions. Autrement, il posera le pied sur le sol mouvant et incertain des conjectures. Les explications qu'il pourra faire, n'arriveront tout au plus qu'à satisfaire une partie de ses lecteurs; elles ne seront jamais que des hypothèses acceptées par les uns, et rejetées par les autres. Il reste encore un vaste champ à ses études et à celles de ses lecteurs. Sous le rapport dogmatique et moral, et sous le rapport du sens littéral, ce livre offre à l'un et aux autres assez de quoi les occuper. C'est à ce *commentaire littéral, dogmatique et moral*, que nous nous sommes borné dans ce travail sur l'Apocalypse. Les applications, qu'on les rapporte à des faits passés ou à venir, nous ont paru trop incertaines, trop arbitraires, pour les faire entrer dans notre commentaire. Toutes les interprétations historiques se sont succédé les unes aux autres : et chacune d'elles, au moment où elle se produisait, a paru satisfaisante, jusqu'à ce qu'elle ait été remplacée par une autre qui, à son tour, a été reléguée au second plan par de nouveaux essais d'interprétation. En un mot, l'interprétation historique de l'Apocalypse peut parfaitement faire l'objet d'un travail spécial et séparé. C'est alors un essai, une hypothèse que l'on soumet à l'appréciation des lecteurs. Mais dans un travail d'exégèse qui, comme le nôtre, doit embrasser tous les livres de l'ancien et du nouveau Testament, nous pensons qu'il faut se borner à donner le sens littéral, et ne pas s'embarrasser dans le labyrinthe des mille interprétations historiques de l'Apocalypse, qui se contredisent et se détruisent les unes les autres. Nous en présenterons bien quelques unes dans notre commentaire. Mais ce ne sont que des conjectures auxquelles on ne peut accorder une bien grande importance. Car il n'est pas de système d'interprétation historique qu'on n'ait pu accorder d'une manière assez plausible avec les différentes visions de l'Apocalypse. Ces différents systèmes montrent bien la justesse de ces paroles de S. Jérôme : « In verbis singulis [de l'Apoc.] multiplices latent intelligentiæ. » Ep. LIII ad Paulin., 8.

§ XI. — Obscurité de l'Apocalypse. Est-elle moins grande pour nous que pour les anciens? Doit-elle disparaitre un jour?

1. Tous ceux qui ont travaillé sur ce livre s'accordent à reconnaître qu'il est, parmi les livres de l'A. et du N. T., celui dont le sens est le plus difficile à saisir. « In hoc quidem libro, cujus nomen est Apocalypsis, obscure multa dicuntur, ut mentem legentis exerceant, » disait déjà de son temps S. Augustin (159). On connaît aussi les célèbres paroles de S. Jérôme : « Apocalypsis Joannis tot habet sacramenta quot verba » (160). « Liber in

(159) Au passage que nous venons de citer à la note précéd.
(160) Ep. LIII, ad Paulin., 8.

Apocalypsi septem sigillis signatus ostenditur : quem si dederis homini scienti litteras, ut legat, respondebit tibi, non possum, signatus est enim. Quanti hodie putant se nosse litteras et tenent signatum librum, nec aperire possunt, nisi ille reseraverit qui habet clavem David, etc. » (161). « Joannes vidit Apocalypsim infinita futurorum mysteria continentem (162). » La difficulté de ce livre tient surtout à ce qu'on ne peut dire avec certitude si les visions qu'il renferme, se rapportent à l'histoire successive de l'Eglise à travers les âges, ou seulement aux événements qui doivent avoir lieu dans les derniers temps; et quel est, dans cette seconde hypothèse, le point de départ de leur accomplissement.

2. Au fond, nous ne sommes pas, au XIX^{e} siècle, plus avancés que les Pères, les écrivains ecclésiastiques et les interprètes des siècles précédents. Les systèmes ont succédé aux systèmes, les hypothèses aux hypothèses, mais après bien des recherches et des essais pénibles, nous sommes tous, qui que nous soyons, obligés d'avouer qu'après tout les interprétations les plus nouvelles et les plus ingénieuses ne sont peut-être pas vraies, et nous n'en sommes encore, comme les Pères les plus anciens, S. Irénée, Tertullien, S. Victorin, etc., qu'à proposer des interprétations hypothétiques, excepté celles qui concernent la signification générale de la bête, et la chute de Babylone, c'est-à-dire de Rome, la ville aux sept collines. Et encore, sur ces deux points, lorsqu'on veut en venir aux détails, nous ne pouvons rien dire de plus que ce que nous ont laissé les anciens. Ce que nous avons ajouté n'est que pures conjectures, que les auteurs admettent ou rejettent selon qu'ils se rattachent aux uns ou aux autres de ceux dont ils ont lu les travaux.

3. Nous croyons cependant qu'il viendra, comme cela est arrivé pour les prophètes de l'A. T., un temps où l'Apocalypse sera comprise, sinon entièrement, au moins suffisamment, pour que les fidèles en retirent le fruit que s'est proposé pour eux l'Esprit-Saint, en inspirant ce livre à S. Jean. C'est ainsi que les principales prophéties de l'A. T., surtout celles qui se rapportent à Jésus-Christ et à son Eglise, ont fini par être comprises. Mais l'obscurité des prophètes de l'A. T. n'a pas été entièrement levée pour chacune de leurs prophéties. Nous pensons qu'il en sera de même pour l'Apocalypse. L'obscurité sera levée en grande partie, mais non pas entièrement, ainsi que nous pouvons le juger d'après ce que sont pour nous les livres de l'A. T. En effet, nous en avons assez d'intelligence pour confirmer et défendre notre foi; mais que de passages dont l'intelligence nous a été refusée! Cela tient à cette conduite de la divine Providence qui a voulu, que dans les choses de la foi, à côté de la lumière, il y ait les ombres, et à côté de ce qui est clair, il y ait le mystère.

§ XII. — Utilité qu'on peut retirer de la lecture de l'Apocalypse.

Ces diverses considérations ne doivent pas ralentir notre zèle pour l'étude de ce livre. Nous n'avons qu'à ne pas nous préoccuper, plus qu'il ne

(161) Ibid. n. 5.
(162) Adv. Jovin. lib. I, 26.

faut, de l'intelligence détaillée des visions et prophéties. Si elles sont obscures, c'est que l'Esprit-Saint n'y a pas mis pour nous, à l'époque où nous vivons, le fruit principal que nous avons à retirer de l'Apocalypse. Ce fruit, nous pouvons le cueillir dans les enseignements dogmatiques et moraux dont abonde ce livre, et duquel se vérifie, malgré les obscurités que nous y offre sa partie prophétique, cette parole de S. Paul [Rom. xv, 47] : « Ad nostram doctrinam scripta sunt. » Car, bien que nous ne comprenions pas ce que signifie chacune des visions décrites par S. Jean, nous voyons cependant à la lecture de ce livre, et cela clairement, que l'Eglise souffre et combat sous l'œil de Jésus-Christ; que les ennemis de l'Eglise ne la persécutent que dans la mesure et de la manière que cela leur est permis; que ceux qui souffriront avec l'Eglise, triompheront avec elle; que le triomphe final, non-seulement après cette vie, mais même sur cette terre, est réservé à Jésus-Christ, à son Eglise, à ses élus. Ces visions où S. Jean nous décrit, d'une part, les attaques des ennemis de Jésus-Christ et de son Eglise, et puis leurs défaites; de l'autre, le bonheur des élus dans le ciel, ces visions, disons-nous, sont bien propres à fortifier notre foi, à ranimer notre espérance, à nous aguerrir et à nous faire contempler, d'un regard rassuré, ces combats de jour en jour plus nombreux, plus perfides, plus violents contre l'Eglise. Si l'avenir nous apparaît menaçant, si de mauvais jours se préparent pour l'Eglise, c'est dans la lecture de l'Apocalypse que nous trouverons de quoi nous encourager, et nous préparer à prendre avec amour notre part dans les combats et dans les persécutions que l'Eglise catholique, notre mère, aura à subir. Ces vérités, utiles à nos âmes et à celles des fidèles, à qui nous devons les communiquer, sont exprimées clairement dans l'Apocalypse, parce que, selon la belle parole de S. Aug. (163) : s'il y a bien des obscurités dans la Sainte Ecriture, Dieu a voulu que tout ce qui est nécessaire, utile même à la sanctification des âmes, y fût enseigné d'une manière claire, ou du moins n'y fût pas entouré de difficultés assez grandes pour en empêcher l'intelligence.

(163) Ep. CXXXVII, 3.

L'APOCALYPSE DE SAINT JEAN

CHAPITRE I

Introduction (¥¥. 1-3). — L'Apôtre salue les Eglises auxquelles il écrit (¥¥. 4-6). — Annonce du second avénement de Jésus-Christ (¥¥. 7-8). — Extase de S. Jean un jour de dimanche à Patmos (¥¥. 9-11). — Jésus-Christ lui apparaît. Paroles qu'il adresse à S. Jean (¥¥. 12-20).

1. Apocalypsis Jesu Christi, quam dedit illi Deus palam facere servis suis, quæ oportet fieri cito; et significavit, mittens per Angelum suum, servo suo Joanni,

1. Révélation de Jésus-Christ que Dieu lui a donnée pour faire connaître à ses serviteurs ce qui doit arriver bientôt, et il l'a manifestée en envoyant son ange à son serviteur Jean,

---

1. — *Apocalypsis.* Ce mot a deux sens dans le N. T. Tantôt, comme par ex. Rom. XVI, 25; Gal. I, 11; II, 2, etc., il a le sens de notre mot français, révélation. Tantôt, Rom. VIII, 19; I. Cor. I, 7; II Thess. I, 7; I Petr. I, 7, 13; IV, 13, etc., il signifie la manifestation glorieuse de Jésus-Christ au jour de son second avénement. Nous pensons, avec le plus grand nombre des interprètes, que c'est dans le premier sens que l'apôtre emploie ici ce mot, tout en faisant allusion au second sens, déjà connu des fidèles, ainsi que l'indiquent les passages cités en premier lieu. Cette remarque peut servir à expliquer pourquoi, partout ailleurs, en parlant de ce livre, S. Jean lui donne le nom de prophétie, I, 3; XXII, 7, 10, 18, 19, et non pas d'apocalypse. — *Quam dedit illi.* Le pronom se rapporte à Jésus-Christ; cela est de toute évidence. Le verbe « dedit » confirme d'abord le sens que nous adoptons pour le mot « Apocalypsis. » Ce même verbe doit s'entendre ici d'une communication faite à Jésus-Christ en tant qu'il est homme. Cette communication lui a été faite dès son incarnation. C'est la doctrine de l'Eglise catholique que, dès cet instant, Jésus-Christ a possédé toute la science surnaturelle dont son âme était capable. « Beatæ Christi animæ, *inde ab exordio suæ existentiæ*, præter scientiam visionis, inerat scientia infusa ejus perfectionis quæ tum elevationi per unionem hypostaticam, tum statui reparatoris ac capitis totius generis humani responderet. » Franzel., de Verbo Incarn., Thes. XLII. En effet, comme raisonne fort bien S. Jean Damasc., dans ce passage rapporté en latin par le P. Franzel., Thes. XLI : « Si caro a primo statim ortu vere Deo unita est..... qui fieri potuit, ut non omnibus prorsus *sapientiæ* et gratiæ dotibus afflueret? » Au VIe siècle, les Agnoètes qui enseignaient que Jésus-Christ avait ignoré certaines choses, p. ex. le jour du jugement général, furent condamnés comme hérétiques. On peut, sur la science de Jésus-Christ, consulter, outre le P. Franzelin, les deux savants Jésuites, Pétau, de Incarn. Lib. XI, cap. I et suiv.; de Trin., lib. II, cap. III; Bellarm. de Christo, lib. IX, capp. I-V, et au tom. IX du Cours complet de Théol., le traité de Incarnat., dissert IX, cap. III, art. 1. Outre cette science infuse, il faut de plus admettre en Jésus-Christ, « scientia acquisita, atque in hac connaturalis profectus, » P. Franzel. — *Deus.* Ce subst. doit ici s'entendre des trois personnes de la sainte Trinité. — *Palam facere.* Ces mots indiquent bien une révélation ou manifestation de choses appartenant à l'avenir, — mais ils n'excluent nullement l'obscurité qui, pour les détails, accompagne toutes les prophéties de l'A. et du N. T., et en particulier celles de l'Apoca-

2. Qui a rendu témoignage à la parole de Dieu, et témoignage de tout ce qu'il a vu de Jésus-Christ.

2. Qui testimonium perhibuit verbo Dei, et testimonium Jesu Christi, quæcumque vidit.

---

lypse. « Apocalypsis Joannis tot habet sacramenta quot verba. » Parole bien connue de S. Jérôme ; Ep. LIII ad Paulin. 8. Aussi le docte Jésuite Salmeron a dit avec beaucoup de raison : « Apocalypsis expositionem esse veluti quadraturam circuli, de qua dici solet : scibilis est, sed nondum scita. » Prælud. IV. — *Suis.* Ce pronom se rapporte à Jésus-Christ ; comp. pl. b. II, 20. — *Quæ oportet fieri.* Ces mots n'indiquent pas une nécessité physique détruisant la liberté de la volonté humaine, mais uniquement l'infaillible certitude avec laquelle doit arriver tout ce que Dieu a prévu. Car ce qui dépend de la liberté de l'homme n'arrive pas, parce que cela a été prévu de Dieu ; mais cela a été prévu, parce que c'est ainsi que cela doit arriver par suite de la libre détermination de l'homme. — *Cito.* De graves auteurs ont conclu de ce qu'on lit ici et pl. b. ✝ 3, et XXII, 10., que l'Apocalypse ne se rapporte qu'aux persécutions par les successeurs de Domitien, au triomphe du christianisme sur le paganisme et à la chute de Rome païenne, et nullement aux événements de la fin du monde. Mais ces différents passages ne prouvent pas ce sentiment, et n'excluent en aucune manière celui qui est le plus généralement adopté de nos jours, et auquel nous nous rallions, qui veut que l'Apocal. ait trait aux grands événements qui depuis l'époque de S. Jean se déroulent dans les sociétés chrétiennes jusqu'à et y compris la fin du monde. Ces expressions indiquent seulement que l'accomplissement partiel et successif des différentes prédictions contenues dans ce livre devait avoir lieu bientôt. Cet accomplissement partiel et successif s'est continué, se continue et se continuera dans ce monde, et même au-delà, dans l'éternité. Comp. pl, b. XX, 10, 14 ; XXI, 1-8 ; XXII, 3-5. — *Significavit.* Le sujet de ce verbe est Jésus-Christ. — *Mittens per angelum suum.* C'est un hébraïsme. Comp. dans le texte hébreu, Exod. IV, 13 ; I Rois II, 25. Il faut traduire comme s'il y avait « mittens angelum, etc. » Comp. pl. b. XXII, 6, 16. C'est pour n'avoir pas pris garde à cela, que quelques auteurs veulent rattacher « per angelum etc., » au verbe « significavit. » Le mot « angelum » en grec, avec l'article, doit se prendre dans un sens générique et comprenant les différents anges avec lesquels S. Jean a été en rapport dans le cours de ses visions apocalyptiques. — *Suum.* Ce pronom doit être rapporté à Jésus-Christ. Voy. pl. b. XXII, 16. — *Servo suo Joanni.* Voy. Rom. I, 1, note. Comp. pl. b. XXII, 9 ; Amos, III, 7, etc. Le pronom « *suus* » répété ici trois fois suppose la divinité de Jésus-Christ. En effet, S. Jean aurait-il dit, en parlant d'un simple mortel : « *angelum suum... servis suis... servo suo* ? »

2. — *Qui.* On ne comprend vraiment pas que quelques auteurs aient pu rapporter ce pronom à l'Ange et non à S. Jean. — *Testimonium.* — *Jesu-Christi.* Le grec eût été mieux rendu par « ... testificatus est verbum, etc. » Notons en passant que l'expression grecque μαρτυρεῖν τὴν μαρτυρίαν se retrouve dans Platon. Quelques interprètes contemporains, Meyer, Fausset, etc., par les mots « testimonium Jesu Christi, » entendent le témoignage rendu par Jésus-Christ, c.-à.-d. la révélation faite par lui et qui est l'objet du livre de l'Apocalypse. Ces mêmes auteurs donnent une signification analogue aux mots « verbo Dei. » Nous ne pensons pas que ce soit là le sens des passages de ce livre où reviennent les mots en question. Voy. pl. b. I, 9 ; VI, 9 ; XII, 11-17 ; XIX, 10 ; XX, 4. Dusterdieck ne nous paraît pas heureux en citant à l'appui de son sentiment le nom de témoin « testis, » donné à Jésus-Christ pl. b. ✝. 5, et III, 14. Il n'y a donc, selon nous, aucune raison suffisante pour abandonner le sentiment du plus grand nombre des interprètes, tant anciens que modernes, qui expliquent ces mots du témoignage rendu par S. Jean à la parole de Dieu et à Jésus-Christ. Quel est ce témoignage dont parle ici l'apôtre ? Quelques-uns ont pensé qu'il a voulu faire allusion à ses souffrances et même à son exil (pl. b. IX, 9) pour le nom de Jésus. Nous ne le croyons pas. D'après le sens que cette expression a dans tous les écrits de S. Jean (Apoc. XXII, 18-20 ; Joan. I, 7, etc. ; XXI, 24 ; I Joan. I, 2), il nous semble difficile de contester que l'écrivain sacré veuille parler d'un témoignage rendu, non par les souffrances, mais soit par la parole, soit par les écrits. Toutefois, un nouveau désaccord s'élève ici parmi les interprètes. Les uns, par ce témoignage rendu à la parole de Dieu et à Jésus-Christ, entendent la mise par écrit dans l'Apocalypse des révélations faites à S. Jean, et des visions reçues par lui, lors de son séjour à Patmos : les autres, et ce sont les plus nombreux, y voient une allusion de l'Apôtre à ses autres écrits, ou du moins à sa prédication de l'Evangile. Ce sentiment nous paraît plus conforme à la pensée de S. Jean, qui, par la forme qu'il donne au verbe ἐμαρτύρησεν « testimonium perhibuit, » semble faire allusion à un témoignage déjà connu des lecteurs, et, par conséquent, devant être exprimé par un verbe passé

3. Beatus qui legit et audit verba prophetiæ hujus, et servat ea quæ in ea scripta sunt; tempus enim prope est.

4. Joannes septem Ecclesiis quæ

3. Bienheureux celui qui lit et écoute les paroles de cette prophétie et garde les choses qui y sont écrites, car le temps est proche.

4. Jean aux sept Eglises qui sont

---

au moment de la composition de l'Apocalypse. Comp. Joan. XIX, 35 ; I Joan. 2, 3 : « Vidimus et testamur..... quod vidimus et audivimus annuntiamus. » — *Quæcumque vidit*... Les auteurs qui pensent que, par le témoignage dont il parle, S. Jean a voulu entendre la composition même de l'Apocalypse, citent à l'appui de leur sentiment ces mots qu'ils appliquent aux nombreuses visions qui sont l'objet de ce livre. Mais ces mots sont le complément de « qui testimonium perhibuit, etc. : » ils doivent par conséquent s'entendre des choses concernant Jésus-Christ pendant sa vie mortelle. Comp. Joan. XIX, 35 ; I Joan. I, 1-3. Ce second verset, qui rentre tout-à-fait dans les habitudes de S. Jean, et qui, par là même, constitue une des preuves intrinsèques, en faveur de l'authenticité de l'Apocalypse, a pour but d'attester indirectement la véracité de l'écrivain. De ces deux propositions, 1° que lorsque S. Jean emploie en parlant de lui-même les mots « testimonium perhibere... testari, » il entend par là un témoignage qu'il a rendu par écrit ; 2° que le témoignage dont il est question dans notre verset, ne peut s'entendre de la composition de l'Apocalypse, on pourrait tirer en faveur de l'antériorité du quatrième évangile par rapport à l'Apocalypse une preuve qui serait décisive, si l'interprétation du ℣. 2, sur laquelle elle s'appuie, était incontestable. Mais nous devons avouer que cette interprétation et la conséquence qu'on en tire ne dépassent pas la limite d'une probabilité plus ou moins grande. Notons en terminant qu'ici et pl. b. ℣. 9 ; VI, 9 ; XX, 4, les mots « verbum Dei, » signifient la prédication de l'Evangile. Cette expression revient assez souvent dans les écrits des Apôtres : Act. IV, 31 ; VI, 2 ; VIII, 4-12 ; XII, 24 ; XIII, 5-7, 46, etc. ; II Cor. II, 17 ; IV, 2 ; Phil. I, 14, etc. ; Hebr. XIII, 7 ; I Petr. I, 23, etc. Ce n'est que pour maintenir le sens qu'ils donnent aux mots « testimonium Jesu-Christi » que Meyer et quelques interprètes expliquent l'expression « verbum Dei » des révélations contenues dans l'Apocalypse.

3. — *Beatus*. Ce mot dans l'Apocalypse est employé par rapport à celui qui arrive au bonheur éternel, ou qui en prend le chemin : XIV, 13 ; XVI, 15 ; XIX, 9 ; XX, 6 ; XXII, 7, 14. « Hic autem dicimur quidem beati, quando pacem habemus, quantulacumque hic haberi potest in vita bona : sed hæc beatitudo illi quam finalem dicimus, beatitudini comparata, prorsus miseria reperitur. » S. Aug., de Civ. Dei, XIX, 10. « Hanc volunt omnes... sed ad tam magnam possessionem, ad tam grandem felicitatem qua itur?... Alii dixerunt hàc; alii, non hàc sed hàc. Latuit eos via quia Deus superbis resistit. Lateret et nos nisi venisset ad nos. Ideo Dominus : Ego, inquit, sum via... non errabis quando is ad illum per illum. » Id. Serm. CXLIX, 10. — *Qui legit et audit*. Le second verbe est en grec au pluriel οἱ ἀκούοντες. Le premier de ces deux verbes peut s'entendre ici de celui qui dans les réunions des fidèles faisait la lecture publique, et il explique pourquoi le second verbe est au pluriel. — *Et servat*. Ici encore le verbe est en grec au pluriel τηροῦντες. Le changement du pluriel au singulier, fait par l'auteur de la Vulgate et ratifié par la lecture qu'en fait l'Eglise est sans importance pour le sens. Mais nous protestons une fois de plus contre la liberté que s'est donnée Tischendorf, de rétablir de son autorité privée dans son éd. gréco-latine du N. T. le nombre pluriel. De pareils changements ont été sévèrement interdits aux particuliers par les Papes chargés de veiller à la pureté du texte de la Vulgate. Cette recommandation, de garder les paroles, etc., se retrouve pl. b. XXII, 7, mais comme venant de Jésus-Christ lui-même. S. Jean ne fait ici que répéter ce qu'avait dit son divin maître. Luc XI, 28. Comp, Luc II, 19. « Malum est ergo non audire ; malum est audire et non facere ; restat audire et facere. » S. Aug. CLXXIX, 9. « Bene manducat et male digerit qui audit verbum Dei et non facit. » Id. Serm. XXIX, 2. « Electorum quippe mos est, ut cum divinæ prædicationis hortamenta suscipiunt, ad studium auditæ bonæ operationis accendantur. Nam reprobi et frequenter verba Dei audiunt, et eisdem tamen verbis, nulla bona opera proponunt. » S. Greg. le Gr. In I. Reg. VII, 4. — *Tempus*. En grec, avec l'article défini : ὁ καιρός, le temps, c.-à-d. l'époque à laquelle doit avoir lieu d'une manière partielle et successive l'accomplissement des prophéties contenues dans ce livre. — *Prope est*. Voy. pl. h. ℣. 1, note.

4-6. — Ces deux versets forment comme la dédicace et l'envoi de l'Apocalypse aux sept églises que l'Apôtre désigne pl. b. par leur nom au ℣. 11.

4. — *Joannes*. S. Jean l'Apôtre et l'auteur du quatrième Evangile et des trois épîtres catholiques que lui attribue la tradition, et non pas le prêtre Jean, ainsi que le veulent

en Asie : grâce à vous et paix par celui qui est, qui sera et qui doit venir, et par les sept esprits qui sont devant son trône;

sunt in Asia. Gratia vobis, et pax ab eo qui est, et qui erat, et qui venturus est : et a septem spiritibus qui in conspectu throni ejus sunt :

Exod. 3, 14.

---

quelques auteurs contemporains. Voy. la préface au §. II. — *Septem Ecclesiis.* Pl. b. ℣. 11. On sait que ce chiffre joue un grand rôle dans l'Apocalypse. On n'a pour s'en rendre compte qu'à jeter les yeux sur la concordance biblique. — *In Asiâ.* Ici, comme dans tous les autres passages du N. T., excepté Act. XIX, 26-27; XXVII, 2, ce mot désigne la province proconsulaire qui renfermait la Mysie, la Lydie, la Carie, et la Phrygie. Elle portait le nom de « Asia propria ac proprie. » Cic., pro Flacco, XXVII; Strabon, XII, 15, ἰδίως λεγομένη Ἀσία; Ptolem. V, 2, ἰδίως καλουμένη Ἀσία. Elle avait pour capitale Ephèse. « Ephesus in ea urbs clarissima est. » Solin. XLIII. On l'appelait « Asia propria, » pour la distinguer ainsi de la partie du globe appelée de ce nom et aussi de l'Asie-Mineure, dont la province d'Asie faisait partie. — *Gratia vobis et pax.* Voy. Rom. I, 7 note. Cette formule se retrouve en tête des épitres de S. Paul, celle aux Hébreux exceptée. Voy. aussi II Petr. 1, 2; II Joan., 3; Jud., 2. « Pax autem nostra propria, et hic est cum Deo per fidem, et in æternum erit cum illo per speciem. » S. Aug., de Civ. Dei, XIX, 27. — *Ab eo qui,* etc. « Nulla gratia et nulla pace salvi fiunt homines, nisi quæ est a Deo Patre et Domino Jesu Christo. » Id., Ep. ad Rom., expos. inchoat., 12. — *Qui est, qui erat et qui venturus est.* Pour bien nous rendre compte de cette magnifique explication du nom de Jéhovah, que nous donne S. Jean, ici et pl. b. IV, 8, faisons d'abord quelques remarques sur le dernier membre de cette phrase. Le grec porte ὁ ἐρχόμενος au présent, et non pas ὁ ἐλευσόμενος au futur. La Vulgate a donc rendu ici le sens et non la lettre du grec. Des auteurs en assez grand nombre pensent que S. Jean a ici employé ce participe pour faire allusion au futur avénement de Jésus-Christ, qui doit revenir pour punir les méchants et récompenser les bons. Parmi ces auteurs, les uns rapportent à Jésus-Christ les trois expressions « qui est, » etc., les autres, la troisième seulement. Nous croyons que ces différents auteurs se sont mépris les uns et les autres sur la pensée de S. Jean. Ainsi que l'ont vu parfaitement parmi les hébraïsans contemporains, Ewald, de Wette, Ebrard etc., l'expression grecque ὁ ἐρχόμενος, est un hébraïsme, qui veut dire celui qui sera. Voici nos preuves : « On dit en Hébreu Lehatid lebâ, *il viendra*, pour *il sera*. Le futur même s'exprime souvent par habbâ, ce qui doit venir. C'est ainsi que nous disons *l'avenir, à l'avenir,* » Drach; Harm. etc., vol. II, p. 502. Voy. aussi Buxtorf le fils; Dissert. de Nom. Dei, n. 9. En effet, 1° voici ce que nous lisons dans le Médrasch-Rabba (grand commentaire hébreu) sur l'Exode : Le très-saint... a dit à Moïse, dis-leur : c'est moi qui ai été, moi qui suis maintenant, moi qui serai (en hébreu, moi qui dois venir). Que ce soit là le sens de l'expression hébraïque du commentaire, cela se prouve par les témoignages des Rabbins cités par le chev. Drach, ibid. p. 326 et suiv., qui tous enseignent que le nom Jéhovah renferme les trois temps. 2° Le participe grec ἐρχόμενῳ est traduit par « futuro; » Marc X, 31. 3° On ne peut nier que ce verbe en grec, comme en latin, n'ait dans plusieurs endroits du N. T. le sens de « futurus. » Voy. Luc XVIII, 30; Act. XVIII, 21 (text. gr. recept.); I Thess. I, 10; Joan. XVI, 13. Comp. de plus les pass. suiv., dans lesquels ce verbe mis au présent est pour le futur. Joan. IV, 21; XVI, 25-31. Ainsi, nous pouvons conclure que le « venturus » de notre verset a le sens de « erit ou futurus. » De ceci suit, qu'en employant ce verbe, S. Jean s'est servi d'un hébraïsme et n'a fait aucune allusion au second avénement de Jésus-Christ. L'Apôtre reproduit ici par une périphrase le nom tétragrammaton de Dieu, et, s'il est permis de se servir de cette expression du chev. Drach, ibid., p. 325, il en donne comme la monnaie. Par conséquent, ces trois temps doivent être considérés comme formant un seul nom, se rapportant à la nature divine : et il n'y a aucune raison plausible d'y voir une allusion aux trois personnes de la Ste Trinité. Quant aux trois temps qui sont ici attribués à l'Eternel, nous ne pouvons en donner un meilleur commentaire qu'en reproduisant les paroles suivantes de S. Aug. « Quamvis natura illa immutabilis et ineffabilis non recipiat Fuit et Erit, sed tantum Est..., tamen propter mutabilitatem temporum in quibus versatur nostra mortalitas et nostra mutabilitas, non mendaciter dicimus, et fuit, et erit, et est. Fuit in præteritis sæculis, est in præsentibus, erit in futuris. Fuit, quia numquam defuit; erit, quia numquam decrit; est, quia semper est.... Proinde cum secundum volumina temporum locutio humana variatur, qui per nulla deesse potuit aut potest aut poterit tempora, vera

5. Et a Jesu Christo, qui est testis fidelis, primogenitus mortuorum, et princeps regum terræ, qui dilexit nos, et lavit nos a peccatis nostris in sanguine suo,

I Cor. 15, 21. *Heb.* 9, 14.

5. Et par Jésus-Christ qui est le témoin fidèle, le premier-né d'entre les morts, et le prince des rois de la terre, qui nous a aimés et nous a lavés de nos péchés dans son sang,

---

de illo dicuntur cujuslibet temporis verba. » Joan. Tract. XCIX, 5. Comp. Id. Tract. XXXVIII, 10; In ps. II, 6; In ps. CI; Serm. II, 10, etc. — *Et a septem spiritibus.* Il ne faut entendre par cette expression, ni les sept dons du S. Esprit, ainsi que le veulent Bède, l'abbé Rupert, etc., ni l'Esprit lui-même qui s'adresse aux églises (pl. b. II, 7. 11, 29), ainsi que le veut Busterdieck; mais, conformément à l'interprétation commune parmi les catholiques, les sept anges principaux, dont l'excellence et la haute dignité nous sont révélées par cette expression figurée. Comp. Tob. XII, 15. Que ce soit bien là le sens que S. Jean entend donner à ces mots, cela nous parait ressortir clairement des passages suivants de l'Apoc.: V, 6; VIII, 2; XV, 6. De plus, ces paroles : « qui in conspectu throni ejus sunt » distinguent entièrement de Dieu ces sept Esprits, et ne sauraient en aucune manière s'entendre de l'Esprit-Saint, *un* en nature avec le Père et le Fils. Enfin, comme le remarque fort bien Bossuet, le Saint-Esprit est toujours *un* dans l'Apoc.; par conséquent, les sept Esprits sont des anges à qui le nombre de sept est attribué dans ce livre. On fait contre cette interprétation les deux objections suivantes : S. Jean souhaite grâce et paix à ses lecteurs de la part de Dieu, des sept Esprits et de Jésus-Christ. Si ces sept Esprits n'étaient que des Anges, comment expliquer : 1° que S. Jean nommerait ici les sept Esprits comme pouvant eux aussi être, pour les hommes, le principe de la grâce et de la paix? 2° Qu'il les nommerait avant Jésus-Christ? Nous répondons : S. Jean nous représente ici et aux autres passages cités, ces sept Esprits comme ayant reçu de Dieu un pouvoir spécial, en faveur des bons, et contre les méchants. Il n'est donc pas étonnant qu'il souhaite à ses lecteurs, grâce et paix, de la part de Dieu et de ses sept principaux ministres, dans l'accomplissement des événements qu'il va prophétiser. Il va sans dire que la grâce et la paix, pour S. Jean et ses lecteurs, n'arrivent aux hommes de la part des sept Esprits que d'une manière secondaire, par rapport à Dieu, source première de tout bien dans ses créatures. La seconde difficulté n'est pas plus sérieuse que la première. S. Jean a nommé les sept Esprits avant Jésus-Christ, parce que la suite du contexte, où il ne va être question que du Sauveur, l'exigeait ainsi.

5. — *Qui est testis fidelis.* Voy. Joan. VIII, 37; I Tim. VI, 13. Jésus-Christ est appelé ici par excellence le témoin et le témoin fidèle, digne de toute notre confiance, parce que tout ce qu'il nous enseigne, il l'a reçu de son Père, et il nous le transmet en toute vérité. Comp. pl. b. III, 14. Voy. Joan. I, 18; VIII, 26, 28, 38, 40; XII, 49-50; XIV, 6, 10, etc. — *Primogenitus mortuorum.* Voy. Col. I, 18, et la note. Cette expression par laquelle S. Jean fait allusion à la résurrection glorieuse de Jésus-Christ après les ignominies et les souffrances de sa mort, renferme un encouragement et un grand motif de consolation par rapport aux disciples du Sauveur, auxquels de grandes persécutions sont réservées sur terre. Aussi l'Apôtre revient ailleurs sur cette pensée que Jésus-Christ qui a souffert la mort, est maintenant vivant pour toujours. Voy. pl. b. V. 18; et II, 8. — *Princeps regum terræ.* Jésus-Christ a reçu de son Père la souveraineté sur toutes les créatures dans le Ciel et sur la terre. Ephes. I, 22; Phil. II, 10; Coloss. I, 18. S. Jean lui-même le répète dans d'autres passages de l'Apoc., XVII, 14; XIX, 16. Cette souveraineté avait été annoncée dans l'Ancien Testament comme devant appartenir au Messie. Voy. Ps. II, 8-10; LXX, 8-11; LXXXVIII, 28; Isai. LII, 15. Jésus-Christ est donc au pied de la lettre le chef des souverains, et le roi des rois de la terre. Malheur aux rois et aux peuples, surtout chrétiens, qui s'opposent au règne de Jésus-Christ sur la terre. Le pouvoir temporel du Saint-Siége, reconnu par l'Eglise comme nécessaire dans les circonstances présentes, ne peut-il et ne doit-il pas être considéré comme une représentation de la royauté réelle de Jésus-Christ, sur les rois et les peuples de la terre? S'attaquer à ce pouvoir n'est-ce pas s'attaquer au pouvoir royal de Jésus-Christ lui-même? — *Dilexit nos.* Il nous a aimés jusqu'à la dernière limite de l'amour; Joan. XIII, 1; XV, 13. Il nous a aimés chacun en particulier; Gal. II, 20, et la note. — *Et lavit.* Quelques mss. grecs, au lieu de λούσαντι, leçon du ms. du Vat., et qui se trouve ici dans la Vulgate, lisant λύσαντι, « qui solvit nos. » Mais, dans cette variété de leçon, nous ne comprenons pas la légèreté avec laquelle les critiques contemporains, parmi les protestants, traitent la leçon qui a pour elle la Vulgate. Cette version est antérieure en date à tous les mss. grecs actuelle-

6. Et nous a faits rois et prêtres de Dieu son Père : à lui la gloire et l'empire dans les siècles des siècles. Amen.

7. Voici qu'il vient sur les nuées, et tout œil le verra, même ceux qui l'ont transpercé; et à cause de lui se lamenteront toutes les tribus de la terre. Oui. Amen.

6. Et fecit nos regnum et sacerdotes Deo et Patri suo : Ipsi gloria, et imperium in sæcula sæculorum. Amen.

7. Ecce venit cum nubibus, et videbit eum omnis oculus, et qui eum pupugerunt. Et plangent se super eum omnes tribus terræ : Etiam. Amen.

Isaiæ 3, 13. *Matth.* 24, 30. *Judæ* 14.

---

ment existants. La dernière partie du verset : « lavit nos, etc » est dogmatique. Elle fournit une preuve de plus en faveur de la doctrine catholique concernant notre justice réelle, et inhérente à notre âme, et contre la justice imputative inventée par Luther. Cette figure empruntée au nettoyage par l'eau, et qui revient souvent dans l'Ancien Testament [Ps. L, 4, 9; Jerem. IV, 14] ne peut s'allier avec une justice imputative et la permanence du péché dans l'âme du pécheur justifié. Comp. Isa. I, 16 : « Lavamini... *auferte malum*, etc. » Comp. I Joan. I, 7. — *In sanguine suo.* Voy. Eph. I, 7, et la note.

6. — *Regnum.* Quelques mss. et textes grecs imprimés portent βασιλεῖς « reges, » mais la critique contemporaine reconnaît, comme la meilleure, la leçon βασιλείαν, reproduite par la Vulgate. Du reste, le mot « regnum » a ici le même sens. S. Jean donne aux chrétiens le titre de rois, non-seulement parce que nous sommes les frères et les cohéritiers de J.-C., appelés à régner comme lui, ici-bas, sur le monde, le péché et le démon, et à avoir part à sa gloire, à son triomphe dans le ciel; mais aussi pour indiquer que, par notre vocation à la foi, nous sommes, par rapport aux infidèles, ce que les membres d'une famille royale sont à l'égard des simples particuliers. — *Sacerdotes.* Ce mot ne doit pas être entendu en ce sens que [comme le voulait Luther, qui abusait de ce passage et de celui de la 1re ép. de S. Pierre II, 5] il n'y a pas, dans la loi nouvelle, des prêtres distingués par un caractère spécial des autres fidèles. Car, les mots « regnum... sacerdotes », doivent être pris dans le même sens; et il est évident que le premier ne peut être pris, dans un sens vrai, au pied de la lettre. Voy. notre note sur le passage précité de S. Pierre. Voici sur ce mot une belle réflexion de S. Jérôme : « Seipsum offerre Deo proprie christianorum est. » Ep. LXXI, ad Lucin., 3. — *Deo et Patri suo.* On peut ici considérer la conjonction comme redondante et expliquer : à Dieu son père. Dans ce cas, la proposition de l'apôtre, que Jésus-Christ a fait de nous le royaume de Dieu son Père, ne s'applique pas d'une manière *exclusive* à la première personne de la Sainte-Trinité, mais elle doit s'entendre par rapport aux trois personnes parmi lesquelles il n'y a de distinction que pour ce qui concerne les *relations personnelles* qui sont : la Paternité, la Filiation et la Spiration. Mais il nous paraît plus conforme aux autres passages du N. T. de rapporter le pronom *suo* aux subst. : « Deo et Patri. » Voy. I, 4; I Thess. I, 3; III, 13; Philem., 3. Les mots « Patri suo » doivent alors s'entendre d'une manière rigoureuse et exclusive de la première personne de la Sainte-Trinité, dont Jésus-Christ est le Fils naturel. Voy. II Cor. I, 3 et la note. Ceux-ci : « Deo suo » s'appliquent aux trois personnes, comme nous venons de le dire quelques lignes plus haut. Au ch. V, 10, où revient la même proposition, nous lisons : « Deo nostro. » — *Ipsi*, c.-à-d. à Jésus-Christ. Cette doxologie, qui se lit aussi I Petr. IV, 11, est un magnifique témoignage en faveur de la divinité du Sauveur.

7. — *Ecce.* Cet adverbe, mis au commencement de la phrase, ici et ailleurs, par ex. pl. b. III, 11; XVI, 15; XXII, 7, 12, a pour but d'exciter l'attention des lecteurs sur la proposition qui va être énoncée. — *Venit.* Le sujet du verbe est Jésus-Christ, ainsi que le montre la suite du verset. Ce verbe, ici et aux passages précités, est au présent, pour indiquer la certitude de ce second avénement du Sauveur. — *Cum nubibus.* Comme notre divin Sauveur a parlé dans ces mêmes termes de son second avénement au jour du jugement, Matth. XXIV, 30; XXVI, 64; Luc XXI, 27, il nous paraît bien difficile d'expliquer ces paroles de S. Jean, non pas du jugement dernier, mais des vengeances de Jésus-Christ contre l'empire romain, persécuteur des Chrétiens. Comp. Dan. VII, 13. Remarquons, en passant, que, dans les écrits des rabbins, le Messie est appelé Bar-Nibeli ou Anani, qui veut dire : l'homme des nuages. — *Videbit eum omnis oculus.* Remarquez la beauté et l'originalité de cette expression. — *Et qui,* etc. Sans doute ce membre de phrase est compris dans les deux propositions générales dont l'une le précède, et l'autre le

8. Ego sum Alpha et Omega, principium et finis, dicit Dominus Deus, qui est, et qui erat, et qui venturus est, omnipotens.

Isaiæ 41, 4. *Infr.* 21, 6.

9. Ego Joannes frater vester, et particeps in tribulatione et regno et patientia in Christo Jesu, fui in insula quæ appellatur Patmos propter verbum Dei et testimonium Jesu :

8. Je suis l'alpha et l'oméga, le commencement et la fin, dit le Seigneur Dieu qui est, et qui était, et qui doit venir, le Tout-Puissant.

9. Moi, Jean, votre frère, ayant part à la tribulation et au royaume et à la patience en Jésus-Christ, j'ai été dans l'île qui est appelée Patmos, à cause de la parole de Dieu et du témoignage rendu à Jésus.

---

suit. Mais chacun sent les raisons pour lesquelles l'apôtre désigne particulièrement les ennemis de Jésus-Christ, qui le verront dans toute sa gloire au jour où il viendra juger les vivants et les morts. — *Pupugerunt*. Voy. Zach. XII, 10. Les paroles de Zacharie « aspicient ad me quem confixerunt, » renferment une double prophétie : 1° que celui au nom duquel parle le prophète sera percé; 2° que ceux qui l'auront percé lèveront plus tard leurs yeux vers lui. La première s'est accomplie, lorsque le côté de Jésus a été percé avec une lance. Joan. XIX. 34, 37. La seconde, ainsi que nous le dit aussi S. Jean, aura son accomplissement au jour du jugement. Les théologiens catholiques concluent de notre verset, qu'au dernier jour, les plaies sacrées des pieds, des mains et du côté de Jésus, seront visibles à tous. Ce sentiment est ancien dans l'Eglise. Voy. parmi les lettres interpolées de S. Ignace d'Antioche, celles aux fidèles de Smyrne, n. 3; S. Chrys., Homélie sur le Bon Larron, n. 4, T. II, p. 408. Montf.; S. Jér. ep. XIV, n. 11, ad Heliod., Tom. I Vallars. — *Plangent se*. Ce verbe latin, qui est de sa nature un verbe transitif, et qui se rencontre comme tel dans les autres livres de la Vulgate, ici et pl. b. XVIII, 9, est employé comme verbe réfléchi. — *Omnes tribus terræ*. Comp. Matth. XXIV, 30. Tous pleureront à la vue du souverain juge, les bons comme les méchants, mais par des motifs différents. Car ce jugement est « formidandum malis propter pœnam, amandum bonis propter coronam. » S. Aug. in ps. c, 2. — *Etiam : Amen*. Grec ναί, ἀμήν. On regarde communément ces deux mots comme employés ici par l'apôtre pour accentuer davantage la certitude du futur avénement de J.-C. Nous comprendrions ceci, si S. Jean s'était servi deux fois du même mot grec ou hébreu. Mais l'emploi du mot grec ναί, suivi du mot hébreu, *amen*, nous semble plus explicable, si on admet que ce dernier a plutôt, ici comme à la fin du ℣ précéd., et dans plusieurs autres passages de l'Apocalypse, le sens de prière et de souhait parfaitement rendu en français par : ainsi-soit-il.

8. — *Dicit Dominus Deus*. La liaison de ce verset avec celui qui le précède, semble indiquer qu'il faut entendre de Jésus-Christ, les mots « dicit, etc., » et les paroles rapportées dans notre verset. Ce qui confirme cette manière de voir, c'est que pl. h. ℣. 17 et XIII, 13, ces mêmes paroles sont bien attribuées à Jésus-Christ. Mais il va sans dire que ces mêmes paroles conviennent également, par rapport aux créatures, au Père, auquel elles semblent devoir être attribuées pl. b. XXI, 6, et à l'Esprit-Saint. — *Qui est..... et qui venturus est*. Voy. pl. h. ℣. 4. — *Omnipotens*. Ce n'est pas sans raison qu'il est fait ici mention de cet attribut de Dieu. Il a pour but de rappeler aux lecteurs, afin de les encourager au milieu de leurs épreuves, que tout est entre les mains de Dieu, qui dirige à ses fins les hommes et les événements, pour les faire concourir, malgré tous les obstacles, à l'accomplissement de ses desseins.

9. — *Frater vester et particeps*. Le mot grec qui répond à cet adjectif eût été mieux rendu par « comparticeps », que nous lisons Ephes. III, 6. Le pronom et l'article qui est en grec, se rapportent aussi à l'adjectif, qui a pour but de développer davantage l'idée comprise dans le mot « frater ». — *Et patientia*. Ce mot, qui signifie la constance, la force avec laquelle, aidé de la grâce divine, le véritable chrétien supporte les épreuves, les tribulations de cette vie, pl. b. II, 2, 3, 19; XIII, 10; XIV, 12, et Rom. V, 3, est ici mis en dernier, parce que c'est par la patience que la tribulation nous mène au royaume promis au véritable disciple de Jésus-Christ. Luc XXI, 19; Rom. V, 4. « Quare amas habere quod Christus, si times pati quod Christus? » S. Aug., in ps. XCVI, 17. — *In Christo Jesu*. Jésus-Christ est, pour le vrai chrétien, l'occasion de nombreuses tribulations, mais aussi le principe de la force, de la patience, et le médiateur par lequel nous arrivons au royaume qui

10. Je fus *ravi* en esprit, pendant le jour du Seigneur, et j'entendis derrière moi une grande voix comme d'une trompette,

11. Disant : écris dans un livre ce

10. Fui in spiritu in Dominica die, et audivi post me vocem magnam, tanquam tubæ,

11. Dicentis : Quod vides scribe

---

nous est donné gratuitement pour cette vie, pl. h. ℣. 6, et que nous devons mériter pour la vie à venir. — *Fui in insula.* Le temps auquel S. Jean emploie le verbe n'indique pas nécessairement que, à l'époque où il écrivait ceci, l'apôtre n'était plus à Patmos. — *Quæ appellatur.* Ces mots indiquent combien peu était connue cette île qui doit sa célébrité à l'Apocalypse. — *Patmos.* Elle porte aujourd'hui le nom de *Palmosa.* Elle fait partie de la Turquie d'Asie, et est située dans la Méditerranée. Elle est la plus septentrionale des Sporades, au sud de Samos et à 48 kilom. de la côte d'Anatolie. Le chef-lieu de l'île s'appelle S. Jean de Patmos. On y montre encore aujourd'hui la grotte où, selon la tradition, l'apôtre reçut ses visions mystérieuses. Elle est renfermée dans l'enceinte d'une chapelle consacrée à sainte Anne. A un certain endroit de la voûte, on montre une ouverture triangulaire, par laquelle S. Jean aurait perçu les visions qu'il nous décrit dans l'Apocalypse. Pour plus de détails voir Guérin, Description de l'île de Patmos, etc.; Paris, 1856. — *Propter verbum Dei et testimonium Jesu.* Dusterdieck, et quelques autres interprètes, Bleek, de Wette, etc., afin de sauvegarder aux mots « Verbum Dei... testimonium Jesu Christi, » le sens qu'ils prétendent leur donner au ℣. 2, disent que le verset 9, signifie que S. Jean est allé à Patmos pour y recevoir ou pour y entendre la parole, c'est-à-dire, les révélations de Dieu et le témoignage de Jésus-Christ à leur sujet. Mais, sans entrer ici dans une longue discussion grammaticale, contentons-nous de faire remarquer que partout, dans l'Apocalypse, la préposition διὰ « propter », indique, non pas le but, mais la cause ou le motif dont l'existence est antérieure à ce qui est rapporté. Voy. Apoc. II, 3; IV, 11, XIII, 14; XVIII, 10, 15, et surtout VI, 9; XII, 11, 12; XX, 4. Comp. Joan. XV, 21; I Joan. II, 12; II Joan., 2. S. Jean avait donc été relégué à Patmos. On sait que les îles étaient ordinairement les lieux choisis pour y reléguer ceux qu'on voulait éloigner de Rome. Voy. Tacit. Annal. II, 85; IV, 21; Juvénal, Sat. I, 59; X, 170. On connaît les distiques de Sénèque sur la Corse où il avait été relégué.

10. — *Fui in Spiritu*, c'est-à-dire, je fus ravi en extase. Comp. dans le texte grec Act. XI, 5; XXII, 18. Ce fait s'est reproduit plusieurs fois pour S. Jean, par rapport aux choses qu'il raconte dans son Apocalypse. Voy pl. b. IV, 2; XVII, 3; XXI, 10. Ce ravissement a-t-il eu lieu dans son âme seulement ou dans son corps aussi? S. Jean a passé sous silence cette circonstance dont S. Paul n'a parlé que pour nous dire sa complète ignorance à ce sujet, II Cor. XII, 3. Voy. pl. b. IV, 2, note. « Disons donc ici de S. Jean, » ce sont les paroles du grand Bossuet, « ce que S. Paul disait de lui-même : Je sais que le S. Esprit l'a ravi d'une manière admirable..... de quelle sorte il l'a ravi, il ne le sait pas : Dieu le sait. » — *In Dominica die.* Comp. ce que nous lisons dans l'ép. de S. Barnabé, au ch. XV : Διὸ καὶ ἄγομεν τὴν ἡμέραν τὴν ὀγδόην εἰς εὐφροσύνην, ἐν ᾗ καὶ ὁ Ἰησοῦς ἀνέστη ἐκ νεκρῶν. On a tout droit de penser que ce premier ravissement a eu lieu un dimanche, parce que, ce jour-là, le saint Apôtre consacrait à la prière un temps plus considérable que les autres jours, et que c'est même pendant qu'il priait, que S. Jean a été favorisé de ce don extraordinaire. Comp. Dan. XI, 21; Act. XIII, 2; XXII, 17. On sait aussi que, chez les saints, les extases se produisaient dans le cours ou à la suite de leurs prières. — *Audivi post me.* Nous ne nous arrêterons pas à rapporter les différents motifs pour lesquels, d'après quelques auteurs, la voix dont parle S. Jean s'est fait entendre derrière lui. Contentons-nous de rappeler au lecteur qu'une pareille circonstance a eu lieu par rapport à un autre prophète, Ezech. III, 12. — *Vocem.* Cette circonstance d'une voix, se faisant entendre à S. Jean, sans qu'on nous dise à qui elle appartenait, se retrouve pl. b. IV, 1, et X, 4, 8. Au premier de ces deux chapitres que nous citons, c'est la même voix que celle qui se fait entendre ici. La voix dont il est question dans notre verset 10, nous paraît être la même que celle que nous retrouvons aux ℣℣. 15, 17 et suiv., ainsi qu'aux chapp. II et III. La voix dont il est parlé à notre chap. et aux chapp. II, III et X est probablement celle de Jésus-Christ même. — *Tamquam tubæ.* Comp. Psal. XLVI, 6; Isaï. LVIII, 1. Pl. bas, au ℣. 15, S. Jean emploie une autre comparaison. Au ℣. 10, l'Apôtre veut nous donner une idée du son perçant de cette voix, dont il nous retrace la force et la puissance au ℣. 15.

11. — *Dicentis.* Ce participe latin, ainsi que le grec λεγούσης, se rapportent, en vertu de ce que les grammairiens nomment une attraction, à la voix et non pas à la trompette. — *Quod vides.* Par sa forme, ce verbe est au pré-

in libro, et mitte septem Ecclesiis quæ sunt in Asia, Epheso et Smyrnæ, et Pergamo et Thyatiræ, et Sardis et Philadelphiæ, et Laodiciæ.

12. Et conversus sum, ut viderem vocem quæ loquebatur mecum: et conversus vidi septem candelabra aurea,

13. Et in medio septem candelabrorum aureorum similem filio hominis, vestitum podere, et præcinctum ad mamillas zona aurea;

Dan. 7, 13.

14. Caput autem ejus et capilli erant candidi tanquam lana alba, et tanquam nix; et oculi ejus tanquam flamma ignis;

que tu vois et envoie-le aux sept Eglises qui sont en Asie : à Ephèse, à Smyrne, à Pergame, à Thyatire, à Sardes, à Philadelphie et à Laodicée.

12. Et je me tournai pour voir la voix qui me parlait, et m'étant tourné je vis sept chandeliers d'or;

13. Et au milieu des sept chandeliers d'or, quelqu'un semblable au fils de l'homme, vêtu d'une longue robe et ceint au-dessous des mamelles, d'une ceinture d'or.

14. Mais sa tête et ses cheveux étaient blancs comme de la laine blanche et comme de la neige, et ses yeux comme une flamme de feu.

---

sent, mais, par sa signification, il se rapporte aussi au futur. Comp. : « Ecce ego mitto vos; » Math., XXIII, 34. Il faut en dire autant des verbes « scribe, mitte », qui, en grec, sont à l'aoriste de l'impératif : γράφον... πέμψον. — *In libro*. Il s'agit ici du livre entier de l'Apocalypse, et non pas seulement des lettres qui concernent les sept églises. — *Epheso... Laodiciæ*. Voy. pl. b., pour les renseignements géographiques et historiques sur ces villes, la note sur le commencement de la lettre particulière qui s'adresse à chacune d'elles. L'ordre d'après lequel sont nommées ces sept villes est bien celui dans lequel elles se trouvent par rapport au voyageur qui, partant de Patmos, irait en une ligne droite, du Sud au Nord, d'Ephèse à Pergame; puis, en revenant du Nord au Sud, de Pergame à Thyatire, etc., jusqu'à Laodicée.

12. — *Ut viderem vocem*. Remarquez cette expression, qu'on ne peut rendre en français sans l'expliquer. Comp. Exod. XX, 18. — *Septem candelabra aurea*. Voy. pl. b. ℣. 20.

13. — *In medio candelabrorum*. Nous pensons que le personnage vu par S. Jean se tenait debout. Voy. Col. III, 1 note, et non pas allant et venant, comme le pense Corn. Lap., qui cite à tort ce que nous lisons pl. b. II, 1. — *Similem filio hominis*. Quelques interprètes, parmi lesquels nous citerons Bossuet, ont voulu rendre raison de l'adjectif « similem, » en disant que S. Jean nous a montré par là que celui qui lui apparut, n'était pas Jésus-Christ, vrai homme et vrai Dieu, mais un ange se montrant sous les traits ou la forme d'un homme, ainsi que le dit aussi S. Grég. in Job. lib. XXI, et ailleurs. Nous ne croyons pas que ce soit là la pensée de l'Apôtre. Ce que nous lisons pl. b. ℣℣. 17, 18, indique clairement que c'est bien de Jésus-Christ lui-même que veut parler S. Jean. Celui-ci a toujours soin, dans le récit de ses différentes visions, de faire la distinction entre Jésus-Christ, le Fils de Dieu, et les anges. L'adjectif « similem » veut donc dire uniquement que celui qu'il vit était bien un homme, mais un homme qui, par ses différents attributs, qu'il décrit, n'était pas ce que sont les autres enfants des hommes. La comparaison que l'on fait entre notre verset, et Dan. VII, 13; X, 16, 18, n'est pas exacte. Au chap. X, de Daniel, le contexte (℣℣. 20, 21) indique clairement que là il est question d'un ange. Quant au ch. VII, il s'agit bien du Messie à venir : mais le « quasi filius hominis » s'explique fort bien par cette seule circonstance, que l'incarnation du Fils de Dieu n'avait pas encore eu lieu. — *Podere*. Ce mot grec que l'on rencontre aussi dans les classiques comme Xénophon, Cyrop. VI, 4; Pausan. V, 19; Eschyle, Eurip. et Plutarque, et qui signifie une longue robe descendant jusqu'aux pieds « vestis talaris », désigne un vêtement propre au grand-prêtre des Juifs. Comp. Sap. XVIII, 24; Exod. XXVIII, 31-35, et (dans les LXX) Zach. III, 4. Joseph. Antiq. Lib. III, cap. VII, 2, l'appelle ποδήρης χιτών. — *Præcinctum ad mamillas*. Au passage précité, Josèphe nous donne le même détail sur le grand-Prêtre, ἐπιζώννυται κατὰ τὸ στῆθος. — *Zona aurea*. Comp. Exod. XXVIII, 8; XXXIX, 5.

14. Dan. VII, 9, 10. — *Caput autem ejus et capilli*, c'est-à-dire, comme nous lisons dans Daniel « capilli capitis ejus. » — *Candidi*, etc. Cette expression qui est employée par Daniel pour exprimer l'éternité de Dieu qu'il appelle

15. Ses pieds étaient semblables à de l'airain doré quand il est dans une fournaise ardente, et sa voix comme la voix des grandes eaux.

16. Et il avait dans sa droite sept étoiles, et de sa bouche sortait une épée à deux tranchants, et son visage était comme le soleil, lorsque il luit dans toute sa force.

15. Et pedes ejus similes aurichalco, sicut in camino ardenti; et vox illius tanquam vox aquarum multarum;

16. Et habebat in dextera sua stellas septem; et de ore ejus gladius utraque parte acutus exibat; et facies ejus sicut sol lucet in virtute sua.

« antiquus dierum, » est ici appliquée par S. Jean à Jésus-Christ, qu'il nous donne par conséquent comme égal à son Père. — *Oculi ejus velut flamma ignis.* Ce trait qui se retrouve mentionné pl. b. II, 18; XIX, 12, et qui, dans les livres de l'Ancien Testament, est attribué à Dieu [Ezech. I, 27; Dan. VII, 10; Ps. XVII, 8; XCVI, 3. Comp. Hebr. XII, 29 et la note] et même aux anges, Dan. X, 6, se rencontre aussi chez les auteurs profanes. Hom. Iliad. XIX, 365-366, dit en parlant d'Achille irrité : οἱ ὄσσε λαμπέσθην ὡσεί τε πυρὸς σέλας. « Divini signa decoris, ardentesque notate oculos, etc. » Virg. Æneid. V, 647 et 648. Dans l'Apocalypse, ce trait représente la puissance de Jésus-Christ et son courroux contre les prévaricateurs.

15. — *Aurichalcho.* Grec χαλκολιβάνῳ. On ne peut rien dire de certain ni sur l'origine ni sur le sens véritable de ces deux mots. Pour ne nous occuper ici que du mot latin, il n'est pas toujours écrit de même. Dans quelques mss. de la Vulgate, dans Cic. de Offic. lib. III, cap. XXIII, et Horace, Art poét. v. 202, on lit Orichalchum, dans d'autres mss. et dans Pline, Hist. Nat. Lib. XXXIV, cap. II, on trouve aurichalchum. Le premier de ces deux mots signifie : airain des montagnes, et le second, airain mélangé d'or « in quo auri fulva natura, » comme dit Pline, au ch. III du livre précité, en parlant de l'airain de Corinthe. Winer, dans son Dict. Biblique, au mot allemand *Métalle,* pense d'après Bochart, qu'il faut entendre, par le mot grec, un airain d'un blanc couleur de feu. Le mot latin signifie un airain de couleur fauve, et mélangé d'or. Ces explications, ainsi que d'autres que nous passons sous silence, sont fort incertaines. Ce qu'on peut dire, c'est que le métal dont il est ici question était de l'airain (Comp. Dan. X, 6), bien connu des lecteurs de S. Jean. — *In camino ardenti.* Plusieurs textes grecs imprimés portent πεπυρωμένοι « ardentes, » mais la leçon πεπυρωμένῃ reproduite par la Vulgate est jugée par de bons critiques contemporains comme la véritable. Le ms. Sinaït., qui donne πεπυρωμένῳ, peut être regardé comme favorisant la leçon de la Vulgate. Pl. b. X, 1, S. Jean, en parlant d'un ange, dit tout simplement que ses pieds étaient comme des colonnes de feu. C'est que ce n'est plus la même pensée. Les pieds d'airain indiquent ici, et Dan. X, 6, combien sera terrible le châtiment des ennemis de Dieu, et avec quelle puissance il les foulera aux pieds. L'explication de S. Irénée (adv. Hær. Lib. IV, cap. XX. al. XXXVII, 11.) « Chalcolibanon fortitudo fidei et perseverantia orationum, » n'est pas littérale; de plus il l'applique aux saints et aux prophètes, dont il n'est pas question ici. — *Vox illius... tamquam aquarum multarum.* Cette comparaison grandiose se lit aussi Ezech. XLIII, 2. Dan. X, 6, la voix de l'ange est comparée simplement au bruit de la foule.

16. — *Habebat in dextera sua stellas septem.* Ces étoiles, ainsi que nous le lisons pl. b. au ✝. 20, représentaient les anges ou évêques des sept églises déjà nommées. Bien qu'il y ait une certaine difficulté à concevoir de quelle manière ces sept étoiles se trouvaient dans la main droite de Jésus-Christ, il ne faut pas, comme le font quelques interprètes contemporains, Dusterdieck, Lange, etc., dire que nous avons ici une description purement symbolique ne correspondant à rien de réel. Car S. Jean ne fait pas une simple description tirée de son fonds, mais il nous rend compte de ce qu'il a vu. Qu'il l'ait vu en réalité, ou qu'il s'agisse d'une simple vision en esprit, peu importe; là n'est pas la question. D'autre part, il nous semble qu'il faut éviter deux excès. Il n'est pas convenable de dire, avec le P. Alcazar, cité par Corn. Lap., avec Eichorn, Heinrich, etc., que, par les sept étoiles, il faut entendre sept diamants ou sept bagues avec des brillants, aux doigts du Sauveur : il ne faut pas non plus dire, avec d'autres auteurs, que l'apparition dont parle S. Jean avait réellement dans sa main droite sept étoiles véritables. Nous inclinerions à croire qu'il faut entendre par les étoiles en question, sept points ou rayons lumineux, sans qu'on puisse ou doive entrer dans plus de détails. — *Et de ore ejus gladius,* etc. Ici aussi nous ne devons point nous préoccuper de savoir si ce détail est ou non conforme à l'esthétique, ni affir-

17. Et cum vidissem eum, cecidi ad pedes ejus tanquam mortuus. Et posuit dexteram suam super me, dicens : Noli timere : Ego sum primus et novissimus,

Supr., 5, 8. *Infr.*, 21, 6.

18. Et vivus : et fui mortuus, et ecce sum vivens in sæcula sæculorum, et habeo claves mortis et inferni.

Infr., 20, 13.

17. Et lorsque je l'eus vu, je tombai à ses pieds comme mort, et il mit sa droite sur moi, disant : ne crains pas, je suis le premier et le dernier,

18. Et celui qui vit; j'ai été mort, et voici que je suis vivant dans les siècles des siècles, et j'ai les clefs de la mort et de l'enfer.

---

mer que cette expression est un pur symbole reproduit par S. Jean, d'après des passages de l'Ancien ou du Nouveau Testament [Isaïe, XI, 2; Sap. XVIII, 15, 16; II Thess. II, 8; Hebr. IV, 12]; car ici et pl. b. XIX, 15, 21, l'Apôtre fait le récit de ce qu'il a vu. Ceci n'empêche nullement de dire que cette épée à deux tranchants est le symbole de la puissance de Jésus-Christ, et de sa victoire finale contre ses ennemis. — *Utraque parte acutus.* Nous croyons que, par ces mots, S. Jean a voulu uniquement marquer la puissance de ce glaive. Car l'arme blanche à deux tranchants est plus terrible. Comp. Ps. CXLIX, 6; Hebr. IV, 12. Les explications suivantes de Tertull., et de S. Aug. ne nous semblent pas devoir être regardées comme littérales : « Apostolus Joannes in Apocalypsi ensem describit ex ore *Dei* [il s'agit de J.-C.] prodeuntem, bis acutum..... bis acutum duobus testamentis. » Tertull. adv. Marc., Lib. III. cap. IV, « gladium bis acutum, propter aciem geminam Testamentorum duorum; » de Civ. Dei, lib. XX, cap. XXI, 2. — *Facies ejus sicut sol lucet.* De ce que S. Jean emploie pl. b., X, 1, cette même expression en parlant d'un ange, Calmet a conclu qu'il s'agit ici aussi de l'apparition d'un ange, et non pas de Jésus-Christ lui-même. Mais, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer pl. h., ℣. 13, l'écrivain sacré a toujours soin de nous avertir, quand c'est un ange qu'il voit ou qui lui parle. — *In virtute sua.* Le soleil brille dans sa force, lorsqu'il darde ses rayons à travers une atmosphère limpide et pure, sans brouillards et sans nuage. Mais cette expression ne comporte pas par elle-même une comparaison avec le soleil de midi, lorsqu'il est au plus haut de sa course. Comp. dans les LXX, Juges V, 31. « Si tam pulcher est sol; solis factore quid pulchrius? » S. Aug. Serm. CXX, 2.

17. — *Cecidi ad pedes ejus,* etc. Les exégètes rationalistes remarquent ici que cet acte dont parle S. Jean, n'a pu avoir lieu, puisqu'il s'agit de choses qu'il nous dit avoir vues en esprit. Mais on peut fort bien leur répondre avec Dusterdieck, par ce qui nous arrive dans le sommeil, et en général dans ceux qui ont l'imagination fortement frappée. Est-ce que, dans ces différentes circonstances, les sentiments de frayeur, de tristesse ou de joie auxquels l'âme est en proie ne se manifestent pas à l'extérieur, par les larmes, le sourire, ou même les gestes de frayeur? — *Posuit dexteram suam super me.* Comp. Dan. VIII, 18; X, 10. — *Noli timere.* C'est là le caractère des apparitions venant de Dieu, de répandre dans l'âme, le courage, la confiance et la paix, Gen. XV, 1; XXI, 17; XLVI, 3; Jos. I, 9; Luc I, 13, 30; II, 10; Marc, XVI, 16. Le divin Sauveur a adressé lui aussi cette parole à ses disciples, Matth. XIV, 27; XVII, 7; Joan. XX, 19, etc. — *Ego sum.* Il faut relier ces mots aux suivants, et ne pas les en séparer au moyen d'une virgule, ainsi que le suggère Eichorn. Les passages qu'il cite : Math. XIV, 27; Joan. VI, 20, diffèrent de celui-ci sous le rapport grammatical. — *Primus et novissimus.* Voy. pl. h. ✝ 8. Remarquez que ces mots se lisent Isaï. XLI, 4; XLIV, 6; XLVIII, 12, et qu'ils sont attribués à Dieu. — En se les appropriant ici, Jésus-Christ proclame hautement sa divinité.

18. — *Et vivus.* Grec. ὁ Ζῶν, celui qui vit, le vivant par excellence. Comp. Joan. I, 4; V, 26; XI, 25; XIV, 6; I Joan I, 2. On sait que ce caractère de « *vivus, vivens,* » est un de ceux sous lesquels dans l'Ancien comme le Nouveau Testament, Dieu nous est représenté le plus souvent. Voy. Ps. XLI, 3; LXXXIII, 3, 2 : Marc XV, 4; Matth. XVI, 16; XXVI, 63; Joan. XI, 27; Rom. IX, 26; II Cor. III, 3; VI, 16, etc; I Petr. I, 23. « Nos enim » [et on doit en dire autant de toutes les créatures] non habemus vitam in nobis ipsis, sed in Deo nostro. Ille autem Pater vitam in semetipso habet, et talem genuit Filium qui... non fieret vitæ particeps, sed ipse vita esset. » S. Aug. Serm. CXXVII, 9; Comp. Act. XVII, 28. — *Et fui mortuus.* « De nostro mortuus est... de ipsius vivimus. » S. Aug. ubi supr. — *Et ecce sum vivens,* etc. Comp. Rom. VI, 9; Act. XIII, 34. — *Claves mortis et inferni.* Voy. Rom. XIV, 9. Il est dit

19. Ecris donc les choses que tu as vues et celles qui sont et celles qui doivent arriver ensuite.

20. Voici le mystère des sept étoiles que tu as vues dans ma droite et des sept candélabres d'or : les sept étoiles sont les anges des sept Eglises, et les sept candélabres sont les sept Eglises.

19. Scribe ergo quæ vidisti, et quæ sunt, et quæ oportet fieri post hæc.

20. Sacramentum septem stellarum, quas vidisti in dextera mea, et septem candelabra aurea : septem stellæ Angeli sunt septem Ecclesiarum : et candelabra septem, septem Ecclesiæ sunt.

---

aussi pl. b. XXI, 1, d'un ange qu'il avait la clef de l'abîme, mais comp. Apoc. IX, 1 et III, 7. Cette expression n'a pas uniquement le sens qu'elle a dans les passages analogues, Deut. XXXII, 39 ; I Rois, II, 6 ; Tob. XIII, 2 ; Sap. XVI, 13. Car le mot « inferni » indique ici les différents lieux de séjour des âmes et des anges dans l'éternité, où toutes les créatures intelligentes sont soumises à Jésus-Christ. Voy. Phil. II, 10 et la note. — Les ✝✝ 17 et 18 ne peuvent s'allier à la croyance que notre Sauveur n'est qu'un simple mortel.

19. — *Scribe ergo.* Maintenant donc que te voilà remis de ta frayeur, ✝✝ 17, 18, exécute sans crainte l'ordre que je t'ai donné, ✝ 15, et que je te réitère en ce moment. — *Quæ vidisti.* Ce verbe se rapporte à ce que l'apôtre a déjà vu, ✝✝ 12 et suiv., et à tout ce qu'il doit voir dans la suite. Voy. ✝ 11 et la note. — *Quæ sunt et quæ,* etc. La phrase entière a trait à toutes les visions de l'Apoc., dont les unes regardaient le temps où vivait S. Jean, et les autres, les âges qui devaient s'étendre jusqu'à la fin du monde ; il y en a même qui s'étendent au-delà, puisque dans les derniers chapp., il est question du sort final des saints et des réprouvés, dans la vie à venir. — *Oportet fieri.* Voy. pl. h. ✝ 1.

20. — *Sacramentum septem stellarum... et septem candelabra aurea.* Voy. sur le nombre sept, pl. b. V, 6 note. D'après le grec, les mots « sacramentum... candelabra aurea », doivent être regardés comme des accusatifs dépendant du verbe « scribe. » Aussi la ponctuation du grec, où il y a une virgule entre les ✝✝ 19 et 20, et un point après χρυσᾶς, est préférable à celle de la Vulgate, qui sépare ces deux versets par un point, et met deux points après l'adjectif « aurea. » Mais de cette ponctuation du grec, il ne suit nullement que tout le livre de l'Apoc., n'est que le développement du mystère des sept étoiles et des sept chandeliers, ainsi que le prétendent Dusterdieck, Lange et quelques autres contemporains. Ce qui regarde ce mystère est expliqué et développé aux chapp. II et III. Aux chapp. suivants, il n'est plus question de cette vision, mais de visions toutes différentes se rapportant à d'autres objets. — *Angeli sunt... ecclesiarum.* Que faut-il entendre par ces anges ? Origène [in Num. Hom. XX. Opp. Tom. II, p. 350 ; In Luc, Hom. XXIII. Tom. III, p. 961] ; S. Grég. de Naz. [Orat. XXXII], et à la suite de ce dernier, Andr. Arétas, Œcumen. [Caten. etc., ed. Cramer, Tom. VIII, pp. 196, 199, 501], ont pensé qu'il est ici question d'anges véritables commis à la garde des églises, c. à d. des diocèses. Mais les reproches qui leur sont adressés aux chapp. II et III, montrent bien, ainsi que le fait observer S. Aug., ep. XLIII, 22, qu'il ne peut être question d'anges proprement dits ; et le sentiment d'Origène qui, in Luc Hom. XXXV, dit que les anges seront plus ou moins heureux, selon qu'ils se seront plus ou moins bien acquittés de la garde des âmes confiées à leurs soins, renferme deux choses contraires à la doctrine catholique. La dénomination d'anges doit donc ici être entendue dans un sens allégorique. La réflexion que font quelques auteurs, que partout ailleurs dans l'Apocalypse, le mot d'ange est pris dans un sens littéral, ne prouve pas qu'il doit en être de même ici et aux deux chapp. suivants. Dusterdieck, qui cite comme étant de son sentiment Andr. et Aret., mais à tort, ainsi que nous l'avons vu quelques lignes p. h., pense que par les anges des Eglises, il faut entendre les églises elles-mêmes. Ceci est tout à fait contre ce verset, où les anges sont distingués des églises ; de même qu'au ch. II, 5 « moveo candelabrum *tuum*, » comp. avec la fin de notre verset « candelabra... ecclesiæ sunt. » Ebrard croit qu'il s'agit ici de messagers députés vers S. Jean par les Eglises en question. Mais en ce cas, l'apôtre aurait écrit aux églises, et non pas à leurs différents messagers qui auraient été présents, ou bien, si on les considère comme déjà de retour dans leurs églises, n'auraient pas eu, en raison de ce seul titre de messagers, l'autorité que leur supposent nos sept lettres. Il faut donc entendre ici les chefs des Eglises, et nommément les évêques, ainsi que le tiennent unanimement les catholiques. Les différentes Eglises avaient déjà du temps des apôtres, des évêques à leur tête. — Voy. Phil. I, 1 et la note. Comp. Malach. II,

CHAPITRE II

L'ange d'Ephèse reçoit des éloges pour ses œuvres, son zèle et sa patience au milieu des épreuves; (¥¥. 1-3) — et des reproches pour son relâchement (¥. 4). — Jésus-Christ l'exhorte à reprendre sa ferveur première, et lui promet pour récompense, les fruits de l'arbre de vie (¥¥. 5-8). — L'ange de Smyrne est loué de sa vertu (¥. 9). — Il lui est dit de ne rien craindre et d'être fidèle jusqu'à la mort (¥¥. 10-11). — L'ange de Pergame est réprimandé de ce qu'il ne combat pas assez les erreurs (¥¥. 12-16). — Récompense promise à celui qui sera victorieux dans les combats du Seigneur (¥¥. 7). — Reproches à l'ange de Thyatire de laisser séduire les fidèles (¥¥. 17-20). — Châtiments qui vont tomber sur les disciples de l'erreur (¥¥. 21-23). — Exhortations aux fidèles de Thyatire à persévérer dans la bonne doctrine (¥¥. 24-25). — Récompense réservée à celui qui aura été jusqu'à la fin fidèle aux œuvres de Jésus-Christ.

1. Angelo Ephesi Ecclesiæ scribe: Hæc dicit, qui tenet septem stellas in dextera sua, qui ambulat in medio septem candelabrorum aureorum:

1. Ecris à l'ange de l'Eglise d'Ephèse : voici ce que dit celui qui tient les sept étoiles dans sa droite, celui qui marche au milieu des sept candélabres d'or.

6; et le beau commentaire de S. Jérôme. « Angelus, id et nuntius, sacerdos Dei verissime dicitur, quia Dei et hominum sequester est, ejusque, ad populum nuntiat voluntatem. » Opp. tom. VI, col. 960 ed. in 4° Vallars. Quant à ces mots : « septem stellæ, angeli sunt, etc., » comp. Dan. XII, 3. — *Septem ecclesiæ sunt.* Il ne faut pas ici, contrairement à ce que disent beaucoup d'interprètes contemporains, surtout parmi les protestants, voir un symbole, une allégorie dans le chiffre sept, ni prendre dans un sens allégorique, les églises dont il est ici parlé. Les détails qui sont donnés dans les deux chapp. suiv., sont trop précis et trop circonstanciés. Ceci n'empêche pas qu'on puisse dire en toute vérité, que les recommandations, les reproches et les encouragements contenus dans ces lettres, ont pour objet l'utilité des Eglises particulières et même des ministres sacrés et des simples fidèles de tous les siècles : comp. pl. b. II, 7, 29, etc. Il en est de même des paroles du Sauveur, que les Evangiles rapportent comme adressées aux personnes qui avaient le bonheur de l'entendre, et des ép. que S. Paul et les autres apôtres écrivaient aux fidèles de leur temps. En ce sens les paroles de S. Grég. le Gr. sont vraies. « Joannes in hac apocalypsi septem ecclesiis scribit. Sed per eas quid aliud, quam universalem Ecclesiam intelligi voluit? » In Job., lib. XXIII, 6. Et ailleurs : « Joannes septem ecclesiis scribens, angelis ecclesiarum loquitur, id est prædicatoribus populorum. » In Job., Lib. XIX, 14. L'auteur du fragment de Muratori disait lui aussi, dès le second siècle : « Et Joannes enim in Apocalypsi licet septem ecclesiis scribat, tamen omnibus dicit. » Comp. Marc XIII, 37. Ainsi, nous sommes loin de contester que ce que nous lisons dans ces épîtres, ne puisse être envisagé comme des éloges, des recommandations, des reproches, des menaces, s'appliquant aux pasteurs et aux fidèles des âges suivants. Cette application non-seulement peut être faite, mais elle doit l'être, suivant la parole de S. Paul, Rom. XV, 4. Mais ce que nous ne croyons pas devoir admettre, c'est que dans ces sept épîtres, il faille voir, comme une histoire anticipée et symbolique des sept âges de l'Eglise catholique; âges sur le commencement ou la fin desquels, on ne peut proposer que des hypothèses ou affirmations gratuites. Il faut, dans l'Apocalypse, ne voir de figure ou de symbole, que là seulement où il y aurait de graves inconvénients à ne pas le faire. Du reste, cette manière d'envisager les sept épîtres, est contraire au sentiment des Pères et des anciens interprètes; et il n'y a aucun motif suffisant pour nous le faire abandonner.

1. — *Angelo Ephesi ecclesiæ.* Voy. sur la ville d'Ephèse, ép. de S. Paul aux Ephes., préf. § I. L'ange ou évêque d'Ephèse, à cette époque, était Timothée, disciple de S. Paul et préposé par lui au gouvernement de cette

2. Je sais tes œuvres et ton labeur et ta patience et que tu ne peux supporter les méchants, et que tu as éprouvé ceux qui se disent apôtres et ne le sont point, et que tu les as trouvés menteurs.

3. Et que tu as patience et que tu

2. Scio opera tua, et laborem, et patientiam tuam, et quia non potes sustinere malos, et tentasti eos qui se dicunt apostolos esse, et non sunt, et invenisti eos mendaces :

3. Et patientiam habes, et susti-

Eglise avec le caractère épiscopal. Les reproches qui lui sont adressés ne doivent pas infirmer ce sentiment. Car cette épître et les suivantes, avec ce qu'elles renferment, sont bien adressées à l'ange ou évêque de chaque Eglise; mais il n'est pas nécessaire de conclure de là que les reproches ont été mérités par l'évêque et non pas par les membres de l'Eglise particulière qui lui est confiée, et que l'épître atteint l'évêque. « Quem (Angelum Ephesi) nemo recte intelligens dubitat ipsius ecclesiæ gestare personam. » S. Aug. ad Donat. post Collat., 37. C'est aussi le sentiment de Bossuet. — *Qui ambulat*, etc. Il ne faut pas prendre cette expression à la lettre, et nous représenter Jésus-Christ comme allant et venant au milieu des chandeliers d'or. Rien de pareil ne nous est dit pl. h., I, 12 et suiv. Le but de cette expression est de nous montrer le pouvoir souverain de Jésus-Christ sur ces Eglises. Voy. pl. b. ✝, 5 « movebo candelabrum etc, » et la sollicitude avec laquelle il veille sur elles. Comp. Levit. XXVI, 12; Deuter. XXIII, 14; Eccli., XXIV, 8.

2. — *Scio*, etc. « Magnum hoc et digne imitandum est magisterium Spiritus Dei : corripere quidem ea quæ emendatione indigent; sed inter corripiendum, et prius et posterius collaudare, si qua bene dicta sunt vel acta ab eo qui in aliis corripitur ; quatenus, quoad fieri potest, teneatur benevolus : et non refugiat confusus aut exterritus. » Belles paroles de Rupert, citées fort à propos par Corn. Lap. — *Opera tua*. Remarquez que dans cette ép. et les suiv., aucun évêque n'est loué ou réprimandé sous le rapport de sa foi, mais uniquement sous celui de ses œuvres. La foi seule ne suffit donc pas. Il faut de plus qu'elle soit accompagnée d'œuvres que Jésus-Christ appelle siennes, « opera mea, » pl. b., ✝ 26. Sans ces œuvres, on encourt la colère de Jésus-Christ, bien qu'on n'ait pas cessé d'avoir la foi. Car s'il avait été encouru par les fidèles auxquels l'épître est adressée dans la personne de leur évêque, ce reproche n'aurait pas été passé sous silence. — *Laborem*. Jésus-Christ d'abord, Joan IV, 38, et à sa suite l'apôtre S. Paul désignent par ce mot le ministère évangélique. II Cor. VI, 5; XI, 23, 27; I Cor XV, 10; Gal. IV, 11; II Phil. II, 16; Col. I, 29; IV, 13; I Thess. II, 9; I Tim. IV, 10; II Tim. II, 3, 9; IV, 5. Mais le même mot se dit aussi des simples fidèles qui cherchent à se sanctifier. I Cor. III, 8; XV, 58; I Thess. I, 3. — *Et patientiam tuam*. « Patientia est honestatis aut utilitatis causa rerûm arduarum ac dificilium voluntaria ac diuturna perpessio. » S. Aug. de 83 quest. XXXI, 1. « Non omnis qui aliquid patitur, aut quoslibet dolores tolerantissime patitur, habet eam virtutem quæ Dei munus est, et patientia nominatur. Multi enim multa tolerant tormenta ne in suis criminibus prodant aut male sibi conscios, aut se ipsos : multi pro explendis ardentissimis libidinibus, et obtinendis vel non relinquendis eis rebus, quibus vinculo pravi amoris obstricti sunt; multis pro diversis et perniciosis, quibus vehementer tenentur erroribus; quos omnes absit ut veram dicamus habere patentiam. » Id. de continent. XII, 26. « In his omnibus... miranda duritia, neganda patientia. » Id. de patient. V, 4. — *Non potes sustinere malos*. « Hoc perfectorum est, ut non oderint in peccatoribus nisi peccata, ipsos autem homines diligant. » S. Aug. contr. Adimant. Manich. XVII, 5. » Ita sane ut nec emendationis vigilantia quiescat, corripiendo, degradando, excommunicando, cæteris correctionibus licitis atque concessis, quæ salva unitatis pace in Ecclesia quotidie fiunt... Sic enim et disciplina servat patientiam, et patientia temperat disciplinam; et utrumque refertur ad charitatem, ne forte aut indisciplinata patientia foveat iniquitatem, aut impatiens disciplina dissipet unitatem. » Id, ad Donat. post collat. lib. I, IV, 6. — *Qui se dicunt apostolos*. Cette prétention de quelques novateurs, comp. II Cor. XI, 13, ne pouvait exister que du temps des apôtres. Par conséquent, ces mots prouvent indirectement que l'Apocalypse a pour auteur un apôtre, qui ne peut être que S. Jean, à moins qu'on ait la simplicité de croire avec quelques critiques allemands, copiés par d'autres critiques français, que ces mots sont une injure à l'adresse de S. Paul, mise sous le couvert de S. Jean par les adhérents, de ce qu'une nouvelle école appelle le christianisme judaïsant ou Palestinien!! — *Mendaces*. Voy. Rom. I, 1 et la note.

3. — *Non defecisti*. Quelques textes grecs portent οὐ κέκμηκας. Ils reproduisent la leçon de la Vulgate. Mais les mss. qui font autorité ont κεκοπίακες. Toutefois le texte de la Vulgate

nuisti propter nomen meum, et non defecisti.

4. Sed habeo adversum te, quod charitatem tuam primam reliquisti.

5. Memor estor itaque unde exciderís, et age pœnitentiam, et prima opera fac : sin autem, venio tibi, et movebo candelabrum tuum de loco suo, nisi pœnitentiam egeris.

6. Sed hoc habes, quia odisti facta Nicolaitarum, quæ et ego odi.

7. Qui habet aurem, audiat quid Spiritus dicat Ecclesiis : Vincenti dabo edere de ligno vitæ, quod est in Paradiso Dei mei.

Gen. 2, 9.

as souffert pour mon nom, et que tu ne t'es point découragé.

4. Mais j'ai contre toi, que tu as délaissé ta charité première.

5. Souviens-toi donc d'où tu es déchu et fais pénitence et accomplis tes premières œuvres, sinon je viendrai à toi et j'ôterai ton chandelier de sa place, à moins que tu ne fasses pénitence.

6. Mais tu as cela *de bon*, que tu hais les actions des Nicolaïtes, que moi aussi je hais.

7. Que celui qui a des oreilles entende ce que l'Esprit dit aux Eglises : au vainqueur je donnerai à manger de l'arbre de vie, qui est dans le paradis de mon Dieu.

---

pourrait fort bien n'être pas le fait seul de l'interprète. Nous pensons plutôt qu'il reproduit une leçon plus ancienne que les mss. existants. En tout cas, le sens, au fond, est le même, qu'on lise « non defecisti, non laborasti, » car ici ce dernier verbe signifie « labore non frangeris. »

4. — *Charitatem.* D'après le contexte, ce mot doit s'entendre du zèle, de l'amour, que chaque évêque doit avoir pour l'Eglise particulière dont il est chargé, et avec laquelle il a contracté un mariage spirituel dont l'anneau pastoral est le symbole. « Accipe annulum fidei, scilicet signaculum, quatenus sponsam Dei, sanctam videlicet Ecclesiam, intemerata fide ornatus illibate custodias. » Pontif. Rom. in consecr. episc.

5. — *Prima opera fac.* « Opus abs te est, sed non nisi ipso Deo adjuvante. » S. Aug. serm. CCCXXXIII, 2. Remarquez encore ici contre le dogme luthérien concernant la foi seule, que dans cette ép., il est insisté sur les œuvres. La première partie de ce verset a été citée par le S. Conc. de Trente, sess. VI, cap. XIV, comme preuve de la nécessité de la pénitence pour les adultes après des fautes graves. — *Sin autem.* « Arcus Dei, minæ Dei. Intenditur arcus, nondum ferit. » S. Aug. in ps. LVII, 16. — *Movebo candelabrum tuum de loco suo.* Puisque pl. h. 1, 20, il nous a été dit, que les chandeliers représentent les Eglises, il faut donner ici le même sens au mot « candelabrum. » Voici donc ce que signifie cette phrase. Si vous ne rallumez votre charité et votre zèle, j'ôterai de sa place le chandelier, c. à. d. votre église qu'il représente, en permettant à la persécution, à la division ou au schisme et à l'hérésie, de troubler votre Eglise, de la disperser ou bien de la faire disparaître. Parole terrible et bien capable d'inspirer les plus sérieuses réflexions aux évêques et aux simples prêtres chargés, dans une mesure différente, des diocèses et des paroisses. — *Nisi pœnitentiam egeris.* Répétition touchante, et qui nous montre combien Jésus-Christ frappe à regret sur les âmes qui attirent sur elles ses châtiments.

6. *Odisti facta Nicolaitarum quæ et ego odi.* Le Seigneur loue l'ange d'Ephése de la haine qu'il porte, non aux pécheurs, mais à leurs mauvaises actions, et il ajoute que ce sont là aussi ses propres sentiments. « Odit tua (Deus) amat te... Quæ enim sunt tua nisi peccata? » S. Aug. Serm. CXLII, 4, « Porta peccatorem, non ut ames peccatum in illo, sed ut persequaris peccatum propter illum... Si diligis ægrum, persequeris febrem : nam si parcis febri non diligis ægrum. » Id. Serm. IV, 20. Voy. aussi pl. h. ℣ 2. Mais cela ne veut pas dire qu'il ne faut haïr que les mauvaises actions, et ne pas s'inquiéter des mauvaises doctrines. Voy. b. ℣℣ 14, 15. — *Nicolaitarum.* Voy. pl. b. ℣. 15.

7. — *Qui habet aurem audiat.* « Aures audiendi donum est obediendi. — Qui habent aures audiendi, obedienter audiunt ; qui vero eas non habent, fit in eis quod scriptum est, ut audientes non audiant... Cur autem illi habeant aures audiendi, illi non habeant... quis cognovit sensum Domini, aut quis ejus consiliarius fuit ? » S. Aug. de dono persev. 37. — *Spiritus.* L'Esprit-Saint qui est en même temps l'Esprit de Jésus-Christ, Rom. VIII, 9; et qui annonce ce qu'il a reçu du Père et du

8. Et à l'ange de l'Eglise de Smyrne écris : Voici ce que dit celui qui est le premier et le dernier, qui a été mort, et qui vit :

9. Je connais ta tribulation et ta pauvreté, mais tu es riche et tu es calomnié par ceux qui disent qu'ils sont Juifs et ne le sont pas, mais qui sont la synagogue de Satan.

8. Et Angelo Smyrnæ Ecclesiæ scribe : Hæc dicit primus et novissimus, qui fuit mortuus, et vivit :

9. Scio tribulationem tuam et paupertatem tuam, sed dives es, et blasphemaris ab his qui se dicunt Judæos esse, et non sunt, sed sunt synagoga satanæ.

Fils. Joan. XVI, 13-15. — *Ecclesiis.* Non pas seulement aux sept Eglises dont il est question dans les chapp. II et III; non pas seulement à chacune d'elles, mais à toutes les Eglises particulières, et à l'Eglise en général. Voy. pl. h. I, 20, la note. — *Vincenti.* Ce participe est pris ici dans un sens absolu; il ne s'agit pas seulement de la victoire remportée contre tel et tel ennemi particulier, mais contre tous les ennemis du salut quelqu'ils soient. Il s'agit en un mot de persévérer jusqu'à la fin; mais le chrétien ne peut combattre et résister qu'avec le secours de la grâce; et aussi longtemps qu'il combat, il est vainqueur. Comp. Job. VII, 1; Matth. XXIV, 13; I Tim. VI, 12; II Tim. IV, 7. — *Edere de ligno vitæ quod est in paradiso.* Manger du fruit de l'arbre de vie qui est dans le paradis, signifie vivre de la vie du paradis, avoir part à la vie heureuse du paradis, c. à. d.; du séjour où les élus jouissent de la vision surnaturelle et béatifique de Dieu. Comp. Luc XXIII, 43. — *Dei mei.* Comp. Joan. XX, 17. « Deum meum dicendo, mysterium suæ incarnationis ostendit, ut quem Patrem naturaliter habet, Deum appellet propter suscepti corporis sacramentum. » S. Ambr. de Virginate, cap. IV. Voir aussi S. Hilaire, de Trinit. Lib. XI, 8-17, où il discute longuement le passage analogue de S. Jean. Voici sa conclusion. « Habet Deum suum in dispensatione (dans sa nature humaine), cum servus est. » — « Neque dixit Deum nostrum; ergo aliter meum, aliter vestrum : Deum meum sub quo homo sum, Deum vestrum inter quos et ipsum mediator sum. » S. Aug. in Joan. Tract. CXXI, 3. Ainsi ces paroles doivent, d'après les Pères, s'entendre de Jésus-Christ en tant qu'il est homme.

8. — *Angelo Smyrnæ ecclesiæ.* Célèbre ville et port de mer de l'Ionie (Ptolem. lib. V, cap. II, 7; Plin. Hist. Nat. lib. V, 31; Strab. XI, 3; donnant son nom au « Sinus Smyrnæus » Pompon. Mela, lib. I, cap. 17), située près du fleuve Mélas. (Plin. ubi supra; Strab. XII, 27; Pausan. VII, 5). Elle passait pour avoir donné le jour à Homère, appelé quelquefois Melesigenes. Détruite de fond en comble par les Lydiens (Strab. XIV, 37), elle fût rebâtie 400 ans plus tard, mais à une distance de 20 stades de son ancien emplacement (Strab. ibid.), par Antigone et, après, par Lysimaque (Strab. ibid], ou bien quelques années plus tôt, par Alexandre lui-même (Pline, Pausan., ubi supra). Du temps de Strabon, elle était la plus belle des villes du littoral, νῦν ἐστι καλλίστη τῶν πασῶν; elle possédait une bibliothèque et un temple ou monument en l'honneur d'Homère, avec la statue de ce grand poète, dont le nom était aussi donné à une pièce de monnaie d'airain. On voit par l'Apocalypse et par les lettres de S. Ignace aux habitants de Smyrne et à S. Polycarpe, combien cette chrétienté ancienne était alors florissante. Cette ville qui porte aujourd'hui le nom d'Ismir, compte de 120, à 130,000 habit., et elle est le centre de tout le commerce du Levant. L'ange ou évêque de Smyrne, dont il est ici parlé, est S. Polycarpe, placé par S. Jean lui-même à la tête de cette Eglise, ainsi que nous l'apprennent S. Irénée cité par Eusèbe H. Ecc. IV, 14; et Tertul. de præscript, cap. XXXII, « Smyrnæorum ecclesia Polycarpum *ab Joanne collocatum* refert. » Voy. S. Iren., lib. III, 4. D'après la lettre circulaire de l'Eglise de Smyrne sur le martyre de S. Polycarpe [Eusèb. H. E. IV, 15; et Patrol. Gr. tom. V, ed. Migne], ce grand saint, à l'époque de sa mort, était chrétien depuis 86 ans; ce qui, en partant de l'an 168, où il souffrit le martyre, nous remet à l'an 83. S. Polycarpe a pu donc très-bien avoir été placé, bien que jeune encore, à la tête de l'Eglise de Smyrne par S. Jean lui-même. — *Hæc dicit* etc., Voy. pl. h. I, 17, 18.

9. — *Scio* etc. Quel puissant motif de consolation! Nous servons un bon maître qui connait parfaitement tout ce que nous souffrons pour lui. Ce verbe exprime ici une litote. Il signifie bien plus qu'il ne dit : je sais, je connais, mais en t'approuvant, en t'aimant : en sorte que de son côté, le fidèle qui agit et souffre pour Jésus-Christ, dit avec amour et avec confiance : « Scio cui credidi. » II Tim. I, 12. — *Paupertatem tuam.* Quelques auteurs pensent qu'il s'agit ici d'une pauvreté provenant de la spoliation dont les fidèles de Smyrne auraient été la victime, et ils citent en preuve Hebr. X, 34. Mais il

10. Nihil horum timeas, quæ passurus es. Ecce missurus est diabolus aliquos ex vobis in carcerem, ut tentemini, et habebitis tribulationem diebus decem. Esto fidelis usque ad mortem, et dabo tibi coronam vitæ.

10. Ne crains rien de ce que tu dois souffrir. Voici que le diable va envoyer en prison quelques-uns de vous, pour que vous soyez éprouvés, et vous aurez dix jours de tribulation. Sois fidèle jusqu'à la mort et je te donnerai la couronne de vie.

---

n'est pas croyable que les ennemis des chrétiens eussent à Smyrne le même pouvoir qu'à Jérusalem. Il nous semble donc qu'il faut entendre ceci de la pauvreté dont le poids venait s'adjoindre aux épreuves et tribulations de toutes sortes. Cette pauvreté qui, chez les chrétiens, tenait à plusieurs causes, volontaires ou non, comp. I. Cor. I, 20 ; Jac. II, 5 ; I Cor. XIII, 3 ; Matth. XIX, 21, etc., les exposait davantage au mépris de la part des infidèles Juifs ou païens. — *Sed dives es.* « Quia sunt et divites Dei ; et veri divites non sunt nisi divites Dei. » S. Aug. serm. CLXXVII, 7 ; comp. pl. b. III, 18 ; XLIV, 6 ; I Tim. VI, 18 ; Jacob. II, 5 ; Matth. VI, 20 ; I Cor. I, 5. — *Blasphemaris.* Ce mot, dans l'Ancien comme dans le Nouveau Testament, s'emploie souvent, comme ici, pour signifier les injures proférées contre des hommes. Isa. XLIII, 28 ; LI, 7 ; Ezech. V, 15 ; Sophon, II, 8 ; I Paral. XX, 7 ; Math. XII, 31 ; Act. XVIII, 6 ; Rom. III, 8 ; Eph. IV, 31 ; Col. III, 8 ; I Cor. IV, 13 ; I Tim. VI, 4 ; Tit. III, 2, etc. — *Ab his qui se dicunt Judæos esse et non sunt.* La même chose est répétée pl. b. III, 9. Il s'agit des Juifs infidèles qui, depuis leurs premières persécutions, relatées dans les Actes des Apôtres, n'ont jamais cessé de combattre, par tous les moyens, l'Eglise de Jésus-Christ. Voy. I Thess. II, 14, note. Du reste, d'après la lettre de l'Eglise de Smyrne, chap. XII. XIII, les Juifs furent pour beaucoup dans la condamnation à mort de S. Polycarpe. De tout temps, ce mot de Tertull. a été vrai : « Synagogæ Judæorum fontes persecutionum ! » Scorpiac. cap. X, S. Jean veut dire ici, que ce sont des Juifs, selon la chair, mais non pas selon l'esprit. Rom. II, 28-29 et la note. Comp. Joan. VIII, 39. Les critiques allemands et leurs copistes français, dont nous avons parlé pl. h. ℣ 2, disent sérieusement qu'ici et pl. b. III, 9, l'auteur de l'Apocalypse, qui pour eux n'est pas S. Jean l'évangéliste, a eu en vue l'apôtre S. Paul, contre lequel, se faisait alors une réaction bien plus forte que de son vivant !! *Risum teneatis.* — *Synagoga Satanæ.* Parce qu'ils en sont les instruments, pl. b. ℣ 10, et qu'ils en font les œuvres, Joan. VIII, 41, 44. Le peuple d'Israël, sous l'ancienne loi, est désigné sous le titre de Synagogue du Seigneur. Voy. dans les LXX, nombr. XVI, 3 ; XX, 4 ; (Vulg. « Ecclesiam domini, » XXXI, 16.) Mais, maintenant qu'ils persécutent le Christ, le Messie, ils ne sont plus que la synagogue réprouvée. L'Esprit-Saint se sert de cette forte expression pour humilier l'orgueil des Juifs qui se glorifient tant de leur nom. Rom. II, 17, 23 ; III, 27 ; II Cor. XI, 18, 21, 22.

10. — *Nihil horum timeas quæ passurus es.* Voy. Matth. X, 28 ; Act. XX,, 22, 24. comp. Rom. VIII, 35, 37 ; I Cor. X, 13. « Homo te odit ? Deum time. Diabolus te impugnat ? Deum time. Tota enim creatura sub illo est quem juberis timere. » S. Aug., in ps. XXXIII, 12. — *Diabolus.* « Per vasa sua, id est homines in quibus operatur, agit persecutionem corporis. » S. Aug. in ps. CXLI, 14. Mais « nolite timere... constat illum nihil facere nisi permissus fuerit. » Id. in Joan. tract. VII, 7. — *Ex vobis.* Outre S. Polycarpe, l'Eglise de Smyrne eut alors la gloire de compter beaucoup de martyrs parmi ses membres. Euseb. H, E. IV, 15. Voir surtout la lettre circulaire de cette Eglise, Patrol. græc. tom. V, col. 1029 et suiv. — *In carcerem.* Ordinairement à l'égard des chrétiens, la persécution commençait par l'emprisonnement, et finissait par le dernier supplice. — *Ut tentemini.* Il s'agit ici d'une tentation faite par le démon, par conséquent, d'une tentation qui a pour but notre perte. Comp. Luc XXII, 31 ; I Cor. VII, 5. « Alia tentatio deceptionis, alia tentatio probationis ; secundum illam non intelligitur qui tentat nisi diabolus ; secundum hanc vero tentat Deus. » S. Aug. ep. CCV, 16. « Diabolus tentat ut subruat : Deus tentat ut coronet. » S. Ambr. de Abrah., lib. I, cap. VIII. — *Diebus decem.* Cette expression ne signifie pas les dix années des persécutions de Domitien et de Decius, ni les dix persécutions générales, ainsi que le pensent quelques interprètes. Elle ne doit pas s'entendre non plus pour un temps long, comme le veut Corn. Lap. à la suite d'autres auteurs, mais pour un temps indéterminé et court. Gen. XXIV, 55 ; Num. XI, 19 ; Dan. I, 12 et suiv. — *Esto fidelis.* « Operamur et nos, sed illo operante cooperamur, quia misericordia ejus prævenit nos. » S. Aug. de nat. et grat., cap XXXI. « Deus jubendo admonet, et facere quod possis et petere quod non possis (id. ib. cap. XLIII), et adjuvat ut possis. » conc. Trid. Sess. VI, cap. XI. — *Usque ad mortem.* Math. XVI. 25 ; Joan. XII, 25. —

11. Que celui qui a des oreilles entende ce que l'Esprit dit aux Eglises : celui qui vaincra ne sera pas atteint par la seconde mort.

12. Et à l'ange de l'Eglise de Pergame, écris : Voici ce que dit celui qui a l'épée à deux tranchants :

13. Je sais où tu habites, où est le siège de Satan; et tu gardes mon nom, et tu n'as pas renié ma foi,

11. Qui habet aurem, audiat quid Spiritus dicat Ecclesiis : Qui vicerit, non lædetur a morte secunda.

12. Et Angelo Pergami Ecclesiæ scribe; hæc dicit qui habet rhomphæam utraque parte acutam :

13. Scio ubi habitas, ubi sedes est satanæ, et tenes nomen meum, et non negasti fidem meam. Et in dic-

---

Coronam vitæ, texte dogmatique en faveur de cette vérité de foi définie par le S. concile de Trente, que par ses bonnes œuvres, faites en état de grâce, le fidèle mérite réellement la vie éternelle. Voy. II Tim. IV, 8. Voici, ce nous semble, un beau commentaire des ℣℣ 9 et 10. « Vita nostra in hac peregrinatione non potest esse sine tentatione.... nec sibi quisque innotescit nisi tentatus, nec potest coronari nisi vicerit, nec potest vincere nisi certaverit, nec potest certare nisi inimicum et tentationes habuerit. » S. Aug. in ps. LX, 3. Voy. du même Père, de Agone christiano, les XII premiers chap.

11. — *Qui habet... ecclesiis.* Voy. pl. h. I, ℣ 7, note. — *Morte secunda.* Cette seconde mort opposée à la première, celle du corps, dont il vient d'être parlé au ℣ précéd., est la condamnation éternelle des réprouvés, dans leurs corps et dans leurs âmes, au feu éternel de l'enfer. Voy. pl. b. XX, 14; XXI, 8. Comp. Math. X, 38. On retrouve cette même expression par rapport aux réprouvés après leur mort, dans les targums ou paraphrases chaldaïques des Juifs, par ex. Deuter. XXXIII, 6. Ps. XLIX, 11 etc. « Eorum autem [les réprouvés]... erit e contrario miseria sempiterna, quæ etiam secunda mors dicitur, quia nec ibi anima vivere dicenda est quæ a vita Dei alienata erit, nec corpus quod æternis doloribus subjacebit ». S. Aug. de liv. Dei, lib. XIX, 18. « In resurrectione mortuorum pertinentium non ad mortem æternam, quæ secunda mors appellatur ». Id. de peccat. mer. lib. I, 55.

12. — *Angelo Pergami.* C'était une ville importante de la Mysie, au confluent du Caïque et du Cétius, que Corn. Lap. et quelques autres ont confondu à tort avec l'ancienne Troie située bien plus au Nord. Pline et Strabon l'appellent une ville illustre et célèbre. Elle était la résidence du gouverneur Romain de la Province, comme elle l'avait été autrefois des rois de la famille des Attales. Elle était surtout renommée par sa bibliothèque, la plus importante de l'époque, et par son temple en l'honneur d'Esculape, auquel on se rendait de toutes les parties de l'Asie. Ce temple jouissait du droit d'asile, et il avait donné à Esculape le surnom de « Pergameus Deus », Martial, IX, 16. On sait que c'est là qu'avaient été inventées les « pergamenæ membranæ », Pline XIII, 21. Elle porte aujourd'hui le nom de Bergamo, et elle offre au voyageur des restes considérables de son ancienne splendeur. Cette chrétienté, si florissante autrefois, compte à peine aujourd'hui trois cents âmes. Voir sur cette ville, Pline V, 33; XIII, 21; Ptolem. V, 2; Strabon, XIII, (Teubn.), 4, et surtout les grands ouvrages de Mannert, Prokesch, et Arundell, sur les sept églises de l'Apoc. (en anglais). On peut, à défaut de ces ouvrages, lire les articles de Pergame dans les dict. Bibl. de Winer, de Schenkel, et dans l'Encyclop. théol. cath. de Wetzer et Welte. L'ange ou évêque de Pergame est inconnu. Commençons par protester contre une affirmation inconsidérée de Dusterdieck au sujet de Tertullien. Cet auteur si grave ne dit pas du tout, Scorpiac. XII, que l'ange de Pergame était Antipas. Voici ses paroles : « Item ad Pergamenorum (sc. Angelum), de Antipa fidelissimo martyre etc. » Tertullien avait, on le croira sans peine, assez de perspicacité, pour voir que le ℣. 13 donne parfaitement à entendre qu'Antipas et l'ange de Pergame auquel est adressée cette lettre, n'étaient pas un seul et même personnage. Quelques auteurs ont cru qu'il fallait voir cet évêque dans Carpus, dont Eusèbe nous dit, H. E. IV, 15, qu'il fut martyrisé à Pergame. Mais Eusèbe cite Carpus, et immédiatement après, Papulus et une chrétienne du nom d'Agathomie. Il n'aurait pas manqué de faire mention de la dignité épiscopale de Carpus. Les constitut. apostol. VII, 46, parlent d'un certain Gajus, mais il n'y a rien de certain. — *Romphæam.* Cette indication a son parallèle pl. bas au ℣. 16. — *Utraque parte acutam.* Voy. pl. h. I, 16.

13. — *Ubi habitas.* Ce membre de phrase est expliqué par celui qui le suit. Aussi le verbe « scio », renferme un éloge que fait ressortir tout le verset. — *Ubi sedes est Satanæ.* Grec ὁ θρόνος τοῦ Σατανᾶ. De toutes les expli-

bus illis Antipas testis meus fidelis, qui occisus est apud vos, ubi satanas habitat.

14. Sed habeo adversus te pauca, quia habes illic tenentes doctrinam Balaam, qui docebat Balac mittere scandalum coram filiis Israël, edere et fornicari :

Num. 24, 3.

15. Ita habes et tu tenentes doctrinam Nicolaitarum.

même en ces jours où Antipas, mon témoin fidèle, a été mis à mort parmi vous, où Satan habite.

14. Mais j'ai quelque chose contre toi, c'est que tu as là des *hommes* tenant la doctrine de Balaam, qui enseignait à Balac à mettre le scandale devant les enfants d'Israël, à manger et à forniquer.

15. Ainsi, tu as, toi aussi, des hommes tenant la doctrine des Nicolaïtes.

---

cations qui ont été proposées pour cette expression, voici celle qui nous semble la plus acceptable. S. Jean a voulu faire allusion à la statue d'Esculape auquel on attribuait de nombreuses guérisons opérées en faveur de ceux qui de toutes parts se rendaient à ce temple, et à l'épithète de Σωτήρ, par laquelle les païens répondaient à la qualification de Sauveur que les chrétiens donnaient avec raison à Jésus-Christ. On comprend, en se reportant aux circonstances analogues concernant la grande Diane d'Ephèse, Act. XIX, 24 et suiv., et la possédée guérie par S. Paul à Philippes, Act. XVI, 19, que les nombreuses industries qui vivaient du temple et des pélerinages qu'on y faisait, avaient assez de motifs pour s'unir à ceux qui par zèle pour le faux culte des idoles, et par haine contre Jésus-Christ, profitaient de toutes les occasions pour exciter des persécutions contre les chrétiens. Voilà pourquoi il est parlé ici de persécutions sanglantes ; on comprend aussi pourquoi il est dit que le trône de Satan se trouvait dans cette ville. — *Tenes nomen meum.* Grec κρατεῖς. Ces deux verbes ne signifient pas simplement conserver, mais conserver avec force au prix de grands efforts et de luttes nombreuses. — *Non negasti fidem meam.* Le sens indiqué par le verbe « tenes » est encore corroboré et rendu plus sensible par cette phrase, qui donne assez à entendre que le « tenes nomen meum », fait suite à de nombreuses et terribles épreuves, au milieu desquelles l'ange de Pergame est resté fidèle à sa foi. Comp. « et confessus est et non negavit et confessus est etc. » Joan. I, 20. *Et in diebus illis... Antipas... qui.* Il y a, au sujet de ce verset, une grande variété de leçon dans les mss. grecs et les textes imprimés. D'après la leçon adoptée par Tischendorf, et d'autres critiques, le texte grec, reproduit en latin serait ainsi : « meam in diebus quibus... Antipas (supprimer le relatif *qui* de la Vulg.) occisus est etc. ». Mais ceci nous paraît être une restitution du texte après coup. La leçon de la Vulgate, étant la moins facile, semble devoir être regardée comme reproduisant la leçon primitive. Quoi qu'il en soit, le sens reste au fond le même. Notons cependant, pour l'honneur de notre Vulgate, que la critique contemporaine penche en faveur de la rédaction qu'elle nous offre. — *Antipas.* Grec Ἀντίπας. Forme populaire pour Ἀντίπατρος, comme Κλεόπας pour Κλεόπατρος. Winer, Grammat., p. 97 de la 7e éd. Beelen, grammat., p. 89. Le commentateur grec André [Cramer. Caten. tom. VIII, p. 208], nous dit que de son temps on avait encore les actes du martyre de ce témoin fidèle. Οὗ καὶ τὸ μαρτύριον εἰς ἔτι σώζεται. Les martyrologes latins et les ménologes grecs, rapportent qu'il fut enfermé dans un taureau d'airain brûlant. Les actes auxquels fait allusion André, sont-ils différents des ménologes grecs ? Nous l'ignorons. Antipas lui-même a-t-il été évêque de Pergame et le prédécesseur de celui à qui est adressée la présente lettre ? C'est possible, mais il n'y a à ce sujet rien de bien fondé. Nous ne comprenons pas que des auteurs graves comme Hengstenberg et Schegg aient pu faire d'Antipas et de S. Timothée un seul et même personnage. — *Ubi Satanas habitat.* Cette répétition est pleine d'énergie. Elle explique pourquoi des sept églises qui sont nommées, Pergame est la seule où le sang des chrétiens ait déjà coulé.

14.-15. — *Pauca.* Ce pluriel a le sens d'un singulier indéterminé ; il répond au grec ὀλίγον τι. Les traductions françaises en le traduisant par « quelque chose », reproduisent suffisamment le sens de cette expression. Ce mot ne veut pas dire que la négligence dont il s'agit, est en elle-même peu de chose, mais que c'est là le seul reproche qu'il y ait à faire à l'ange de Pergame. — *Habes.* Ce verbe indique, ce nous semble, que l'ange de Per-

16. Fais pareillement pénitence, sinon je viendrai à toi bientôt et je combattrai contre eux avec le glaive de ma bouche.

16. Similiter pœnitentiam age : si quo minus, veniam tibi cito, et pugnabo cum illis in gladio oris mei.

---

game a quelque chose à se reprocher par rapport à l'existence, au milieu de son église, des disciples de mauvaises doctrines. — *Illic*. Là où vous habitez et où se trouve le trône de Satan. Deux motifs qui devraient exciter davantage votre zèle à surveiller et à combattre ces doctrines funestes. — *Tenentes*. Ce verbe qui, ici et au ℣. 15, appuie sur la ténacité avec laquelle ces erreurs sont soutenues et défendues, fait ressortir davantage le tort qu'il y a à se montrer négligent à les combattre. Remarquons aussi que certains critiques allemands et français voient dans les ℣℣. 14-15-20, une allusion injurieuse à S. Paul, déjà mort, et à ce qu'ils appellent son parti!! — *Doctrinam Balaam..... Doctrinam Nicolaitarum*. Le grand nombre des interprètes reconnait avec raison qu'il s'agit des mêmes doctrines et des mêmes hérétiques, qui, au ℣. 14, sont, sous le rapport de leur conduite et de leurs enseignements, comparés à Balaam, et qui, au ℣. 15, sont appelés par leur nom. Le nom de Nicolaïtes, soulève, parmi les interprètes, deux questions qu'on ne peut pas encore regarder comme définitivement résolues. 1° Ce nom doit-il être considéré comme étant réellement, à l'époque de l'Apocalypse, celui que se donnaient ces hérétiques, ou qu'on leur donnait; ou bien n'est-il qu'un nom symbolique par lequel S. Jean les aurait désignés le premier? De nombreux auteurs, surtout parmi les modernes et contemporains, soutiennent ce second sentiment. S'appuyant sur les passages suivants, « etiam: Amen (I, 7); Regem... cui nomen etc. (IX, 11); qui est diabolus et Satanas (XX, 2) », ils pensent que « Nicolaos », n'est autre chose ici que la traduction grecque du nom hébreu Balaam, et, que, par ce nom, il faut entendre ces hérétiques de différentes dénominations, que plus tard on comprit sous le nom générique de Gnostiques. Ces mêmes auteurs citent aussi II Petr. II, 15, et Jud. x, 11. Ecartons d'abord ces deux dernières citations qui n'ont aucun rapport avec la question qui nous occupe. Les autres passages de l'Apocalypse nous semblent plutôt prouver contre l'interprétation symbolique qu'on veut donner au nom de Nicolaïtes. Car, dans ces passages, S. Jean a bien soin de nous faire voir le rapport qui existe entre le mot hébreu. Ce qu'il ne fait pas ici, et encore moins pl. h. ℣. 6, où il emploie pour la première fois le mot en question. Nous ajouterons que, pour tout lecteur non prévenu, ce mot s'offre aux ℣℣. 6 et 15 comme un mot réellement en usage à cette époque pour désigner ceux dont parle S. Jean. Nous remarquerons en second lieu, que, si on admet ce sens pour la dénomination de Nicolaïtes, nous ne voyons pas ce qu'on pourrait répondre aux hypercritiques modernes, qui, se fondant sur des raisons étymologiques, regardent le nom de Balaam et tant d'autres, dans l'A. T., pour des noms purement symboliques et nullement réels. Enfin la tradition a toujours regardé la dénomination de Nicolaïtes, comme désignant une classe d'hérétiques se rattachant à un personnage historique. Le sentiment contraire n'est qu'une supposition gratuite, provenant du désir chez certains auteurs, de se singulariser par une manière de voir autre que celle qui avait cours jusqu'à eux. Nous croyons donc qu'il faut regarder le nom de Nicolaïtes comme un nom historique et non pas symbolique. La seconde question a pour objet de savoir si ces hérétiques étaient ainsi appelés parce qu'ils tenaient par des liens quelconques à ce Nicolas que les Actes, VI, 5, nomment parmi les premiers diacres institués par les Apôtres. Quoi qu'il en soit de la chute de ce Nicolas, affirmée par une partie de la tradition, révoquée en doute par l'auteur des lettres interpolées de S. Ignace, les constitutions apostoliques etc., et que nous examinons dans notre note sur le passage précité des Actes, il est certain que la tradition, toute entière fait remonter à lui cette dénomination prise par les hérétiques : bien que dans les deux derniers ouvrages précités, on nous dise que ces hérétiques se servaient à tort du nom et de l'autorité du diacre Nicolas. On peut consulter à ce sujet les dict. de Calmet et de Bergier, art. Nicolaïtes; Darras, Hist. Gén. de l'Eglise, tom. V, p. 330, note 2, etc. — *Et tu*. Ces mots ne veulent pas dire qu'il y a à Pergame des Nicolaïtes, comme il y en a à Ephèse (℣. 6); mais qu'il y a à Pergame des disciples de Nicolas, comme il y a eu parmi le peuple d'Israël des disciples de Balaam. — *Edere et fornicari*. Voy. pl. h. IX, 20, note.

16. — *Similiter*. Dans le grec cet adverbe finit le ℣. précéd.; et alors il se rapporte à l'analogie de doctrine et de vie entre les disciples de Nicolas et ceux de Balaam. D'après la Vulgate, il se relie aux mots suivants « pœnitentiam age », et il se rapporte à ce qui au ℣. 5 est prescrit à l'ange d'Ephèse. On voit qu'il s'agit ici d'une affaire de ponctuation,

17. Qui habet aurem, audiat quid Spiritus dicat Ecclesiis : Vincenti dabo manna absconditum et dabo illi calculum candidum et in calculo nomen novum scriptum, quod nemo scit, nisi qui accipit.

18. Et Angelo Thyatiræ Ecclesiæ scribe : Hæc dicit Filius Dei, qui habet oculos tanquam flammam ignis, et pedes ejus similes aurichalco :

17. Que celui qui a des oreilles entende ce que l'Esprit dit aux Eglises : Au vainqueur je donnerai la manne cachée et je lui donnerai un caillou blanc et, écrit sur le caillou, un nom nouveau que personne ne connaît si ce n'est celui qui le reçoit.

18. Et à l'ange de l'église de Thyatire écris : Voici ce que dit le Fils de Dieu qui a les yeux comme la flamme du feu et les pieds semblables à l'airain doré :

---

mise postérieurement à S. Jean. — *Veniam tibi cito.* C.-à-d. plus vite que vous ne pensez, au moment où vous vous y attendrez le moins. Pl. b. III, 3; XVI, 15. Comp. Math. XXIV, 43-44. Le verbe venir, a ici le même sens que celui de visiter, qui est si souvent employé pour désigner l'action de la justice divine sur les pécheurs. Ps. LXXXVIII, 33, etc. Bien que dans cette visite qu'il annonce, le Seigneur ait l'intention de punir ces hérétiques, cependant l'expression « veniam tibi », indique que l'évêque et son église auront leur part dans cette visite de la justice de Jésus-Christ. — *Pugnabo cum illis in gladio* etc. Je les châtierai, en les couvrant de confusion, et en les frappant du glaive de ma justice. Comp. pl. b. XX. 21-23.

17. — *Manna absconditum...*, *et calculum candidum.* Les interprètes ont donné de ces mots et de ceux qui les suivent de nombreuses explications, qu'ils ont été demander à l'érudition sacrée et profane. Nous ne les rapporterons pas toutes. Par la manne cachée, il ne faut entendre ni les consolations spirituelles, ni la sainte Eucharistie, par la raison toute simple qu'il s'agit de ce que Jésus-Christ promet de donner dans l'autre vie, comme récompense à celui qui sera victorieux « vincenti ». Ce participe ne s'entend que de celui qui ne peut être considéré comme victorieux qu'après sa mort. L'interprétation dont nous parlons, qui a pour elle des Pères et des Ecrivains ecclésiastique, est pieuse, édifiante, mais elle ne peut être regardée que comme allégorique, et non pas littérale. Nous ne pensons pas non plus que S. Jean, ainsi qu'à la suite de quelques interprètes protestants rationalistes le pense l'annotateur récent de Corn. Lap., ait fait allusion à la fable des Juifs, au sujet de la manne cachée par Jérémie, ou par le roi Josias, et qui doit leur être rendue aux jours du Messie. Un catholique ne peut admettre chez l'écrivain inspiré, une allusion à cette fable ridicule. Si on veut voir une allusion, nous trouverions plutôt, qu'elle a trait à la nourriture extraordinaire du peuple de Dieu par la manne; mais cette nouvelle manne promise est appelée « absconditum », secrète, c.-à-d., d'une bonté, d'une douceur, que personne ne connaît. Pour n'avoir pas voulu manger « edere », des viandes consacrées aux idoles, les fidèles de Pergame seront nourris dans la vie à venir, d'une manne délicieuse. Comp. une expression analogue ps. XXXV, 9. Mais ce ne sont que des figures. Rom. XIV, 17. L'adjectif « candidum » peut être regardé, comme mis en opposition avec le verbe « fornicari ». Il signifie donc la pureté des élus, et la gloire dont ils seront revêtus. Pl. b. IV; 4; VI, 11; VII, 9-13. Comp. Math. XVII, 2. Quant au subst. « calculum », nous pensons qu'il n'y a aucun inconvénient à dire que, par là, Jésus-Christ a voulu faire allusion à la sentence par laquelle, lui qui doit juger tous les hommes, prononcera l'admission dans son royaume, de ceux qui auront vaincu le mal « vincenti ». Ewald a voulu y voir une allusion à la « tessera hospitalitatis », mais outre que cette manière de voir répond moins au participe « vincenti », cette « tessera » est appelée en grec σύμβολον, et non pas ψῆφος. — *Nomen novum* etc. Il s'agit ici encore d'une chose qui ne doit se réaliser pour les élus qu'après leur mort. Ce nom nouveau ne peut donc être ni celui de chrétien, ni celui d'enfant de Dieu, puisque nous les avons dès cette vie. Il faut dire tout simplement que, par « nomen novum », S. Jean entend ici une manière d'être, une existence, dont les délices ne seront connues que de ceux-là seulement, qui, dans la vie à venir, auront le bonheur de la posséder. Comp. I Cor. II, 9.

18. — *Angelo Thyatiræ.* Cette ville « Pelopia aliquando et Euhippia cognominata » [Pline V, 31], appartenait selon les uns, à la Lydie [Ptolem V, 2, 16], et à la Mysie, selon les autres [Strab. XIII, 4, 4]; elle était située

19. Je connais tes œuvres, ta foi, ta charité, ton ministère, ta patience et tes dernières œuvres plus abondantes que les premières.

20. Mais j'ai quelque chose contre toi : c'est que tu permets que Jézabel, cette femme qui se dit prophétesse, enseigne et séduise mes serviteurs, leur faisant commettre la fornication et manger des viandes immolées aux idoles.

19. Novi opera tua, et fidem et charitatem tuam, et ministerium et patientiam tuam, et opera tua novissima plura prioribus.

20. Sed habeo adversus te pauca, quia permittis mulierem Jezabel, quæ se dicit propheten, docere et seducere servos meos, fornicari et manducare de idolothytis.

---

sur le Lycus, et fort renommée pour ses pourpres. On sait que, parmi les personnes converties par S. Paul à Philippes, se trouvait une riche marchande de pourpres, originaire de Thyatire (act. XVI, 14). Elle porte aujourd'hui le nom d'Akhissar, elle renferme des ruines de l'ancienne ville. On n'a rien de certain sur l'ange ou évêque de Thyatire, que quelques-uns croient, d'après le martyrologe romain du 13 avril, avoir été S. Carpus, martyr, (pl. h. ℣ 12). — *Hæc dicit Filius Dei*. Remarquez ce passage bien formel en faveur de la Divinité de Jésus-Christ. — *Qui habet* etc. Pl. h. I, 14, 15.

19. — *Novi*. Voy. pl. h. ℣ 13 note. — *Opera tua... et fidem*. Notez ceci contre le dogme luthérien de la foi sans les œuvres. — *Ministerium*, grec διακονίαν. Nous pensons qu'ici par ce mot, il ne faut pas entendre le ministère de charité à l'égard des pauvres, ce qui est déjà compris dans le mot « caritatem, » mais le ministère épiscopal ; c'est le sens qui convient à ce mot dans les passages du N. T., excepté ceux en petit nombre où le contexte en limite le sens aux ministères de charité. — *Et opera tua novissima plura prioribus*. C'est un bien rare et bel éloge que celui-ci. Heureux le fidèle qui, loin de se ralentir dans sa ferveur (pl. h. ℣ 4), avance toujours avec l'âge dans la voie de la perfection, et qui, à ses actes de vertu, en ajoute toujours de nouveaux. « Quantumcumque hic vixerimus, quantumcumque hic profecerimus, nemo dicat : sufficit mihi... ubi dixerit, sufficit, ibi hæsit. » S. Aug. in ps. LIX, 8. « Si dixeris sufficit ; et periisti. etc. » Id. Voy. ce passage, et d'autres encore, Phil. III, 13 note. Comp. Apoc. XXII 11.

20. — *Mulierem Jezabel*. Il ne s'agit ici ni de la synagogue, ni des Nicolaïtes, mais d'une femme influente, probablement chrétienne, que les maîtres de l'erreur avaient eu l'adresse d'engager dans leur parti. Voy. II Tim. III, 6 note. Il est probable que le nom de Jézabel n'était pas le nom véritable de cette femme que l'apôtre a ainsi nommée à cause de sa ressemblance avec la femme impie du roi Achab. De même que pl. h. ℣ 14, et II Petr. II, 15 et Jud. 11, les fauteurs de mauvaises doctrines sont comparés à Balaam. — *Fornicari et manducare de Idolothytis*. Quelques auteurs ont prétendu qu'ici et pl. h. ℣ 14, il fallait prendre ces deux verbes au figuré. Ne nous arrêtons pas à ce sentiment généralement abandonné aujourd'hui. Les mêmes critiques allemands et français dont nous avons déjà parlé pl. h., voient dans ce verset, une condamnation formelle de la part de S. Jean, de S. Paul et de son parti qui prétendaient qu'on pouvait, dans certains cas, manger de la viande immolée aux idoles (Voy. I Cor. VIII), et une protestation contre cette doctrine, que, d'après ces auteurs, l'Apoc. stigmatise avec ces fortes expressions. On se demande si tout ceci est sérieux. Dans le décret porté par les apôtres au concile de Jérusalem, Act. XV, 29, et auquel S. Paul prit part, il est enjoint aux fidèles, de s'abstenir de la fornication, des viandes offertes aux idoles, et enfin du sang et des viandes étouffées. A part le premier précepte qui appartient à la loi naturelle, et que les apôtres ont renouvelé pour des motifs particuliers, voy. I Thess. IV, 3 note, les deux autres préceptes sont d'origine ecclésiastique, et par conséquent, pouvaient, du consentement de l'Eglise, cesser avec le changement des circonstances qui les avaient motivées. Ces deux préceptes n'avaient été portés qu'en raison du danger de scandale et de séduction qu'il pouvait y avoir à faire le contraire. S. Paul en dispensant, avec son pouvoir d'apôtre, les Corinthiens du second précepte, y met pour condition indispensable, qu'il n'y ait danger ni de scandale, ni de séduction ; I Cor. VIII. Les Nicolaïtes au contraire, et Jézabel, ne poussaient les fidèles à manger de ces viandes, que pour les amener à ne rien se refuser en fait de nourriture, et les rendre par là plus faciles au péché de fornication. On comprend donc que, sans vouloir faire opposition à l'enseignement de S. Paul, Jésus-Christ condamne ici, par l'organe de S. Jean, l'usage des viandes qui n'était prôné qu'afin de mettre une pierre d'achoppement devant les fidèles.

21. Et dedi illi tempus, ut pœnitentiam ageret, et non vult pœnitere a fornicatione sua.

22. Ecce mittam eam in lectum, et qui mœchantur cum ea, in tribulatione maxima erunt, nisi pœnitentiam ab operibus suis egerint :

23. Et filios ejus interficiam in morte, et scient omnes Ecclesiæ quia ego sum scrutans renes et corda, et dabo unicuique vestrum secundum opera sua. Vobis autem dico,

I Reg. 26, 7. *Psalm.* 11, 20. *Jerem.* 11, 20.

24. Et cæteris qui Thyatiræ estis : Quicumque non habent doctrinam hanc, et qui non cognoverunt altitudines satanæ, quemadmodum dicunt, non mittam super vos aliud pondus :

25. Tamen id, quod habetis, tenete, donec veniam.

21. Et je lui ai donné du temps pour faire pénitence, et elle ne veut pas se repentir de sa fornication.

22. Voilà que je la mettrai au lit et ceux qui commettent l'adultère avec elle seront dans une grande tribulation, à moins qu'ils ne fassent pénitence de leurs œuvres.

23. Et je frapperai de mort ses enfants et toutes les Eglises sauront que je suis celui qui sonde les reins et les cœurs, et je rendrai à chacun selon ses œuvres. Mais à vous, je dis,

24. Et à vous autres qui êtes à Thyatire : Tous ceux qui n'ont pas cette doctrine et qui ne connaissent pas les profondeurs de Satan, comme ils disent, je ne mettrai pas sur vous d'autre poids.

25. Cependant gardez bien ce que vous avez, jusqu'à ce que je vienne.

---

21. *Et dedi illi tempus ut pœnitentiam ageret.* Rom. II, 4-5. « Non perdidit Deus potentiam, sed a te exigit pœnitentiam. » S. Aug. sermon LXXIII, 3. — *Et non vult pœnitere.* La phrase précédente montre que Dieu appelle le pécheur à la pénitence ; celle-ci nous enseigne que le pécheur ne se convertit pas, parce qu'il ne veut pas, et qu'il résiste à la grâce. Prov. I, 24 ; Isai LXV, 12. — *A fornicatione sua.* Ici ce mot nous paraît devoir s'entendre au sens littéral et au sens figuré : il désigne la perversion dont cette femme est cause pour les fidèles, par les scandales de sa vie et de ses doctrines.

22. — *In lectum.* Ce n'est pas une couche de plaisirs, de jouissances, mais de douleurs et de souffrances de toutes sortes. Ce mot fait un contraste frappant, avec cette couche honteuse qui est sous-entendue sous celui de fornication. — *Et qui mœchantur cum ea.* c.-à.-d. ceux qui partagent sa conduite et ses doctrines. — *Nisi pœnitentiam etc.* Comme cette dernière phrase dépeint bien le cœur paternel et miséricordieux de Jésus-Christ. Comp. Luc XIII, 3-5.

23. *Filios ejus.* Hébraïsme qui a le même sens que les mots « qui mœchantur etc. » — *Interficiam in morte.* Remarquez l'énergie de cette expression. *Ego sum scrutans renes et corda.* Voici encore un passage où Jésus-Christ affirme sa divinité. Voy. Ps. VII, 10 ; Jerem. XI, 20, etc.

24-25. — *Et cæteris.* La conjonction n'est pas dans le grec. La phrase exige que nous donnions à cette conjonction le sens de, « nempe », c'est-à-dire. — *Altitudines Satanæ quemadmodum dicunt.* Commençons pour plus de clarté par donner le sens des deux derniers mots. Le sujet du verbe, ce sont les faux docteurs dont il est question. « Qui profunda Bythi adinvenisse se dicunt. » S. Iren. Lib. II, cap. XXII. (al. XXXVIII). « Profunda eorum mysteria quæ non omnes capiunt, quia non omnes cerebrum expuerunt. » Id. lib. I, 2. « Profunda Dei adinvenisse se dicentes. » Id lib. II, cap. XXII (al. XXXIX). « Inenarrabilia Dei mysteria scire vos dicitis. » Id. ibid : cap. XXVIII (al XLVIII). « Si bona fide quæras, concreto vultu, suspenso supercilio, *altum est*, aiunt. » Tertull. adv. Valent., cap. I. Ces textes et d'autres qu'on pourrait citer, nous donnent maintenant le sens des mots « altitudines Satanæ. » Tout comme les incrédules modernes, qui s'intitulent modestement les hommes du progrès, de la science, de la libre pensée, les philosophes, les hérétiques des premiers temps revendiquaient pour eux seuls le monopole de la science et de l'intelligence. De là le nom qu'ils se donnaient de disciples de la Gnôse, de là leurs jactances au sujet des pro-

26. Et celui qui aura vaincu et aura gardé jusqu'à la fin mes œuvres, je lui donnerai puissance sur les nations :

27. Et il les gouvernera avec un sceptre de fer et elles seront brisées comme un vase d'argile;

28. Comme j'en ai moi-même reçu le pouvoir de mon Père, et je lui donnerai l'étoile du matin.

29. Que celui qui a des oreilles entende ce que l'Esprit dit aux Eglises.

26. Et qui vicerit, et custodierit usque in finem opera mea, dabo illi potestatem super gentes.

27. Et reget eas in virga ferrea, et tanquam vas figuli confringentur,

28. Sicut et ego accepi a Patre meo : et dabo illi stellam matutinam.

29. Qui habet aurem, audiat quid Spiritus dicat Ecclesiis.

---

fondeurs de leurs conceptions, et de l'intelligence qu'ils se vantaient d'avoir des mystères insondables de la Divinité. Leurs doctrines qu'ils appelaient les hauteurs ou profondeurs de Dieu, en faisant allusion à Rom. XI, 33 ; Cor. II, 10, Jésus-Christ les appelle ici les profondeurs de Satan, c. à. d. de l'orgueil et de l'impiété : tout comme pl. h. ℣ 9, il a donné aux Juifs infidèles et persécuteurs des chrétiens, le nom de synagogue, non de Dieu, mais de Satan. — *Aliud pondus*. Pour bien saisir ce qu'il faut entendre par cette expression, il faut remarquer que, d'après le ℣ 24, les fidèles de Thyatire ont déjà une charge qu'on leur recommande de garder avec soin. Cette réflexion suffit pour écarter le sentiment des auteurs qui pensent que le mot « pondus » doit s'entendre de menaces ou de châtiments. Car, comment pourrait-on dire à ces fidèles : gardez bien, jusqu'à ce que je vienne, vos châtiments ou mes menaces, que vous avez. Il faut donc par ce mot, entendre une loi, une prescription. C'est là ce que pensent en général les interprètes, qui appliquent ce mot, à la défense de commettre la fornication et de manger des viandes consacrées aux idoles. Mais, ne pourrait-on pas donner aux mots : « quod habetis, » un sens plus général ? Le sens de ces deux versets serait alors celui-ci : Je ne vous ferai pas d'autre prescription. Continuez, jusqu'à ce que je vienne, à garder, c.-à-d. à observer celles qui vous ont été faites. — *Donec veniam*. Il n'est nullement nécessaire d'expliquer ce verbe du second avènement du Sauveur, ainsi que le prétendent certains rationalistes tout occupés à trouver en faute nos écrivains sacrés. Ce verbe signifie tantôt ce second avénement du Sauveur, et tantôt le jour de notre mort. Pl. b. III, 3 ; Math. XXIV, 44 ; Luc XII, 39-40.

26-27. — *Custodierit usque in finem opera mea*. Pour avoir droit à la récompense, il ne suffit donc pas, comme le voulait Luther, de garder la foi, il faut de plus les œuvres. Ces œuvres, Jésus-Christ les appelle siennes, 1° en opposition avec celles que faisaient et cherchaient à propager les Nicolaïtes et Jézabel ; 2° parceque les bonnes œuvres sont faites par le concours du libre arbitre de l'homme et de la grâce de Jésus-Christ. — *Dabo illi super gentes ; et... ferreâ*. Ceci s'accomplira au dernier jour où les saints participeront au jugement de Jésus-Christ sur les infidèles et les chrétiens prévaricateurs. Voy. I Cor. VI, 2, 3 et les notes ; Jud. 14-15 ; Comp. Sap. III, 7-8. Cette même doctrine est enseignée par S. Denis d'Alexandrie, du IIIe siècle ; Eusèbe, VI, 42.

28. — *Sicut et ego... a Patre meo*. c. à. d. Jésus-Christ associera au dernier jour les élus à ses fonctions de juge des méchants. « In regeneratione, cum sederit Filius hominis... *sedebitis et vos... judicantes*. » Comp. pl. b. XX, 4. *Dabo... stellam matutinam*. Quelques interprètes, à cause de ce que nous lisons p. b. XXII, 16, par l'étoile du matin, entendent Jésus-Christ lui-même. Mais il s'agit ici d'une chose que Jésus-Christ promet et qui est différente de lui-même. Il faut expliquer ceci de la gloire avec laquelle les justes brilleront dans l'éternité. Sap. III, 7 ; Dan. XII, 3 ; Math, XIII, 43 ; I Cor. XL, 40-41. Quant à l'adjectif « matutinam, » nous ne pensons pas qu'il faille en chercher des explications qui ne puissent convenir qu'aux saints ; car il se lit pl. b. XXII, 16, de Jésus-Christ lui-même. Disons donc tout simplement, qu'il signifie la gloire et la clarté dont les saints seront revêtus après leur mort. Aussi au chap. XXII, lisons-nous : « stella *splendida*, et matutina. » Ce qui confirme notre sens, c'est que, dans les litanies de la sainte Vierge, l'Eglise donne à Marie cette même dénomination d'étoile du matin.

CHAPITRE III

Epitre à l'ange de Sardes. Il est mort devant Dieu, bien qu'on le croie vivant (¥¥ 1-2). — Exhortation à la pénitence. Récompense promise à ceux qui seront victorieux du mal (¥¥. 3-6). — L'ange de Philadelphie aimé de Dieu pour sa fidélité et sa patience (¥¥. 7-10). — Promesse à ceux qui resteront fidèles (¥. 11-13). — L'ange de Laodicée est menacé d'être rejeté comme tiède (¥¥. 14-18). — Appel à la pénitence, et récompense reservée à ceux qui obéissent à la voix de Jésus-Christ (19-22).

1. Et Angelo Ecclesiæ Sardis scribe : Hæc dicit qui habet septem spiritus Dei et septem stellas : Scio opera tua, quia nomen habes quod vivas, et mortuus es.

2. Esto vigilans, et confirma cæ-

1. Et à l'ange de l'Eglise de Sardes écris : Voici ce que dit celui qui a les sept esprits de Dieu et les sept étoiles : Je connais tes œuvres, tu as le renom d'être vivant et tu es mort.

2. Sois vigilant et confirme les

---

1. — *Angelo ecclesiæ Sardis.* Sardes, ville de la Lydie, jadis la résidence opulente des rois Lydiens, dont le dernier fut Crésus, située sur la pente du Tmolus, arrosée par l'aurifère Pactole [Herodot. v, 101 ; vii, 41 ; Ptolem. v, 2, 17 ; Xenoph. Cyrop. vii, 2 ; Pline v, 30 ; Strab. xiii, 4 et ailleurs, Horat. ep. lib. I, ii, ¥, 2], détruite à la suite de plusieurs guerres, renversée sous Tibère par un tremblement de terre, et relevée de ses ruines, grâce aux générosités de l'empereur qui promit à ses habitants dix millions de sesterces, et les exempta pour cinq ans des tributs qu'ils payaient au trésor et au fisc. (Tacit. Ann. ii, 47), n'est plus aujourd'hui qu'un pauvre village du nom de *Sart*. On y voit encore des vestiges importants de son ancienne gloire, entre autres un amphithéâtre, des murs et des grosses tours de la citadelle. L'ancienne Sardes, renfermait, au dire de Josephe [Antiq. xiv, cap. x, 14, 24], des Juifs assez nombreux et assez influents pour avoir obtenu en leur faveur un décret des autorités de cette ville. Elle était, d'après Hérodote [v, 54], à 240 stades d'Ephèse : l'itinéraire dit d'Antonin, place Sardes à 33 milles romains de Thyatire, et à 28 de Philadelphie : mais ces indications ne répondent que dans une certaine mesure aux données de la géographie actuelle. On ne connait pas celui qui est ici désigné sous le nom de l'ange de cette Eglise, qui eut l'honneur, vers le milieu du IIe siècle, d'avoir à sa tête le fameux Méliton, dont parlent avec tant d'éloge Euseb. iv, 13-26 ; v, 24 ; S. Jér. dans son catalogue des écrivains ecclésiastiques, chap. xxiv, et qui a même composé un commentaire sur l'Apocalypse. — *Qui habet septem spiritus Dei.* Le verbe « habet » indique la supériorité et le pouvoir de Jésus-Christ sur ces sept esprits ; par conséquent, il affirme sa divinité, ainsi que le reconnait Dusterdieck. Corn. et, à sa suite, Menochius, contrairement à l'interprétation qu'ils donnent, i, 4, et v, 6, entendent par cette expression, les anges des sept Eglises. Ce sentiment ne nous paraît pas acceptable. Ce qui nous semble moins recevable encore, c'est ce qu'ajoute Menoch., qui copie Corn. Lap. « Quasi dicat : Versaris, o episcope Sardensis, inter sanctos angelos et episcopos ; pudeat ergo te unum non sancte vivere, pudeat te officium episcopale in quo alii fervent, negligere » ; car ceci ne s'accorde pas entièrement avec l'ép. adressée à l'ange de Laodicée. — *Scio opera tua.* Le verbe ne renferme pas l'éloge et l'encouragement, comme pl. h. ii, 2, 9, 13, 19. — *Nomen habes.* L'expression grecque se retrouve, dans le même sens, Herodot. vii, 138. Il n'est donc pas nécessaire de voir ici une allusion au nom de Zozime ou de Vital etc, qu'aurait porté l'évêque de Sardes. — *Mortuus es.* Nous ne pensons pas que ces mots doivent s'entendre de l'état de péché mortel de celui à qui cette lettre est adressée. Ces mots, ainsi que l'indiquent ceux qu'on lit pl. b. « Esto vigilans... si non vigilaveris... non invenio opera tua plena... confirma quæ moritura erant », comparés avec Jac. ii, 17, semblent plutôt signifier un manque de cette activité par laquelle se révèle la vie.

2. — *Esto vigilans.* Act. xx, 28. ; II Tom. iv, 5. « Custodiebat [Paulus], vigilabat, quantum poterat, super eos quibus præerat. Et episcopi

autres qui étaient près de mourir; car je ne trouve pas tes œuvres pleines devant mon Dieu.

3. Pense donc à ce que tu as reçu et à ce que tu as entendu et garde-le et fais pénitence. Si donc tu ne veilles pas, je viendrai à toi comme un voleur, et tu ne sauras pas à quelle heure je viendrai à toi.

4. Mais tu as quelques personnes dans Sardes qui n'ont pas souillé

tera quæ moritura erant. Non enim invenio opera tua plena coram Deo meo.

3. In mente ergo habe, qualiter acceperis et audieris, et serva, et pœnitentiam age. Si ergo non vigilaveris, veniam ad te tanquam fur, et nescies qua hora veniam ad te.

I Thess. 5, 2. *Infr.* 16, 15.

4. Sed habes pauca nomina in Sardis, qui non inquinaverunt vesti-

---

hoc faciunt. Nam ideo altior locus positus est episcopis, ut ipsi superintendant, et tanquam custodiant populum. » S. Aug. in ps. CXXVI, 3; Comp. Serm. XCIV; de Civ. Dei, lib. XIX, 19. — *Confirma*. C'est aussi là un grand devoir imposé aux évêques par notre Seigneur Jésus-Christ dans la personne de leur chef S. Pierre. Luc XXII, 32; Comp. Act. XIV, 21; I Thess. III, 2; Tit. III, 8; Ezech. XXXIV, 4. Mais avant d'affermir son troupeau, il convient qu'il s'affermisse lui-même. C'est ce qui est l'objet de la recommandation suivante. — *Cetera quæ moritura erant*. Dans leur sens littéral, ces mots, ainsi que l'indique la phrase suivante, doivent se rapporter à l'évêque lui-même. Ces autres choses, qui lui sont représentées, comme en danger de mort, sont sa foi, sa charité, et le mérite acquis par ses bonnes œuvres. Car la négligence, dans laquelle il vit, aurait nécessairement pour lui, s'il ne se décide pas à en sortir, cette triste conséquence. C'est le sens, que donne à ces mots, S. Grégoire Pape. « Hinc Sardis ecclesiæ ab angelo [nous avons déjà remarqué, que ce Père, pense que le personnage vu par S. Jean, et qui s'entretenait avec lui, n'était pas Jésus-Christ lui-même, mais un ange], dicitur; esto vigilans etc. Quia ergo plena coram Deo ejus opera inventa non fuerant, moritura reliqua, quæ etiam erant gesta, prædicebat. Si enim quod mortuum in nobis est, ad vitam non accenditur, hoc etiam extinguitur, quod quasi adhuc vivum tenetur ». Reg. Past. p. III, cap. XXXIV. Mais, comme ce qui regarde même la sanctification personnelle de l'évêque, a aussi pour conséquence, et pour but celle de son troupeau, on peut, dans le sens littéral que nous proposons, voir aussi celui de nombreux interprètes qui, par « cætera etc », entendent les œuvres se rapportant aux âmes, en danger de mort spirituelle, par suite de la négligence de leur pasteur, « Cum fuerit negligens [le simple fidèle], non admonente illo qui ad hoc est præpositus... et ille juste moritur, et iste juste damnatur ». S. Aug. Serm. XLVI, 20. — *Non enim... opera tua plena*. Ce qui rend nos œuvres pleines, c.-à-d. fécondes, fructueuses, c'est la charité, qui est la plénitude de la loi, et le principe du zèle pastoral. « Tunc enim est vere opus bonum, cum a charitate jaculatur agentis intentio, et... rursus in charitate requiescit ». S. Aug. de Catech. rud., 16. Rien donc n'empêche nos bonnes œuvres d'être pleines, c.-à-d. parfaites, autant que la négligence et la tiédeur dans leur accomplissement. — *Deo meo*. Voy. pl. h. II, 7, note.

3. — *In mente ergo habe*. Grec Μνημόνευε. Comp. pl. h. II, 5. Cette mémoire des bons enseignements reçus, des saintes promesses faites à Dieu, et des fruits de vertu, qui en ont été la conséquence, est un des moyens les plus ordinaires, dont se sert la divine miséricorde, pour faire sortir les âmes d'une vie de péchés ou de tiédeur. — *Qualiter*. Cet adverbe peut avoir deux sens; ou bien on le rapporte à la manière dont l'ange a reçu et entendu, ou bien aux choses qu'il a reçues. Nous croyons que ce second sens est préférable: 1° parce qu'alors des trois verbes transitifs « acceperis, audieris, serva », les deux premiers ont leur régime direct exprimé dans une certaine mesure; 2° le verbe « serva », se prête mieux au sens que nous indiquons; car on comprend mieux qu'on puisse garder, c.-à-dire, mettre en pratique, l'enseignement reçu, que la manière dont on l'a reçu. — *Nescies* etc. « Misericordia Dei est quia nescit homo quando moriatur. Latet ultimus dies, ut observentur omnes dies ». S. Aug. Serm. XXXIX, 7. « Si statuisset diem omnibus, faceret abundare peccata de securitate ». Id. in Ps. CXLIV, 11.

4. *Nomina*. La Vulgate, traduit ici, mot à mot, le grec ὀνόματα, qui se lit aussi Act. I, 15, et qu'elle a traduit « ad sensum » par « hominum ». Les deux subst. se trouvent réunis dans le grec et dans le latin, pl. b. XI, 13. — *Non inquinaverunt vestimenta sua*. Des interprètes voient ici une allusion au vêtement blanc des catéchumènes. Mais rien ne prouve que cet usage ait été en vigueur du temps des

menta sua : et ambulabunt mecum in albis, quia digni sunt.

5. Qui vicerit, sic vestietur vestimentis albis, et non delebo nomen ejus de libro vitæ et confitebor nomen ejus coram Patre meo, et coram Angelis ejus.

6. Qui habet aurem, audiat quid Spiritus dicat Ecclesiis.

7. Et Angelo Philadelphiæ Ecclesiæ scribe : Hæc dicit Sanctus et Verus, qui habet clavem David : qui aperit, et nemo claudit; claudit, et nemo aperit :

Isaiæ 22, 22. *Job.* 12, 14.

8. Scio opera tua. Ecce dedi coram te ostium apertum, quod nemo po-

leurs vêtements, et elles marcheront avec moi vêtues de blanc parce qu'elles en sont dignes.

5. Celui qui aura vaincu sera ainsi vêtu de vêtements blancs et je confesserai son nom devant mon Père et devant ses anges.

6. Que celui qui a des oreilles entende ce que l'Esprit dit aux Eglises.

7. Et à l'ange de l'Eglise de Philadelphie écris : Voici ce que dit le saint et le véritable qui a la clef de David, qui ouvre et personne ne ferme, qui ferme et personne n'ouvre.

8. Je connais tes œuvres. Voilà que j'ai mis devant toi une porte ou-

---

Apôtres. — *Ambulabunt*. Comp. pl. b. XIV, 4; « hi sequuntur etc. ». — *In albis*. Voy. pl. h. II, 17 « calculum candidum » et la note. — *Qia digni sunt*. Ce texte, quoi qu'en disent les interprètes protestants, est en faveur de la doctrine catholique, concernant le mérite. Voy. II Tim. IV, 8.

5. — *Sic*. Les mss. grecs présentent ici deux leçons, οὕτος et οὕτως. Cette dernière, est celle de la Vulgate. Elle est aussi celle des mss. A [d'Oxford], C [S. Ephrem de Paris], et de quelques mss., et d'habiles critiques contemporains, p. ex. Dusterdieck et Lange, la regardent comme la meilleure. Ce mot se rapporte à ce qui est dit au ℣. précéd. « et ambulabunt etc. », et doit se traduire par aussi, et non par ainsi. — *Non delebo nomen ejus*. Il faut, dans cette phrase, voir une litote, c.-à-d., une figure grammaticale par laquelle on dit moins pour signifier plus. — *De libro vitæ*. Voy. Phil. IV, 3 note. Cette expression, qui revient souvent dans l'Apocalypse, se lit dans plusieurs de nos livres saints. Exod. XXXII, 32-33; Dan. XII, 1; Ps. LXIX, 29; Luc X, 20. Il n'est donc pas nécessaire d'y voir une allusion de S. Jean aux régistres publics sur lesquels on écrivait ou on effaçait, suivant les circonstances, les noms des citoyens. — *Et confitebor* etc. Math. X, 32; Luc XII, 8.

7. — *Angelo Philadelphiæ*. Ville de l'Asie Mineure, dans la Lydie [Ptolem. V, 2-17; Pline V, 30; Strab. XII, 8-18; XIII, 4-10], au sud-ouest de Sardes. Elle devait son origine et son nom au roi Attale Philadelphe. Elle était sujette aux tremblements de terre, ainsi que nous l'apprend Strabon qui, au second passage précité, nous dit qu'elle comptait, à cause de cela, un petit nombre d'habitants. Elle eut à souffrir du même tremblement de terre que Sardes, et eut part, elle aussi, aux largesses de Tibère [Tacit. Ann. II, 47]. Une monnaie de Tibère a conservé le souvenir de ces deux faits, qui sont relatés dans un marbre orné de figures de femmes, et découvert à Pouzzoles en 1693. Cette ville porte aujourd'hui le nom de Alah Schar, et renferme un certain nombre de chrétiens. On manque de détails sur l'ange ou évêque de cette église. Quelques auteurs ont pensé à l'apologiste Quadrat; peut-être à cause des deux premières phrases d'Eusèbe, H. E. III, 37; mais le même auteur nous dit, IV, 23, qu'il fut évêque d'Athènes. D'après les Constit. Apost. VII, 46, S. Pierre aurait mis, pour évêque de Philadelphie, un nommé Démétrius. On voit qu'il n'y a rien de certain. — *Sanctus et verus*. Ces deux adjectifs ont en grec l'article. On a donc raison de l'exprimer dans les versions qui le comportent. Comp. Marc I, 24; Joan. XIV, 6, où le grec a aussi l'article. — *Qui habet clavem David*. Par conséquent il est le véritable Messie. Ces mots, ainsi que l'adjectif « verus », sont une affirmation du caractère Messianique de Jésus, à cause des Juifs nombreux à Philadelphie, pl. b. ℣. 9. — *Claudit, nemo aperit*. Nouvelle affirmation de la divinité de Jésus-Christ. Comp. Job. XII, 14, où ceci est donné comme appartenant à Dieu seul. Remarquons en terminant que Jésus-Christ a donné ce même pouvoir, d'abord à S. Pierre et à ses successeurs, Math. XVI, 19, et puis aux apôtres et aux évêques leurs successeurs, mais unis à leurs chefs, S. Pierre et le Pape. Math. XVIII, 18.

8. — *Ostium apertum*. Cette expression, ici et ailleurs, Act. XIV, 26; I Cor. XVI, 9; II Cor.

verte que personne ne peut fermer; parce que tu as peu de force, et que tu as gardé ma parole et que tu n'as pas renié mon nom;

9. Voilà que je te donnerai quelques-uns de la synagogue de Satan, qui se disent Juifs, mais ne le sont pas et mentent. Voilà que je les ferai venir et se prosterner à tes pieds, et ils sauront que je t'ai aimé.

10. Puisque tu as gardé ma parole touchant la patience, moi aussi je te garderai de l'heure de la tentation, qui doit venir dans tout l'univers éprouver les habitants de la terre.

test claudere, quia modicam habes virtutem, et servasti verbum meum, et non negasti nomen meum.

9. Ecce dabo de synagoga satanæ, qui dicunt se Judæos esse, et non sunt, sed mentiuntur: ecce faciam illos ut veniant et adorent ante pedes tuos, et scient quia ego dilexi te:

10. Quoniam servasti verbum patientiæ meæ, et ego servabo te ab hora tentationis, quæ ventura est in orbem universum tentare habitantes in terra.

II, 12; Col. IV, 3, signifie la facilité que Dieu ménage à ses ministres d'annoncer sa parole, et les heureux fruits de conversions nombreuses dont il la féconde. Tout cela vient de Dieu, comp. I Cor. III, 6, 7, et II Cor. II, 12 note. « Etiamsi Deus ipse utens creatura sibi subdita... sensus alloquatur humanos, nec interiore gratia mentem regat atque agat, nihil prodest homini omnis prædicatio veritatis. » S. Aug. de Civ. Dei, Lib. XV, cap. VI. Voy. aussi I Cor. III, 7 note. — *Quia modicam*, etc. Comp. I Cor. I, 27; II Cor XII, 9. — *Virtutem*. Ce mot indique les moyens humains pour réussir; la puissance, la richesse, les dons naturels de l'intelligence, de la parole, etc. Outre ce premier motif tiré du peu de moyens humains dont dispose l'ange de Philadelphie, Jésus-Christ en ajoute un second, en vue duquel il se détermine à bénir le ministère épiscopal du pasteur de cette Eglise: c'est la fidélité avec laquelle il a gardé la parole, c. à. d. les enseignements du divin Maître, ainsi que l'indiquent les paroles suivantes: *servasti verbum meum et non negasti nomen meum*. Voy. pl. h. II, 13 note.

9. *Ecce dabo*. Le verbe est en grec au présent, mais évidemment avec le sens d'un futur. — *De synagoga... mentiuntur*. Voy. pl. h. II, 9. *Ecce faciam* etc. Ces mots ainsi que ceux-ci « ecce dabo », sont l'explication de ce que nous lisons au ℣ précéd. « Ecce dedi, etc. » Remarquez ces différentes expressions, qui toutes affirment la divinité de Jésus-Christ. Quel autre que Dieu peut ainsi parler? — *Ut veniant et adorent*. Ces deux verbes, d'après les meilleurs critiques, doivent se lire en grec au futur de l'indicatif, Beelen, Gramm., p. 315 et suiv., mais dans le sens du conjonctif, Winer Gramm., p. 272, 7e éd. Remarquez aussi cette expression: « faciam ut veniant. » Elle indique fort bien que la conversion du pécheur est, dans une mesure différente, l'œuvre de la grâce et de la libre détermination de l'homme. — *Et adorent ante pedes tuos*. On peut, à la rigueur, traduire cette expression, par « se prosterner à tes pieds ». Comp. pour le sens, Isaïe, XLIX. 23; LX, 14. Cependant nous demandons au lecteur la permission de lui soumettre une autre interprétation. Partout ailleurs qu'ici, le verbe grec est dans le N. T., suivi de son régime à l'accus., ou au datif. Rien donc n'empêcherait d'expliquer ainsi: Je ferai qu'ils viennent adorer Dieu devant vous, c. à. d. en votre présence. En d'autres termes Ils viendront devant vous abjurer leur culte, et faire profession de la religion chrétienne. — *Scient quia dilexi te*. Ils reconnaîtront [les Juifs qui se convertiront et dont il est ici parlé], que je t'ai aimé, c. à. d., que je t'aime, que je suis avec toi, pour bénir ton ministère, et que, par conséquent, tu es dans la vérité, et que ta doctrine est la véritable. Bovet, Esprit de l'Apoc., p. 192, prend ce verset comme se rapportant à la future conversion du peuple juif, et il cherche à le prouver par le ℣ suivant. Mais nous pensons avec Corn. Lap., Calmet, Carrière etc., qu'il ne s'agit que d'une conversion partielle et restreinte, au moyen de laquelle Jésus-Christ veut bénir le ministère de l'évêque de Philadelphie, et récompenser son zèle. Rien ne nous autorise en effet à donner aux ℣℣ 9, 10, un sens s'appliquant à un tout autre objet qu'à l'évêque et à ce qui le concerne.

10. *Verbum patientiæ meæ*. D'après le grec, le pronom peut à la rigueur être rapporté au premier de ces deux subst., ou bien au second comme l'a fait la Vulgate. Nous pensons qu'au fond le sens est le même, que l'on traduise: ma parole concernant la patience, ou bien: la parole qui prescrit la patience par amour pour moi. Toutefois, ce second sens, qui est celui de

11. Ecce venio cito : tene quod habes, ut nemo accipiat coronam tuam.

11. Voici que je viendrai bientôt : garde ce que tu as pour que personne ne reçoive ta couronne.

---

la Vulgate, a pour lui le plus grand nombre des interprètes, et il paraît plus naturel, et plus en conformité avec des passages analogues sous le rapport grammatical. « Filii dilectionis suæ, non pas Filii sui dilectionis, etc., » Col. I, 13. « Figura substantiæ ejus, et non pas Figura sua substantiæ. » Hebr. I, 3. — *Servabo te ab hora tentationis.* Le sens naturel de cette phrase est. qu'en récompense de ses vertus, l'ange ou évêque de Philadelphie sera préservé de la grande épreuve qui doit frapper les autres Eglises. Quelques interprètes lui donnent cet autre sens : je te garderai, c. à. d. je te soutiendrai au milieu de cette épreuve, pour que tu n'y succombes pas. Mais alors il faut admettre, ou que cette faveur sera pour lui seul et son église, ou bien, si d'autres évêques avec leurs Eglises, doivent être conservés victorieux par l'effet du même secours, on détruit toute idée de faveur spéciale, ce qui est contraire au sens de ce verset. — *Quæ ventura est in orbem universum.* Bovet, pour soutenir son propre sentiment sur l'application du ℣ 9, à la conversion future des Juifs, et d'autres interprètes aussi, entendent ces mots des grandes et terribles épreuves ou persécutions qui doivent précéder le second avénement du Sauveur. Mais le sens qui, selon nous, est celui de la phrase précédente « servabo te etc. », exige qu'on explique celle-ci d'une épreuve imminente à l'époque de l'envoi aux Eglises de l'Apocalyse et des lettres qui les concernent. Nous ne voyons pas ici de sens plus acceptable que celui des auteurs d'après lesquels il serait question des différentes persécutions locales qui eurent lieu sous Trajan. Car il s'agit d'une épreuve qui devait avoir lieu à l'époque où l'Eglise de Philadelphie subsistait encore ; et chacun sait que depuis longtemps elle n'existe plus. Il faut donc appliquer les mots « orbem universum » à l'empire romain, comme dans S. Luc II, 1. Le subst. « Hora », signifie que cette épreuve devait durer un temps relativement court. — *Tentare habitantes in terra.* Par les mots « habitantes etc. », il ne faut pas entendre tous les habitants indistinctement, mais les chrétiens répandus dans les différentes contrées et provinces de l'empire romain, et qui seront l'objet de la persécution que prédit Jésus-Christ. Les ℣℣ 11, 12, indiquent clairement qu'il s'agit d'une persécution, et non pas de malheurs devant fondre indistinctement sur les hommes.

11. — *Venio cito.* Cet adverbe ne se rapporte pas à l'imminence du second avénement de Jésus-Christ, mais à la brièveté de la vie de chacun de nous. « Vita humana tota brevis est, ab infantia usque ad decrepitam senectutem tota brevis est. » S. Augustin serm. XVII, 7. Et quelques lignes pl. h. « Si longe est dies judicii (du jugement général), longe est dies tuus? Unde scis quando est? » « Quisquis es amator longæ vitæ, esto potius bonæ vitæ... Fac ut bona sit [vita tua], et noli timere ne brevis sit... Succedet ei namque vita æterna, sine metu beata, sine fine longa » Id. Serm. XVI, 2. — *Tene.* Tiens-le fortement, κράτει — *Quod habes.* Il faut entendre par ceci, comme l'indique le mot « coronam », les mérites acquis par rapport à la vie éternelle. Mais ces mérites acquis, on ne peut les conserver qu'en en acquérant de nouveaux. Dans la voie du salut, il faut toujours avancer sous peine de reculer. « Unum necesse est e duobus, aut proficere aut deficere. » S. Bern. de divers. Serm. XXXV, 2. « Non progredi, regredi est. » Id. Serm. II de Purificat. Mariæ. — *Ut nemo accipiat coronam tuam.* Nous avons sur ce verset plusieurs remarques à faire : 1° Il fait partie des textes dogmatiques en faveur de l'enseignement catholique, que la vie heureuse à venir est, et doit être de la part des adultes, l'objet de leur mérite acquis avec le secours de la grâce de Jésus-Christ. 2° Il n'indique pas par rapport à la science infiniment parfaite de Dieu, une incertitude qui ne peut être admise, au sujet de la prédestination finale des élus. 3° Il indique bien une possibilité tenant uniquement à la défaillance de celui à qui ces paroles sont adressées, qu'il ne reçoive pas une couronne censée déjà lui appartenir. Aussi on ne peut nier, ce nous semble, que cette partie du verset ne fournisse une bien forte preuve en faveur du si grand nombre de théologiens catholiques qui pensent que la prédestination à la gloire est une conséquence des mérites prévus ; lesquels mérites, ne nous lassons pas de le répéter, sont la résultante de la grâce divine et du libre concours de l'homme, qui ne peut coopérer sans le secours de cette même grâce. 4° S. Aug. [« Si alius non est accepturus, nisi iste perdiderit, certus est numerus. » De corrept. et grat. n. 39], et à sa suite, quelques théologiens [ceux-là surtout qui admettent la prédestination « ante prævisa merita, » ce qui, d'après le savant Jésuite, Card. Tolet. n'est pas le sentiment commun parmi les Scholastiques], ont inféré de ce verset, que le nombre des élus est fixé d'avance par Dieu. Quoiqu'il en soit du sentiment en lui-même, qui n'est qu'une opinion librement controversée, et, que pour notre part,

12. Celui qui aura vaincu, j'en ferai une colonne dans le temple de mon Dieu, et il ne sortira plus au dehors et j'écrirai sur lui le nom de mon Dieu et le nom de la cité de mon Dieu, de la nouvelle Jérusalem qui descend du ciel, *venant* de mon Dieu, et mon nom nouveau.

13. Que celui qui a des oreilles, entende ce que l'Esprit dit aux Eglises.

14. Et à l'ange de l'Eglise de Laodicée écris : Voici ce que dit l'Amen, le témoin fidèle et véritable, qui est le principe des créatures de Dieu.

12. Qui vicerit, faciam illum columnam in templo Dei mei, et foras non egredietur amplius : et scribam super eum nomen Dei mei, et nomen civitatis Dei mei, novæ Jerusalem, quæ descendit de cœlo a Deo meo, et nomen meum novum.

Infr., 19, 13.

13. Qui habet aurem, audiat quid Spiritus dicat Ecclesiis.

14. Et Angelo Laodiciæ Ecclesiæ scribe : Hæc dicit : Amen, testis fidelis et verus, qui est principium creaturæ Dei.

Joan. 14, 6.

---

nous n'admettons pas, il nous paraît être plutôt combattu que prouvé par ce verset. D'abord on y lit « nemo », qui est la traduction littérale du grec μηδείς, et non pas « alius », ce qui se rapporterait nécessairement à un autre élu; tandis que « nemo », peut se rapporter à Dieu. Nous disons plus; il doit s'y rapporter, c'est ce que prouvent les mots « coronam *tuam.* » La couronne, c. à. d. les mérites acquis sont *personnels;* on peut les perdre, mais un autre ne peut les recevoir. Qu'on ne dise pas qu'il s'agit d'une couronne réservée ou promise, car il est bien question ici d'une couronne déjà méritée dans une certaine mesure ou à un certain degré, quoiqu'on n'en jouisse pas encore. 5° De notre quatrième remarque nous concluons que le verbe « accipiat », a ici le sens de prendre, ôter, enlever, et qu'ici son sujet exprimé par « nemo », est Dieu, juste distributeur des couronnes de la vie à venir. Le verbe grec λαμβάνω a incontestablement ce sens, pl. b. VI, 4 et V, 40, où il n'a pas été traduit par « accipere. » Ce verbe eût-il le sens de recevoir par rapport à un autre élu, nous pourrions parfaitement ne pas l'admettre, sans manquer pour cela à nos devoirs de catholiques envers la Vulgate, parce qu'il ne s'agit ni de la foi ni des mœurs, mais d'un sentiment dont l'Eglise autorise la libre controverse.

12. — *In templo Dei mei.* Ce temple dont il est ici parlé, n'est pas l'Eglise militante, mais l'Eglise triomphante dans le ciel, puisqu'il est question de ce qui doit arriver à l'élu après qu'il aura vaincu, par conséquent après sa vie sur la terre. Voy. pl. b. VII, 15. Cette expression de temple n'est qu'une figure, voy. pl. b. XXI, 22. — *Columnam.* Ce mot est employé pour signifier la félicité immuable des élus dans le ciel. C'est ce qu'indiquent aussi les mots suivants, « foras non egredietur amplius... Scribam super eum » etc. — *Novæ Jerusalem quæ descendit de cœlo.* Ce que Jésus-Christ dit ici, il le fit voir plus tard à son apôtre bien-aimé. Pl. b. XXI, 2. Nous pensons que Apoc. III, 12; XXI, 2, il s'agit de la Jérusalem céleste. Nous prions donc le lecteur de regarder comme deux errata, la citation que nous en avons faite dans notre note sur Gal. IV, 26. — *Et nomen meum novum.* Ce nom nouveau du Fils de Dieu qui parle ici, est celui de Sauveur ou rédempteur des hommes, qu'il a pris en daignant se faire chair et habiter parmi nous. Comp. Phil. II, 9 note. Ce qu'on lit pl. b. XXI, 3, a un grand rapport avec ce qui nous est dit ici au sujet des noms qui seront écrits sur le front des élus, pl. b. XIV, 1; XXII, 4. Mais on sait que ce sont là des expressions figurées qu'il ne faut pas prendre au pied de la lettre. Remarquez comme Jésus-Christ affirme son excellence: « faciam..... scribam..... nomen meum. » Comp. Hebr. III, 6. Quant à l'expression « Dei mei », voy. pl. h. II, 7.

14. — *Angelo Laodiciæ ecclesiæ.* Laodicée, une des villes les plus riches et les plus illustres de l'Asie mineure [Strab. XII, cap. VIII, 13, 16; Pline V, 29; Tacit. Ann. XIV, 27]; dans la Phrygie [bien que Ptolem. V, 2, 18, en fasse une ville de la Carie], située sur le fleuve de Lycus, à l'Est d'Ephèse, et au Sud-Ouest de Philadelphie, était près de Colosses. Appelée d'abord, Diospolis et Rhoas, elle reçut plus tard son nom de Laodice, épouse du roi Séleucide Antiochus II. On la nomme aussi Laodicée sur le Lycus pour la distinguer d'autres villes du même nom. Cicéron en parle en deux endroits [Ep. ad famil. II, 17; III, 5] comme d'une ville où se faisaient de nombreuses transactions commerciales. Elle était renommée surtout pour ses laines [Strab. ibid; Pline VII, 48]. Dans notre chap. V. 17, il est fait allu-

15. Scio opera tua, quia neque frigidus es, neque calidus : utinam frigidus esses, aut calidus :

16. Sed quia tepidus es, et nec frigidus, nec calidus, incipiam te evomere ex ore meo.

15. Je sais tes œuvres et que tu n'es ni froid ni chaud; plût à Dieu que tu fusses froid ou chaud.

16. Mais parce que tu es tiède et ni froid ni chaud, je commencerai à te vomir de ma bouche.

---

sion à la richesse de ses habitants, qui nous est attestée, par Strabon et par Tacite. Ce dernier nous apprend au passage précité, que, victime sous Néron, l'an 62, d'un de ces tremblements de terre auxquels elle était sujette [Strab. ibid], elle se releva de ses ruines par ses propres ressources et sans avoir recours aux générosités de l'empereur et du sénat de Rome. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un pauvre village nommé Eski-Hissar, et qui renferme de grandes et belles ruines. — On manque de renseignements sur l'ange ou évêque de cette Eglise, qui devait probablement son origine à Epaphras, disciple de S. Paul. [Voy. notre préf. à l'ép. aux Coloss. p. 467; Comp. Coloss, II, 1]. Quelques auteurs ont pensé que ce pouvait être Sagaris, évêque de Laodicée et martyrisé dans cette ville. [Eusèb. H, E. IV, 26; V, 24] l'an 170. Cela n'est guère admissible. On pourrait plutôt regarder comme tel, Archippe, dont S. Paul parle, Coloss. IV, 17, et qui, d'après les constitut. apostol. VII, 46, aurait été mis par l'apôtre lui-même à la tête de cette Eglise. Ceci semble indiqué par le rapport qu'il y a au ch. IV de l'ép. aux Coloss., entre le ℣ 17 et la fin du ℣ précéd. Ce sentiment nous paraît aujourd'hui plus acceptable que celui auquel nous nous sommes rallié dans notre note sur le ℣ 17. — *Hæc dicit amen*. Grec ὁ Ἀμήν. Ce mot hébreu, est ici employé comme un adjectif verbal dont le sens est donné par l'écrivain sacré au moyen des trois mots qui suivent. — *Fidelis*. Cet adjectif peut être considéré comme rendant le sens dans lequel est employé le mot « amen » — *Principium creaturæ Dei*. Cette expression ne peut avoir que deux sens. Ou bien Jésus-Christ dit de lui-même qu'il est dans l'ordre des temps la première des créatures de Dieu, ou bien qu'il est le principe actif de toute créature ou création. Le premier sens, qui est celui des Sociniens et de tous ceux qui nient la divinité du Sauveur, est en contradiction avec tous ces passages de l'Apocalypse, où Jésus-Christ nous est donné, comme ayant en même temps la nature humaine et la nature divine. Comp. par ex. pl. b. V, 13, et les passages déjà signalés dans les épitres aux différentes Eglises etc. C'est donc le second sens qu'il faut adopter. Ce Verbe de Dieu, fait chair, n'est pas seulement le principe actif de toute création dans l'ordre naturel, Joan. I, 3, 10; Coloss. I, 16, 17; mais aussi dans l'ordre surnaturel, II Cor. V, 17; Gal. VI, 15; Eph. II, 10. Du reste, le sens de cette expression se trouve confirmé par cette phrase de Clém. d'Alex. Cohort. ad Gent., p. 6, éd. Pott. Ὁ λόγος ἀρχὴ θεῖα τῶν πάντων. Nous ne citons pas Joan. VIII, 25 à cause du désaccord parmi les interprètes au sujet du texte grec de ce passage. Quant à notre verset, quelques auteurs expliquent le grec ἀρχή par pouvoir, autorité. Ce mot a en effet ce sens dans quelques passages du N. T., Luc. XII, 11; XX, 20; Tit. III, 1; Jud. 6; mais uniquement, par rapport aux autorités civiles. Appliqué ici à Jésus-Christ, il a un sens bien plus élevé, celui de principe actif de toute création. Ce sens du reste, renferme comme une conséquence, ce pouvoir ou souverain domaine de Jésus-Christ sur toutes les créatures.

15. 16. — *Scio opera tua*. Comp. II, 23. « Ego sum scrutans etc. » — *Neque frigidus es neque calidus*. « Calidus est qui bona studia et arripit et consummat : frigidus vero est, qui consummanda nec inchoat. » S. Grég. le Gr. Reg. Pastor., p. 3, ch. XXXIV. — *Utinam* etc. La tiédeur, dans la vie chrétienne et dans le service de Dieu, observe Calmet, est souvent plus dangereuse que le froid, parce qu'au moins celui-ci ne se flatte point; on peut lui faire connaître le danger de son état, et il en a quelquefois du remords et de la peine. Mais celui qui est tiède vit sans remords, sans crainte, sans défiance, et il n'écoute pas ceux qui peuvent lui faire peur de son état. « Nimirum advertere potes in omnibus fere religiosis congregationibus viros repletos consolatione, superabundantes gaudio, jucundos semper et hilares, ferventes spiritu, die ac nocte meditantes in lege Dei, crebro suspicientes in cœlum, et puras manus in oratione levantes, sollicitos observatores conscientiæ, et devotos sectatores bonorum operum : quibus amabilis disciplina, dulce jejunium, vigiliæ breves, labor manuum delectabilis, et universa denique conversationis hujus austeritas refrigerium videatur. Contra sane invenire est homines pusillanimes et remissos, deficientes sub onere, virga et calcaribus indigentes; quorum remissa lætitia, pusillanimis tristitia est; quorum brevis et rara compunctio, animalis cogitatio, tepida conversatio; quorum obedientia sine devotione, sermo sine circumspectione, oratio sine

17. Car tu dis : je suis riche et comblé de biens et je n'ai besoin de rien; et tu ne sais pas que tu es malheureux et misérable et pauvre et aveugle et nu.

18. Je te conseille d'acheter de moi de l'or éprouvé au feu, afin de devenir riche et de te vêtir de vêtements blancs, et que n'apparaisse pas la confusion de ta nudité, et oins tes yeux d'un collyre afin que tu voies.

17. Quia dicis : Quod dives sum et locupletatus, et nullius egeo : et nescis quia tu es miser et miserabilis, et pauper et cæcus, et nudus.

18. Suadeo tibi emere a me aurum ignitum probatum, ut locuples fias, et vestimentis albis induaris, et non appareat confusio nuditatis tuæ, et collyrio inunge oculos tuos, ut videas.

---

cordis intentione, lectio sine ædificatione, quos denique, ut videmus, vix gehennæ metus inhibet, vix frenat ratio, vix disciplina coercet..... Exurgamus, obsecro, quicumque hujusmodi sumus, resarciamus animas, spiritum recolligamus, abjicientes perniciosam tepiditatem, et, si non quia periculosa est et Deo solet [ut interdum miserabiliter plangimus] etiam vomitum provocare: certe quia molestissima, plena miseriæ et doloris, inferno plane proxima, et umbra mortis jure censetur. » S. B. de Ascens. Dom, Serm. v, 7. — *Incipiam te emovere*. Je suis près de te rejeter, en te diminuant mes grâces, et en te laissant tomber dans des fautes graves, et même scandaleuses. Car c'est là ou Dieu permet quelquefois que viennent aboutir la négligence, toujours croissante dans son service, et le refroidissement de notre zèle pour notre propre sanctification. Comp. Eccli XIX, I; Luc XVI, 10. Ces fautes scandaleuses, suite et punition de la tiédeur, vont même quelquefois jusqu'à l'apostasie, à l'impénitence finale et à la damnation éternelle, où enfin s'accomplit entièrement et sans remède, cette parole terrible par laquelle Jésus-Christ menace les âmes tièdes de les rejeter loin de lui. Aussi le passage précité de S. Bernard ne semblera pas long, à cause des enseignements utiles qu'il renferme. D'autres fois cependant, la colère de Dieu ne va pas si loin, et après avoir, par les fautes graves, dans lesquelles il les laisse tomber, humilié ces, âmes tièdes et superbes, il les ramène à lui dans sa miséricorde. C'est dans ce sens, que S. Aug. a dit : « Audeo dicere superbis esse utile cadere in aliquod apertum manifestumque peccatum etc. » de Civ. Dei. XIV, 13. Ces mêmes paroles se lisent aussi, Serm. CCCLIV, 9.

17. Remarquez d'abord que l'état de l'ange de l'Eglise de Laodicée est directement contraire à l'état de l'ange de Smyrne, pl. h. II, 9. Celui-ci est pauvre des biens de la terre, mais riche devant Dieu de biens surnaturels; pour celui-là, c'est le contraire qui a lieu. D'où nous pouvons conclure que les mots : « Dives sum et locupletatus et nullius egeo », doivent s'entendre d'un état de richesse matérielle. Du reste, on sait que rien ne porte plus au relâchement spirituel que l'aisance, et à plus forte raison l'abondance. Aussi le lecteur n'aura pas été sans remarquer que c'est précisément à la riche Eglise de Laodicée que sont adressés les reproches les plus vifs. *Et nescis*. — Observez le contraste entre ces deux verbes « dicis etc., et nescis. » — *Tu*. Ce pronom donne encore plus de ton à la phrase : tu ne sais pas que toi, oui toi-même qui dis; je suis riche etc. — *Miser et miserabilis*. Le choix de ces deux mots à côté l'un de l'autre, est une idée très-heureuse de l'interprète latin. — *Pauper et cæcus et nudus*. Comp. Eccli XXV, 3, 4. Ces trois mots sont le développement des deux qui les précèdent. « Pauper », répond à « dives sum et locupletatus. » à « Nullius egeo », et à « miserabilis ». « Cæcus », à « Nescis ». Pauper utique quia virtutum divitias non habet : cæcus, quia nec paupertatem quam patitur, videt; nudus, quia primam stolam perdidit, sed pejus, quia nec se perdidisse cognoscit. » S. Grég. in Job. Lib. XXXIV, cap. XLI. Ces trois adjectifs sont encore rappelés dans le ℣. suivant, dans lequel on en voit clairement le sens.

— 18. *Suadeo tibi*. Il y a dans l'emploi de ce verbe une nuance d'ironie qui n'échappe à aucun lecteur. — *Emere a me*. Ce verbe signifie les efforts que doit faire l'âme tiède pour recouvrer l'or pur et les vêtements blancs dont il est parlé dans ce verset. Les mots « a me » indiquent que ces choses précieuses, l'âme ne peut se les donner par ses propres forces seulement, et sans le secours de la grâce. Voy. Jac. I, 17; I Cor. IV, 7. Cette grâce prévient et aide notre bonne volonté; c'est ce que donne à entendre la recommandation qui nous est faite ici, « suadeo tibi etc. » — *Aurum*. S. Grég. in Job. Lib IV, cap. LXI, entend ici par l'or,

19. Ego, quos amo, arguo et castigo. Æmulare ergo, et pœnitentiam age.

Prov. 3, 12. *Hebr.* 12, 6.

20. Ecce sto ad ostium, et pulso : si quis audierit vocem meam, et aperuerit mihi januam, intrabo ad illum, et cœnabo cum illo, et ipse mecum.

19. Moi je reprends et châtie ceux que j'aime; ranime donc ton zèle et fais pénitence.

20. Voilà que je suis à la porte et je frappe; si quelqu'un entend ma voix et m'ouvre la porte, j'entrerai chez lui et je souperai chez lui et lui avec moi.

---

la sagesse. Mais celle-ci nous paraît indiquée par le collyre dont parle la fin du verset. Il est donc préférable d'expliquer ce mot de charité semblable à l'or, en ce qu'elle est la plus parfaite des vertus par lesquelles nous achetons la vie éternelle; et de même que tout objet d'art façonné sur de l'or, acquiert un prix proportionné à la quantité d'or qui en est la matière, de même nos actions vertueuses acquièrent un mérite proportionné à l'intensité de la charité dont elles sont accompagnées. Ce qui confirme cette interprétation c'est que le seul et véritable remède contre la tiédeur, c'est la charité, c.-à.-d. la ferveur. Par cet or, l'âme tiède fait cesser sa pauvreté, « pauper », et devient riche devant Dieu. — *Ignitum probatum*. Grec πεπυρωμένον ἐκ πυρός, mot-à-mot; rendu incandescent [liquéfié, purifié] par le feu. Le participe grec est rendu par le même mot latin qu'ici, ps. CVXIII, 140; Prov. XXX, 5. Quant au participe « probatum » il ne traduit pas littéralement. mais, « ad sensum », les deux autres mots grecs. Quelques auteurs pensent que l'interprète latin, a voulu par « probatum », rendre une variante qui portait πεπειρωμένον. Cette conjecture n'a pour elle aucun des mss. grecs connus, et n'est pas conforme à la manière dont s'expriment les auteurs grecs en parlant de l'épreuve de l'or et des autres métaux. Quoi qu'il en soit, les expressions grecque et latine nous parlent d'un or éprouvé et purifié, pour indiquer qu'on ne peut sortir de l'état de tiédeur, que par la lutte et des efforts soutenus. — *Et vestimentis albis*. En grec ces mots sont à l'accusatif et dépendent du même verbe que « aurum etc. » Par ces vêtements blancs dont il faut se revêtir, il est clair, qu'il faut entendre les bonnes œuvres qui sont les vêtements d'une âme sainte et agréable à Dieu. Coloss. III, 9, 10, 12. « Charitas de corde puro, et conscientia bona et fide non ficta. Talis charitas est vestis nuptialis. » S. Aug. Serm. XC, 6. — *Collyrio..... ut videas*. On sait que par collyre, les anciens entendaient une sorte de pommade pour les yeux. Horat. Sat. V, lib. I; Pline, lib. XXIX, 39, 127 etc. éd. Teubn. Cels. VI, 6. S. Aug., explique ce mot, tantôt de la foi, in Joan. Tract. XXXIV, 9, tantôt des bonnes œuvres, Ibid. Tract. XIX, II. S. Grég. Past., part. I, cap. XI, semble réunir en une seule ces deux interprétations. Le reproche d'orgueil et de l'illusion, qui en est la suite, que nous lisons au ℣ précéd., semble donner raison aux nombreux interprètes et auteurs ascétiques qui, par ce mot, entendent l'humilité au moyen de laquelle l'âme tiède arrive à connaître son état déplorable et dangereux.

19. — *Ego quos amo... castigo* Voy. Hebr. XII, 5-11 et les notes. « Deus tuus, redemptor tuus, domitor tuus, castigator tuus, pater tuus erudit te. Quo? ut accipias hæreditatem..... Nonne melius est ut flagellet te, et recipiat te, quam parcat tibi et deserat te? »S. Aug. Serm. LV, 5. « Quos emendas (Deus) multum amas; sed ne dissoluta securitate negligentius agant, abscondis ab eis dulcedinem amoris tui, quibus utile est timere te. » Id. in ps. XXX, enarrat. I 20. « Illi namque irascitur Deus quem non flagellat. » Medit. S. Bern., cap. VI. — *Æmulare ergo*. Que mes reproches et mon amour pour vous, qui en est la cause, vous remplissent d'ardeur, et vous animent de zèle. Cette ardeur, ce zèle, feront sortir votre âme de l'état de tiédeur. Mais ce n'est pas assez. Par suite de cette tiédeur, vous avez omis de faire le bien, ou vous l'avez mal fait; il faut réparer tout cela, par la pénitence : *Pœnitentiam age*. Le lecteur n'a sans doute pu s'empêcher de remarquer tout ce que Jésus-Christ manifeste d'amour et de miséricorde envers cette âme à laquelle il a dans les versets précédents adressé des paroles si sévères.

20. — *Ecce sto ad ostium et pulso*. Le véritable sens littéral de cette phrase nous semble être l'annonce que fait ici Jésus-Christ de la proximité du jour où il viendra vers l'ange de l'Eglise de Laodicée, c. à. d. où, par la mort, le pasteur et chaque membre du troupeau paraîtront devant lui, pour recevoir ce que leurs œuvres leur auront mérité. Car c'est par cette même annonce que se terminent plusieurs des lettres précédentes, II, 5, 16; III, 3 11. Mais on ne peut nier que le verbe « pulso » n'autorise cet autre sens figuré par

21. Celui qui aura vaincu, je le ferai asseoir avec moi sur mon trône, comme moi aussi j'ai vaincu et me suis assis avec mon Père sur son trône.

22. Que celui qui a des oreilles, entende ce que l'Esprit dit aux Eglises.

21. Qui vicerit, dabo ei sedere mecum in throno meo : sicut et ego vici, et sedi cum Patre meo in throno ejus.

22. Qui habet aurem, audiat quid Spiritus dicat Ecclesiis.

---

lequel les interprètes en grand nombre, nous représentent Jésus-Christ se tenant et frappant à la porte de notre cœur, par ses inspirations et par les avertissements qu'il nous donne intérieurement lui-même, ou qu'il nous fait donner extérieurement par ses ministres, ou par tout autre moyen. *Si quis audierit vocem meam et aperuerit januam*. Cette voix, cet appel de Jésus-Christ, indiquent la grâce par laquelle il nous prévient. Mais ce même appel nous ne pouvons l'écouter, c. à. d. nous y prêter, et à plus forte raison, nous ne pouvons ouvrir notre cœur à Jésus sans le secours de sa grâce. « Ut ergo velimus, sine nobis operatur; cum autem volumus et sic volumus ut faciamus, nobiscum cooperatur. » S. Aug. de Grat. et lib. Arbitr., 33. « Gratia Dei non solum ostendit quid faciendum sit, sed adjuvat etiam ut possit fieri quod ostenderit. » Id de pecc. mer. lib. II, 7. Cette même phrase montre en même temps, que l'homme, tout en consentant à la grâce, par le secours de la grâce elle-même; y donne un consentement libre. — *Introibo ad illum* etc. Cette fin du verset signifie l'union intime qui existe entre Jésus-Christ et l'âme fidèle, dans cette vie d'abord, et plus encore dans la vie à venir. Comp. Joan XIV, 23; XVII, 24. Dans tout ce verset, Jésus-Christ se représente comme un hôte qui frappe, à qui on ouvre la porte, et qui entre chez celui qui le reçoit. Il soupera avec celui-ci, c. à. d., il recevra, il agréera ce qu'il lui offrira, en fait d'affections et de bonnes œuvres; et puis, à son tour, il fera part de ses dons à l'âme fidèle. Ceci est exprimé par ces paroles : *et ipse mecum*. Ces paroles se rapportent surtout au bonheur de l'éternité. Voy. pl. b. XIX, 9.

21. Comp. Luc XXII, 28-30. Ce passage de S. Luc nous montre que par *Throno meo*, il faut entendre le trône que Jésus-Christ donnera à ses élus, et non pas son propre trône qui lui est commun avec son Père. Apoc. XXII, 1. De plus, il ne peut venir à la pensée de personne que la gloire des élus dans le ciel, égalera celle de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Comp. Apoc. XXII, 2.

22. Voy. pl. h. II, 7; I, 20. — Parvenu à la fin du IIIe chap., nous ne pouvons que répéter ce que nous avons déjà dit au second des passages précités, concernant l'interprétation allégorique et non historique que quelques interprètes cherchent à donner à ces épîtres, en nous les proposant comme une histoire anticipée de l'Eglise. Sans doute, les types de ces épîtres se reproduisent à tous les âges de l'Eglise; mais cela ne donne à cette interprétation typique, aucun droit à être regardée comme étant la véritable interprétation des paroles adressées par Jésus-Christ à des Eglises réelles et non pas symboliques. Eam [dirons-nous de cette première partie de l'Apocalyse avec Danko. H. R. N. F., p. 515] nonnisi septem Ecclesias Asiœ respicere in propatulo est. » D'autant plus que plusieurs des reproches de Jésus-Christ, ne peuvent s'entendre de l'Eglise ou du sacerdoce en général. L'Eglise ne peut jamais faillir à ses devoirs, concernant la sainteté et la défense de la vérité. Avec le chap. III, finit la description de la première vision de S. Jean, dont le commencement se trouve pl. h. I, 10.

C'est à ce chap. que commence, à proprement parler, la partie principale de l'Apocalypse qui se termine au ch. XXII, 5. Cette seconde partie en comprend plusieurs autres, que l'on regarde avec raison, comme des visions différentes. En nous tenant à la division de ce livre en sept visions secondaires, nous aurions ici la deuxième qui comprend les chapp. IV-VII. C'est aussi à partir de notre chap. que commence la véritable difficulté de l'interprétation de l'Apocalypse. Nous nous en tiendrons à cet égard à ce que nous avons dit au § X de notre préface ou introduction à ce livre.

CHAPITRE IV

Seconde vision de S. Jean. Il voit le Seigneur sur son trône (¥¥. 1-3). — Autour de ce trône vingt-quatre vieillards, devant lui sept lampes et comme une mer transparente, au milieu et à l'entour du trône quatre animaux symboliques (¥¥. 4-7). — Cantique des quatre animaux et des vingt-quatre vieillards (¥¥. 8-11).

1. Post hæc vidi : et ecce ostium apertum in cœlo, et vox prima, quam audivi tanquam tubæ loquentis mecum, dicens : Ascende huc, et ostendam tibi quæ oportet fieri post hæc.

2. Et statim fui in spiritu : et ecce sedes posita erat in cœlo, et supra sedem sedens.

1. Après cela je vis : et voilà une porte ouverte dans le ciel et la première voix, que j'avais entendue comme la voix d'une trompette parlant avec moi, me dit : monte ici et je te montrerai ce qui doit arriver ensuite.

2. Et aussitôt je fus *ravi* en esprit, et voilà qu'un trône était placé dans le ciel et sur le trône quelqu'un était assis.

---

1. — *Post hæc*, c.-à-d., après la vision racontée 1-10 III, 22. Y a-t-il eu entre ces deux visions un intervalle quelconque pendant lequel S. Jean se serait retrouvé dans son état naturel? Quelques auteurs le pensent ; ils vont même jusqu'à dire qu'il s'est écoulé un intervalle assez notable pour permettre à l'apôtre d'écrire le récit de sa première vision. Mais d'autres exégètes croient qu'il n'y a dans cette manière de voir qu'une hypothèse gratuite. Pour nous, nous pensons que le contexte se prêtant également à ces deux opinions, on ne peut à ce sujet rien affirmer qui soit fondé, et que le plus sûr est de s'abstenir de toute affirmation aussi bien que de toute négation. — *Vidi*. La réalité subjective de cette vision et des différents objets qui l'accompagnent, ne peut être contestée; mais il ne peut être question de leur réalité objective; car, dans le ciel il n'y a ni trône, ni arc-en-ciel, ni vieillards, ni animaux. Il en est de même, dans une autre mesure, de la vision de S. Etienne Act. VII, 55-56, parce que Jésus-Christ est bien dans le ciel en corps et en âme; cependant on ne peut prendre à la lettre qu'il se tienne à la droite de son Père. Il s'agit donc d'une vision symbolique. — *Et ecce*. Ces deux mots réunis désignent ordinairement dans l'Apocalypse, quelque chose de nature à frapper davantage l'esprit de S. Jean, et celui de ses lecteurs. — *Ostium apertum in cœlo*; Comp. Ezech. I, 1 ; Matth. III, 16 ; Luc III, 21 ; Act. VII, 55 ; X, 11 ; Apoc. XI, 19 ; XV, 5. XIX, 11. Dans ces différents passages, cette expression signifie que les visions ou faits relatés étaient vus dans les régions supérieures, que nous nommons le ciel. — *Et vox prima* etc. Pl. h. I, 10. — *Ascende huc*. Monte, et par la porte que tu vois ouverte, entre dans cette partie de l'espace que les hommes nomment le ciel. Là, vont se dérouler à tes yeux, les scènes grandioses dont tu seras le témoin et l'historien. Cette action de monter et d'entrer, a eu lieu pendant l'extase ou ravissement dont S. Jean nous parle au ¥. suiv. et sur lequel nous dirons quelques mots dans notre note. — *Quæ oportet fieri post hæc*. Voy. pl. h. I, 19.

2. — *Et statim fui in spiritu*. A la différence des hommes qui peuvent nous donner le conseil ou l'ordre de faire une action, mais qui ne peuvent nous en fournir le pouvoir ; la voix qui fait entendre à S. Jean l'ordre de monter en esprit au ciel, le met aussitôt en état de le faire. C'est ce qu'indique l'apôtre par les mots « et statim etc. ». Les mots « fui in spiritu », signifie cet état d'extase et de ravissement que Dieu produit d'une manière surnaturelle dans certaines âmes, et par lequel il leur fait voir des objets, des faits contemporains, mais

3. Et celui qui était assis semblait avoir l'aspect d'une pierre de jaspe et de sardoine, et autour du trône était un arc-en-ciel qui semblait une émeraude.

4. Et autour du trône vingt-quatre trônes et sur les trônes vingt-quatre vieillards assis, revêtus de vêtements blancs, et sur leurs têtes des couronnes d'or.

5. Et du trône sortaient des éclairs et des voix et des tonnerres et devant le trône sept lampes ardentes qui sont les sept esprits de Dieu.

3. Et qui sedebat, similis erat aspectui lapidis jaspidis et sardinis: et iris erat in circuitu sedis, similis visioni smaragdinæ.

Ezech. 1, 26.

4. Et in circuitu sedis sedilia viginti quatuor, et super thronos viginti quatuor seniores sedentes, circumamicti vestimentis albis, et in capitibus eorum coronæ aureæ;

5. Et de throno procedebant fulgura, et voces et tonitrua; et septem lampades ardentes ante thronum, qui sunt septem spiritus Dei.

Zach. 4, 2.

---

cachés ou éloignés, ou des faits d'un avenir plus ou moins reculé : et tantôt il leur donne une connaissance extraordinaire des choses se rapportant à Dieu, à Jésus-Christ, à son église. Pour ce qui concerne les facultés de l'âme et les organes du corps dans cet état, on peut lire S. Aug. de Gen. ad litter., Lib, XII. Contr. Adimant. Manich., cap. XXVIII; Suarez, de Orat. p. II, capp. XV-XX : [Ce traité a été inséré au tom. XVII du cours complet de théol.]. L'index de Péronne sur les comment. de Corn. Lap. édit. Vivès, au mot, *extasis*; et enfin le Dict. de théol. cath. trad. Goschler, tom. VIII. — *Sedens*. C.-à-d. Dieu. Voy. pl. b. VII, 10-15; XII, 5; XIX, 4; XXII, 1. Quelques auteurs, Alcasar, Hengst. Allioli, Dusterdieck, pensent qu'il est question ici de Dieu le Père. Ils s'appuient sur ce que nous lisons pl. b. V, 6-7-13; VII, 10; XXII, 4. Mais nous croyons avec Corn. Lap. et d'autres théologiens catholiques, que cette vision doit être entendue de Dieu en trois personnes. C'est bien là le sens des ℣℣. 8-11 de notre chap. Les passages invoqués en faveur du sentiment contraire doivent s'entendre du Fils ou Verbe de Dieu fait homme, ainsi que le prouve la dénomination d'Agneau qui lui est donnée.

3. — *Similis erat aspectui* etc. De l'éclat dont brillait celui que S. Jean voyait assis sur un trône, se dégageait différents effets de lumière que l'Apôtre nous dépeint approximativement par ceux que rendent les pierres précieuses qu'il nomme. Le Jaspe est de couleur rougeâtre, celle de la Sardoine est orangée. Dans ces couleurs, les interprètes voient une figure de la justice vindicative de Dieu, comme dans l'Iris et la couleur verte de l'Emeraude, ils pensent avec raison que nous est représentée la miséricorde divine. « Cum iratus fueris, misericordiæ recordaberis. » Habac. III, 2. Ainsi dans cette allusion aux châtiments de Dieu et à sa miséricorde, se trouve comme l'abrégé de tout ce que l'Apocalypse contient de terrible pour les méchants, et de consolant pour les bons. Rapprochez de ce verset, Ezéch. I, 26-28.

4. — *Viginti quatuor seniores*. Ces vieillards représentent ici les saints de l'Ancien et du Nouveau Testament. C'est pour cela, et aussi pour rehausser davantage le caractère grandiose de cette vision, qu'ils apparaissent sous cette forme majestueuse de vieillards. On pense généralement que le nombre de vingt-quatre se rapporte aux douze Patriarches et aux douze Apôtres [Comp. pl. b. XXI, 12-14], qui sont la souche de l'ancien et du nouveau peuple de Dieu. Mais, nous inclinerions plutôt à voir le motif du choix de ce nombre, dans le nombre duodénaire des tribus d'Israël, auquel même nombre de tribus sont censés appartenir les saints du N. T. Comp. pl. b. VII, 4-9. Cette réunion dans le ciel, de saints appartenant à l'un et à l'autre testament, nous est représentée par une autre expression, pl. b. XV, 3. Ce qui nous incline vers ce second sentiment, c'est qu'il est bien question dans l'Apoc., des douze apôtres, XXI, 14, et des douze tribus d'Israël, mais jamais des douze Patriarches. Quant à l'allusion que quelques auteurs voient au nombre des vingt-quatre principales familles sacerdotales, I Paral. XXIV, 6-18, elle ne parait pas même devoir être discutée. Car il ne s'agit ici ni de prêtres ni de sacrifices. — *Vestimentis albis... coronas aureas*. Ces deux attributs désignent la sainteté et la gloire des élus dans le ciel.

5. — *Fulgura et voces et tonitrua*. Toutes ces choses sont des figures de la puissance de Dieu, et des châtiments dont il punit ceux qui désobéissent à sa loi. Comp. Exod. XIX, 16-18;

6. Et in conspectu sedis tanquam mare vitreum simile crystallo; et in medio sedis et in circuitu sedis quatuor animalia plena oculis ante et retro.

7. Et animal primum simile leoni, et secundum animal simile vitulo, et tertium animal habens faciem quasi hominis, et quartum animal simile aquilæ volanti.

6. Et en face du trône comme une mer de verre semblable à du cristal; et au milieu du trône et autour du trône quatre animaux pleins d'yeux devant et derrière.

7. Et le premier animal était semblable à un lion, le second semblable à un veau, le troisième animal avait un visage comme celui d'un homme, et le quatrième animal était semblable à un aigle volant.

Ps. XXVIII, 3-10; XCVI, 1-7. Les voix sont ici distinguées du bruit du tonnerre. Elles se rapportent au bruit du vent, des ouragans ou des vagues que l'on entend souvent pendant les orages. Il n'est pas nécessaire de les expliquer de voix articulées, semblables aux clameurs qui sortent du milieu des foules agitées. — *Septem lampades... quæ sunt septem spiritus Dei.* S. Jean explique lui-même ce que représentaient les sept lampes ardentes qu'il vit en face du trône. Pour ce qui regarde les sept esprits, voy. pl. h. I, 4.

6. — *Tanquam mare vitreum simile crystallo.* L'adverbe indique que les mots « mare etc », ne sont employés par S. Jean que pour donner une idée approximative de ce qu'il a vu. Comp. pl. b. VIII, 8. Les mots « simile crystallo », nous font voir que par « vitreum », il faut entendre la limpidité, la transparence de cette surface s'étendant devant le trône et que S. Jean appelle une mer. Voy. pl. b. XXI, 18; XXII, 1. Comp. Horat. « O fons... splendidior vitro. » Lib. III, od. XIII. « Vitreo... ponto. » Id. lib. IV. od. II. « Est nitidus, vitroque magis pellucidus amnis. » Ovid. Heroid. Epist. XV, 157. Cette mer marque selon les uns le baptême, selon les autres, le sacrement de pénitence. Ceux-ci l'expliquent de la vie présente, ceux-là, de la demeure des élus, comp. pl. b. XXII, 1 et suiv. Mais ces explications, et d'autres encore que nous passons sous silence, sont arbitraires. Comme le remarque avec raison D. Calmet, il est préférable de ne pas chercher ici de mystères, et de ne voir dans cette mer qu'un ornement comme les bassins et jets d'eau dans le palais des rois d'Orient. — *In medio et in circuitu sedis.* D'après cette phrase on peut se représenter ces quatre animaux se tenant, un de chaque côté du trône, et les deux autres devant, tournés vers le trône et celui qui y était assis, et formant un demi cercle autour de lui. — *Quatuor animalia.* Voy. le ℣. suiv. — *Plena oculis* etc. Voy. le ℣. 8.

7. On sait que les Pères latins, S. Aug., S. Jér., S. Grég., et à leur suite, de nombreux écrivains ecclésiastiques et interprètes, ont pensé que les quatre animaux dont il est parlé ici, et Ezéch. I, 18, figuraient les quatre Evangélistes, S. Marc, S. Luc, S. Mathieu et S. Jean. Nous les nommons dans cet ordre pour indiquer quel est des symboles de notre verset, celui qu'on leur assigne. Mais ceci n'est qu'une application de ces symboles. Leur véritable signification ne nous est donnée ni par S. Jean, ni par Ezéchiel. Nous savons bien que dans l'office des Evangélistes, l'Eglise nous fait lire et la vision d'Ezech., et l'explication qu'en donne S. Grég. Nous connaissons aussi l'usage autorisé par l'Eglise, de représenter les Évangélistes avec ces animaux pour attributs. Mais il ne faut voir dans ceci, qu'une application faite par l'Eglise, et nullement une définition. Ces animaux symboliques, ne peuvent représenter les évangélistes. Car pl. b. VI, 7; le quatrième animal adresse la parole à S. Jean. Mais, nous aimons à le répéter, cette interprétation autorisée dans une certaine mesure par l'Eglise, a droit à nos respects. Nous n'en dirons pas autant des autres, en vertu desquelles, ces animaux représentent, les quatre grands prophètes de l'A. T., les quatre principaux mystères de la foi chrétienne, les quatre principaux docteurs de l'Eglise catholique, les quatre églises patriarchales, les quatre principales vertus, etc., etc. Le mieux, selon nous, est de ne pas chercher à expliquer ces symboles. — Nous allons donner ici un passage du commentaire rabbinique sur l'Exode, qu'on désigne sous le nom de Schemot rabba. « Il y a quatre créatures qui ont une certaine royauté dans le monde. L'homme, par rapport à toutes les créatures; l'aigle, parmi les oiseaux, le bœuf, parmi le troupeau, et le lion, parmi les autres animaux... Voilà pourquoi ils sont représentés sous le trône de la majesté divine. » — *Simile Vitulo.* Ce mot est ici pour celui de bœuf. C'est ainsi que les LXX, rendent par le mot μόσχος dans plusieurs passages le mot hébreu

8. Les quatre animaux avaient chacun six ailes, et à l'entour et au-dedans ils étaient pleins d'yeux, et ils n'avaient pas de repos jour et nuit, disant : saint, saint, saint est le Seigneur Dieu tout-puissant, qui était, qui est et qui doit venir.

9. Et lorsque ces animaux rendaient gloire, honneur et bénédiction à celui qui est assis sur le trône et vit dans les siècles des siècles,

10. Les vingt-quatre vieillards se prosternaient devant celui qui est assis sur le trône, et ils adoraient celui qui vit dans les siècles des siècles, et ils jetaient leurs couronnes devant le trône, disant :

8. Et quatuor animalia, singula eorum, habebant alas senas, et in circuitu et intus plena sunt oculis; et requiem non habebant die ac nocte, dicentia : Sanctus, Sanctus, Sanctus Dominus Deus omnipotens, qui erat, et qui est, et qui venturus est.

Isaiæ 6, 3.

9. Et cum darent illa animalia gloriam et honorem, et benedictionem sedenti super thronum, viventi in sæcula sæculorum.

10. Procidebant viginti quatuor seniores ante sedentem in throno, et adorabant viventem in sæcula sæculorum, et mittebant coronas suas ante thronum dicentes :

---

qui signifie un bœuf. — *Aquilæ volanti*. Ce quatrième animal ressemblait à un aigle ayant les ailes déployées et prêt à prendre son vol.

8. — *Alas senas*. Les animaux symboliques vus par Ezéchiel, n'avaient que quatre ailes, Ezéch. I, 6. Ceux que virent S. Jean et Isaïe, VI, 3, en avaient six. — *In circuitu et intus* [♆ 6, *ante et retro*] *plena sunt oculis*. Ces animaux paraissaient chargés d'yeux, à peu près comme la queue du paon, sur la partie extérieure de leur corps « in circuitu, retro », et sur la partie de devant tournée vers le trône « intus... et ante. » Cette multiplicité de leurs yeux indique entre autres choses que, selon qu'il est dit dans la suite du verset, ces créatures n'avaient ni cesse ni repos dans les louanges et les prières qu'ils adressaient à Dieu, leur créateur. C'est ainsi que la fable, Ovid. Metaph. I, 625 et suiv., avait donné à Argus « centum luminibus cinctum caput », au moyen desquels il surveillait sans cesse, ni repos, la fameuse Io. — *Die ac nocte*. Expression figurée, ayant le même sens que « requiem non habebant. » Comp. pl. b. XXIX, 25. XXII, 5. — *Sanctus, Sanctus, Sanctus*, etc. Ce n'est pas ici, chez S. Jean, une pure réminiscence de la vision d'Isaïe, ainsi que le disent les exégètes rationalistes. Ces paroles, il les a entendues lui-même, comme les avait déjà entendues Isaïe. Elles ont le même sens que celles qu'on lit dans ce prophète; c'est-à-dire que cette triple dénomination se rapporte non à l'excellence ou perfection divine, mais à la trinité de personnes en Dieu, dans l'unité de la nature. « Trinitatem personarum atque unitatem naturæ propheta Isaias revelatam sibi non tacuit.... ubi prorsus in eo quod dicitur tertio *Sanctus*, personarum trinitatem; in eo vero quod dicitur semel Dominus etc., divinæ naturæ cognoscimus unitatem. » De fide ad Petrum, cap. I, 6. opp. S. Aug. Tom VI, append. On pense que l'auteur de cet ouvrage est S. Fulgence. Un catholique ne peut douter de cette interprétation fondée sur Joan. XII, 38-41, et Act. XXVIII, 25-27, et sur la tradition. Car c'est dans ce sens qu'ont expliqué cette triple dénomination, S. Ambr. de Sp. S. lib. III, cap. XXII, et Lib. II de fide, cap. IV; S. Jér.; S. Grég. de Naz., discours sur la Pâque; S. Grég. de Nysse, contre Eunom, livre I; S. Epiph., Exposit. de la doctrine catholique; S. Jean de Damas, et enfin le Ve concile général. Voy. sur ce texte, Pétau de Trinit., Lib II, cap. VII; Lib. VIII, cap. II; Maran, divinit. D. N. J. C. Lib. I, p. II, cap. XVII; P. Franzelin. De Deo Trino secund. person., Thes. VI, p. 102, Rom. 1869. En présence de cette tradition imposante, les efforts des rationalistes qui, pour infirmer la force des deux passages d'Isaïe et de S. Jean, accumulent des textes où le même mot est répété trois fois de suite pour en indiquer l'excellence, sont sans effet. Ces passages sont II Rois XVIII, 33; Jérém. VII, 4; XXII, 29; Ezéch. XXII, 32. Il est regrettable que dans le cours complet d'Ecrit. Ste de Migne, et dans l'éd. Vivès de Corn. Lap., on ait reproduit, sans une seule réflexion, la note rationaliste de Rosenmüller. — *Qui erat* etc. Voy. pl. h. I, 4.

10. — *Mittebant coronas suas ante thronum*, en signe d'hommage à Dieu, et pour reconnaître que tout leur vient de lui. « Coronas namque suas ante thronum Dei mittere, est

11. Dignus es, Domine Deus noster, accipere gloriam, et honorem et virtutem, quia tu creasti omnia, et propter voluntatem tuam erant, et creata sunt.

Dan. 7, 10.

11. Vous êtes digne, Seigneur notre Dieu, de recevoir gloire, honneur et puissance, parce que c'est vous qui avez créé toutes choses, et que par votre volonté elles étaient et ont été créées.

CHAPITRE V

S. Jean voit un livre écrit au dedans et au dehors, et scellé de sept sceaux. Nul ne peut l'ouvrir ni dans le ciel ni sur la terre (℣℣. 1-4). — Jésus-Christ seul, que l'apôtre voit sous la figure d'un agneau, est capable de l'ouvrir (℣℣. 5-7). — Cantique des saints, des anges et de toutes les créatures à sa louange (℣℣. 8-14).

1. Et vidi in dextera sedentis supra thronum, librum scriptum intus et foris, signatum sigillis septem.

Ezech. 2, 9.

1. Et je vis dans la droite de celui qui est assis sur le trône un livre écrit dedans et dehors, scellé de sept sceaux.

---

certaminum suorum victorias non sibi tribuere, sed auctori... a quo se sciunt vires accepisse certaminis. » S. Grég. Pape, in Job. cap. XXXI. Comp. V, 10. Ce même usage existait dans l'antiquité. « Tum placuit Tiridatem ponere apud effigiem Cæsaris [de Néron] insigne regium... medio tribunal sedem curulem et sedes effigiem Neronis sustinebat. Ad quam progressus Tiridates... *sublatum capite diadema imagini subjecit.* » Tacit. Annal. XV, 29.

11. — *Accipere gloriam* etc. C.-à-d. recevoir de la part des créatures la manifestation des sentiments par lesquels ils reconnaissent, ils proclament votre gloire etc, Comp. Rom. XI, 36; XVI, 2; 7 I Tim. I, 17. — *Et virtutem.* Pl. h. au ℣ 9, les animaux symboliques rendent à Dieu des actions de grâces; ici les vieillards en jetant devant lui leurs couronnes, proclament sa puissance manifestée surtout par l'acte de la création. — *Propter voluntatem tuam.* Les prépos. διά, propter, ne signifient pas ici la cause, mais le motif. C.-à-d. que le sens de cette dernière phrase du verset, n'est pas que les créatures sont venues à l'existence et ont été créées par un effet de la volonté divine; car cela vient d'être indiqué par les paroles précédentes « quia tu creasti omnia, » mais qu'elles n'existent et n'ont été créées que pour accomplir la volonté de Dieu. C'est là leur but, leur fin. Comp. Rom. XI, 36; Prov. XVI, 4, et la note. Imit. Chr. lib. III. cap. IX, 1. Voy. Beelen, grammat., p. 428; Winer, grammat., p. 373, 7e éd. — *Erant et creata sunt.* Si on admet l'interprétation précédente, on comprend mieux alors le sens de ces deux verbes. Les créatures, qu'on les considère à l'état de possibles « erant », ou bien d'existence physique « creata sunt », ont cela d'essentiel et d'inhérent à leur nature, qu'elles ne sont et ne peuvent être que pour faire la volonté de Dieu. En donnant à la prépos. « propter » le sens de cause, on est embarrassé pour saisir clairement le sens des deux verbes, ainsi qu'on le voit par le désaccord des interprètes entre eux.

1. — *In dextera sedentis.* Cela signifie que le livre était non pas à la droite, comme le pensent quelques interprètes, mais dans la main droite. Voy. pl. h. ℣. 7. Comp. XX, 1. ἐπὶ τὴν χεῖρα αὐτοῦ, in manu sua. — *Librum.* Les auteurs ont recherché ce que signifiait ce livre; les uns y ont vu l'A., et le N. T., d'autres les prédictions concernant la victoire de Jésus-Christ sur les Juifs, la chute de Rome païenne, le règne de l'Antechrist etc. D'autres enfin pensent que ce livre renfermait tout ce qui est décrit et annoncé dans l'Apocalypse. Nous croyons, nous, que ce livre, qui est symbolique, signifie seulement que tout ce qui arrive en ce monde, est prévu, défini et coor-

2. Et je vis un ange fort disant d'une voix grande : Qui est digne d'ouvrir le livre et d'en délier les sceaux ?

3. Et personne ne pouvait ni dans le ciel ni sur la terre ni sous la terre ouvrir le livre ni le regarder.

4. Et moi je pleurais beaucoup, de ce que personne ne s'était trouvé digne d'ouvrir le livre, ni de le regarder.

5. Et l'un des vieillards me dit : Ne pleure pas, voici que le lion de la tribu de Juda, le rejeton de David a vaincu pour ouvrir le livre et en délier les sept sceaux.

6. Et je vis, et voilà qu'au milieu du trône et des quatre animaux et

2. Et vidi Angelum fortem, prædicantem voce magna : Quis est dignus aperire librum, et solvere signacula ejus ?

3. Et nemo poterat neque in cœlo, neque in terra, neque subtus terram aperire librum, neque respicere illum.

4. Et ego flebam multum, quoniam nemo dignus inventus est aperire librum, nec videre eum.

5. Et unus de senioribus dixit mihi : Ne fleveris : ecce vicit leo de tribu Juda, radix David, aperire librum, et solvere septem signacula ejus.

Gen. 49, 9.

6. Et vidi : et ecce in medio throni et quatuor animalium, et in medio

---

donné d'avance par la sagesse, la puissance et en un mot par la Providence de Dieu. C'est ainsi qu'à propos des élus, il est question si souvent, dans l'Apocalypse, du livre de vie, qu'il faut entendre de la même manière, III, 5 ; XIII, 8 ; XVII, 8 ; etc. — *Scriptum intus et foris.* Comp. Ezech. II, 9. Ce même passage d'Ezech. confirme notre interprétation des mots « in dextera etc. ». Quelquefois par suite de l'abondance des matières, les feuilles dont se composait un livre ou un rouleau, étaient écrites en dedans et en dehors. Ces livres s'appelaient des opisthographes [ὀπισθένγραφοι], Lucien, Vit. auction. IX ; Pline Epist. lib. III, 5 ; Comp. « Scriptus et a tergo necdum finitus Orestes. » Juven. Sat. I, 6. « In aversa Charta. » Martial. VIII, 22. « In tota ratione mortalium sola [fortuna] utramque paginam facit. » Plin. H. nat. Lib. II, cap. VII. — *Signatum sigillis septem.* Ce livre, bien qu'il fût écrit des deux côtés, ne pouvait être lu de personne, parce qu'il était enveloppé de lin et cacheté de sept sceaux. Voy. sur la forme et la matière des livres anciens, la dissertation de Calmet, tom. XI, de la 5e édit. de la Bible de Vence. Les sceaux apposés à ce livre indiquent que Dieu seul connait l'avenir, et qu'il en donne connaissance à qui il lui plaît, Isaïe. XXIX, 11 ; Dan. VIII, 26 ; XII, 4-9.

2. — *Angelum fortem.* Cette force de l'ange se manifeste ici et X, 1-3, par la puissance du son de sa voix : de même que cette force se manifeste autrement XVIII, 21. — *Prædicantem.* Κηρύσσοντα. Ces deux verbes indiquent l'action du hérault ou crieur public invitant à une action déterminée, quiconque se sent assez fort pour la faire. — *Dignus.* C.-à-d., qui est en état d'ouvrir etc. Comp. au ℣. suiv. « nemo *poterat.* » — *Aperire librum et solvere* etc. Il y a dans l'ordre de ces deux phrases, une hystérologie. Car, avant d'ouvrir ce livre, il fallait en rompre les sceaux.

3. — *Respicere illum.* Ce verbe signifie ici, voir, regarder et par conséquent lire dans un livre, qu'on a pu ouvrir. Ce sens ressort clairement du verbe « videre » du ℣. suiv. Ces deux verbes sont exprimés en grec par le même verbe βλέπειν.

4. — *Et ego.* La conjonction sert à marquer l'attitude et les sentiments de l'apôtre pendant que ceci, ℣℣. 2-3, avait lieu. — *Flebam multum.* Ces larmes abondantes sont causées par le grand désir de connaître le contenu de ce livre ; désir qu'avaient excité dans S. Jean les paroles qui lui avaient été adressées IV, 1.

5. — *Unus de Senioribus.* Croirait-on que des interprètes ont recherché quel pouvait être ce vieillard ? Les uns ont pensé à S. Luc, d'autres à S. Pierre etc. !! — *Vicit leo de Tribu Juda.* Remarquez cette phrase. Elle fournit la preuve 1° que le passage Gen. XLIX, 9 est bien une prophétie concernant le Messie ; 2° que cette prophétie s'est accomplie en la personne de Jésus-Christ, qui est le Messie véritable. Voy. sur la victoire de Jésus-Christ, Ephes. IV, 8 ; Coloss. II, 15. — *Radix David.* Voy. XV, 12. — *Aperire librum* etc. Voy. pl. h. ℣. 2.

6. — *Et vidi, et ecce.* Ces mots nous montrent S. Jean regardant dans la direction que lui indiquait au ℣. précéd., le vieillard qui lui

seniorum, Agnum stantem, tanquam occisum, habentem cornua septem, qui sunt septem spiritus Dei, missi in omnem terram.

7. Et venit, et accepit de dextera sedentis in throno librum.

8. Et cum aperuisset librum, quatuor animalia, et viginti quatuor seniores ceciderunt coram Agno, habentes singuli citharas, et phialas aureas plenas odoramentorum, quæ sunt orationes sanctorum.

au milieu des vieillards, un agneau se tenait comme immolé, ayant sept cornes et sept yeux qui sont les sept esprits de Dieu envoyés par toute la terre.

7. Et il vint et il prit le livre de la droite de celui qui était assis sur le trône.

8. Et lorsqu'il eut ouvert le livre, les quatre animaux et les vingt-quatre vieillards se prosternèrent devant l'agneau, ayant chacun des harpes et des coupes d'or pleines de parfums qui sont les prières des saints.

---

avait adressé la parole. — *In medio... seniorum*. Dans l'espace situé entre le trône, autour duquel se tenaient les quatre animaux symboliques ou chérubins, et les siéges des vingt-quatre vieillards. — *Agnum*. Comp. Isai. XVI, 1; Joan. I, 29-36; I Petr. I, 19. Dans l'Apocalypse, cette dénomination est donnée trente fois à Jésus-Christ. Au ℣. 5, Jésus-Christ est appelé le lion de Juda, à cause de sa victoire; ici c'est un agneau qui a été immolé pour nous. — *Stantem tanquam occisum*. Cet agneau est debout, il est vivant, et il apparaît non pas comme actuellement égorgé, ce qui serait une contradiction, mais il porte les traces de ses nombreuses blessures qui rappellent la mort qu'il a endurée. Comp. pl. h. I, 18. Les participes ἐσφαγμένον, « occisum », qui sont au temps passé, indiquent ce sens. — *Habentem cornua septem et septem oculos*. Les cornes de l'Agneau signifient sa puissance, et par ses yeux il faut entendre sa science de toutes choses. C'est par sa puissance qu'il rompt les sceaux du livre; qu'il l'ouvre; et il le lit par sa science. Le chiffre sept revient souvent dans l'Apocalyse. Nous y voyons sept esprits, sept chandeliers, sept étoiles, sept églises, sept lampes, sept sceaux, sept anges avec leurs trompettes, sept tonnerres, sept coupes. Mais il ne faudrait pas conclure de là, que S. Jean a mis ce nombre pour un nombre indéfini ou plus grand. L'Apôtre décrit ce qu'il a vu et entendu. Le nombre sept est mystérieux, mais dans les descriptions de S. Jean, c'est un nombre qu'il a vu et non pas qu'il met pour un autre. *Qui sunt septem spiritus* etc. Voy. pl. h. I, 4.

8. — *Cum aperuisset*. Grec ὅτε ἔλαβεν « cum accepisset. » Comme au dire de Calmet, Primaise, Bède, le faux Ambroise, Tichonius, [mais pour ce dernier sa citation est inexacte. Voy. opp. S. Aug. T. III, append. Exposit. in Apoc. Homil IV,] ont cité notre verset avec ce verbe, faut-il en conclure qu'ils en ont reproduit une variante de la Vulgate? Il est certain qu'aucun ms. grec n'a ici ὅτε ἄνοιξεν « cum aperuisset. » Quoiqu'il en soit, on ne peut entendre ce verbe latin de l'ouverture du livre, puisqu'il n'est question de la levée du 1er sceau, qu'au chap. suivant. Il faut donc l'expliquer avec Verschraege, en ce sens que l'Agneau dégage le livre de sa couverture extérieure, ce qui nous paraît tout-à-fait gratuit : ou bien, il faut considérer l'ouverture du 1er sceau, comme ayant lieu immédiatement après la réception du livre par l'Agneau, quoique l'apôtre n'en parle qu'au chap. suiv. — *Singuli*. Il faut rapporter cet adjectif aux vieillards seuls : auxquels seulement on peut attribuer les harpes et les coupes d'or. Car elles renferment les prières des saints, que les vieillards seuls, et non pas les animaux, peuvent présenter à Dieu. — *Phialas... quæ sunt orationes sanctorum*. Il est évident que les saints, dont on présente à Dieu les prières, ne sont pas devant lui. Par ces saints, il faut donc entendre les fidèles qui sont sur la terre, et auxquels S. Paul et même l'Apoc. XI, 18; XIII, 7; XIV, 12, etc., donnent si souvent ce nom. Notre verset et son semblable VIII, 3, 4, sont dogmatiques : ils prouvent que les anges et les saints dans le ciel, connaissent nos prières, et prient pour nous. C'est ce qui nous est indiqué par la présentation qu'ils font à Dieu de nos prières. Perrone, de Cultu Sanc., n. 41. Pour ce qui regarde la comparaison des prières avec l'encens, Comp. Ps. CXL, 2. « Oratio pure directa de corde fideli, tamquam de ara sancta, surgit insensum : sic oleant omnes qui credunt. » S. Aug. ibid.

9. Et ils chantaient un cantique nouveau, disant : Vous êtes digne, Seigneur, de prendre le livre et d'en ouvrir les sceaux, parce que vous avez été immolé et que vous nous avez rachetés pour Dieu par votre sang, de toute tribu, de toute langue, de tout peuple et de toute nation.

10. Et vous nous avez faits, pour notre Dieu, rois et prêtres, et nous régnerons sur la terre.

11. Et je vis et j'entendis autour du trône et des animaux et des vieillards la voix de beaucoup d'anges, et leur nombre était des milliers de milliers,

12. Disant d'une voix grande : L'agneau qui a été immolé est digne de recevoir puissance, divinité, sagesse, force, honneur, gloire et bénédiction.

9. Et cantabant canticum novum, dicentes : Dignus es, Domine, accipere librum, et aperire signacula ejus, quoniam occisus es, et redemisti nos Deo in sanguine tuo ex omni tribu et lingua, et populo et natione,

10. Et fecisti nos Deo nostro regnum et sacerdotes, et regnabimus super terram.

11. Et vidi, et audivi vocem Angelorum multorum in circuitu throni, et animalium et seniorum; et erat numerus eorum millia millium,

12. Dicentium voce magna : Dignus est Agnus, qui occisus est, accipere virtutem et divinitatem, et sapientiam et fortitudinem, et honorem et gloriam, et benedictionem.

---

9. — *Cantabant*. Ce verbe en grec est au présent — *Canticum novum*. Car précédemment, VI, 8-11, S. Jean avait entendu leur cantique en l'honneur de Dieu. Ici il entend celui qu'ils chantent en l'honneur de l'Agneau. — *Occisus es et redemisti nos*. Jésus-Christ nous a rachetés par sa mort, en versant son sang comme prix de notre rachat. Voy. I Cor. VI, 20, et les passages qui y sont cités. — *Ex omni tribu.... et natione*. Voy. I Tim. II, 5-6. Voici dans ce verset, deux points de doctrine, qui se retrouvent dans les ép. de S. Paul. Avis à nos critiques modernes, qui voient dans l'Apocalypse le fruit d'un Juif Palestinien voulant combattre par le particularisme juif, la doctrine de l'apôtre des nations.

10. — *Nos... regnabimus*. Dans la plupart des mss. grecs et dans quelques mss. latins, ce pronom et ce verbe sont à la troisième personne. — *Deo nostro*. Ces mots ne ne lisent pas dans d'importants mss. grecs. — *Regnum et sacerdotes... et regnabimus super terram*. En adoptant la troisième personne, selon le texte grec, ce passage s'applique aux fidèles qui sont sur la terre; et il doit s'entendre comme pl. h. I, 6. En nous en tenant au texte de la Vulgate, qui met la première personne, cela doit être entendu des saints du ciel et de la terre, qui règneront sur la terre, par les honneurs que Dieu leur fera rendre, par la vengeance éclatante qu'il tirera de leurs ennemis, et par leur triomphe sur les impies au jour du jugement général.

11. — *Millia Millium*. Avant ces mots, on lit dans le grec des myriades de myriades. Com. Deuter. XXXIII, 2; Ps. LXVII, 18; Hebr. XII, 22.

12. Remarquez que les attributs donnés ici à l'Agneau, sont au nombre de sept. Il en est de même pl. b. VII, 12, par rapport à Dieu. Voy. pl. h. ✝ 6. — *Accipere... virtutem*. Comp. I Cor. I, 18, 24; Rom. I, 16. — *Divinitatem*. Tous les mss. grecs lisent πλοῦτον « divitias. » D'anciens commentateurs latins lisent, « divitias. » Aussi il n'est pas sûr que, divinitatem » soit la leçon primitive de la Vulgate, qui avait peut-être anciennement « divitatem. » Ce mot de richesse, doit s'entendre de l'infinie perfection de Dieu. Comp. Act. XVII, 25; Jac. I, 17. Il est donc préférable, à cause de cette incertitude, de s'abstenir de produire ce mot en faveur de la Divinité de Jésus-Christ, si bien établie dans ce même chap., et dans beaucoup d'autres passages de l'Apocalypse. — *Sapientiam*. Comp. I Cor. I, 24. Lire sur la profonde sagesse de Jésus-Christ, au sujet du gouvernement de son Eglise, Bossuet, Médit. sur l'Evang. 72e jour. — *Fortitudinem*, Voy. pl. h. II, 26-27. Comp. Psalm. II, 7-9. — *Honorem*. Phil. II, 9-11. — *Gloriam*. Luc XXIV, 26. — *Benedictionem*. La bénédiction, dernier attribut de l'Agneau, comprend

13. Et omnem creaturam quæ in cœlo est, et super terram et sub terra, et quæ sunt in mari, et quæ in eo, omnes audivi dicentes : Sedenti in throno, et Agno : Benedictio et honor, et gloria et potestas in sæcula sæculorum.

14. Et quatuor animalia dicebant : Amen. Et viginti quatuor seniores ceciderunt in facies suas et adoraverunt viventem in sæcula sæculorum.

13. Et j'entendis toutes les créatures qui sont dans le ciel et sur la terre et sous la terre et sur la mer et en elle : je les entendis toutes disant à celui qui est assis sur le trône et à l'Agneau : Bénédiction et honneur et gloire et puissance dans les siècles des siècles.

14. Et les quatre animaux disaient : Amen. Et les vingt-quatre vieillards tombèrent sur leurs faces et adorèrent celui qui vit dans les siècles des siècles.

CHAPITRE VI

L'Agneau ouvre six premiers sceaux du livre. — Ier sceau. Un cavalier monté sur un cheval blanc (℣℣. 1-2). — IIe sceau. Un cavalier monté sur un cheval roux (℣℣. 3-4). — IIIe sceau. Un cavalier monté sur un cheval noir (℣℣. 5-6). — IVe sceau. Un cavalier, nommé la mort, monté sur un cheval pâle (℣℣. 7-8). — Ve sceau. Plaintes des martyrs auxquels il est répondu d'attendre encore un peu, le temps des vengeances du Seigneur ne devant pas tarder (℣℣. 9-11). — VIe sceau. La colère de l'Agneau manifestée par des signes effrayants dans le ciel et sur la terre (℣℣. 12-17).

1. Et vidi quod aperuisset Agnus unum de septem sigillis, et audivi

1. Et je vis que l'agneau avait ouvert un des sept sceaux et j'entendis

---

l'amour, la gloire, la louange, et les actions de grâces qui seront éternellement rendus à l'Agneau par l'Eglise triomphante dans le ciel. Lafont-Sentenac. Plan de l'Apoc. 1872, p. 112. Comp. pl. h. ℣℣ 9, 10.

13-14. — Quelle scène grandiose ! Mais aussi quel passage magnifique pour preuve que l'Agneau, c.-à-d. Jésus-Christ, à qui toute créature, quelle qu'elle soit, rend le même honneur qu'à celui qui est assis sur le trône, n'est pas lui-même une simple créature, mais le Fils de Dieu, fait homme. — *Omnem creaturam... et sub terra.* Voy. Phil. II, 10, et la note. — *Quæ sunt in mari et quæ in eo.* Comp. Dan III, 78-79. D'après le texte grec, il faudrait, in eis, au pluriel. Ce relatif se rapporte aux créatures qui sont dans le ciel, sur la terre et dans les eaux. — *Sedenti in throno et agno.* Ces mots ne prouvent pas en faveur de ceux qui pensent que par le « sedens », il faut entendre seulement Dieu le Père. Voy. IV, 2. Car ce « sedens », représente Dieu dans l'unité de sa nature ; et l'Agneau figure la nature humaine de Jésus-Christ qui est en même temps le Fils de Dieu, Dieu lui-même. — *Adoraverunt.* L'objet de cette adoration, c'est Dieu et l'Agneau, c.-à-d. Jésus-Christ qui est Dieu, et dont la nature humaine, en tant qu'elle est unie hypostatiquement, c.-à-d. dans l'unité de la personne, au Verbe de Dieu, a droit aux honneurs divins. Ceci est un dogme de foi défini par le Ve concile général, Can. IX. La propos. suivante du Synode de Pistoie : « Adorare directe humanitatem Christi... fore semper honorem divinum datum creaturæ ». a été condamnée dans la bulle « auctoritatem fidei », comme « falsa, captiosa ac debito cultui humanitatis Christi a fidelibus præstito ac præstando detrahens et injuriosa. » Perrone, de Incarnat. nn. 519, 521. Voy. aussi Franzelin, de Verbo Incarn., Thes. XIV. — *Viventem in sæcula sæculorum.* Ces mots ne se lisent pas dans les mss. grecs les plus autorisés ; ils manquent aussi dans plusieurs mss. latins. Ils sont probablement une addition des copistes qui l'ont prise au ch. IV, 10.

1. — *Et vidi quod aperuisset Agnus... sigillis.* C'est donc pendant que toutes les créa-

un des quatre animaux disant comme avec une voix de tonnerre : Viens et vois.

2. Et je vis, et voici un cheval blanc et celui qui le montait avait un arc et une couronne lui fut donnée et il s'en alla vainqueur pour vaincre *encore*.

unum de quatuor animalibus, dicens, tanquam vocem tonitrui : Veni et vide.

2. Et vidi : et ecce equus albus, et qui sedebat super illum, habebat arcum; et data est ei corona, et exivit vincens, ut vinceret.

---

tures rendaient à l'Agneau leurs adorations, que celui-ci avait ouvert le premier sceau. S. Jean, tout entier au cantique des créatures, ne s'aperçoit qu'après de cette levée du sceau. — *Unum de quatuor animalibus*. Probablement il faut entendre ceci de chacun des animaux dans l'ordre d'après lequel ils ont été nommés au chap. IV, 7. Mais il ne faut pas chercher à établir une analogie entre chaque animal et la vision qu'il indique à S. Jean. — *Et vide*. Ces mots manquent, à ce verset et aux versets 3-5-7, dans les mss. grecs les plus autorisés, et ils sont regardés par la critique contemporaine comme une addition de copistes. D'après Tischendorf, ces mêmes mots ne se lisent pas dans tous les mss. latins : en sorte que, il n'est pas sûr que le texte actuel de la Vulgate reproduise la leçon primitive du latin. Cela au fond, a peu d'importance, car les mots « et vide », sont implicitement contenus dans l'invitation qui est faite à S. Jean de s'approcher, ainsi que le montrent les mots « et vidi », tandis qu'on devait s'attendre à ceux-ci, « et veni ». Voy. dans le grec ℣℣. 2-5-8 éd. Tischend. Ces mots « et vidi » manquant dans le texte actuel de la Vulgate, on est porté à croire que cela tient à ce que des copistes, au lieu d'écrire « veni (impératif), et vidi », auront écrit « veni et vide ». Cette faute a pu de là passer dans les mss. grecs moins anciens et qu'on sait avoir été mis en rapport avec la Vulgate.

2. — *Et vidi*. Après l'ouverture des quatre premiers sceaux, S. Jean entend une voix qui l'invite à s'approcher; aussitôt il voit se dérouler devant lui une nouvelle vision. Donc, croyons-nous, on ne peut, par les mots « veni », entendre une invitation faite à Jean, de venir lire dans le livre. Car l'Apôtre ne parle en aucune manière de cette lecture. — *Equus albus*. Le cheval blanc n'indique pas seulement le vainqueur, mais de plus la dignité du cavalier. C'est ainsi que le char des triomphateurs à Rome était traîné par des chevaux blancs; c'est ainsi que dans les parades militaires, le souverain ou le chef militaire est souvent sur un cheval de cette couleur. Nous croyons inutile de rapporter les interprétations arbitraires des auteurs qui cherchent à expliquer, le cheval et sa couleur, les uns d'une chose et les autres d'une autre. — *Qui sedebat super illum*. Le plus grand nombre des interprètes pensent que ce cavalier est la figure de Jésus-Christ, à cause de ce que nous lisons pl. b. XIX, 11 et suiv. Nous demandons la permission de formuler un avis contraire. 1° Parce que au passage cité, S. Jean a bien soin de nous faire connaître Jésus-Christ dans le cavalier qu'il décrit, ce qui n'a pas lieu ici. 2° Jésus-Christ, dans ce chapitre, est vu par S. Jean sous la figure de l'Agneau qui lève les sceaux. Il semble donc naturel de le distinguer d'avec chacun des quatre cavaliers dont il est question. 3° A la fin de ce même chap. ℣. 17, les malheurs qui tombent sur les hommes sont représentés comme l'effet de la colère de l'Agneau, et non pas de la victoire du premier cavalier. Par ce cavalier nous ne pensons pas non plus qu'il faille entendre tel ou tel empereur Romain, Tite, Domitien, Trajan, etc., mais en général tous les empereurs et rois infidèles, persécuteurs dans le cours des âges, de l'église et des chrétiens, et qui, par les persécutions qu'il leur est donné de faire, semblent pour un temps, remporter la victoire sur Jésus-Christ et sur son Eglise. Car nous pensons que l'Apocalypse nous décrit l'histoire successive de l'Eglise à travers les siècles, mais en traits généraux réunissant ensemble plusieurs événements, séparés entre eux de date et de lieu, sans qu'il soit possible cependant de désigner avec certitude les époques et les événements figurés par les visions symboliques de ce livre mystérieux. Nous exceptons toutefois les événements capitaux dans l'histoire de l'Eglise, la chute de Rome païenne et l'apparition de l'Antechrist. — *Habebat arcum*. On ne peut regarder comme sérieux le sentiment des auteurs qui voient ici un emblème des Parthes et de leurs guerres contre l'empire Romain. La signification de cet arc ne peut être que la puissance de ce cavalier qui frappe de près et de loin. — *Corona*. Cette couronne nous paraît être ici l'emblème non pas de la royauté du cavalier, mais de la victoire qu'il doit remporter. Comp. I Cor. IX, 25. — *Exivit vincens* [le grec ajoute καί] *ut vinceret*. Ces mots n'indiquent pas nécessairement

3. Et cum aperuisset sigillum secundum, audivi secundum animal, dicens : Veni et vide.

4. Et exivit alius equus rufus; et qui sedebat super illum, datum est ei, ut sumeret pacem de terra, et ut invicem se interficiant; et datus est ei gladius magnus.

5. Et cum aperuisset sigillum tertium, audivi tertium animal, dicens : Veni et vide. Et ecce equus niger; et qui sedebat super illum, habebat stateram in manu sua.

6. Et audivi tanquam vocem in medio quatuor animalium dicentium : Bilibris tritici denario, et tres bilibres hordei denario, et vinum et oleum ne læseris.

3. Et lorsqu'il eut ouvert le sesond sceau, j'entendis le second animal disant : Viens et vois.

4. Et il sortit un autre cheval, roux, et à celui qui le montait fut donné le pouvoir d'enlever de la terre la paix, de sorte que les hommes se tuassent les uns les autres, et un grand glaive lui fut donné.

5. Et lorsqu'il eut ouvert le troisième sceau, j'entendis le troisième animal disant : Viens et vois. Et voici un cheval noir et celui qui le montait avait en sa main une balance.

6. Et j'entendis comme une voix au milieu des quatre animaux, disant : Une double livre de blé pour un denier et trois doubles livres d'orge pour un denier, mais ne gâte ni le vin ni l'huile.

Jésus-Christ devant vaincre ses ennemis au moyens des trois cavaliers suivants. Ils peuvent aussi indiquer en général le pouvoir donné aux ennemis de l'église de la vaincre en apparence et pour peu de temps, au moyen des persécutions nombreuses et relativement courtes, qu'il leur est donné de susciter contre elle. — Remarquez l'énergie de cette expression « exivit vincens ut vinceret. »

4. — Ce cheval et son cavalier avec le glaive, sont une personnification de la guerre : l'incendie qui accompagne presque toujours la guerre, est figuré par la couleur du cheval. — *Ut invicem se interficiant*. Ces mots indiquent bien qu'il n'est pas ici question de persécution contre les chrétiens, mais de guerres civiles et étrangères. La guerre, la famine et la peste, figurées par ce cavalier et les deux suivants, sont annoncées ici, ainsi que Math. XXIV, 7, comme le commencement du triomphe final de Jésus-Christ sur ses ennemis, et l'annonce de son second avènement. Nous croyons que dans ces cavaliers, il faut voir les trois fléaux, que Jésus-Christ a envoyés et enverra à différentes époques sur la terre, pour punir ses ennemis et même les nations chrétiennes infidèles à leur vocation.

5-6. — *Equus niger*. Cette couleur annonce de grands malheurs. Voy. pl. b. IX, 12. — *Stateram*. La balance est ici le symbole de la famine. Comp. Levit. XXVI, 26; Ézech. IV, 16. — *Bilibris*. En grec Χοῖνιξ, mesure pour les grains et choses sèches, valant un peu plus que notre litre, et représentant un peu plus que le poids des deux livres romaines de 12 onces chacune. — *Denario*. Salaire d'une journée d'ouvrier. Math. XX, 2. Le Chénix de blé était regardé comme contenant la nourriture d'une seule personne. Ainsi, au bout de sa journée, le travailleur ne gagnera que sa nourriture à lui seul. Les pains d'orge étaient la nourriture des malheureux. Joan. VI, 9. — *Vinum et oleum ne læseris*. On explique ces mots de deux manières. Bossuet, et tout récemment Kielen [Comment. sur l'Apoc. 1870, p. 35], entendent ces paroles comme étant adressées aux hommes, et leur disant de bien ménager l'huile et le vin, car bientôt ils en manqueront. Mais, 1° les verbes ἀδικεῖν « nocere », ont partout le sens de nuire, VII, 2-3; IX, 4-10-19; XI. 5, et jamais celui de ménager. 2° Rien dans le contexte, n'autorise à supposer que ces paroles s'adressent aux habitants de la terre. Il faut donc, avec le plus grand nombre des interprètes, les entendre comme dites au cavalier. Comp. IX, 4. Pourquoi maintenant cet ordre? Parce que ces deux produits ne servant pas à la nourriture des hommes, ceux-ci verront dans le manque des céréales un châtiment de Dieu. — Nous remarquerons en terminant, que de nombreux interprètes ont vu dans la cherté du blé et de l'orge, la disette spirituelle des enseignements chrétiens; et dans l'huile et le vin qui sont épargnés, ils ont cru reconnaître la protection divine sur l'Eglise représentée par la vigne et l'olivier. Voy. entre autres, Bovet, Esprit de l'Apoc. p. 235 et suiv. Mais il faut avouer

7. Et lorsqu'il eut ouvert le quatrième sceau, j'entendis la voix du quatrième animal disant : Viens et vois.

8. Et voici un cheval pâle, et celui qui le montait avait nom la Mort, et l'enfer le suivait, et il lui fut donné sur les quatre parties de la terre le pouvoir de tuer par le glaive, la famine et la mort, et par les bêtes de la terre.

9. Et lorsqu'il eut ouvert le cinquième sceau, je vis sous l'autel les âmes de ceux qui avaient été tués pour la parole de Dieu et pour le témoignage qu'ils gardaient.

10. Et ils criaient d'une voix forte, disant : Jusques à quand, Seigneur (saint et véritable), ne jugez-vous pas et ne vengez-vous pas notre sang de ceux qui habitent sur la terre?

7. Et cum aperuisset sigillum quartum, audivi vocem quarti animalis dicentis : Veni et vide.

8. Et ecce equus pallidus; et qui sedebat super eum, nomen illi Mors, et infernus sequebatur eum ; et data est illi potestas super quatuor partes terræ, interficere gladio, fame et morte, et bestiis terræ.

9. Et cum aperuisset sigillum quintum, vidi subtus altare animas interfectorum propter verbum Dei, et propter testimonium quod habebant;

10. Et clamabant voce magna, dicentes : Usquequo, Domine (sanctus et verus), non judicas, et non vindicas sanguinem nostrum de iis qui habitant in terra ?

---

que tout cela est arbitraire ; et par conséquent fort discutable.

8. — *Equus pallidus... nomen illi mors.* » On pense ici involontairement à l'expression d'Horace : « Pallida mors. » — *Et infernus.* Personnification du séjour des morts. Comp. Isaïe. v, 14. Quelle vision propre à porter l'épouvante, que la mort sur un cheval noir, et ayant derrière elle en croupe, la personnification de son vaste royaume! — *Data est illi potestas.* Les mss. grecs, varient pour ce qui concerne le pronom. Les uns l'ont au pluriel, et alors il se rapporterait aux cavaliers dont il vient d'être parlé. D'autres ont le pronom au singulier, comme la Vulgate, et alors il faut l'entendre de la mort. Cette dernière leçon semble mieux en rapport avec le contexte. — *Super quatuor partes terræ.* Ici le texte grec lit : sur la quatrième partie; au fond le sens est le même. Le nombre de ceux qui doivent être frappés par la mort, se monte au quart des habitants de la terre ; et les fléaux nommés doivent sévir dans les quatre parties du monde. Les mots qui nous occupent montrent en même temps que par « infernus », il ne faut pas ici entendre le séjour des réprouvés. — *Gladio, fame et morte.* Le troisième subst. n'a pas le même sens qu'au commencement du verset. Il signifie la peste. Comp. dans les LXX, Jerem ; XIV, 12 ; XXI, 8.

9. — *Vidi subtùs altare animas.* etc. Les âmes humaines sont des substances spirituelles, séparées dans la vie d'outre-tombe, d'avec leurs corps auxquels elles ne seront réunies qu'à la résurrection générale. Mais on ne peut disconvenir que, dans cette vision, S. Jean ne les ait vues sous une forme sensible, bien qu'imaginaire, puisqu'il les entend crier d'une voix forte, et qu'il nous parle au ℣ 11, de robes blanches données à chacune d'elles. De ce que l'apôtre les voit placées sous l'autel, on a cru pouvoir en inférer que les âmes des élus, ne jouissent pas de la vue de Dieu, avant leur réunion à leurs corps. Mais, 1° la réunion du corps ou sa séparation ne sont pour rien ici, puisque c'est l'âme qui jouit de la vision intuitive de Dieu, et non pas le corps. 2° La place que S. Jean voit occuper à ces âmes, n'a rien à faire avec la question si elles voient ou ne voient pas Dieu. Quant à la vision de Dieu, c'est un dogme de foi, défini par le pape Benoit XII, et ensuite par le concile œcuménique de Florence [Perrone, de Deo creat. n. 633], que les âmes des saints qui sont dans le ciel, en sont en possession. Voy. pl. b. ℣ 11. — *Interfectorum propter verbum Dei* etc. De là vient l'usage de mettre sous la pierre bénite d'un autel consacré, des reliques de saints, et surtout de martyrs, autant que possible. Dans l'ancienne Eglise, on élevait des autels sur leurs sépultures. — *Testimonium... quod habebant,* à cause du témoignage à rendre à Jésus-Christ ; ces âmes avaient rendu ce témoignage au milieu des tourments, et au prix de leur vie.

10. — *Et clamabant voce magna.* « Magnus

11. Et datæ sunt illis singulæ stolæ albæ; et dictum est illis ut requiescerent adhuc tempus modicum, donec compleantur conservi eorum et fratres eorum, qui interficiendi sunt sicut et illi.

12. Et vidi, cum aperuisset sigillum sextum : et ecce terræmotus magnus factus est, et sol factus est niger tanquam saccus cilicinus; et luna tota facta est sicut sanguis;

11. Et des robes blanches leur furent données à tous, et il leur fut dit d'être en repos encore un peu de temps, jusqu'à ce que soient au complet leurs frères serviteurs de Dieu comme eux qui doivent être tués comme eux.

12. Et je vis, lorsqu'il eut ouvert le sixième sceau; et voilà qu'il se fit un grand tremblement de terre et le soleil devint noir comme un sac de cilice, et toute la lune devint comme du sang.

---

earum clamor, magnum est desiderium, » S. Greg. Pape, in cap. I Job. — *Dicentes*. Ce participe, qui en grec est au masc., par ce qu'on appelle une construction « ad sensum », se rapporte aux âmes. — *Usquequo..... non judicas et sanguinem nostrum* etc. Cette prière des saints demandant à Dieu de venger leur sang, n'est pas contraire à leur sainteté. Ils demandent ce que Dieu déclare si souvent dans les saintes Ecritures qu'il fera lui-même, lorsqu'il annonce qu'il tirera vengeance des crimes des hommes et du sang qu'ils auront injustement versé. Cette prière, les saints l'adressent à Dieu, sans ressentir en eux ces mouvements déréglés que la nature déchue excite en nous dans cette vie, et avec le seul désir de voir se manifester sa justice et sa sainteté, « et ex desiderio resurrectionis et glorificationis corporum suorum », nous dit S. Bernard. Cette prière faite par les saints d'une voix forte, nous indique de plus quel grand crime commettent ceux qui donnent la mort à autrui en haine de Jésus-Christ et de son Eglise, et à quels terribles châtiments ils s'exposent. Comp. IV, Esdr. XV, 8

11. — *Datæ sunt illis singulæ stolæ albæ.* « Joannes qui in revelatione sua ante resurrectionem corporum clamantes sanctorum animas vidit, eas accepisse stolas singulas aspexit; ante resurrectionem quippe sancti stolas singulas accepisse dicuntur, qui sola adhuc animarum et mentium beatitudine perfruuntur. In fine vero mundi binas accepturi sunt, quia cum mentis beatitudine etiam carnis beatitudinem possidebunt, et cum animarum perfecto gaudio, etiam corporum incorruptione vestientur. » S. Grég. Pape, in Job. lib. II, n. 11. Voy. aussi le même Père, in III psalm. Pœnit. S. Bern. a fait la même réflexion, serm. III, in fest. Omn. Sanct. — *Tempus modicum*. Le temps qui doit s'écouler jusqu'à la fin du monde et au jugement général. Car nous savons « omnia sæculorum spatia definita, si æternitati interminatæ comparentur [pendant laquelle aura lieu le châtiment final et immuable des ennemis de Jésus-Christ], « non exigua existimanda esse, sed nulla. » S. Aug. de Civ. Dei, Lib. XII, cap. XII. — *Donec compleantur* etc. Ce qui n'aura lieu qu'à l'époque de la persécution de l'Antechrist, qui sera la dernière et la plus terrible de toutes.

12-17. Il faut se rappeler que, dans ces versets, comme dans toute l'Apocalypse, S Jean ne donne pas une description de fantaisie, mais qu'il raconte la vision qu'il a eue. En second lieu, il faut remarquer que cette description est en même temps une prophétie. Maintenant deux grandes questions divisent les interprètes. Quelques-uns regardent cette description comme symbolique, et la rapportent soit à la chute de l'Empire romain, soit même à la fin du monde, représentées à S. Jean dans cette vision sous les mêmes images sous lesquelles les prophéties de l'A. T. ont annoncé la chute des empires et d'autres grandes calamités? Comp. Isai. III. L, 2, 3; XXXIV, 1-4; Jerem. IV, 23-25; Ezech. XXII, 7, 8; Joel II, 10; III, 15; Amos VIII, 9; Nahum I, 3-6; III, 12. Ces mêmes interprètes regardent aussi comme symboliques, les prédictions du Sauveur concernant les signes dans le soleil, la lune et la chute des étoiles ou corps célestes. Math. XXIV, 29; Luc XXI, 25, 26. Mais cette interprétation symbolique ne nous paraît pas acceptable en ce qui regarde les signes célestes, avant-coureurs de la fin du monde. D'autres auteurs, précisément à cause des prédictions de Jésus-Christ, prennent les expressions de S. Jean dans leur sens littéral et les appliquent à ce qui doit arriver avant la fin du monde, pour annoncer aux hommes le prochain avènement du Fils de l'homme, souverain juge des vivants et des morts. — Nous croyons que la prière des martyrs et la promesse qui leur est faite aux ℣℣. précéd., ainsi que ce

13. Et les étoiles tombèrent du ciel comme le figuier laisse tomber ses fruits verts lorsqu'il est agité par un grand vent.

14. Et le ciel se retira comme un livre roulé et toutes les montagnes et les îles furent ébranlées de leur places.

15. Et les rois de la terre, et les princes, et les tribus, et les riches, et les forts, et tous les esclaves et les hommes libres se cachèrent dans les cavernes et dans les rochers des montagnes.

16. Et ils dirent aux montagnes et aux rochers: Tombez sur nous, et cachez-nous de la face de celui qui est assis sur le trône, et de la colère de l'Agneau.

17. Parce que le grand jour de leur colère est venu, et qui pourra subsister?

13. Et stellæ de cœlo ceciderunt super terram sicut ficus emittit grossos suos, cum a vento magno movetur;

14. Et cœlum recessit sicut liber involutus; et omnis mons, et insulæ de locis suis motæ sunt;

15. Et reges terræ, et principes et tribuni, et divites et fortes, et omnis servus et liber absconderunt se in speluncis et in petris montium,

16. Et dicunt montibus et petris : Cadite super nos, et abscondite nos a facie sedentis super thronum, et ab ira Agni,

Isaiæ 2, 19. *Osee* 10, 8. *Luc.* 28, 30.

17. Quoniam venit dies magnus iræ ipsorum : et quis poterit stare?

---

que nous lisons au ch. suiv., semblent donner raison aux interprètes qui appliquent cette vision concernant la levée du sixième sceau, aux signes effrayants dont il est parlé dans l'Evangile et qui doivent précéder et annoncer la fin du monde et le jugement général. Mais nous ne saurions trop le répéter, l'Apocalypse est un livre qui, à côté d'enseignements utiles et accessibles à toute intelligence, renferme des prophéties, dont le sens clair restera le secret de Dieu, aussi longtemps que cela entrera dans les vues de sa sagesse divine.

13. *Stellæ cœli*. Il faut entendre ceci d'aréolithes enflammés et de comètes ou d'autres corps célestes, mais non pas des étoiles proprement dites; car la science démontre quelles sont des milliers et des millions de fois plus grandes que le globe que nous habitons.

14. — *Et omnis mons et insulæ* etc. Math. XIX, 7; Luc XXI, 11; Apoc. XVI, 18–19; XX, 11.

16–17. — *Cadite... et abscondite nos a facie sedentis... et ab ira Agni* etc. *Quoniam* etc. Ce qui frappe surtout dans ces deux versets, c'est que, au milieu de ces désastres terribles, les impies seront au comble de l'épouvante, à cause de la colère de Dieu et de Jésus-Christ, en comparaison de laquelle, tous ces bouleversements physiques leur paraîtront si peu de chose, qu'ils préféreront être écrasés par la chute des montagnes et des rochers, dans le vain espoir d'échapper par la mort au jugement de Jésus-Christ, et aux châtiments bien plus terribles que leur fera entrevoir la foi qui se réveillera en eux. — *Iræ ipsorum*. En grec le pronom est au sing., et il se rapporte à l'Agneau. Mais le texte de la Vulgate, dans lequel la colère de l'Agneau, c.-à-d. de Jésus-Christ, est mise, comme objet de terreur, sur le même pied que celle de Dieu, montre, lui aussi, la divinité de Jésus-Christ.

CHAPITRE VII

Quatre Anges retiennent les quatre vents (¥¥. 1-3). — Douze mille Israélites de chacune des douze tribus sont marqués du sceau de Dieu (¥¥. 4-8). — Troupe innombrable de toute nation devant le trône de Dieu et devant l'Agneau, auxquels ils rendent gloire (¥¥. 9-10), — avec les Anges, les vieillards et les animaux symboliques (¥¥. 11-12). — Un des vieillards explique à S. Jean ce que signifie cette troupe (¥¥. 13-14), et il lui décrit la récompense éternelle des saints dans le ciel (¥¥. 15-17).

1. Post hæc vidi quatuor Angelos stantes super quatuor angulos terræ, tenentes quatuor ventos terræ, ne flarent super terram, neque super mare, neque in ullam arborem. *Zach.* 6, 1.

2. Et vidi alterum Angelum, ascendentem ab ortu solis, habentem signum Dei vivi; et clamavit voce magna quatuor Angelis quibus datum est nocere terræ et mari,

3. Dicens : Nolite nocere terræ et mari, neque arboribus, quoadusque signemus servos Dei nostri in frontibus eorum. *Ezech.* 9, 4.

1. Après cela je vis quatre Anges qui se tenaient aux quatre coins de la terre, retenant les quatre vents de la terre, pour qu'ils ne soufflassent point sur la terre, ni sur la mer, ni sur aucun arbre.

2. Et je vis un autre Ange, montant du lever du soleil, ayant le signe du Dieu vivant : et il cria d'une voix forte aux quatre Anges auxquels il a été donné de nuire à la terre et à la mer,

3. Disant : Ne nuisez pas à la terre et à la mer et aux arbres, jusqu'à ce nous marquions les serviteurs de notre Dieu sur leur front.

Les interprètes se donnent beaucoup de mal pour trouver le moyen de rattacher ce chapitre à ceux qui le précèdent et le suivent. Leurs efforts nombreux et contradictoires n'aboutissent à aucun résultat satisfaisant. Nous pensons qu'il est préférable d'envisager ce chapitre comme une parenthèse, par rapport à ce qui précède, et une anticipation par rapport à ce qui suit.

1. — *Post hæc vidi*. Il s'agit donc ici d'une nouvelle vision. — *Quatuor Angelos... tenentes quatuor ventos* [Jerem. XIX, 36; Dan. VII, 2; Zachar. VI, 5]; *ne flaret ventus* etc. Nous voyons ici et pl. b. chap. VIII et suiv., XIV, 5 etc., la confirmation de cette doctrine des pères et des théologiens catholiques, que, dans le gouvernement du monde matériel et moral, Dieu se sert du ministère des Anges. Voy. S. Thom. I, q. CX, art. I, où il rapporte des passages des SS. Aug., Grég. le Pape, Jean Damascène, et d'Origène, Contr. Gent. lib. III, capp. LXXIX; LXXXIII. De Angelis, Opusc. XV, cap. XIV et suiv. Voir aussi les PP. Suarez et Pétau dans leurs savants traités sur les Anges. Nous voyons de plus en plus, par ce verset, 1° que les faits qui se produisent dans le monde matériel sont toujours sous la main de Dieu. 2° qu'il ne faut pas, à l'exemple d'une certaine science matérialiste, voir dans les causes secondes et matérielles, le dernier mot du pourquoi des faits et des *lois* du monde matériel.

2-3. — *Alterum Angelum*. Un Ange véritable. C'est le sens de ce mot partout dans l'Apocalypse, excepté dans les sept épîtres, où l'on ne peut, par ce mot, entendre des Anges véritables. Voy. pl. h. I, 20 note. — *Ascendentem ab ortu solis*. Quelques auteurs à cause de ce que nous lisons Zach. III, 8; VI, 12; Luc I, 78, pensent que, par cette expression, S. Jean a voulu dire que l'Ange dont il parle avait reçu sa mission de Jésus-Christ. Mais il est préférable d'entendre ces mots à la lettre.

4. Et j'entendis le nombre de ceux qui étaient marqués, cent quarante-quatre mille étaient marqués, de toutes les tribus des enfants d'Israel.

5. De la tribu de Juda, douze mille marqués, de la tribu de Ruben douze mille marqués, de la tribu de Gad douze mille marqués,

6. De la tribu d'Azer douze mille marqués, de la tribu de Nephtali douze mille marqués, de la tribu de Manassé douze mille marqués,

7. De la tribu de Siméon douze mille marqués, de la tribu de Lévi douze mille marqués, de la tribu d'Issachar douze mille marqués,

8. De la tribu de Zabulon douze mille marqués, de la tribu de Joseph douze mille marqués, de la tribu de Benjamin douze mille marqués.

4. Et audivi numerum signatorum, centum quadraginta quatuor millia signati, ex omni tribu filiorum Israel.

5. Ex tribu Juda duodecim millia signati; ex tribu Ruben duodecim millia signati; ex tribu Gad duodecim millia signati;

6. Ex tribu Aser duodecim millia signati; ex tribu Nephtali duodecim millia signati; ex tribu Manasse duodecim millia signati;

7. Ex tribu Simeon duodecim millia signati; ex tribu Levi duodecim millia signati; ex tribu Issachar duodecim millia signati;

8. Ex tribu Zabulon duodecim millia signati; ex tribu Joseph duodecim millia signati; ex tribu Benjamin duodecim millia signati.

Il venait donc du côté de l'Orient, pour indiquer qu'il venait sauver les élus, en venant leur annoncer les bonnes nouvelles indiquées par son point de départ, c'est-à-dire l'Orient. — *Signum Dei vivi*. Il portait sur sa personne le même sceau dont devaient être marqués les élus du Seigneur. — *Voce magna*. Cette voix forte signifie l'autorité de Dieu et de Jésus-Christ, au nom de qui l'Ange parlait et donnait l'ordre dont il est question. Quel est ce sceau? S. Jean ne l'a pas désigné : on est donc réduit à de simples conjectures. Ce sceau était probablement, ou le nom de Jésus [Act. IV, 12; Rom. X, 13; Phil. II, 9-10; II Tim. II, 19 etc.], ou bien la figure de sa croix. Comp. Math. XXIV, 30. Ce second sentiment nous paraît même plus probable que le premier; c'est par la croix que nous avons été sauvés. C'est par le signe de la croix que commencent et finissent les prières publiques et privées; c'est en se signant de la croix que les chrétiens manifestent leur foi en Jésus-Christ et implorent sa protection dans les circonstances graves où ils peuvent se trouver. Le sentiment que nous soutenons, acquiert une nouvelle probabilité par ce mot du ℣. 3. — *Quoad usque signemus servos Dei nostri in frontibus eorum*. Comp. sur le signe de la croix, Perrone, de cultu sanct., cap. VI. Ce traité du savant jésuite a été reproduit au vol. VIII du cours complet de théol. édité par Migne. On peut aussi consulter l'ouvrage de Mgr Gaume, sur le *Signe de la Croix*.

4. — *Et audivi numerum* etc. Remarquez ici l'exactitude historique de S. Jean, qui nous dit avoir entendu et non pas vu, c.-à-d., compté le nombre de ceux qui avaient été marqués. — *Signatorum*. Cette marque devait servir aux élus, non pas pour les préserver des malheurs et des persécutions, mais pour les faire admettre dans le royaume éternel. — *Quadraginta* etc. Ce nombre ne doit pas être pris à la lettre. Il signifie le nombre des élus, indéterminé par rapport à nous, bien qu'il soit fixé et déterminé de toute éternité par rapport à l'infaillible prescience de Dieu. C'est ainsi que pour des raisons que nous ne connaissons pas, S. Mathieu a renfermé la généalogie de Jésus-Christ dans trois fois quatorze générations. — *Ex omni tribu filiorum Israel*. Ceci indique : 1° la future conversion des Juifs. Voy. Rom. XI, 26 et la note; 2° que l'omission de la tribu de Dan, dont nous parlerons dans un instant, ne vient pas de ce que cette tribu ne doit avoir aucune part aux bienfaits de la Rédemption.

5. 6. 7. 8. — *Ex tribu Juda*. La préséance de cette tribu, lui vient de l'honneur qu'elle a eu de donner au monde le Messie et le Sauveur promis. Voy. pl. h. V, 5; Hebr. VII, 14. Ruben et Benjamin sont nommés, l'une la première, et l'autre la dernière des tribus qui suivent, à cause du rang de leurs chefs dans l'ordre de la naissance. Quant aux autres tribus, elles sont désignées dans un ordre arbitraire. La tribu de Dan ne figure pas dans cette nomenclature. Cette omission a été remarquée par les Pères et les interprètes qui

9. Post hæc vidi turbam magnam, quam dinumerare nemo poterat, ex omnibus gentibus et tribubus, et populis et linguis, stantes ante thronum et in conspectu Agni, amicti stolis albis, et palmæ in manibus eorum :

10. Et clamabant voce magna dicentes : salus Deo nostro, qui sedet super thronum, et Agno.

9. Après cela je vis une grande troupe que personne ne pouvait compter de toutes nations et tribus et peuples et langues ; ils se tenaient debout devant le trône et en présence de l'Agneau, vêtus de robes blanches, avec des palmes dans leurs mains.

9. Et ils criaient d'une voix forte : Salut à notre Dieu qui est assis sur le trône et à l'Agneau.

---

ont cherché à en donner la raison. S. Irénée, lib. V, XXX, dit formellement qu'elle a été omise ici, parceque c'est d'elle que doit naître l'Antechrist. Il est probable que c'est dans cette omission et la raison qu'en donne S. Irénée, qu'il faut chercher l'origine du sentiment si commun chez les anciens auteurs, à partir de S. Aug., Quæst in Josue, cap XXII ; S. Greg., Moral., XXXI, XVIII, que l'Antechrist sera de la tribu de Dan. Mais rien ne prouve ni le fait en lui-même, ni qu'il soit le motif de cette omission. Depuis longtemps, il n'y a plus de tribus parmi les Juifs. D'autres auteurs ont pensé que S. Jean avait écrit en abrégé ΔAN ; et qu'un copiste maladroit aura lu MAN, abbréviation de Manassé. Ce n'est qu'une hypothèse : mais elle acquiert un certain degré de probabilité, si l'on remarque que S. Jean a nommé la tribu de Joseph, qui comprenait celles de Manassé et d'Ephraïm, et qu'on ne s'explique pas clairement pourquoi la tribu de Manassé, comprise dans celle de Joseph, est désignée nommément, tandis que celle d'Ephraïm, est elle aussi, passée sous silence. Ce sentiment est, du reste, plus acceptable que le premier. Il y en a qui prétendent que cette omission tient à ce que la tribu de Dan n'existait déjà plus. Il faudrait en ce cas, dire la même chose pour celle d'Ephraïm ; et puis, est-il bien sûr que l'on pouvait encore distinguer entre elles, les autres tribus qui sont nommées ? Il y a enfin des auteurs qui veulent que ces omissions tiennent à la défaveur dans laquelle étaient ces deux tribus. Ils ajoutent qu'au 1er livre des Paralip. II, 2, Dan est nommé, mais que, dans le cours du livre, on ne donne pas sa postérité, comme on le fait pour les autres tribus, y compris celles de Manassé et d'Ephraïm. Mais nous avouons que nous préférons à toutes ces explications, celle que nous avons reproduite en deuxième lieu, car elle seule a l'avantage de nous donner une raison probable pour laquelle des deux tribus de Manassé et d'Ephraïm, comprises dans celle de Joseph, la seconde est nommée, tandis que la première ne l'est pas. — *Duodecim millia*. Il est évident qu'il ne faut pas prendre ce nombre à la lettre, ni en conclure qu'il y aura pour chaque tribu, un nombre égal de Juifs de sauvés. Les tribus n'ont été conservées par l'action de la Providence que par rapport au sacerdoce et au Messie. Après la venue du Messie, et la constatation de sa naissance dans la tribu de Juda, la loi ancienne et ses sacrifices étant abolis, la distinction des tribus n'était plus nécessaire. Elle a disparu sans retour. Cette classification des Juifs par tribus, n'est donc ici que symbolique.

9. — *Turbam magnam... ex omnibus gentibus... et populis et linguis.* Cette foule immense qu'on ne peut compter, tandis que le nombre des élus parmi les Juifs est donné, indique que dans le ciel, les élus de la gentilité, seront bien plus nombreux que ceux du Judaïsme. Cela se conçoit facilement, vu le nombre si restreint des Juifs, surtout depuis leur dernière dispersion. Ce même verset, réduit à néant l'accusation ridicule des Rationalistes qui ne prétendent voir dans l'Apocalypse, que l'œuvre d'un Juif entaché de l'esprit de particularisme, opposé à la manière large dont S. Paul envisageait pour l'humanité toute entière, les fruits de la venue du Messie. — *Stantes ante thronum et in conspectu Agni.* Ces derniers mots affirment la divinité de Jésus-Christ, laquelle sera mise dans une plus grande lumière dans les versets suivants. — *Amicti* etc. Voy. pl. h IV, 4.

10. — *Salus Deo nostro... et Agno.* Remarquez d'abord que, dans leur cantique, les élus associent l'Agneau, c.-à.-d. Jésus-Christ, à Dieu. Le texte grec porte ἡ σωτηρία. Le sens de ce verset n'est donc pas ; gloire, etc., mais : c'est à Dieu et à l'Agneau que nous devons d'avoir été sauvés, et d'être arrivés à la récompense, à la félicité éternelle. « Magna voce salutem Deo decantant ; qui magna gratiarum actione recolunt, non sua se virtute, sed ipso auxiliante, tribulationum impugnantium superasse certamina. » Serm. S. Aug. Append., Serm. CCXXI, 5.

11. Et tous les Anges se tenaient debout autour du trône et des vieillards et des quatre animaux, et ils tombèrent sur leurs faces devant le trône et adorèrent Dieu.

12. Disant : Amen, bénédiction, gloire, sagesse, action de grâces, honneur, puissance et force à notre Dieu dans les siècles des siècles. Amen.

13. Et un des vieillards parla et me dit : Ceux-ci qui sont vêtus de robes blanches, qui sont-ils et d'où sont-ils venus?

14. Et je lui dis : mon Seigneur, vous le savez. Et il me dit : Ce sont ceux qui sont venus de la grande tribulation et ont lavé leurs robes et les ont blanchies dans le sang de l'Agneau.

15. C'est pourquoi ils sont devant

11. Et omnes Angeli stabant in circuitu throni, et seniorum, et quatuor animalium; et ceciderunt in conspectu throni in facies suas et adoraverunt Deum,

12. Dicentes : Amen. Benedictio et claritas, et sapientia et gratiarum actio, honor et virtus, et fortitudo Deo nostro in sæcula sæculorum Amen.

13. Et respondit unus de senioribus, et dixit mihi : Hi, qui amicti sunt stolis albis, qui sunt? et unde venerunt?

14. Et dixi illi : Domine mi, tu scis. Et dixit mihi : Hi sunt qui venerunt de tribulatione magna, et laverunt stolas suas, et dealbaverunt eas in sanguine Agni :

15. Ideo sunt ante thronum Dei,

---

12. — *Amen.* Ce mot, après lequel, selon l'excellente ponctuation de la Vulgate, il faut mettre un point, se rapporte à ce qui est dit au ℣ 10, et en est la conclusion. Aussi il n'a pas ici le sens de : Ainsi-soit-il ; mais, c'est vrai, il en est ainsi. — *Benedictio* etc. Les Anges commencent un nouveau cantique. Comp. pl. h. v, 12, où les mêmes attributs donnés ici à Dieu, sont donnés à l'Agneau. — *Benedictio.* Grec εὐλογία, louange. — *Claritas.* Grec δόξα, Gloire. — *Deo nostro.* Le verbe sous-entendu est « sit ». C.-à.-d. Louange, gloire, actions de grâces et tout hommage soient rendus à Dieu; que sa sagesse et sa puissance soient proclamées.

13. — *Et respondit.* On sait que dans plusieurs passages de l'A. T., surtout dans Daniel, et plus encore dans le N. T., ce verbe signifie prendre la parole. — *Qui sunt? Et unde venerunt?* Comp. Æneid. VIII, 114. « Qui genus? Unde domo? »

14. — *Domine mi.* Ces paroles indiquent le respect dont a été saisi S. Jean en la présence du personnage céleste qui lui adressait la parole. — *Hi sunt qui venerunt.* Grec οἱ ἐρχόμενοι. Ce sont ceux qui arrivent. Tischendorf a de son autorité privée mis dans le texte latin, le présent à la place du passé. Il y a beaucoup de ces libertés là dans ses éditions du texte latin. On ne doit s'en servir qu'avec beaucoup de circonspection, et ne s'en rapporter qu'aux éditions faites par des catholiques, et particulièrement à celle qu'a donnée à Rome, le P. Vercellone. Ici le sens du latin est le même que celui du grec. Mais le Saint-Siége a rigoureusement interdit à tout particulier, de ne changer dans le texte de la Vulgate autre chose que ce qui serait une faute évidente d'impression. — *De tribulatione magna.* Grec : ἐκ τῆς θλίψεως τῆς μεγάλης. L'article précède le subst., et l'adjectif. Il est donc question ici particulièrement de la grande tribulation de la fin des temps dont Jésus-Christ a parlé Math. XXIV, 21 et suiv. — *Laverunt stolas suas :* non pas dans leur propre sang, mais dans celui de l'Agneau. « Martyrem non facit pœna, sed causa. » S. Aug. Ep. CCIV, 4. « Foris ab Ecclesia constitutus, et separatus a compage unitatis et vinculo charitatis, æterno supplicio punireris, *etiamsi pro Christi nomine vivus incendereris.* « Id. Ep. CLXXIII, 6. Car dans ces conditions là, l'homme « sanguinem fundere potest, coronam accipere non potest. » Id. Serm. ad Cæsareens. pleb. opp. Tom. IX, col. 948, éd. Gaume. — *Dealbaverunt..... in sanguine Agni.* Comp. pl. h. I, 5; I Joan. I, 7. Ces deux passages nous montrent que la fin de notre verset ne doit pas s'entendre seulement des martyrs, mais de tous les élus qui, au moyen des sacrements, ont lavé leur âme dans le sang de l'Agneau. « Non, ut aliqui putant, martyres soli, sed omnis populus in Ecclesia. » Tichonius, in Apoc. Hom. VI, opp. S. Aug. Tom. III, append.

15. — *Die ac nocte.* « More nostro loquens, » observe ici le vén. Bède, « æternitatem significat. » — *Habitabit super illos.* Comp. pl. h.

et serviunt ei die ac nocte in templo ejus : et qui sedet in throno, habitabit super illos :

16. Non esurient, neque sitient amplius, nec cadet super illos sol, neque ullus æstus :

Isaiæ 49, 10.

7. Quoniam Agnus, qui in medio throni est, reget illos, et deducet eos ad vitæ fontes aquarum, et absterget Deus omnem lacrymam ab oculis eorum.

Isaiæ 25, 8. *Infr.* 21, 4.

le trône de Dieu et le servent jour et nuit dans son temple, et celui qui est assis sur le trône habitera sur eux.

16. Ils n'auront plus faim, et ils n'auront plus soif, et sur eux ne tombera plus le soleil, ni aucune chaleur,

17. Parce que l'Agneau, qui est au milieu du trône, les régira, et les conduira aux fontaines d'eaux vives, et Dieu essuira toute larme de leur yeux.

CHAPITRE VIII

Ouverture du septième sceau (℣. 1). — Sept Anges paraissent avec sept trompettes (℣. 2). — Pendant ce temps, un Ange tient à la main un encensoir d'or ; il le secoue sur la terre (℣℣. 3-5). — Les Anges aux sept trompettes se prépare pour en sonner (℣. 6). — Les quatre premiers sons de trompettes ; effets terribles qui s'en suivent (℣℣. 7-12). — Annonce des malheurs qui viendront après le son des trois dernières trompettes (℣. 13).

1. Et cum aperuisset sigillum septimum, factum est silentium in cœlo, quasi media hora.

1. Et lorsqu'il eut ouvert le septième sceau, il se fit dans le ciel un silence d'environ une demi-heure.

XXI, 3 ; Isai. IV, 5-6 ; Ezech. Remarquez l'expression dont se sert le texte sacré. Le Seigneur ne sera pas seulement avec ses élus ; il sera au-dessus d'eux pour les défendre et les protéger.

16-17. — Dans ces deux versets, la béatitude céleste nous est représentée sous l'image de l'exemption de tous les besoins et de tous les maux de la vie. Mais ces expressions ne nous disent que dans une minime partie, cette félicité dont l'homme ne peut se faire ici-bas la moindre idée. I Cor. II, 9. — *Agnus qui in medio throni est*. L'Agneau nous est représenté comme étant lui-même sur le trône. Il est un, dans sa nature divine, avec celui dont il est dit au ℣ précédent : « qui sedet in throno. » Le trône de Dieu est aussi celui de l'Agneau, qui est en même temps le Fils de Dieu. — *Reget illos*. Joan. X, 27-28. — *Ad vitæ fontes aquarum*. Comp, pl. b. XXII, 1-17 ; Joan. IV, 10-13-14 ; Ps. XXXV, 9-10. — *Et absterget* etc. Comp. Ps. CXXV, 56. Quelle tendresse dans cette image ! Comme elle représente d'une manière touchante l'amour avec lequel Dieu récompensera dans le ciel tous ses élus, pour ce qu'ils auront, sur terre, fait et souffert à cause de lui ! « Si opus fatigat, merces consoletur. » S. Aug. Serm. VIII, 6. « Opus cum fine, merces sine fine. » Id. Serm. CCLXXIX, 4.

1. — *Factum est silentium in cœlo*. C'est un silence d'admiration et d'attente. Ce silence a lieu au ciel. C'est une vision que S. Jean nous raconte. Nous croyons donc qu'on ne peut que se jeter dans des explications plus ou moins acceptables, mais certainement arbitraires, dès que l'on cherche quels sont les événements sur terre signifiés ou représentés par ce silence, qui peut-être n'en signifie et n'en représente aucun. — *Quasi media hora*. L'écrivain sacré donne approximativement la durée que lui a paru avoir ce silence. C'est le récit d'une vision que nous donne ici S. Jean, et non pas, croyons-nous, une prophétie ou un symbole.

2. Et j'ai vu les sept Anges qui se tiennent devant Dieu et sept trompettes leurs furent données.

3. Et un autre Ange vint, et se tint devant l'autel ayant un encensoir d'or; et beaucoup d'encens lui fut donné, afin qu'il offrît les prières de tous les saints sur l'autel d'or, qui est devant le trône de Dieu.

4. Et la fumée des parfums des prières des saints monta de la main de l'Ange devant Dieu.

5. Et l'Ange prit l'encensoir, et le

2. Et vidi septem Angelos stantes in conspectu Dei; et datæ sunt illis septem tubæ.

3. Et alius Angelus venit, et stetit ante altare habens thuribulum aureum; et data sunt illi incensa multa, ut daret de orationibus sanctorum omnium super altare aureum, quod est ante thronum Dei.

Psal. 140, 2.

4. Et ascendit fumus incensorum de orationibus sanctorum de manu Angeli coram Deo.

5. Et accepit Angelus thuribulum,

---

2. — La cause du silence dans le ciel, se trouve dans les préparatifs dont nous parle S. Jean, ici et aux ℣℣ 3-6. — *Septem Angelos... Dei.* Grec τοὺς ἑπτὰ, les sept Anges, qui etc. Voy. pl. h. I, 4. Dusterdieck admet ici cette interprétation, bien qu'il prétende, à tort, que ces sept Anges ne soient pas les mêmes que ceux dont il est question pl. h., I, 4; IV, 5. Remarquez ces paroles de l'Eglise à l'antienne du *Magnificat,* aux premières vêpres de l'apparition de S. Michel, le 8 mai. « Dum sacrum mysterium cerneret Joannes, archangelus Michael tuba cecinit. » Les paroles suivantes de l'antienne doivent être regardées comme une prière, non pas de S. Michel, mais de l'Eglise.

3. — *Et alius Angelus.* On ne comprend pas que de pieux et savants catholiques aient pu expliquer ceci de Jésus-Christ. L'adjectif « alius » s'oppose absolument à une pareille interprétation, ainsi que les mots suivants : « et data sunt illi incensa multa. » Un Ange peut bien recevoir des parfums, mais non pas Jésus-Christ. — *Incensa multa.* Ces parfums sont parfaitement distincts des prières des saints avec lesquelles il ne faut pas les confondre. Ils indiquent les bonnes conditions dans lesquelles sont faites les prières et qui par là deviennent agréables à Dieu. Comp. Gen. VIII, 21; Levit. et Numer., passim. — *Ut daret de Orationibus sanctorum omnium.* La préposit. n'est pas dans le grec, d'après lequel le sens est, que l'Ange reçut des parfums pour les communiquer aux prières des saints. D'après la Vulgate, l'Ange reçut les parfums pour offrir à Dieu les prières des Saints. Au fond, le sens est le même. Il est évident que les parfums ne sont donnés à l'Ange, que pour qu'il les réunisse aux prières qu'il est chargé de présenter à Dieu. — Il est impossible et absurde de se représenter l'Ange offrant à à Dieu ces prières avec des sentiments indifférents et désintéressés. Tout en les offrant à Dieu, l'Ange s'unit d'intention à ces mêmes prières : il s'unit aux sentiments d'adoration, de reconnaissance et de demande qu'elles contiennent. Les théologiens et interprètes catholiques sont donc parfaitement en droit d'alléguer ce passage de l'Apocalypse en faveur du dogme de l'intercession des Anges pour nous. Nos prières ne sont exaucées qu'en vertu des mérites de Jésus-Christ, et non pas de celui des Anges; mais cela ne prouve aucunement, quoiqu'en disent les exégètes protestants, que les Anges ne demandent pas à Dieu, en lui présentant nos prières, de les exaucer en vertu des mérites de Jésus-Christ, notre souverain médiateur. — *Super altare aureum* etc. Comp. la prière que l'Eglise fait réciter à ses ministres pendant le S. Sacrifice de la Messe. « Supplices te rogamus, omnipotens Deus, jube hæc perferri *per manus sancti Angeli tui in sublime altare tuum in conspectu divinæ majestatis tuæ..* » Voy. S. Thom. 2. 2. q. LXXXIII, art. IV, 0-3, q. LXXXIII, art. IV, ad 9^{um}.

4. — *De orationibus.* La prépos. manque dans le grec, où le subst. est au datif, que l'on peut expliquer en sous-entendant la préposition *avec,* ou un participe, ou bien en le prenant pour un datif *commodi.* Win. Grammat., p. 203. 7^{e} ed. — *Sanctorum.* Ici et au ℣ précéd., ce mot ne signifie pas seulement les martyrs dont il est parlé pl. h. VI, 9 et suiv., mais aussi les fidèles qui sont sur terre, en butte aux persécutions des méchants. *De manu Angeli.* Cet hébraïsme qui se rencontre souvent dans l'A., et même dans le N. T., Act VII, 35 etc., signifie que l'Ange en présentant les prières, n'y reste pas lui-même étranger, mais qu'il y associe les siennes.

5. — *Misit in terram.* Ce n'est pas l'encensoir, mais le feu seulement que l'Ange jette sur la terre, en signe de la colère de Dieu et

et implevit illud de igne altaris, et misit in terram, et facta sunt tonitrua, et voces, et fulgura, et terræmotus magnus.

6. Et septem Angeli, qui habebant septem tubas, præparaverunt se, ut tuba canerent.

7. Et primus Angelus tuba cecinit; et facta est grando et ignis, mixta in sanguine, et missum est in terram; et tertia pars terræ combusta est, et tertia pars arborum concremata est, et omne fœnum viride combustum est.

8. Et secundus Angelus tuba cecinit; et tanquam mons magnus igne ardens, missus est in mare, et facta est tertia pars maris sanguis;

9. Et mortua est tertia pars creaturæ eorum quæ habebant animas in mari, et tertia pars navium interiit.

10. Et tertius Angelus tuba cecinit; et cecidit de cœlo stella magna, ardens tanquam facula, et cecidit in tertiam partem fluminum, et in fontes aquarum;

11. Et nomen stellæ dicitur Absinthium; et facta est tertia pars aquarum in absinthium, et multi

remplit du feu de l'autel, et le jeta sur la terre, et il se fit des tonnerres, et des voix, et des éclairs, et un grand tremblement de terre.

6. Et les sept Anges, qui avaient les sept trompettes, se préparèrent à sonner de la trompette.

7. Et le premier Ange sonna de la trompette, et il se forma une grêle et un feu mêlés de sang, qui furent envoyés sur la terre, et la troisième partie de la terre fut brûlée, et la troisième partie des arbres fut brûlée, et toute l'herbe verte fut brûlée.

8. Et le second Ange sonna de la trompette; et dans la mer fut envoyée comme une grande montagne tout en feu, et la troisième partie de la mer devint du sang,

9. Et la troisième partie des créatures qui avaient la vie dans la mer mourut, et la troisième partie des navires périt.

10. Et le troisième Ange sonna de la trompette, et du ciel tomba une grande étoile ardente comme un flambeau, et elle tomba sur la troisième partie des fleurs, et sur les sources des eaux.

11. Et le nom de l'étoile est absinthe; et la troisième partie des eaux devint de l'absinthe, et beau-

---

des grands châtiments qui vont suivre, et qu'annoncent les éclairs, les coups de tonnerre et les tremblements de terre. — *Magnus*. Cet adjectif n'est pas dans le grec, bien qu'il y soit, VI, 12; XVI, 18.

7. — *Grando et ignis mixta in sanguine*. Comp. Exod. IX, 24. Comme il y a une certaine analogie entre ce qui suit le son de ces trompettes, et les plaies de l'Egypte, il nous a paru utile de reproduire les paroles suiv. de S. Irénée. « Si quis autem diligentius intendat his quæ a prophetis dicuntur de fine, et quæcumque Joannes discipulus Domini vidit in Apocalypsi, inveniet easdem plagas universaliter accipere gentes, quas tunc particulatim accepit Ægyptus. » Lib. IV, cap. XXX, 4. — *Missum est*. Tout ce mélange. On sait qu'il ne s'agit pas d'un fait réel, que S. Jean aurait vu, mais d'une vision. Les auteurs ont donné de ce verset et des suivants, différentes explications symboliques. Nous les passerons sous silence. Le mieux, selon nous, est de prendre dans leur sens littéral, le tiers de la terre, les arbres, et l'herbe verte, objets de cette vision.

8-9. — *Tamquam mons magnus*. S. Jean a bien soin de nous dire que ce qu'il vit, n'était pas une véritable montagne, mais que cela en avait la forme, et qu'il n'a pas d'autre expression pour nous le désigner. Comp. Ps. XLV, 3. — *Et facta est in mari*. Comp. Exod. VII, 20-21. — *Tertia pars navium*. Ce fléau atteignit donc aussi le tiers des navires, c.-à-d. des hommes qui se trouvaient alors sur mer.

10-11. — *Stella magna*. Les interprètes se demandent s'il s'agit ici d'une véritable étoile, ou bien d'un météore quelconque. Cette recherche est bien inutile. S. Jean rend par des mots usuels ce qu'il a vu. Par la même

coup d'hommes moururent à cause de ces eaux, parce qu'elles étaient devenues amères.

12. Le quatrième Ange sonna de la trompette; et la troisième partie du soleil fut frappée ainsi que la troisième partie de la lune, et la troisième partie des étoiles, de sorte que la troisième partie du jour, et de la nuit pareillement, ne brillait plus.

13. Et je vis, et j'entendis la voix d'un aigle volant au milieu du ciel, disant d'une voix forte : Malheur, malheur, malheur aux habitants de la terre, à cause des autres voix des trois anges qui devaient sonner de la trompette.

hominum mortui sunt de aquis, quia amaræ factæ sunt.

12. Et quartus Angelus tuba cecinit; et percussa est tertia pars solis, et tertia pars lunæ, et tertia pars stellarum, ita ut obscuraretur tertia pars eorum, et diei non luceret pars tertia, et noctis similiter.

13. Et vidi, et audivi vocem unius aquilæ volantis per medium cœli, dicentis voce magna : Væ, væ, væ habitantibus in terra, de cæteris vocibus trium Angelorum, qui erant tuba canituri.

---

raison, nous pensons qu'il ne faut pas accorder une grande importance aux différentes interprétations allégoriques, en vertu desquelles, les uns dans la chute de cette étoile et l'effet qui s'en suit, voient la chute de tel ou tel herésiarque; tandis que d'autres, dans cette étoile et sa suite, voient l'annonce d'un de ces conquérants qui promènent partout le fer et le feu. — *Nomen stellæ... Absinthium.* Ce n'est pas à dire, observe avec raison Bossuet, que ce fût là son nom véritable. Comp. Isai. VIII, 3; Ezech. XXIII, 4; Osée I, 4-6. — *Mortui sunt quia amaræ* etc. Quelques exégètes remarquent ici que l'amertume de l'absinthe ne donne pas la mort. Cette réflexion est puérile. D'abord il ne s'agit ici ni de l'absinthe naturelle, ni d'une amertume ordinaire, soit pour l'intensité, soit pour la quantité des eaux qui en sont affectées.

12. — *Tertia pars solis... stellarum.* Il ne faut jamais perdre de vue que tout ceci est une vision. Rien de tout cela, n'eut lieu réellement dans la nature, au moment où S. Jean vit ce qu'il raconte. — *Et diei... et noctis.* C.-à-d., pendant un tiers du jour et de la nuit, on fut plongé dans une profonde obscurité. Ceci nous montre que, par le tiers du soleil, de la lune et des étoiles, il ne faut pas entendre le tiers de leur disque, ou de leur nombre, mais le tiers du temps pendant lequel ils éclairent la terre. Il faut remarquer au sujet des ℣℣ 7-12 : 1° qu'ils nous représentent des malheurs qui frappent les hommes indistinctement, bons ou méchants. Rien n'autorise à dire ou à penser que les élus seront préservés de ces différents fléaux. 2° Que les différentes interprétations allégoriques par lesquelles on veut, sous ces images, nous représenter les différents faits ou personnages historiques depuis Jésus-Christ, sont entièrement arbitraires. 3° Qu'en comparant Math. XXIV, 29, avec notre ℣ 12; il est difficile de voir ici autre chose qu'une allusion aux faits terribles qui auront pour but d'annoncer au monde le prochain avénement du souverain juge.

13. — *Vocem unius aquilæ.* De toutes les interprétations allégoriques données par les auteurs, la meilleure ou du moins la plus acceptable est celle de ceux qui, comme Bède, Ribera, Corn. Lap., entendent ceci des prophètes des derniers temps. Mais nous ne saurions assez le répéter; tout cela est incertain. S. Jean se contente de nous dire ce qu'il a vu et entendu dans sa mystérieuse vision, sans nous en donner l'explication. — *Habitantibus super terram.* Ces mots ne doivent pas s'entendre uniquement des impies et des méchants, mais des hommes en général. Car les élus eux-mêmes ne seront pas préservés des fléaux des derniers temps, ni de la frayeur que causera aux hommes, leur annonce et leur attente. Les explications de S. Jérôme, in Ezech. VII, et de S. Ambr., in Abraham, Lib. II, cap. VII, qui, par les habitants de la terre, entendent les impies, tandis que les saints ne sont que des voyageurs sur terre, sont pieuses, édifiantes, mais nullement littérales.

CHAPITRE IX

Le cinquieme Ange sonne de la trompette. Chute d'une étoile qui ouvre le puits de l'Abîme. Il en sort une grande fumée, et des sauterelles qui se répandent sur la terre. Puissance de ces sauterelles; leur forme, leur armure, leur roi (℣℣. 1-12). — Sixième Trompette. On délie les quatre Anges qui étaient liés. Cavalerie nombreuse; elle fait périr le tiers des hommes (℣℣. 13-19). — Malgré ces malheurs, les méchants et les impies ne font point pénitence (℣℣. 20-21).

1. Et quintus Angelus tuba cecinit: et vidi stellam de cœlo cecidisse in terram; et data est ei clavis putei abyssi.

2. Et aperuit puteum abyssi, et ascendit fumus putei, sicut fumus fornacis magnæ, et obscuratus est sol et aer de fumo putei;

3. Et de fumo putei exierunt locustæ in terram; et data est illis po-

1. Et le cinquième Ange sonna de la trompette, et je vis qu'une étoile était tombée du ciel sur la terre, et la clef du puits de l'abîme lui fut donnée.

2. Et elle ouvrit le puits de l'abîme et la fumée du puits monta comme la fumée d'une grande fournaise, et le soleil et l'air furent obscurcis par la fumée du puits.

3. Et de la fumée du puits s'élancèrent sur la terre des sauterelles et

---

1. — *Vidi stellam de cœlo cecidisse in terram.* Les commentateurs catholiques modernes, appliquent ceci à Luther : leur sentiment sur ce point ne saurait être abandonné, dit Lafont-Sentenac. Mais, qu'aurait-il répondu à celui qui, écrivant avant Luther, aurait dit, ce qui est vrai : tous les commentateurs entendent ceci d'Arius, etc. ? Nous pensons que puisque ces mots peuvent s'appliquer à chacun des hérésiarques, ils ne doivent s'entendre exclusivement d'aucun d'eux. La suite du verset, peut aussi s'expliquer de chaque nouvelle hérésie; d'où nous pouvons conclure que ce n'est pas là le sens vrai de ce verset. Car le contexte indique suffisamment que le mot « stellam », ne signifie pas plusieurs individualités, mais une seule. Aussi quelques interprètes, pensent que l'Esprit-Saint a voulu nous indiquer ici, d'une manière symbolique, les rapports qui rattachent à Satan, les différentes hérésies par lesquelles l'Eglise a été si souvent troublée. Cette étoile tombée du ciel serait alors Lucifer. Comp. Luc, x, 18. La clef ou le pouvoir qui lui est donné, et qui convient à cet instigateur de toutes les hérésies, bien plus qu'aux différents hérésiarques, semblerait l'indiquer. Mais il est fort incertain que les ℣℣ 1-11, doivent, dans leur sens littéral, s'entendre des hérésiarques et de leurs funestes doctrines. Chacun de ces versets, isolé du contexte, est bien susceptible de ces différentes applications; mais il n'en est plus de même, lorsqu'on les compare aux versets qui les précèdent et qui les suivent. C'est ce que nous allons voir, lorsque nous examinerons les applications qu'on a faites de chacun d'eux. — *Data est ei clavis.* Ainsi que nous venons de le dire, ces mots ne peuvent s'appliquer à aucun hérésiarque exclusivement. Cette étoile signifie une individualité au dessus de l'espèce humaine : probablement Satan, à qui Dieu permet de produire parmi les hommes, les fléaux dont il va être parlé. — *Abyssi.* Le séjour des damnés, et de tous les démons. Ceux-ci y seront définitivement relégués après le jugement dernier. Ephes. II, 2 et la note. Comp. Luc VIII, 31; Apoc. XI, 7; XVII, 8; XX, 1-3-10.

2. — *Fumus putei... et obscuratus est.* On explique ceci communément des mauvaises doctrines, des mauvais livres etc. Ce sont des applications : il n'est pas certain que ce soit là le sens ou la signification véritable de ce symbole. Dans son allocution du 28 avril 1849, N. S. P. Pie IX a bien employé ces mots dans ce sens. Mais il a entendu faire une application, et non pas donner une interprétation authentique du sens de ce verset.

3. — *De fumo... exierunt locustæ.* Quelques auteurs modernes ont pensé que la fumée

une puissance leur fut donnée comme la puissance qu'ont les scorpions de la terre.

4. Et il leur fut commandé de ne faire aucun mal à l'herbe de la terre ni à tout autre arbre, mais seulement aux hommes qui n'ont pas le signe de Dieu sur leurs fronts.

5. Et il leur fut donné, non de les tuer, mais de les tourmenter pendant cinq mois et la douleur qu'elles causent est comme la douleur que cause le scorpion lorsqu'il pique l'homme.

6. Et en ces jours-là les hommes chercheront la mort et ne la trouveront pas; ils désireront mourir et la mort les fuira.

testas, sicut habent potestatem scorpiones terræ;

4. Et præceptum est illis, ne læderent fœnum terræ, neque omne viride, neque omnem arborem, nisi tantum homines qui non habent signum Dei in frontibus suis;

5. Et datum est illis ne occiderent eos, sed ut cruciarent mensibus quinque; et cruciatus eorum, ut cruciatus scorpii cum percutit hominem.

6. Et in diebus illis quærent homines mortem, et non invenient eam; et desiderabunt mori, et fugiet mors ab eis.

Isaiæ 2, 19. *Oseæ* 10, 8. *Luc.* 23, 30.

---

dont il est question ici et au ℣ précéd., n'est autre chose que l'obscurcissement du jour produit par le nombre immense de ces sauterelles. C'est une pure subtilité que détruisent ces mots du ℣ précéd. « sicut fumus fornacis ». S. Jean entend parler d'une fumée au pied de la lettre. Du sein de cette fumée, avec laquelle elles montent, se dégagent les sauterelles dont il nous parle. — Le lieu d'où elles viennent et la mission qui leur est donnée [℣℣ 4-6], font voir que par ces sauterelles, il ne faut entendre ni les armées Romaines contre les Juifs, ni les armées des Barbares, ni aucune autre armée. Il ne faut pas non plus par ces sauterelles entendre les hérétiques. Voy. pl. b. ℣℣ 5-6 et la note. Nous pensons que dans ces sauterelles, il faut voir une image des maux qu'il sera donné aux démons de faire souffrir aux hommes. Ce sera un moyen qu'emploiera la justice miséricordieuse du Seigneur pour punir ceux-ci, et les amener en même temps à se convertir. Voy. pl. b. ℣℣ 20-21. — *Potestas... sicut habent... scorpiones terræ.* C'est-à-dire, ces sauterelles au lieu de s'attaquer à la verdure, s'en prendront aux hommes, et les attaqueront à la manière des scorpions, pl. b. ℣ 10.

4. — *Nisi tantum homines qui non habent.* Pour ce qui concerne la marque de Dieu, voy. pl. h. VII, 3. Il s'agit donc dans notre verset de maux qui ne doivent fondre que sur les méchants. Cela ne doit pas surprendre; puisqu'aux derniers temps, le nombre de ceux qui resteront fidèles à Jésus-Christ sera si restreint, Luc XVIII, 8, que l'immense majorité des hommes sera contre lui. Cette proposition, que les méchants seuls seront frappés, doit donc être prise dans un sens moral. On peut dire que, par une protection spéciale de Dieu, la grande partie des élus sera préservée de ces fléaux; et si quelques-uns d'entre eux en sont atteints, leur nombre, comparé à celui des méchants, sera si petit, qu'on sera en droit de dire que les méchants seuls seront frappés. On sait qu'il se rencontre dans la sainte Ecriture des propositions auxquelles on ne doit attribuer qu'une universalité dans le sens moral. Nous faisons cette remarque, parce que rien, ni dans nos saints livres, ni dans la tradition, n'indique que les élus seront *tous sans exception* préservés des malheurs et fléaux des derniers temps.

5-6. — *Ne occiderent... sed ut cruciarentur.* Cette expression et le ℣ suiv., démontrent qu'on ne doit pas, comme le font certains auteurs, entendre par ces sauterelles, les hérétiques, et en général, ceux qui par le scandale de leurs mauvaises doctrines et de leurs mœurs dissolues, perdent et corrompent les âmes. Nous n'ignorons pas que les Pères et les interprètes, entendent par les sauterelles les hérétiques. Mais ceci ne paraît être qu'une application de ce verset. Car les maîtres de l'erreur, tuent les âmes et ne les tourmentent pas seulement. De plus, le ℣ 6, ne peut s'entendre que des maux du corps et non pas de ceux de l'âme. La perte de la foi et des bonnes mœurs, ne causent pas dans les âmes de tourments tels, que les hommes en viennent à désirer la mort. Il faut donc voir dans les sauterelles, dans leurs piqûres et les souffrances insupportables qu'elles causent,

7. Et similitudines locustarum, similes equis paratis in prælium; et super capita earum tanquam coronæ similes auro; et facies earum tanquam facies hominum.

Sap. 16, 9. *Joel* 2, 4.

8. Et habebant capillos sicut capillos mulierum, et dentes earum, sicut dentes leonum erant;

7. Quant à la ressemblance des sauterelles, elles étaient semblables à des chevaux préparés pour le combat; et sur leurs têtes étaient comme des couronnes semblables à de l'or; et leurs faces étaient comme des faces d'hommes.

8. Et elles avaient des cheveux comme des cheveux de femmes, et leurs dents étaient comme les dents des lions;

---

des fléaux et des maux physiques. — *Mensibus quinque*. Ce nombre déterminé ne doit pas être pris à la lettre. S. Jean l'emploie, parce que c'est à peu près cet espace de temps, à partir du mois de mai, que durent en Orient, les invasions de sauterelles. — *Cruciatus eorum*. C.-à-d., des sauterelles; les souffrances qu'elles causent. Le grec αὐτῶν eût été mieux rendu par « earum ». — *Quærent homines* etc. L'écrivain sacré qui a jusqu'ici employé le passé, emploie le futur. Il veut nous montrer qu'il s'agit d'un événement à venir, dont l'accomplissement est certain. Remarquez la beauté de ce verset sous le rapport littéraire, et quel profond sentiment de terreur il produit dans l'âme du lecteur. On sait que les Pères et les interprètes, appliquent ce verset au châtiment épouvantable des réprouvés. Comp. Marc IX, 43-45-47; Apoc. XIV, 11; XIX, 3; XX, 10. « Hic [dans cette vie] aut dolor vincit, et sensum mors adimit; aut natura vincit, et dolorem sanitas tollit. Ibi autem [en enfer] et dolor permanet, ut affligat; et natura perdurat, ut sentiat. » S. Aug. de civ. Dei, Lib. XIX, cap. XXVIII.

7. — *Similes equis paratis in prælium*. Comp. Joel II, 4; Job. XXXIX, 20. Les sauterelles ont la tête à peu près comme un cheval; leur saut et le bruit qu'elles font dans leurs invasions, ont quelques rapports avec le galop et le piétinement des chevaux. Winer, Dict. Biblique, en allemand, I, 487 et suiv. 3e édit. Voy. aussi pl. b. au ℣ 9, « vox alarum etc. ». — *Super capita... tanquam coronæ*. Les mots ὡς « tanquam », indiquent bien que S. Jean fait ici une comparaison. Il ne faut pas, comme certains exégètes, les prendre à la lettre, et les entendre des chefs ou rois conduisant des armées. On peut dire que par cette comparaison à des couronnes, l'Apôtre fait allusion à cette petite proéminence qui fait saillie sur la tête des sauterelles ordinaires. Du reste ici, comme dans les mots suivants « similes auro », et dans le reste de sa description, S. Jean ne veut pas nous dépeindre les sauterelles vulgaires, mais celles qui lui furent montrées dans la vision qu'il nous raconte. — *Sicut facies hominum*. Ces mots n'autorisent nullement le sentiment de ceux qui veulent qu'il soit ici question d'hommes, de guerriers véritables. Le mot « sicut » prouve le contraire. D'autant plus que des auteurs ont remarqué que le profil de la tête des sauterelles a une vague et lointaine ressemblance avec celui des hommes. Cette ressemblance a dû frapper S. Jean, pour peu que les sauterelles dont il nous parle, aient dépassé la mesure ordinaire de leur grosseur.

8. — *Sicut capillos mulierum*. Ces mots sont appliqués par quelques auteurs, aux mœurs dissolues des hérétiques et autres maîtres de mauvaises doctrines. D'autres interprètes les appliquent aux longs cheveux que portaient les peuplades barbares qui firent invasion en Europe. Tout cela est arbitraire. Voy. pl. h. ℣℣. 3-6 et les notes. Il ne faut pas entendre ceci, de véritables cheveux, ni les prendre comme symbole de l'immoralité. Par cette expression, l'Apôtre a voulu désigner, ou bien les deux petites cornes des sauterelles, que les Arabes désignent aussi, sous le nom de cheveux; ou bien quelque autre chose qu'il a vue dans cette vision, et qui lui a rappelé la longueur ou l'arrangement des cheveux des femmes, sans qu'il nous ait donné là-dessus, de détails plus précis. Ce qu'il y a de sûr, c'est que Bochart dans son *Hierozoicon*, ou ouvrage sur les animaux nommés dans la Bible, a montré que les talmudistes et les auteurs arabes, reconnaissent des espèces de sauterelles velues et recouvertes d'une sorte de poil. Les sauterelles, montrées à S. Jean dans cette vision, pouvaient se rapprocher de cette espèce, et être d'une grosseur extraordinaire; dans ce cas, les expressions et la comparaison employée ici, n'auraient plus de quoi nous étonner. — *Dentes earum sicut dentes leonum erant*. Joel. I, 6 fait la même comparaison, qui a pour but d'indiquer les ravages effrayants que

9. Et elles avaient des cuirasses comme des cuirasses de fer, et le bruit de leurs ailes était comme un bruit de chariots à plusieurs chevaux courant au combat;

10. Et elles avaient des queues semblables à celles des scorpions, et il y avait des aiguillons à leurs queues, et elles avaient pouvoir de nuire aux hommes pendant vingt mois;

11. Et elles avaient au-dessus d'elles pour roi l'Ange de l'abîme dont le nom en hébreu est Abaddon, et en grec Apollyon, son nom latin est l'Exterminateur.

12. Le premier malheur est passé et voilà que viennent encore deux malheurs ensuite.

9. Et habebant loricas sicut loricas ferreas, et vox alarum earum sicut vox curruum equorum multorum currentium in bellum;

10. Et habebant caudas similes scorpionum, et aculei erant in caudis earum, et potestas earum nocere hominibus mensibus quinque;

11. Et habebant super se regem Angelum abyssi, cui nomen hebraice Abaddon; græce autem Apollyon, latine habens nomen Exterminans.

12. Væ unum abiit. et ecce veniunt adhuc duo væ post hæc.

---

font les sauterelles. « Quam dentes locustarum sint voraces et noxii, videmus in Apulia nobis vicina, quæ tota subinde a locustis devoratur. » Corn. Lap. Ici, le but de cette expression est de rendre plus sensible la peinture des maux représentés à S. Jean sous cette image. « Deorum iræ pestis ea intelligitur... Omnia morsu erodentes, etc. » Plin. Hist. Nat. XI, 29.

9. — *Loricas sicut loricas ferreas.* On sait que les sauterelles sont couvertes d'une espèce de cuirasse ou d'écaille, à laquelle les naturalistes donnent même le nom de thorax, employé par S. Jean, dans le texte grec. Les sauterelles de cette vision étant plus grosses qu'elles ne le sont d'ordinaire, on comprend facilement que l'Apôtre ait comparé leur thorax à des cuirasses en fer. — *Vox... sicut vox curruum* etc. « Tanto volant pinnarum stridore, ut aliæ alites credantur, solemque obumbrant, sollicitis suspectantibus populis, ne suas operiant terras. » Plin. au passage précité. La comparaison employée par S. Jean fait allusion, au nombre et à la grosseur de ces sauterelles; mais elle n'est pas un motif, pour en conclure qu'elles représentent ici des armées ou troupes d'invasion. D'autant plus que, dans Joel et d'autres prophètes, les sauterelles sont plutôt comparées à des armées, que les armées aux sauterelles. Pour ce qui est du bruit que produisent ces insectes, voici ce que nous lisons dans Pline. « Vox earum ab occipitio proficisci videtur : eo in loco in commissurâ scapularum habere quasi dentes existimantur eosque inter se terendo stridorem edere. »

10. — *Caudas similes scorpionum.* Sous-entendez « illis » à celles des scorpions. En parlant de ces animaux, Pline dit que « semper cauda in ictu est... ferit et obliquo ictu et inflexu. » La queue des sauterelles, dit ici Lafont-Sentenac, c'est la philosophie incrédule du XVIIIe siècle. Nous doutons fort que ce soit là la signification véritable de cette vision. — *Mensibus quinque.* Voy. pl. h. ℣. 5.

11. — *Habebant super se regem.* S. Jean fait ressortir cette particularité qui n'a pas lieu pour les véritables sauterelles. Voy. Prov. XXX, 27. — *Angelum abyssi.* Il faut par cette expression entendre, comme par l'étoile du ℣. 1, un des chefs ou même Satan le chef principal des démons. — *Hebraice Abaddon, græce autem Apollyon.* Pour cette traduction du mot hébreu, comp. dans le grec et l'hébreu. Job. XXVI, 6; XXVIII, 22; Psalm. LXXXVII, 12; Prov. XXVII, 20. — *Latine... exterminans.* Il est à peine nécessaire de faire remarquer que ces mots, qui naturellement ne se lisent pas dans le grec, sont une addition de l'interprète latin. Notons en terminant que quelques auteurs font ressortir le contraste du nom d'exterminateur, donné par S. Jean, à l'Ange de l'Abime, avec celui de Jésus qui, tout le monde le sait, veut dire Sauveur. N'oublions pas non plus, de rappeler que Hengst Gerken et Lafont-Sentenac, entre autres, ont vu dans ce nom, l'annonce de Napoléon Ier!!!

12. — *Væ unum,* etc. Les paroles de ce verset sont de S. Jean, non pas de l'aigle dont il est parlé pl. h. VIII, 13. — *Veniunt.* En grec, par une anomalie de construction, le verbe est au singulier, bien qu'il se rapporte

13. Et sextus Angelus tuba cecinit; et audivi vocem unam ex quatuor cornibus altaris aurei, quod est ante oculos Dei,

14. Dicentem sexto Angelo, qui habebat tubam : Solve quatuor Angelos qui alligati sunt in flumine magno Euphrate.

15. Et soluti sunt quatuor Angeli, qui parati erant in horam et diem, et mensem et annum, ut occiderent tertiam partem hominum.

Infr., 16, 14

16. Et numerus equestris exercitus vicies millies dena millia. Et audivi numerum eorum.

13. Le sixième Ange sonna de la trompette; et j'entendis une voix *partant* des quatre coins de l'autel d'or, qui est devant les yeux de Dieu,

14. Disant au sixième Ange, qui avait la trompette : Délie les quatre Anges qui sont liés sur le grand fleuve de l'Euphrate.

15. Alors furent déliés les quatre Anges qui étaient prêts pour l'heure et le jour et le mois et l'année, où ils devaient tuer la troisième partie des hommes.

16. Et le nombre de cette armée équestre était de vingt mille fois dix mille. Et j'en entendis le nombre.

---

aux mots « duo væ », que S. Jean a fait du genre féminin « Væ unum » ἡ οὐαὶ ἡ μία.

13-14. — *Vocem unam ex cornibus altaris.* Cette voix qui sort de l'autel, indique que le temps est venu d'exaucer les prières des martyrs, dont il est parlé pl. h., VI, 9 et suiv. — *Quatuor Angelos.* Par le nombre de quatre, S. Jean veut dire, que ces Anges doivent exercer leur action sur le monde entier. Voy. pl. h. VI, 8; VII, 1; pl. h. XX, 7. Comp. Ezech. VII, 2 « quatuor plagas terræ », et l'expression de « quatuor venti » qui revient souvent dans les prophètes, et aussi dans le N. T. Matth. XXIV, 31; Marc. XIII, 27. — *Solve... qui alligati sunt.* Ceci doit s'entendre d'Anges réprouvés, qui ne subissent pas tous présentement leur supplice en enfer, Pl. h. ✝. 1, et que nos saints livres nous représentent comme liés, enchaînés par les bons Anges. Pl. h. XX, 1-3. Tob. VIII, 3. Des interprètes modernes entendent par ces quatre Anges, quatre royaumes ou puissances, qui se feront la guerre. Sur quoi repose cette interprétation? — *In flumine magno Euphrate.* Il faut d'abord se rappeler qu'il s'agit ici d'une vision, et non pas d'un fait historique. Par conséquent, on ne peut pas poser ici, comme point de départ, qu'il faut prendre ceci à la lettre, du fleuve de l'Euphrate. Comp. Math. XII, 43. Luc XI, 24, où Jésus-Christ nous dit que les mauvais esprits, lorsqu'ils sont chassés, errent dans des lieux « arida, inaquosa. » C'est pourtant sur ce sens littéral que s'appuient les auteurs qui pensent que ce sont les Parthes qu'on désigne ici, ou bien quatre puissances qui se feront la guerre, au sujet de la Turquie. D'autres disent que l'Antechrist, ou les fléaux dont il est parlé, viendront des contrées de l'Euphrate. Nous pensons plutôt, que ce fleuve est nommé ici par allusion aux passages d'Isaïe et de Jérémie, où de grandes calamités, des invasions terribles sont annoncées comme devant venir des contrées de l'Euphrate, pour fondre sur le peuple Juif infidèle à son Dieu. C'est de ces contrées que vinrent Salmanazar, Sennacherib et Holopherne avec leurs Assyriens, et Nabuchodonozor avec les peuples de la Chaldée. « Le grand fleuve de l'Euphrate est donc le grand empire des Turcs » Lafont-Sentenac. Cette affirmation pourrait bien être démentie par les événements que Dieu nous réserve dans l'avenir. On ne saurait apporter trop de réserve dans l'explic. de l'Apoc.

15. — *In horam et diem et mensem et annum.* Cette énumération qui procède par gradation, a pour but de nous montrer, comment tout ce qui arrive en ce monde, est prévu et arrêté dans les conseils éternels de la divine Providence. Comp. Matth. X, 30. « Quidquid hic accidit... noveritis non accidere nisi de voluntate Dei, de providentia ipsius, de ordine ipsius, de nutu ipsius, de legibus ipsius. » S. Aug. in ps. CXLVIII, 12. Aller plus loin, et nous dire que ces expressions signifient que l'empire ottoman disparaîtra peu à peu, nous semble bien arbitraire. — *Ut occiderent tertiam partem hominum.* Après la cinquième trompette, les hommes devaient être soumis à des souffrances atroces. Pl. h. ✝✝. 4-6. Après la sixième ils doivent être frappés à mort, jusqu'à concurrence du tiers de leur nombre. Ainsi que nous l'avons dit pl. h. au ✝. 4, eu égard au grand nombre des impies, et au petit nombre des bons, on peut dire que ce fléau tombera dans sa plus grande partie, sur les méchants seulement.

16. — *Equestris exercitus.* Tous ces guerriers apparaissent à S. Jean, montés sur des chevaux, pour indiquer la rapidité et la force avec lesquelles ces fléaux se jetteront sur les

17. Et je vis ainsi les chevaux dans la vision; et ceux qui les montaient avaient des cuirasses de feu, d'hyacinthe et de soufre; et les têtes des chevaux étaient comme des têtes de lions; et de leurs bouches sortait du feu, de la fumée et du soufre.

18. Et par ces trois plaies fut tuée la troisième partie des hommes, par le feu, la fumée et le soufre qui sortaient de leur bouche.

19. Car la puissance de ces chevaux est dans leurs bouches et dans leurs queues; en effet, leurs queues sont semblables à des serpents ayant des têtes; et par ces têtes elles nuisent.

20. Et les autres hommes qui ne

17. Et ita vidi equos in visione; et qui sedebant super eos, habebant loricas igneas, et hyacinthinas et sulphureas; et capita equorum erant tamquam capita leonum; et de ore eorum procedit ignis, et fumus et sulphur.

18. Et ab his tribus plagis occisa est tertia pars hominum de igne, et de fumo et sulphure, quæ procedebant de ore ipsorum.

19. Potestas enim equorum in ore eorum est, et in caudis eorum; nam caudæ eorum similes serpentibus, habentes capita; et in his nocent.

20. Et cæteri homines, qui non

---

hommes. — *Vicies millies dena millia*, c.-à-d. vingt mille fois dix mille, vingt millions. Comp. pl. b. xx, 8. Il ne faut pas prendre ce nombre au pied de la lettre, comme le font certains interprètes, qui disent que c'est là le nombre des guerriers employés dans les guerres de 337 à 363.; dans celles que pendant 207 ans, les Turcs ont faits à la chrétienté, ou bien dans celles que se feront pendant plusieurs années les puissances, au sujet de la Turquie, etc. etc., tout cela est arbitraire. — *Audivi numerum eorum*. S. Jean a soin de nous dire sur quelle base repose l'évaluation du nombre qu'il nous donne ici.

17-19. *Vidi... in visione*. Cettte expression se lit aussi : Dan. VIII, 2; IX, 21. — *Habebant*. Grec ἔχοντας « Habentes. » Evidemment ceci doit se rapporter aux cavaliers, bien que quelques exégètes, Ebrard, Dusterdieck, etc., les entendent des cavaliers et des chevaux. A moins d'une indication formelle, la cuirasse ne s'entend que des cavaliers seulement. — *Igneas* etc. Il s'agit de la couleur différente de ces cuirasses, qui reflétaient la couleur des différentes choses sortant de la bouche des chevaux. — *Capita equorum*, etc. Les têtes des chevaux ressemblaient à celle des lions, par leur grosseur, et par la forme et la longueur de leurs crinières. Ceux qui expliquent cette ressemblance, par l'air terrible, effrayant de ces chevaux, ne rendent pas suffisamment la pensée de S. Jean. — *De ore ipsorum*, etc. Comp. Nahum II, 3. « Vulcanum naribus efflant æripedes tauri, etc. » Ovid. Metam. VII, 104 et suiv. « Tauri spirantes naribus ignem. » Virg. Georg. II, 140. Quelques auteurs ont voulu voir ici une annonce des locomotives à vapeur. Ils sont réfutés par ce qu'on lit au ℣. 18. Ce ℣. 18 a fait penser à d'autres auteurs, que S. Jean prédit ici les armes si meurtrières de la mousqueterie et de l'artillerie. Mais le ℣. 19 s'oppose à ce que nous admettions cette interprétation. Car, comment interpréter des armes à feu, ce que dit ici l'Apôtre de ces chevaux : que leur puissance est dans leurs bouches et dans leurs queues, et que celles-ci sont semblables à des serpents ayant des têtes dont elles blessent? Les vers d'Ovide et de Virgile, auraient dû détourner les exégètes de voir ici autre chose qu'un symbole. Constatons cependant, une différence essentielle entre S. Jean, écrivain inspiré, et les poètes. Ceux-ci parlent d'une chose que personne n'a vue. L'Apôtre, au contraire nous raconte ce qu'il a réellement vu dans sa vision mystérieuse. Ces chevaux sont certainement symboliques. Mais l'Esprit-Saint n'a pas jugé à propos de dévoiler ce symbole. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que la seconde partie du ℣. 19, a trait à un fait, à une circonstance que nous ne connaissons pas encore. Il y en a qui expliquent ceci des troupes qui viennent après les décharges des armes à feu, pour attaquer les ennemis à l'arme blanche. D'autres veulent voir dans ces mots, l'annonce de machines de guerre, montées par des soldats. La diversité de ces interprétations, nous montre que ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de n'en adopter aucune.

20. — *Neque pœnitentiam egerunt*. Comp. pl. b. XVI, 10-11. — *Ut non adorarent dæmonia*. Comp. I Cor. X, 20. I Joan. III, 8. D'après ces deux textes, on peut conclure qu'il

sunt occisi in his plagis, neque pœnitentiam egerunt de operibus manuum suarum, ut non adorarent dæmonia, et simulacra aurea et argentea, et ærea et lapidea, et lignea, quæ neque videre possunt, neque audire, neque ambulare;

Deut. 32, 17. *Psalm.* 95, 5; — 116, 12.

21. Et non egerunt pœnitentiam ab homicidiis suis, neque a veneficiis suis, neque a fornicatione sua, neque a furtis suis.

furent pas tués par ces plaies, ne firent pas pénitence des œuvres de leurs mains, de manière à ne plus adorer les démons, et les idoles d'or, d'argent, d'airain, de pierre et de bois, qui ne peuvent ni voir, ni entendre, ni marcher;

21. Et ils ne firent pénitence ni de leurs meurtres, ni de leurs empoisonnements, ni de leurs fornications, ni de leurs vols.

CHAPITRE X

Un Ange descend du ciel. Il a à la main un livre; il met son pied droit sur la mer et son pied gauche sur la terre (¥¥. 1-2). — Il jette un cri semblable, pour la force, à celui d'un lion rugissant (¥¥. 3-4. — Il annonce que le mystère de Dieu va être consommé et les prophéties accomplies (¥¥. 5-7). — S. Jean reçoit l'ordre d'aller demander à l'Ange le livre qu'il tient à la main. Il y va (¥¥. 8-9). — Ce livre qu'il mange, est en même temps doux et amer (¥. 10). — L'Apôtre apprend qu'il a encore une mission à remplir (¥. 11). — Ce chap. et le suivant, jusqu'au (¥. 13), doivent être regardés comme des épisodes ou digressions, par rapport au son des trompettes et des effets qui s'en suivent.

1. Et vidi alium Angelum fortem descendentem de cœlo, amictum nube, et iris in capite ejus; et facies ejus erat ut sol, et pedes ejus tanquam columnæ ignis;

1. Et je vis un autre Ange fort, descendant du ciel, vêtu d'une nuée, et un arc-en-ciel était sur sa tête; son visage était comme le soleil, et ses pieds comme des colonnes de feu;

---

ne s'agit ici que d'un honneur rendu au démon d'une manière indirecte ou interprétative. Voir nos deux notes sur les passages précités. — *Simulacra*, etc. Plusieurs interprètes ont pris ces expressions dans leur sens littéral. Ils en ont conclu, les uns que S. Jean annonce les guerres qui devaient fondre sur l'empire romain, encore idolâtre : les autres, que les nations autrefois chrétiennes, redeviendront idolâtres. Le premier sentiment ne peut être admis, parce que la gravité des malheurs annoncés par l'écrivain sacré, semble plutôt se rapporter à des fléaux, qui ne sont pas encore venus. Quant au second sentiment, il n'a rien qui paraisse invraisemblable. De chute en chute, les nations qui renieront la foi, et renonceront à Jésus-Christ, peuvent bien en venir à cet excès. Comp. pl. b. XIII, 3-4-12; 2 Thess. II, 4, et la note. Mais on pourrait aussi, dans ce culte rendu à l'or, à l'argent etc., ne voir que des expressions figurées. Ces paroles de S. Jean, doivent-elles se réaliser dans le sens littéral, ou seulement figuré, ainsi qu'elles se réalisent déjà dans un si grand nombre de chrétiens? L'avenir seul l'apprendra aux futurs lecteurs de l'Apocalypse.

1. — *Et vidi alium Angelum fortem.* Il faut entendre ceci d'un Ange véritable, et non pas de Jésus-Christ, ainsi que l'ont pensé certains interprètes. Le serment qu'il fait pl. b. ¥. 6, ne convient pas au Sauveur glorifié : et il n'y a aucune raison de dire, que les traits sous lesquels S. Jean dépeint le personnage qu'il a vu, ne peuvent pas convenir à un Ange. — *Descendentem de cælo.* Cela ne veut pas dire que S. Jean, n'était plus ravi en esprit au ciel; comp. pl. h. IV, 1; mais l'Ange descendit

2. Et il avait en sa main un petit livre ouvert, et il posa son pied droit sur la mer et le gauche sur la terre;

3. Puis il cria d'une voix forte, comme lorsque le lion rugit. Et lorsqu'il eut crié, sept tonnerres firent retentir leurs voix.

4. Et quand les tonnerres eurent fait retentir leurs voix, moi j'allais écrire; mais j'entendis une voix du ciel me disant: Scelle les paroles des sept tonnerres, mais ne les écris pas.

5. Et l'Ange que j'avais vu se te-

2. Et habebat in manu sua libellum apertum, et posuit pedem suum dextrum super mare, sinistrum autem super terram;

3. Et clamavit voce magna, quemadmodum cum leo rugit. Et cum clamasset, locuta sunt septem tonitrua voces suas.

4. Et cum locuta fuissent septem tonitrua voces suas, ego scripturus eram; et audivi vocem de cœlo dicentem mihi : Signa quæ locuta sunt septem tonitrua, et noli ea scribere.

5. Et Angelus, quem vidi stantem

---

d'une région supérieure à celle où se trouvait l'Apôtre. — *Amictum nube* etc. Remarquez cette magnifique et grandiose description. S. Jean ne donne pas ici une description poétique, comme le disent les exégètes rationalistes : il raconte la vision sublime qu'il a eue.

2. — *Habebat in manu sua.* Probablement il faut entendre ceci de la main gauche. Le ℣. 5 semble indiquer que la main droite était libre. — *Libellum.* Les interprètes sont en désaccord entre eux, pour savoir si ce livre est ou n'est pas le même que celui dont il est parlé au chap. v. Le second sentiment nous paraît préférable au premier. — *Apertum.* Ce livre était ouvert, non pas parce que les sceaux qui fermaient celui du chap. v, avaient été levés, puisque ce sont deux livres différents; mais pour indiquer que la sentence était déjà prononcée et prête à s'exécuter. — *Et posuit* etc. Cette posture de l'Ange, messager et ministre de Dieu, indique le souverain domaine du Créateur sur toute la nature. Comp. Ps. VIII, 7-9; CVII, 10; C IX, 1; « scabellum pedum tuorum. »

3-4. — *Et clamavit voce magna.* S. Jean ou plutôt l'Esprit-Saint, ne nous dit pas ce que dit l'Ange, en criant de cette voix forte : — *Cùm Leo rugit.* Grec Μυκᾶται. Le verbe grec signifie mugir. Aussi les auteurs grecs classiques l'emploient en parlant des individus de l'espèce bovine. Cependant, ainsi que le remarque Dusterdieck, on lit dans Théocrite, XXVI, 21 μύκημα λεαίνης. Cette comparaison indique que le cri de l'Ange était une menace, une annonce de châtiments. — *Septem tonitrua.* Peut être par cette expression, S. Jean a voulu désigner les accents terribles des sept Anges dont il est parlé pl. h. VIII, 2. — *Voces suas.* Ces mots signifient que les sept tonnerres, s'exprimèrent dans un langage intelligible à S. Jean, et que ses lecteurs auraient pu comprendre eux aussi, ainsi que l'indiquent ces mots du verset suiv. « *Et cum locuta fuissent... scripturus eram.* » En nous disant qu'il allait écrire, etc., l'Apôtre montre bien, que son livre n'a pas été composé à Ephèse, longtemps après sa vision apocalyptique. — *Vocem... dicentem... noli ea scribere.* Cette voix pourrait bien être celle de Jésus-Christ, faisant ici une exception à l'ordre qu'il avait donné à l'Apôtre au commencement de sa vision. Pl. h. I, 19. Bien qu'il ait été défendu à S. Jean de nous traduire ce qu'avaient dit ou annoncé les sept tonnerres, cela n'a pas empêché beaucoup d'interprètes, surtout parmi les protestants, de chercher à savoir ce que disaient ces voix, et pourquoi il a été défendu à S. Jean de nous l'écrire. Cette curiosité malsaine a produit des suppositions arbitraires, plus absurdes les unes que les autres. Lafont-Sentenac entend par l'Ange des ℣℣. 1-6 le Pape, qui définira un jour le sens de l'Apoc. Les sept tonnerres seraient sept définitions, ou sept anathèmes prononcés contre ceux qui s'obstineraient à ne pas croire; Holzhauser avait donné la même explication pour les sept tonnerres. Respectons le secret de Dieu. La seule chose qu'on puisse dire avec fondement, c'est que ces voix annonçaient des malheurs et exprimaient des menaces. Ceci acquiert encore plus de force, par ce que nous lisons au livre VI, chap. X, des révélations de sainte Brigitte. Cette sainte, comme le rapporte Corn. Lap., y écrit qu'ayant demandé à Dieu ce qu'avaient dit les sept tonnerres, il lui fût répondu, qu'ils avaient fait les menaces les plus terribles contre les persécuteurs de l'Eglise.

5-6. — *Levavit manum suam.* [Le grec ajoute δεξίαν, dexteram] *ad cœlum.* On sait que cela a été de tout temps le geste de ceux qui font un serment. Gen. XIV, 22; Dan. XII, 7. Cette action de lever la main est attribuée à Dieu lui-même, Deuter. XXXII, 40. La for-

super mare et super terram, levavit manum suam ad cœlum;

Dan. 12, 7.

6. Et juravit per viventem in sæcula sæculorum, qui creavit cœlum, et ea quæ in eo sunt, et terram, et ea quæ in ea sunt, et mare, et ea quæ in eo sunt : Quia tempus non erit amplius;

7. Sed in diebus vocis septimi Angeli, cum cœperit tuba canere, consummabitur mysterium Dei, sicut evangelizavit per servos suos prophetas.

8. Et audivi vocem de cœlo iterum loquentem mecum, et dicentem : Vade, et accipe librum apertum de manu Angeli stantis super mare et super terram.

9. Et abii ad Angelum, dicens ei, ut daret mihi librum. Et dixit mihi : Accipe librum, et devora illum, et faciet amaricari ventrem tuum, sed in ore tuo erit dulce tanquam mel.

Ezech. 3, 1.

10. Et accepi librum de manu Angeli, et devoravi illum : et erat in

nant debout sur la mer et sur la terre, leva sa main vers le ciel,

6. Et jura par celui qui vit dans les siècles des siècles, qui a créé le ciel et ce qu'il contient, et la mer et ce qu'elle contient : Qu'il n'y aura plus de temps;

7. Mais qu'aux jours de la voix du septième Ange, quand il commencera à sonner de la trompette, le mystère de Dieu sera consommé, ainsi qu'il l'a annoncé par les prophètes, ses serviteurs.

8. Et j'entendis la voix du ciel me parlant de nouveau, et me disant : Va, et prends ce livre ouvert de la main de l'Ange qui se tient debout sur la mer et sur la terre.

9. Et j'allai vers l'Ange, lui disant de me donner le livre. Et il me dit : Prends le livre et dévore-le, et il te causera de l'amertume dans le ventre, mais dans ta bouche il sera comme du miel.

10. Et je pris le livre de la main de l'ange et je le dévorai, et il était

---

mule grandiose du serment relatée au ℣ 6, se lit en partie aux passages précités de nos saints livres, — *Tempus non erit amplius*. Il ne faut pas entendre ces mots en ce sens que le temps va cesser, c.-à.-d., que le monde va finir; mais que l'accomplissement des menaces de Dieu, l'heure de ses châtiments ne vont plus tarder. Le temps de sa patience et de son support sont passés, ainsi qu'il est dit formellement au ℣ suiv. — *Consummabitur mysterium Dei*. Par le mystère ou secret de Dieu, il faut entendre les fléaux qui seront les avant-coureurs de la fin du monde, et la fin du monde qui sera elle-même le dernier châtiment de cette terre destinée à être purifiée par le feu de la justice divine, II Petr. III, 10-13. Cette terrible catastrophe, est appelée par notre Divin Sauveur, du nom de consommation. Matth. XIII. 39, 40, 49; XXIV, 3, 14; XXVIII, 20. — *Servos suos prophetas*. Comp. II Petr. III, 2 et la note. Par ces prophètes, il faut entendre ceux de l'Ancien et du Nouveau Testament, et même S. Jean, qui dans ce livre, renouvelle et développe toutes les prophéties concernant l'avénement du règne de Dieu et de Jésus-Christ, le châtiment final des méchants, l'exaltation finale des saints.

9. 10. *Accipe et devora eum... et devoravi eum*. Comp. Jerem. XV, 16; Ezech. III, 1-3. Dans ces deux passages, comme dans celui de S. Jean, il ne s'agit pas d'expressions allégoriques, mais d'un fait que ces trois prophètes ont éprouvé pendant leur vision. Cette action symbolique de dévorer le livre, signifie le soin avec lequel Jérémie, Ezéchiel et S. Jean, devaient conserver le souvenir de leurs visions et en faire l'objet constant de leurs pensées. — *In ore... tamquam mel*. La douceur que cause ce livre, signifie la joie dont Dieu inonde les âmes auxquelles il se communique par ses révélations. Comp. Ps. CXVIII, 103. — *Amaricatus est venter meus*. Cette amertume représente la peine que causait à S. Jean la prévision de tant de malheurs. Comp. Jerem. IV, 19. « Cum perceperis (o Joannes), oblectaberis eloquii divini dulcedine; sed amaritudinem senties cum prædicare et operari cœperis quod intellexeris. » Tichon. in Apoc. Hom. VIII.

dans ma bouche, doux comme du miel, et lorsque je l'eus dévoré, mon ventre sentit de l'amertume :

11. Et il me dit : Il faut que tu prophétises encore pour beaucoup de nations, de peuples, de langues et de rois.

ore meo tanquam mel dulce : et cum devorassem eum amaricatus est venter meus :

11. Et dixit mihi : Oportet te iterum prophetare gentibus et populis, et linguis, et regibus multis.

CHAPITRE XI

Le parvis du temple et la ville sainte sont abandonnés à la profanation des gentils (℣℣. 1-2). — Prédication des deux témoins, et prodiges qu'ils opèreront (℣℣. 3-6). Ils sont mis à mort par la bête qui monte de l'abime : vie des méchants à cette occasion (℣℣. 7-10). — Les deux témoins ressuscitent et montent au ciel (℣℣. 11-13). — Septième trompette : troisième et dernier malheur. Annonce du jugement dernier. Fléaux qui le précèdent (℣℣. 14-19).

1. Et un roseau me fut donné, semblable à une verge, et il me fut dit : Lève-toi et mesure le temple de Dieu, et l'autel, et ceux qui y adorent :

2. Quant au parvis, qui est devant le temple, mets-le de coté : et ne le mesure pas, car il a été abandonné aux Gentils, et ils fouleront aux pieds la cité sainte pendant quarante deux mois :

1. Et datus est mihi calamus similis virgæ, et dictum est mihi : Surge, et metire templum Dei, et altare, et adorantes in eo :

Ezech. 40, 3.

2. Atrium autem, quod est foris templum, ejice foras : et ne metiaris illud, quoniam datum est gentibus, et civitatem sanctam calcabunt mensibus quadraginta duobus :

Opp. S. Aug. Tom III, Append. On peut dire aussi que l'explication de ces mots : « amaricatus est etc. » peut se trouver dans l'ordre donné à S. Jean, au verset suivant. Comp. Mich. II, la première partie du ℣ 11.

11. — *Dixit mihi.* Le grec a ce verbe au pluriel, sans que le sujet soit énoncé. Comp. pl. b. XII, 6., « ut ibi pascant eam. » — *Iterum.* Tu vas recevoir et consigner par écrit de nouvelles visions concernant les peuples etc. Par ce livre tu seras un prophète aux yeux des nations et des rois de la terre.

1. — *Calamus similis virgæ.* Comp. pl. b. XXI, 15 ; Ezech. XL, 3 et suiv. — *Et dictum est.* Le texte grec porte : « dicens. » Cette construction est irrégulière. Ce participe, grammaticalement parlant, devrait se rapporter au subst. « calamus. » Il se rapporte à celui qui met cette mesure dans la main de S. Jean. — — *Templum Dei et altare.* Ici et aux versets suivants, l'Apôtre emploie des expressions se rapportant au temple et à la ville de Jérusalem. Mais la suite du chap. fait voir que dans la pensée de S. Jean, par le temple et la ville sainte, ℣ 2, il faut entendre l'Eglise de Jésus-Christ, et les persécutions qu'elle aura à souffrir à la fin des temps. C'est ce que nous ferons ressortir, en commentant la suite du chap. — *Et adorantes in eo.* Cet accusatif est régi par le verbe, compter, dénombrer, qui est sous-entendu.

2. — *Atrium..., ne metiaris illud, quoniam etc.* Ainsi, d'après le ℣ 1, S. Jean reçoit l'ordre de mesurer le temple et l'autel, parcequ'ils ne doivent pas cesser de subsister : et de compter les adorateurs fidèles, parcequ'il y en aura toujours. En effet, l'Eglise de Jésus-Christ est indéfectible ; elle subsistera toujours avec ses ministres et son sacrifice eucharistique, désignés par l'autel et le temple. Il y

3. Et dabo duobus testibus meis, et prophetabunt diebus mille ducentis sexaginta, amicti saccis.

3. Et je donnerai *mission* à mes deux témoins, et ils prophétiseront pendant mille deux-cent-soixante jours, revêtus de sacs.

---

aura toujours un nombre quelconque de fidèles catholiques qui adoreront Dieu, et Jésus-Christ le Fils de Dieu fait homme. Par le Parvis, qui doit être abandonné aux Gentils, nous croyons qu'il faut entendre ce nombre si grand de mauvais chrétiens qui renonceront à leur foi, se sépareront de Jésus-Christ et de son Eglise, et redeviendront comme un peuple de païens. C'est du reste, ce que nous voyons dès notre époque. Le parvis, c.-à.-d. la partie laïque de l'Eglise, n'est-elle pas livrée par ses passions et son incrédulité, aux Gentils, c.-à.-d. à un paganisme renaissant? C'est bien à cela que tendent ces chefs pervers des sociétés secrètes, qui s'attachent partout à déchristianiser les individus et les nations. — *Ejice foras.* Aussi les nations ou sociétés se sépareront de l'Eglise, et par là même de Jésus-Christ, qui, à son tour, bannira de son Eglise sur la terre et dans le ciel, tous ces chrétiens apostats. — ***Civitatem sanctam calcabunt.*** Cette cité ou ville sainte foulée aux pieds, n'est-ce pas l'Eglise que nos sociétés modernes avilissent et asservissent de plus en plus? Or cela se fera encore d'une manière plus violente et plus générale aux temps de la grande et finale persécution, dont S. Jean parle ici. — *Mensibus quadraginta duobus,* c.-à.-d. trois ans et demi. Comp. pl. b. XII, 14; Dan. VII, 25; XII, 7. Faut-il prendre cette expression à la lettre, et en conclure que la grande persécution finale durera tout ce laps de temps.? Ou bien, faut-il ici, comme dans d'autres passages de l'Apocalypse, prendre ce nombre déterminé pour un nombre indéterminé? C'est le secret de Dieu; l'avenir seul pourra le dévoiler.

3-12. Les deux témoins dont il est parlé dans ces versets, ne sont pas deux genres de prédicateurs, comme le pensent beaucoup de protestants et quelques catholiques, mais deux individus, ainsi que le reconnaît, avec bonne foi, le protestant Dusterdieck. Une tradition fort imposante dans l'Eglise, nous dit que ces deux témoins seront Enoch et Elie. Cette tradition s'appuie : 1° sur Math. XVII, 11; Eccli. XLIV, 16. 2° Sur l'interprétation que des pères en grand nombre ont donné de nos versets, en les appliquant à ces deux saints personnages de l'Ancien Testament. Cette tradition est formulée par les Pères suivants : S. Jean Damascène [De fide orthodox. lib. IV, 27]; Théodoret [in Malach. IV; in Dan. XII]; S. Ephrem [orat. de Antichr.]; S. Cyrille d'Alex. [in Malach. IV]; S. Grég. le Gr. [Moral. lib. IX, cap. IV, in Ezech. Hom. XII]; S. Hilaire de Poitiers [in Math. XX]; S. Jérôme [Ep. LIX ad Marcell. éd. Vallars. in Math. Capp. XI, XVIII]; S. Aug. [de Gen. ad litter. lib. IX, 6; Ep. CXCIII, 5; Serm. CCXCIX, 11; De civ. Dei, lib. XX. Capp. XXIX, XXX]; S. Ambr. [in Luc, lib. I, 36; in ps. XLV]; S. Chrys. [in Math. Hom. LVII, in I Thess. Hom. IX]; Origène [Tom. IV, p. 92; Tom. III, p. 572]; S. Hippolyte [Orat. de antichr.]; Tertullien [De anim. capp. XXXV, et L]; S. Justin [Dialog. cum Tryph., p. 145 ed. Maran]. A la suite de ces Pères, il faut citer : Primaise, Alcuin, Arétas, et tous les interprètes catholiques, à une petite exception près. Il est vrai, que Bossuet et Calmet font partie de cette exception. Mais le grand évêque de Meaux avait oublié dans son commentaire, ce qu'il avait écrit dans sa préf. à l'Apocalypse. « Il faut être *plus que téméraire* pour improuver la tradition de la venue d'Enoch et d'Elie, à la fin des siècles, puisqu'elle a été reconnue de tous ou de presque tous les Pères. » Et quelques lignes pl, h., il dit que « ce ne sont pas seulement les Pères latins qui établissent le retour d'Enoch : les Grecs aussi y sont exprès. » Et remarquez que la plupart des Pères, que nous avons cités, s'appuient sur l'Apocalypse, dont ils donnent ainsi une exégèse à laquelle il est *plus que téméraire*, de s'opposer. Cette interprétation, ainsi que le fait observer le grand théologien, Noël Alexandre, « traditionis jure meritoque dici debet. » Aussi, nous ne comprenons pas comment Allioli et l'annotateur de Corn. Lap., aient pu encore nous proposer le sentiment, que Bossuet lui-même, regarde comme téméraire, en face de la tradition si imposante, concernant l'application de ces versets à Enoch et Elie. Nous devons en dire autant, du sentiment de Mgr Bovet et de Lafont-Sentenac, qui pensent que les deux témoins sont l'Eglise et la Synagogue. La suite du chap. montre jusqu'à la dernière évidence, qu'il s'agit ici de deux personnes au sens physique, et non pas de deux personnes au sens collectif.

3. — *Dabo duobus testibus... et prophetabunt.* Il n'est pas nécessaire de sous-entendre un accusatif après le premier verbe. La phrase est un hébraïsme; c'est comme s'il y avait : « et dabo... ut prophetent. » Je leur donnerai le pouvoir de etc. — Le verbe « prophetabunt « doit être pris ici dans ses deux sens, de prêcher et d'annoncer l'avenir. Car Enoch et Elie

4. Ce sont les deux oliviers et les deux candélabres qui sont en présence du Seigneur de la terre.

5. Et si quelqu'un veut leur nuire, un feu sortira de leur bouche, et dévorera leurs ennemis : et si quelqu'un veut les offenser, c'est ainsi qu'il faut qu'il soit tué.

6. Ils ont le pouvoir de fermer le ciel, pour qu'il ne pleuve pas durant les jours de leur prophétie : et ils ont sur les eaux le pouvoir de les changer en sang, et de frapper la terre de toute sorte de plaies, toutes les fois qu'ils le voudront.

7. Et lorsque ils auront fini leur témoignage, la bête qui monte de l'abîme, leur fera la guerre, les vaincra et les tuera.

8. Et leurs corps seront étendus

4. Hi sunt duæ olivæ et duo candelabra in conspectu Domini terræ stantes.

Zach. 4, 1.

5. Et si quis voluerit eos nocere, ignis exiet de ore eorum, et devorabit inimicos eorum : et si quis voluerit eos lædere, sic oportet eum occidi.

6. Hi habent potestatem claudendi cœlum, ne pluat diebus prophetiæ ipsorum : et potestatem ha bent super aquas convertendi eas in sanguinem, et percutere terram omni plaga, quotiescumque voluerint.

7. Et cum finierint testimonium suum, bestia, quæ ascendit de abysso, faciet adversum eos bellum, et vincet illos, et occidet eos.

Infr. 17, 8.

8. Et corpora eorum jacebunt in

---

auront cette double mission. — *Diebus mille*, etc. En supposant l'année de 360 jours, cela fait juste trois ans et demi. Mais voy. la fin de la note au ℣ précéd. — *Amicti saccis*. C'est l'habit de pénitence. Matth. XI, 21 ; Jerem. IV, 8 ; Joan. III, 5 ; Comp. Matth. III, 4. Ils porteront dans leurs vêtements, et ils pratiqueront dans leur vie, la pénitence qu'ils viendront prêcher aux hommes. Car, selon l'excellente remarque d'un auteur célèbre [Arnaud, Fréq. comm. préf.], si S. Jean-Bapt. est venu dans l'esprit d'Elie, celui-ci viendra dans l'esprit de Jean-Baptiste.

4. — *Hi sunt duæ olivæ*. Comp. Zach. IV, 3. Il ne faut pas croire que ce rapprochement est fait par S. Jean ; il est fait par celui qui lui parle. C'est un simple rapprochement d'expressions. Mais les deux oliviers de Zacharie et ceux de l'Apocalypse, sont deux visions différentes et n'ayant pas la même signification. — *Duo candelabra*. Enoch et Elie sont comparés à deux chandeliers ; parcequ'ils doivent éclairer les hommes par leur prédication et par leur vie. Comp. Joan. V, 35 ; Phil. II, 15 ; Math. V, 14, 36. « Qui secundum Christum facit et propter Christum facit... candelabrum est. » S. Aug. Serm. CCCXXXVIII, 2. — *Stantes*. Ce participe qui, en latin, devrait être au neutre, et en grec au féminin, se rapporte aux deux témoins. C'est une construction « ad sensum » Voy. Col. II, 15, note.

5. — *Ignis... de ore eorum* etc. Dieu a déjà donné à Elie, une première fois, ce pouvoir. IV Rois, I, 10-14 ; Eccli. XLVIII, 3 ; Comp. Jerem. V, 14. Ce pouvoir de se défendre contre leurs ennemis, sera conservé aux deux prophètes, jusqu'à ce que le temps de leur mission soit accomplie ; car cette mission terminée ils seront mis à mort, ℣. 7.

6. — *Potestatem claudendi cœlum*, etc. III Rois XVII, 1 ; Eccli. XLVIII, 3 ; Jac. V, 17. — *Convertendi eas in sanguinem*. Comme Moïse. Exod. VII, 19 ; Comp. Apoc. VIII, 8. — *Et percutere terram* etc. Ils auront le même pouvoir que Dieu donna à Moïse, pour frapper Pharaon et ses Egyptiens.

7. — *Bestia*. L'Antechrist, dont il sera parlé au chap. XIII. Nous espérons prouver, que la bête du ch. XIII, 1-10, est bien l'Antechrist, et non pas l'empire romain ressuscité, contrairement à ce que pense Lafont-Sentenac, et que la bête des ℣℣. 11-17, est le ministre principal, ou le faux prophète de l'Antechrist véritable. Il est assez naturel d'entendre ici par la bête, l'Antechrist, qui fera mettre à mort les deux témoins. — *Quæ ascendit de Abysso*. Cela ne veut pas dire que l'Antechrist sera une incarnation du démon, qui voudra par là, contrefaire l'incarnation du Fils de Dieu. Cela est contraire aux sentiments presque unanimes des Pères et des interprètes. Mais il sera assisté par Satan et animé de son esprit, plus qu'aucun autre homme. Comp. pl. b. XIII, 2.

8. — *In plateis civitatis magnæ... ubi et Dominus eorum* [des deux témoins] *crucifixus*

plateis civitatis magnæ, quæ vocatur spiritualiter Sodoma et Ægyptus, ubi et Dominus eorum crucifixus est.

9. Et videbunt de tribubus et populis, et linguis et gentibus corpora eorum per tres dies et dimidium, et corpora eorum non sinent poni in monumentis.

10. Et inhabitantes terram gaudebunt super illos, et jucundabuntur, et munera mittent invicem, quoniam hi duo prophetæ cruciaverunt eos qui habitabant super terram.

11. Et post dies tres et dimidium, spiritus vitæ a Deo intravit in eos. Et steterunt super pedes suos, et timor magnus cecidit super eos qui viderunt eos,

12. Et audierunt vocem magnam de cœlo, dicentem eis : Ascendite huc. Et ascenderunt in cœlum in

sur la place de la grande cité qui est appelée, en un sens spirituel, Sodome et Egypte, où leur Seigneur aussi a été crucifié.

9. Et des hommes de tribus et peuples et langues et nations diverses, verront leurs corps pendant trois jours et demi, et ils ne permettront pas que leurs corps soient mis dans un tombeau.

10. Et les habitants de la terre se réjouiront à cause d'eux, et seront dans l'allégresse et s'enverront mutuellement des présents, parce que ces deux prophètes tourmentaient ceux qui habitaient sur la terre.

11. Et, après trois jours et demi, l'esprit de vie venant de Dieu entra en eux, et ils se tinrent sur leurs pieds, et une grande frayeur accabla ceux qui les virent.

12. Et ils entendirent une grande voix du ciel, leur disant : Montez ici. Et ils montèrent au ciel dans

---

est. Il est impossible à un lecteur de bonne foi, de ne pas voir que la grande ville dont il est parlé est Jérusalem. Les quelques protestants qui ont voulu entendre ceci de Rome, siége des Papes; les catholiques comme Bossuet, Calmet, etc., qui ont pensé que cela pouvait s'appliquer à Rome redevenue païenne et privée des Pontifes romains, ou de toute autre ville, sont tout-à-fait contre la lettre du texte, qu'on ne doit pas abandonner sans de graves raisons. Ajoutez à cela, qu'au chap. XVI, 19, la grande ville nous est représentée comme distincte de Babylone qui est certainement la ville de Rome. Voyez notre note sur ce verset. Aussi, on peut dire que la grande majorité des interprètes catholiques et protestants, ont bien vu qu'il s'agit ici de Jérusalem. Comp. Luc. XIII, 33. Ce sera alors une grande ville, que l'Antechrist restaurera, agrandira, et qu'il rendra aux juifs infidèles, en haine de Jésus-Christ. Les mots « quæ spiritualiter » etc., confirment cette interprétation, puisque dans l'Ancien Testament, Jérusalem infidèle est appelée du nom de Sodome. Isai. I, 10 ; III, 9 ; Ezech. XVI, 49. — *Dominus eorum*. Remarquez cette expression. Jésus-Christ est appelé le seigneur d'Enoch et d'Elie, désignés ici d'après les Pères. Jésus-Christ, le Seigneur des prophètes de l'Ancien Testament, est donc Dieu.

9. On ne peut, ni on ne doit admettre cette réflexion de Calmet. « S. Jean dans tout ce passage, *attribue* aux deux témoins, ce qui était commun à tous ou à presque tous les martyrs. » La tradition a pris à la lettre ceci et ce qui concerne la résurrection des deux témoins. Il n'est pas permis de s'éloigner de ce sentiment, sans de puisssants motifs. Toute autre interprétation est arbitraire, et de plus elle fait, sans raison aucune, violence au texte.

10. — *Cruciaverunt eos qui* etc. Cela aura lieu de deux manières : 1° Par les prodiges dont il est parlé pl. h. vv. 5-6. 2° Par leur prédication et leur vie. Comp. Sap. II, 12-16. « Omnis malus ideo persequitur bonum, quia non illi consentit bonus (ni par sa vie, ni par sa parole) ad malum. » S. Aug. in ps. CXXVIII, 4. Ajoutez à cela, que les deux témoins feront aux méchants les menaces les plus terribles.

11-12. Nous le répétons; la tradition catholique formulée par les Pères et par les interprètes, à très-peu d'exceptions près, a entendu ces deux versets dans leur sens littéral. Ils y ont vu une résurrection véritable d'Enoch et d'Elie, et leur ascension au ciel. Appliquer ceci

une nuée, et leurs ennemis les virent.

13. Et à la même heure, il se fit un grand tremblement de terre, et la dixième partie de la ville tomba; et sept mille hommes furent tués dans le tremblement de terre; et les autres furent saisis de frayeur, et rendirent gloire au Dieu du ciel.

14. Le second malheur est passé: et voici que le troisième malheur viendra bientôt.

15. Et le septième Ange sonna de la trompette, et il y eut dans le ciel de grandes voix qui disaient: Le royaume de ce monde est devenu celui du Seigneur et de son Christ, et il règnera dans les siècles des siècles: Amen.

16. Et les vingt-quatre vieillards, qui sont assis en présence de Dieu sur leurs trônes, tombèrent sur leurs faces, et adorèrent Dieu disant:

nube, et viderunt illos inimici eorum.

13. Et in illa hora factus est terræmotus magnus, et decima pars civitatis cecidit; et occisa sunt in terræmotus nomina hominum septem millia; et reliqui in timorem sunt missi, et dederunt gloriam Deo cœli.

14. Væ secundum abiit: et ecce væ tertium veniet cito.

15. Et septimus Angelus tuba cecinit; et factæ sunt voces magnæ in cœlo dicentes: Factum est regnum hujus mundi, Domini nostri et Christi ejus, et regnabit in sæcula sæculorum: Amen.

16. Et viginti quatuor seniores, qui in conspectu Dei sedent in sedibus suis, ceciderunt in facies suas, et adoraverunt Deum dicentes:

---

au triomphe de l'Eglise sur le Paganisme, comme le font Bossuet et Calmet, c'est abandonner gratuitement la lettre du texte, et l'interprétation qu'en donne la tradition. Qu'on en juge par ce comment. de Calmet. « Les païens ne furent pas témoins sans doute de la glorification des martyrs dans le ciel; mais ils virent avec admiration la constance dans laquelle ils mouraient, et la joie que leur causait la ferme espérance d'aller jouir dans le ciel des couronnes éternelles. *C'était là en quelque sorte les voir monter au ciel* »!!

13. — *Nomina hominum*. Voy. pl. h. III, 4 note. Calmet explique le tremblement de terre de la grande ville, et la chute de la dixième partie de ses murs, etc., des guerres que Maxence, après s'être emparé de Rome, eût à soutenir contre Sévère d'abord, et puis contre Galère et Maximien Hercule! C'est pousser un peu loin, l'amour d'un système préconçu. — *Dederunt gloriam* etc. Comp. pl. b. XVI, 9; Jerem. XIII, 16. Ces mots détruisent de fond en comble l'interprétation de Calmet. — *Deo cœli*. Cette expression est tout naturellement amenée par le ℣. 12.

14. — *Væ secundum abiit*. Le premier est décrit IX, 1–12. Le deuxième, IX, 13-21. Le troisième annoncé ici, commence XIV, 15 et se continue, avec quelques intermèdes, jusqu'à la fin du XIX, chap.

15-19. Ces versets ne se rapportent pas à la description du troisième malheur, mais ils annoncent, par anticipation, le second avénement de Jésus-Christ, le jugement général qu'il va exercer, et la justice avec laquelle il va rendre à chacun selon ses œuvres.

15. — *Septimus Angelus*. Lafont-Sentenac, identifie cet Ange avec celui du ch. X, 1. C'est une erreur. Comp. VIII, 2 et 4. De plus le même auteur pense que ce septième Ange, identique à celui du ch. X, signifie le Pape qui existera à cette époque. Sur quoi repose cette supposition? — *Voces magnæ in cœlo*. S. Jean ne spécifie pas quelles sont ces voix. Cela a au fond peu d'importance, bien que des interprètes aient cru nécessaire d'émettre à ce sujet des suppositions toutes arbitraires et différentes les unes des autres. S'il fallait faire un choix, nous opterions pour le sentiment de ceux qui pensent que ces voix étaient celles des Anges. Mais nous le répétons, ce qu'il y a de mieux, c'est de s'abstenir. — *Factum est Regnum hujus mundi Domini nostri et Christi ejus*. Le règne de ce monde est attribué également à Dieu et à Jésus-Cfirist. Le règne légitime de ce monde appartient à Jésus-Christ, non-seulement comme Fils de Dieu, mais aussi comme Fils de Dieu fait homme. Toutefois il s'agit ici de son règne effectif qui n'aura lieu qu'à la fin du monde. Alors s'ac-

17. Gratias agimus tibi, Domine Deus omnipotens, qui es, et qui eras, et qui venturus es, quia accepisti virtutem tuam magnam et regnasti.

18. Et iratæ sunt gentes, et advenit ira tua, et tempus mortuorum judicari, et reddere mercedem servis tuis prophetis, et sanctis et timentibus nomen tuum, pusillis et magnis, et exterminandi eos qui corruperunt terram.

19. Et apertum est templum Dei in cœlo; et visa est arca testamenti ejus in templo ejus, et facta sunt fulgura et voces, et terræ motus et grando magna.

17. Nous vous rendons grâce, Seigneur, Dieu tout-puissant, qui êtes, qui étiez et qui devez venir, parceque vous avez saisi votre grande puissance, et que vous avez régné.

18. Et les nations se sont irritées; alors est arrivée votre colère et le temps de juger les morts et de donner la récompense aux prophètes vos serviteurs, et aux saints, et à ceux qui craignent votre nom, petits et grands, et d'exterminer ceux qui ont corrompu la terre.

19. Et le temple de Dieu dans le ciel fut ouvert, et l'on vit l'arche de son alliance dans son temple, et il se fit des éclairs, des voix et un tremblement de terre et une grande grêle.

---

complira entièrement cette parole du Sauveur: Le prince, c.-à-d. l'usurpateur de ce monde, le démon, en sera définitivement chassé, pour être relégué aux enfers. C'est là que s'exercera exclusivement son action malfaisante. — *Regnabit*. Le verbe est au singulier, non pas parce qu'il se rapporte exclusivement à Dieu, mais parce que le règne de Dieu et celui de Jésus-Christ ne font qu'un. I Cor. XV, 24-28.

17. — *Qui es et qui eras*. — Voy. pl. h. I, 4 note. — *Accepisti virtutem tuam magnam, et regnasti*. O Dieu tout-puissant, vous avez employé votre puissance; l'effet n'a pas tardé à s'en suivre. Votre règne effectif s'est aussitôt établi et manifesté. Comp. « dixit et facta sunt. » Ps. XXXII, 9. et de même: « Accepisti virtutem... et regnasti. »

18. — *Iratæ sunt gentes*. Cette colère impuissante, cette guerre sacrilège des nations contre Dieu, sera développée, expliquée dans ses traits principaux, aux chapp. XII-XV. — *Et advenit ira tua*. Le détail en est donné aux chapp. XVI-XIX. — *Tempus mortuorum judicari*. Pl. b. XX, 11-13. — *Reddere mercedem... pusillis et magnis*. Chapp. XXI-XXII. — Cette récompense finale regarde le corps et non pas l'âme, dont le sort est fixé immédiatement après sa séparation d'avec le corps, XIV, 17; XX, 6. — *Et exterminandi etc.* XIX, 17-21; XX, 9-10, 14-15. Par toutes ces citations, on voit bien que, dans les ᵛᵛ 15-18, S. Jean nous parle par anticipation et en abrégé, des choses qu'il va voir, entendre et nous décrire plus en détail dans les chapp. suivants.

19. Ce que voit ici S. Jean est un signe que Dieu exauce les prières de ses saints. Le jugement, la récompense et le châtiment dont il vient d'être parlé vont avoir lieu. Il n'est donc pas nécessaire de regarder ce verset comme se rapportant au ch. suiv., ainsi que le veulent certains interprètes. Au VIIIᵉ répons de l'office, et dans l'épître, à la messe du 15 août, l'Eglise unit ce verset au chap. suiv. Mais cela prouverait que le chap. suiv. doit s'entendre dans le sens littéral, de la Sainte Vierge, ce que n'admettent pas ces interprètes. En quoi ils ont raison. Car, par cet emploi liturgique qu'elle en fait, l'Eglise n'a pas entendu définir le sens de ces versets; elle se borne à en faire une application. — *Terræ motus*. Grec βρονταί, des coups de tonnerre.

CHAPITRE XII

Femme revêtue du soleil (✝✝. 1-2). — Dragon à sept têtes : il s'arrête devant la femme pour dévorer son enfant. Protection de Dieu sur la mère et l'enfant (✝✝. 3-6). — Combat des bons et des mauvais Anges. Le Dragon est, avec ses Anges, précipité du ciel (✝✝. 7-9). — Cantique dans le ciel (✝✝. 10-12). — Le Dragon fait la guerre à la femme, sans qu'il puisse la faire périr (✝✝. 13-16). — Le Dragon, dans sa colère, tourne ses attaques contre les enfants de la femme (✝✝. 17-18).

1. Et un grand prodige parut dans le ciel : une femme revêtue du soleil, la lune sous ses pieds et sur sa tête une couronne de douze étoiles.

2. Elle était enceinte, et criait en

1. Et signum magnum apparuit in cœlo : Mulier amicta sole, et luna sub pedibus ejus, et in capite ejus corona stellarum duodecim.

2. Et in utero habens, clamabat

---

1. — *Signum magnum.* Le subst. signifie ici un symbole et non pas un prodige. S. Jean ne veut pas dire qu'il apparut dans le ciel, un grand prodige, mais un grand symbole, c.-à.-d. le symbole ou la figure d'une grande chose. Ce qui détermine ce sens, c'est que dans toutes ses autres visions, les choses qu'il voit sont réelles et elles annoncent ce qu'elles signifient, par ex. VI, 3 et suiv. ; VIII. 7-9 etc. Au lieu qu'ici l'apparition merveilleuse et grandiose qu'il a sous les yeux, est une figure, un symbole, et nullement une prophétie. — *Mulier amicta sole... duodecim.* Les Pères et les interprètes sont unanimes, pour reconnaître ici l'Eglise, ainsi du reste que le fait voir clairement la suite du chap. Le soleil représente Jésus-Christ qui éclaire son Eglise; la lune indique le monde dont l'Eglise est la reine, en ce sens qu'elle dirige l'humanité vers le ciel, et qu'elle lui apprend à se mettre au-dessus des choses de ce monde. « Sancta Ecclesia, quia superni luminis splendore protegitur, quasi sole vestitur; quia vero cuncta temporalia despicit, lunam sub pedibus premit. » S. Grég. Pape, Moral. XXXIV, 12. S. Aug. avait déjà donné la même interprétation; in Psalm. CXLII, 3. Des interprètes modernes entendent par la lune, la Synagogue, tige de l'Eglise. L'un d'eux même, ajoute que l'opinion de ceux qui voient symbolisées par la lune, les puissances terrestres, est peu fondée. Cependant, elle a pour elle l'autorité de deux docteurs de l'Eglise. Celle qu'il défend, sur quelles autorités s'appuie-t-elle ? On explique des Apôtres et de leurs successeurs, les douze étoiles qui forment une couronne au-dessus de la tête de cette femme mystérieuse. Ces étoiles pourraient aussi s'entendre de la généralité des fidèles de toute nation, figurée par un nombre qui fait allusion à celui des tribus d'Israël. — On sait que l'Eglise catholique explique ce verset, mais dans un sens purement accommodatice, à la glorieuse Marie, la sainte et virginale Mère de notre Divin Sauveur. Le soleil, désigne encore ici Jésus-Christ : la lune, signifie les créatures célestes et terrestres dont Marie est la reine. Par les douze étoiles, les interprètes entendent, les uns, les apôtres, les autres, douze prérogatives de la Sainte Vierge. On peut lire sur l'application de ce verset à la glorieuse mère du Sauveur, S. Bernard, Sermon pour le Dim. dans l'octave de l'Assomption. Remarquons que, comme dans son sens littéral, ce verset s'applique à l'Eglise, à elle aussi, s'appliquent les versets suiv., au lieu que l'application à la Sainte Vierge ne peut se continuer aux versets suiv., ainsi que le remarquera facilement tout lecteur. Il faut conclure de tout ceci que les protestants se donnent une peine bien inutile lorsqu'ils s'évertuent à prouver que dans son sens littéral, ce verset ne peut s'entendre de la Vierge Marie. Car aucun catholique n'a soutenu le contraire. Tous ont toujours reconnu que cette application n'était pas littérale.

2. — Ce verset indique fort bien ce que l'Eglise a souffert, souffre et souffrira jusqu'à la fin des âges pour se recruter, se maintenir et se développer aux différentes époques et

parturiens, et cruciebatur, ut pariat.

3. Et visum est aliud signum in cœlo : et ecce draco magnus rufus, habens capita septem et cornua decem ; et in capitibus ejus diademata septem.

4. Et cauda ejus trahebat tertiam partem stellarum cœli, et misit eas in terram ; et draco stetit ante mulierem, quæ erat paritura, ut, cum peperisset, filium ejus devoraret.

enfantant, et souffrait les douleurs de l'enfantement.

3. Et un autre prodige parut dans le ciel : voilà un grand dragon roux, ayant sept têtes et dix cornes ; et sur ses têtes sept diadèmes.

4. Et sa queue entraînait la troisième partie des étoiles du ciel, et les jeta sur la terre ; et le dragon s'arrêta devant la femme qui allait enfanter, pour dévorer son fils aussitôt qu'elle aurait enfanté.

---

parmi les générations humaines, depuis Jésus-Christ. Comp. pl. b. ℣ 17. Un auteur moderne [Steffann. Entretiens sur l'Apoc. en allemand. Berlin 1872, p. 145], explique ce verset, uniquement des persécutions des derniers temps, et il cite à l'appui la comparaison des souffrances de Sion avec celles de l'enfantement. Jérem. IV, 31 ; Michée IV, 9-10. Mais la suite de notre chap. indique qu'il faut absolument entendre un enfantement réel, bien que spirituel, de l'Eglise. Comp. Gal. IV, 19. « Ama matrem tuam, sed noli spernere Ecclesiam, *quæ te genuit* ad vitam æternam... Ex ipso parentum amore perpende quantum diligere debeas Deum et Ecclesiam. » S. Aug. Serm. CCCXLIV, 2. « Generat Deus de Ecclesia filios. » Id. « Quotidie parit (Ecclesia). » Id. Enchir. XXXIV. « Nec habebit Deum patrem, qui Ecclesiam noluerit habere matrem. » Id. ad catech. de Symb. Serm. IV, 13.

3. — *Ecce Draco magnus.* C'est Satan, le chef des Anges réprouvés. ℣℣ 4, 7-12. — *Rufus.* La couleur rousse du dragon, indique le sang des martyrs qu'il fait mettre à mort., Comp. pl. b. XVII, 6, et la dénomination d'homicide que Jésus-Christ lui attribue, Joan. VIII, 44. L'adjectif grec πυρρός qui signifie couleur de feu, peut aussi être une allusion au supplice du feu auquel Satan est condamné avec ses Anges et leurs coupables adhérents. Pl. b. XX, 10 ; XIV, 9-11. Math. XXV, 41. — *Capita septem et cornua decem.* etc. Ces attributs se retrouvent sur la bête dont il va être parlé XIII, 1 ; XVII, 7 ; avec ces deux différences, que dans les deux derniers passages, la bête a dix diadèmes, tandis que le dragon n'en a que sept : et que de plus, les diadèmes sont sur les cornes de la bête et sur les têtes du dragon. Comp. XIX, 12, où il est dit du cavalier qui représente Jésus-Christ, qu'il porte sur sa tête, *beaucoup* de diadèmes sans que le nombre en soit spécifié. Au chap. XVII, nous tâcherons de donner la signification des sept têtes et des dix têtes de la bête. Cette signification est-elle la même pour les attributs du dragon et pour ceux de la bête ? Nous pensons que oui. Ce sentiment est commun parmi les interprètes, et il parait tout-à-fait acceptable. Le dragon et la bête portent les mêmes attributs, parceque la puissance de la bête lui vient du dragon, XIII, 2. Les têtes, les cornes, les diadèmes de la bête, ne sont que l'emblème des causes et des effets provenant de la mauvaise et pernicieuse influence du serpent infernal. Quant à la différence entre le nombre des diadèmes dans le dragon et dans la bête, nous croyons qu'elle provient de ce que les diadèmes ne sont chez le dragon qu'un emblême, et dès lors le nombre importe peu. Tandis que ceux de la bête sont des emblèmes *prophétiques*, XVII, 12. Si maintenant on voulait pousser plus loin les investigations et nous demander pourquoi le dragon n'apparaît qu'avec sept diadèmes ; nous répondrions qu'ici le nombre ayant peu d'importance, il y a autant de diadèmes que de têtes : tandis que pour la bête, la signification des têtes et des cornes surmontées de diadèmes se rapportant à des choses différentes mais réelles, XVII, 9-12 ; la proportion entre le nombre des têtes et des couronnes ne pouvait plus exister.

4. — *Et cauda ejus... in terram.* On peut expliquer cette phrases de deux manières. Ou bien la prendre avec de nombreux interprètes, comme une parenthèse se rapportant, ainsi que les versets 7-9, à la révolte et à la chute des mauvais Anges ; ou bien y voir une allusion prophétique aux terribles et dernières séductions du démon à la fin des temps. Nous croyons que cette seconde interprétation doit être préférée, parce que cette phrase se trouve entre deux autres, le ℣. 2, et la seconde moitié du ℣. 4, qui sont prophétiques. Cette interprétation admise, on peut plus facilement rendre raison des mots employés dans cette phrase. — *Cauda ejus.* Si ce désastre, la chute

5. Et elle enfanta un fils mâle qui devait gouverner toutes les nations avec un sceptre de fer, et son fils fut enlevé vers Dieu et vers son trône.

5. Et peperit filium masculum, qui recturus erat omnes gentes in virga ferrea; et raptus est filius ejus ad Deum et ad thronum ejus.

---

d'un si grand nombre d'étoiles, nous est représenté comme produit par la queue du dragon; cela ne tient pas, ainsi que le disent quelques auteurs, à ce que la force de cet animal est dans sa queue et non dans sa gueule. Car ceci est fort contestable au moins pour les grosses espèces des serpents, dont la force réside plutôt dans les spirales de leurs corps, au moyen desquelles ils étouffent leurs malheureuses victimes, et leur brisent les os. Nous pensons plutôt que ceci indique les apostasies causées dans les derniers temps, par ces persécuteurs, que S. Jean appelle la queue du dragon. — *Tertiam partem stellarum cœli.* Par les étoiles du ciel, il ne faut pas entendre ici, comme sens littéral du passage, les Anges révoltés et déchus, mais les fidèles de toute condition, que le dragon entraîne à leur perte par toutes sortes de moyens. Ce passage ne peut être appliqué aux Anges entraînés par Lucifer, que dans un sens accommodatice. — Quant aux mots « tertiam partem, » ils ne doivent pas être pris au pied de la lettre. Car cela prouverait que le nombre des réprouvés, n'est que le tiers de celui des élus; ce qui est contraire à la parole formelle du Sauveur, Math. xx, 16. Cette expression signifie seulement le grand nombre de ceux qui sont séduits par le dragon. — *Et misit ea; in terram.* « Cœlum namque est Ecclesia... Sed draconis cauda in terram stellas dejicit, quia illa Satanæ extremitas... quosdam quos velut electos Dei in Ecclesia invenit, obtinendo [c.-à-d. superando] reprobos ostendit. » S. Greg. Papa, in Cap. XL, Job. — *Et draco stetit* etc. Nous avons déjà dit qu'à raison du ℣. 3 qui est prophétique, il ne faut pas voir dans cette seconde moitié du verset, un fait déjà passé, à l'époque de la composition de l'Apocalypse. Le verbe « stetit » est au passé, uniquement parce que S. Jean rend compte d'une vision qu'il a eue. Cette vision est un fait passé, mais ce qu'elle signifie est à venir. Ce fait à venir, est indiqué aux ℣℣. suiv. Nous allons essayer de voir ce que cela peut être.

5. — *Et peperit filium masculum qui recturus erat omnes gentes in virga ferrea.* Ce verset est passablement difficile à expliquer. Aussi les interprétations abondent, ce qui ne contribue pas peu à augmenter la difficulté. Quel est cet enfant mâle dont il est ici question? Plusieurs interprètes pensent qu'il s'agit du Messie, de Jésus-Christ, dont S. Jean annonce par cette expression le second avénement. Nous ne pouvons admettre ce sentiment pour les raisons suivantes. 1° Il ne s'agit ici nullement du second avénement, mais des faits terribles qui doivent le précéder. 2° Jésus-Christ ne peut, ni à son premier, ni à son second avénement, être regardé comme l'enfant de l'Eglise qui est son épouse, et nullement sa mère. On ne peut en aucune façon dire qu'il a été ou qu'il doit être enfanté par elle. Il ne peut entrer dans l'esprit d'aucun lecteur sérieux que par cette phrase : Cette femme [qui est l'Eglise] a mis au monde un enfant mâle, l'Esprit-Saint ait voulu signifier et annoncer le second avénement de Jésus-Christ, qui doit venir juger l'Eglise toute entière, dans la personne de tous ses enfants, élus ou réprouvés. Le rationaliste lui-même, qui ne voit dans l'auteur de l'Apocalypse, qu'un poète et non pas un écrivain inspiré et un prophète, ne saurait de bonne foi accepter un pareil sens. 3° Pour appliquer cette phrase à Jésus-Christ, au Messie, il faudrait par la femme dont il est parlé dans ce chap., entendre la Synagogue, et non pas l'Eglise. Mais ceci est tout-à-fait contraire au chap. entier. Aussi aucun père, aucun interprète soit catholique, soit protestant, n'a donné cette interprétation. On pourrait nous objecter les mots « qui recturus erat [ou *erit* selon le grec et quelques mss. latins]... in virga ferrea. » Ces mots semblent indiquer tout naturellement Jésus-Christ, le Messie. Mais nous répondrons, que pl. h. II, 26-27, ces mêmes expressions du psalmiste ont été appliquées par Jésus-Christ lui-même à ses élus. Elles peuvent donc sans inconvénient recevoir ici la même application. Aussi, d'autres exégètes embrassent un second sentiment qui entend par l'enfant dont il est parlé, la généralité des élus, et surtout des martyrs, soit des premiers, soit des derniers temps de l'Eglise. Mais 1° nous ne croyons pas qu'il faille admettre cette disjonctive. Car il s'agit dans ce chap., et les suiv., des évènements devant avoir lieu dans les derniers temps. 2° Nous ne croyons pas non plus qu'on puisse y voir les martyrs des derniers temps. Les mots du ℣. 17 « cum reliquis de semine ejus, » supposent une distinction entre les enfants dont il est parlé au ℣. 17, et le « filium masculum » de notre verset. Reste un troisième sentiment qui, par cet enfant mâle de la femme entend le peuple

6. Et mulier fugit in solitudinem, ubi habebat locum paratum a Deo, ut ibi pascant eam diebus mille ducentis sexaginta.

7. Et factum est prælium magnum in cœlo : Michael et angeli ejus præliabantur cum dracone, et draco pugnabat, et angeli ejus;

6. Et la femme s'enfuit dans le désert, où elle avait un lieu préparé par Dieu, pour qu'on l'y nourrisse mille deux cent soixante jours.

7. Alors il se livra un grand combat dans le ciel : Michel et ses anges combattaient contre le dragon, et le dragon combattait ainsi que ses anges.

---

juif parmi lequel tant de conversions s'opérèrent du temps des Apôtres. Nous adoptons pleinement la première partie de cette interprétation, et nous croyons à la suite de ces interprètes, que les mots « filium masculum » signifient le peuple juif, désigné par cette même expression au chap. LXVI, 7 d'Isaïe qui annonce ainsi dans ce même chap. les miséricordes futures de Dieu envers son peuple d'Israël. Seulement, nous pensons qu'il est ici question de la grande conversion des Juifs, qui doit avoir lieu à la fin des temps. 1° Parce qu'il s'agit des derniers âges de l'Église et non pas des premiers. 2° Parce que cette interprétation maintient cette différence entre l'enfant mâle de la femme, et ceux dont il est parlé au ℣. 17. 3° Cette même interprétation a le mérite de rendre raison de l'acharnement si grand du dragon contre la femme, à la suite de l'enfantement du fils mâle. Cet enfantement occasionne une recrudescence de persécutions contre l'Eglise, après lesquelles le dragon se tourne contre les autres enfants de la femme, qu'il avait presque négligés pour assouvir sa rage contre l'Eglise et son enfant mâle. Ce sentiment nous paraît fournir l'explication la plus naturelle, la plus aisée des versets suiv., et de leur enchaînement, ainsi que nous espérons le faire voir au lecteur. Qu'il veuille bien ne pas condamner notre interprétation, avant d'avoir fait une lecture attentive et impartiale de la suite de notre comment. sur le chap. qui nous occupe. — *Et raptus est filius ejus,* etc. D'après tout ce que nous venons de dire, il ne faut pas voir dans ces paroles une allusion, ou une application à faire à l'ascension glorieuse de Jésus-Christ. Cette expression indique le triomphe des élus qui, par le martyre, entrent en possession du bonheur éternel, et échappent ainsi à tout jamais à la haine, désormais impuissante du dragon. Ces martyrs dont il est question, sont ces juifs convertis qui seront mis à mort en grand nombre, pour le nom de Jésus.

6. Ce verset indique la grande pérsécution qui forcera l'Eglise des derniers temps à se réfugier dans des retraites cachées, à l'instar de la primitive Eglise, abritée dans les catacombes. — *Diebus mille* etc. Voy. pl. h. XI, 2, 3.

7-12. Pour bien juger du sens du combat dont il est parlé aux versets 7-9, il faut remarquer que ces versets se rattachent nécessairement à toute la suite du chap. Ce point bien établi, il n'est pas difficile de se convaincre que le combat que S. Jean a vu et qu'il retrace ici, ne se rapporte pas à la révolte et à la chute primordiales des mauvais Anges. 1° Parceque ce fait est complétement étranger à l'objet des visions de ce chap. qui ont trait aux derniers temps. 2° Ces mots des versets 10-12 : « *Nunc*... et Christi ejus... accusator fratrum nostrorum... ipsi vicerunt... descendit diabolus... sciens quod modicum tempus habet » prouvent, selon nous, jusqu'à l'évidence, que ce combat n'est pas une allusion à la révolte des mauvais Anges, mais à un combat entre le bien et le mal aux derniers temps. Nous pensons donc que par ce combat représenté à S. Jean, il faut entendre les efforts divers des bons et des mauvais Anges, au sujet de la conversion future des Juifs. Les mauvais Anges chercheront par tous les moyens à l'empêcher, tandis que les bons s'emploieront à la faire réussir. Au moyen de ce sens, que nous soumettons au lecteur, on se met à même de bien expliquer toute la suite du chap., ainsi que nous allons essayer de le faire. Ceux qui par S. Michel et ses Anges, entendent Constantin le Grand, ou d'autres souverains se levant pour défendre l'Eglise, nous paraissent amoindrir cette vision grandiose.

7. — *Factum est prælium in cœlo.* Il faut donner à ce combat la même réalité qu'à toutes les autres visions de l'Apoc., c.-à.-d. une réalité *subjective*. S. Jean a vu ce combat, mais il l'a vu en esprit. — *Michael* etc. Il ne faut pas s'étonner, si dans ce combat, qui a lieu au sujet de la conversion des Juifs, S. Michel est à la tête des bons Anges. Ce grand Archange, préposé à la garde du peuple Juif, Dan. X, 21; XII, 1, ne peut rester étranger à la conversion du peuple auquel il continue à s'intéresser. Cette part si grande dans ce combat, S. Michel la prend dans l'intérêt de l'Eglise de Jésus-Christ, confiée à sa garde, et aussi dans celui du peuple Juif. Car cette conversion procurera une grande gloire à Jésus-Christ, une grande consolation à son Eglise, et un grand bien au

8. Et ils ne prévalurent pas, et leur place ne se trouve plus dans le ciel.

9. Et ce grand dragon, l'antique serpent qui est appelé diable et satan, et qui séduit le monde entier, fut précipité sur la terre, et ses anges furent rejetés avec lui.

10. Et j'entendis une grande voix dans le ciel disant : Maintenant est établi le salut, la force et le règne de notre Dieu, et la puissance de son Christ, parce que l'accusateur de nos frères, qui les accusait devant notre Dieu jour et nuit, a été précipité.

11. Et eux l'ont vaincu par le sang de l'Agneau et par la parole de leur témoignage, et ils n'ont pas aimé leur vie; ils ont même accepté la mort.

8· Et non valuerunt, neque locus inventus est eorum amplius in cœlo.

9. Et projectus est draco ille magnus, serpens antiquus, qui vocatur diabolus et satanas, qui seducit universum orbem; et projectus est in terram, et angeli ejus cum illo missi sunt.

10. Et audivi vocem magnam in cœlo dicentem : Nunc facta est salus et virtus et regnum Dei nostri, et potestas Christi ejus, quia projectus est accusator fratrum nostrorum, qui accusabat illos ante conspectum Dei nostri die ac note.

11. Et ipsi vicerunt eum propter sanguinem Agni, et propter verbum testimonii sui, et non dilexerunt animas suas usque ad mortem :

---

peuple Juif. On comprend facilement, qu'il se livre à ce sujet, un grand combat entre les Anges du mal et ceux du bien : ce combat est le symbole des grandes luttes qui auront lieu pour amener ou pour empêcher cette grande conversion.

8-9. — *Neque locus... et projectus est* etc. Ces expressions pourraient au premier abord, faire croire qu'il s'agit de la révolte et de la chute des mauvais Anges. Mais l'Apôtre ne fait que retracer le résultat de la lutte qu'il a vue en esprit, et qui se rapporte à une lutte future, c.-à.-d. à celle des derniers temps, surtout au sujet de la conversion du peuple Juif, ainsi que nous venons de le dire. — *Serpens antiquus*. Cette même expression se rencontre souvent dans les écrits des rabbins. C'est une allusion manifeste au serpent du paradis terrestre. « Cavendus et metuendus est inimicus... latenter obrepit... occultis accessibus serpit, unde et nomen serpentis accepit. Ea est ejus semper astutia, ea est circumveniendi hominis cœca et latebrosa fallacia. » S. Cypr. de unit. Eccles. I. « Adversarius vetus est et hostis antiquus... sex millia annorum jam plene complentur ex quo hominem impugnat. Omnia genera tentandi, et artes atque insidias dejiciendi usu ipso vetustatis edidicit. » Id. de Exhort. martyr, præfatio. — *Diabolus*, c.-à.-d., ainsi que nous lisons au ✝ 10; « accusator fratrum nostrorum etc. » Voici le comment. de S. Aug. « Diabolus... tamquam accusator latine dicendus sit; non quia nemo possit etiam bene recteque accusare; sed quoniam diabolus amat accusare, utique invidentiæ stimulis agitatus, quale illi in Apocalypsi testimonium perhibetur. » Quæst. in Numer., XLIX. — *Qui seducit universum orbem*. Le verbe indique que le démon ne peut en aucune manière, violenter la liberté humaine. C'est librement que l'homme succombe à la tentation. « Si Diabolus aliquando aliquid suggerit *consentientem* tenet, *non cogit invitum*. Non enim seducit ille aut trahit aliquem, nisi quem invenerit ex aliqua parte jam similem sibi. Invenit enim eum aliquid cupientem, et cupiditas aperit januam intranti suggestioni diaboli..... Quamvis intret et possideat diabolus; homo illi tamen locum dedit ut posset intrare. » S. Aug. Serm. XXXII, 11. — *Projectus est in terram, et Angeli ejus* etc. Par ce fait représenté à S. Jean dans sa vision, se trouve annoncée et figurée, la défaite finale des mauvais Anges, qui ne pourront, malgré tous leurs efforts, empêcher l'accomplissement des desseins miséricordieux du Seigneur à l'égard des restes d'Israël. Voy. Rom. XI, 12, 26-27 et les notes.

10-11. — *Nunc*. Cet adverbe et tout le verset, ainsi que les deux suiv., montrent bien que cette lutte entre les bons et les mauvais Anges, ne se rapporte pas à la révolte et à la chute de ces derniers, mais à celle qui aura pour objet de la part des démons, d'empê-

12. Propterea lætamini, cœli, et qui habitatis in eis. Væ terræ et mari, quia descendit diabolus ad vos, habens iram magnam, sciens quod modicum tempus habet.

13. Et postquam vidit draco quod projectus esset in terram, persecutus est mulierem quæ peperit masculum;

14. Et datæ sunt mulieri alæ duæ aquilæ magnæ, ut volaret in desertum in locum suum, ubi alitur per tempus et tempora et dimidium temporis a facie serpentis.

12. C'est pourquoi réjouissez-vous, cieux, et vous qui l'habitez. Malheur à la terre et à la mer parce que le diable est descendu vers vous, ayant une grande colère, sachant qu'il a peu de temps.

13. Et après que le dragon eut vu qu'il avait été précipité sur la terre, il persécuta la femme qui avait enfanté le fils mâle.

14. Et à la femme furent données deux ailes de grand aigle pour qu'elle s'envolât dans le désert, en son lieu, où elle est nourrie un temps et des temps et la moitié d'un temps, loin de la face du serpent.

---

cher les Juifs de se convertir, ou de faire la guerre et de susciter des persécutions contre ceux qui auront eu le bonheur de se rallier à Jésus-Christ, leur unique et véritable Messie. Comp. Osée III, 4-4. — *Fratrum nostrorum... accusabat illos... die ac nocte... et ipsi* etc. Il nous semble que tout ceci se rapporte tout particulièrement aux Juifs. Il s'agit de frères que le démon accusait d'une manière et avec une insistance toute particulières, pour empêcher les miséricordes de Dieu à leur égard. — *Et eux aussi* l'ont vaincu etc. Nous croyons que pour tout lecteur de bonne foi, ces deux versets ont trait à de nouveaux frères, dont la conversion et la victoire, après avoir été l'objet d'une grande lutte entre les bons et les mauvais Anges, excite maintenant de grands transports de joie parmi les Anges et les saints du ciel. Car si pour un pécheur, il y a une si grande joie dans le ciel, Luc XV, 7-10; combien grandesera la joie que causera aux Anges et aux saints de l'Ancien et du Nouveau Testament, la conversion et le retour du peuple Juif! Comp. Rom. XI, 12. Voy. aussi sur l'apostolat chrétien qu'exerceront à la fin des temps, et par rapport aux autres peuples, les Juifs devenus chrétiens, Rougeyron, *L'Antechrist* etc. p. 133 et suiv. et aussi un ouvrage qui a pour titre : *La régénération du peuple Juif.*

12. — *Propterea lætamini cœli et qui habitatis in eis.* Ce que nous venons de dire à la fin de la note précéd., explique bien cet appel à la joie qui est fait à tous les heureux habitants du ciel. — *Iram magnam.* Cette colère puise un nouvel aliment dans la conversion du peuple d'Israël, et dans l'approche de la fin du monde « sciens quod modicum tempus habet. » Ces mots prouvent une fois de plus, que dans toute cette vision concernant la lutte des Anges, il est fait allusion, non pas au fait passé de la chute des mauvais Anges, mais à des évènements se rapportant à la fin des temps.

13. — *Persecutus est mulierem quæ peperit filium masculum.* Si par cet enfantement du fils mâle, il faut entendre, comme nous le croyons, l'entrée du peuple juif dans l'Eglise de Jésus-Christ, on comprendra sans peine que cet événement si important doit amener une recrudescence de persécutions contre la femme qui est, ainsi qu'on ne peut en douter, la figure ou le symbole de l'Eglise.

14. — *Datæ sunt mulieri duæ aliæ aquilæ magnæ.* Il faut ne pas perdre de vue qu'il s'agit ici d'une vision. Par ce symbole on représente la protection dont Jésus-Christ couvrira alors son église. Cette image se retrouve, Exod. XIX, 4; Deuter. XXXII 11; Psaume XXXV, 8. Nous croyons qu'il est inutile de rechercher, avec quelques interprètes, ce qu'il faut entendre par ces deux ailes. Ceux qui s'engagent dans cette voie, ne peuvent dire que des choses fort incertaines, et plus ou moins acceptables. — *In desertum.* Allusion au peuple d'Israël qui, se dérobant à la haine de Pharaon et des Egyptiens, se dirigea vers le désert. — *In locum suum.* C.-à-d. la retraite que lui a préparée le Seigneur. — *Ubi alitur.* Cette métaphore indique la conservation miraculeuse de l'Eglise au milieu des grandes persécutions auxquelles elle sera en butte. — *A facie Serpentis.* En disant que l'Eglise dans sa retraite, sera hors de la présence du Serpent, l'écrivain sacré n'entend pas qu'elle sera hors des attaques

15. Alors le serpent vomit de sa gueule, derrière la femme, de l'eau comme un fleuve, pour la faire entraîner par le fleuve.

16. Et la terre aida la femme, et la terre ouvrit sa bouche, et elle absorba le fleuve que le dragon avait vomi de sa gueule.

17. Et le dragon fut irrité contre la femme, et il alla faire la guerre aux autres de sa race qui gardent les commandements de Dieu et ont le témoignage de Jésus-Christ.

18. Et il s'arrêta sur le sable de la mer.

15. Et misit serpens ex ore suo post mulierem aquam tanquam flumen, ut eam faceret trahi a flumine.

16. Et adjuvit terra mulierem, et aperuit terra os suum, et absorbuit flumen quod misit draco de ore suo.

17. Et iratus est draco in mulierem, et abiit facere prælium cum reliquis de semine ejus, qui custodiunt mandata Dei, et habent testimonium Jesu Christi.

18. Et stetit supra arenam maris.

---

et des atteintes de son ennemi; mais seulement que les attaques et les persécutions de celui-ci, ne pourront la détruire. Jésus-Christ saura la conserver et la nourrir. A ses martyrs succéderont de nouveaux fidèles, par lesquels l'Eglise se maintiendra toujours, par la vertu du bras puissant de son divin fondateur. — *Per tempus* etc. C.-à-d. pendant trois ans et demi. Voy. pl. h. ✝. 6.

15-16. — Nous protestons ici une fois de plus contre ces exégètes rationalistes, qui ne voient dans tout ceci qu'une imagination poétique de S. Jean, qu'ils appellent toujours *le poète*. S. Jean dans l'Apoc. n'est pas un poète, mais un prophète nous donnant le récit de visions qu'il a eues, et qui se rapportent à des évènements futurs. Ce que S. Jean décrit dans ces deux versets, il l'a vu réellement, quoiqu'en esprit. Ces visions étaient le produit, non pas de son imagination toute seule, mais de l'Esprit-Saint. Celui-ci lui donnait en même temps l'intelligence des visions qu'il faisait apparaître devant lui. L'Apôtre n'est pas entré ici dans des détails. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que ce fleuve est le symbole de grandes tribulations, Ps. LXVIII, 2-3; CXXIII, 2-5; Comp. Cantic. VIII, 7. — *Et adjuvit terra*, etc. Comp. Isai. XI, 15; XLIII, 2. Un élément détruit l'autre. Des passions humaines contraires dans leurs vues, des peuples opposés dans leurs intérêts, des événements qui se combattent; voilà ce que la Providence, toujours attentive, suscite pour délivrer son peuple. Les flots impétueux d'une violente persécution s'élèvent; on croirait que l'œuvre de Dieu va périr; mais ce torrent de maux se dissipe, les orgueilleux projets des méchants disparaissent... Cette conjoncture, ce contre-temps, ce changement inespéré dans les affaires des princes de la terre, c'est la terre qui s'est ouverte pour absorber le fleuve. Ces rencontres paraissent fortuites, mais sous le voile des choses humaines se cache la main de Dieu qui gouverne et dirige toutes choses. » D'Ettemare, Explic. de l'Apoc. « Hoc Ecclesiæ proprium est; ut tunc vincat cum læditur, tunc intelligatur cum arguitur, tunc obtineat cum deseritur. » S. Hilar. de Trinit. lib. VII, 4. Lafont-Sentenac entend par ce fleuve, les guerres qu'a faites aux nations chrétiennes et à plusieurs reprises, le peuple de Mahomet : et dans ce verset 16, il voit une allusion aux puissances de la terre, qui vinrent au secours de l'Eglise, et défirent les armées ottomanes. Cette interprétation nous plairait mieux, si elle se rapportait à des guerres et à des secours à venir à l'Eglise dans les derniers temps.

17. — *Facere prælium cum reliquis de semine ejus*. C.-à-d. après avoir tenté inutilement d'empêcher et de faire avorter la conversion des Juifs, l'ennemi de Jésus-Christ et de son Eglise, tourne sa rage contre les autres enfants de l'Eglise. Ces autres enfants, ce sont les chrétiens formés des nations, à la différence des chrétiens qui se recruteront en ce temps-là, parmi les Juifs. Le même auteur que nous venons de nommer, explique ce verset de la guerre que Satan engagera les chrétiens apostats à faire à l'Eglise. Mais pour donner ce sens, il faut par « cum reliquis, » entendre *avec le secours* des autres enfants, ce qui n'est pas admissible.

18. — *Et stetit*. Cette leçon de la Vulgate, doit être préférée à celle des éditions du texte grec qui ont ce verbe à la première personne. Le texte de la Vulgate, c.-à-d. le verbe à la 3e pers., se retrouve dans les mss. grecs A (d'Alexandrie) C (St. Ephrem, Bibl. nation. de Paris), et le Sinaïtique, ainsi que dans toutes les anciennes versions. S. Jean nous dit donc que le dragon alla faire la guerre, etc.; et

CHAPITRE XIII

Bête à sept têtes et à dix cornes, qui s'élève de la mer (℣℣. 1-2ª). Le Dragon lui donne sa puissance (℣℣. 2b-4). — Elle blasphème, elle fait la guerre aux saints, elle est adorée par les hommes qui ne font pas partie des élus (℣℣. 5-10). —Une autre bête s'élève de la terre ayant deux cornes semblables à celles de l'Agneau (℣. 11). — Elle séduit les hommes par ses prodiges (℣℣. 12-14). — Elle persécute de toutes manières ceux qui n'ont pas à la main droite ou au front le caractère ou le nom de la bête qu'elle sert. Chiffre exprimant ce caractère ou ce nom (℣℣. 15-18).

1. Et vidit de mari bestiam ascendentem, habentem capita septem et cornua decem, et super cornua ejus decem diademata, et super capita ejus nomina blasphemiæ.

1. Et je vis monter de la mer une bête ayant sept têtes et dix cornes, et sur ses cornes dix diadèmes, et sur ses têtes des noms de blasphème.

---

pour cela il se plaça, etc. Pourquoi le dragon se place-t-il ainsi? C'est ce que l'écrivain sacré va nous apprendre dans les premiers versets du chap. suiv.

1. — *Et vidi*. Ce verbe que l'apôtre répète plusieurs fois dans ce chap. et dans les suiv., nous indique que S. Jean ne revêt pas ses idées de symboles et d'images, comme se plaisent à dire les exégètes rationalistes; mais qu'il nous raconte ce qu'il a réellement vu. Ces images ou figures ont une signification, cela est incontestable. Toutefois cette signification vient de l'Esprit-Saint et non de S. Jean. Par conséquent, nous ne pouvons admettre ce que disent les exégètes sus-désignés, que l'Apôtre s'est proposé ici d'imiter Daniel au chap. VII. Cette analogie entre le récit de l'Apocalypse et celui du prophète Daniel, ne vient pas de S. Jean, mais de l'Esprit de Dieu, qui lui a représenté une vision analogue à celle qu'avait vue le Prophète. Ni Daniel, ni S. Jean ne sont ici des écrivains, ayant choisi un style symbolique; mais de véritables historiens, nous retraçant des visions qu'ils ont eues. — *De mari*. D'après ce que nous venons de dire, il ne faut pas s'attacher à chercher une explication symbolique de cette mer. S. Jean raconte simplement qu'il a vu la bête s'élancer de la mer. Il faut prendre ce mot dans son sens littéral. Cette circonstance a-t-elle un rapport avec le lieu de l'origine de la bête? C'est probable. Mais l'Apôtre n'ayant donné à ce sujet aucun détail, il faut en attendre l'explication de l'avenir. — *Bestiam*. Toute la tradition a vu sous le nom et les caractères de la bête, l'Antechrist, cet homme de péché dont parle S. Paul II Thess. II, 3, suiv. « Cujus [Antichristi] adventum Joannes in Apocalypsi significavit ita : et bestia etc. [Apoc. XIII, 2 et suiv]. » S. Irén. Lib. V; cap. XXVIII. « In Apocalypsi Joannis... Bestia Antichristus. » Tertull. de Resurrect. carn., cap. XXV. Nous savons bien que, de civit Dei, Lib. XX, cap. IX, S. Aug. a proposé une autre explication. « Quæ sit porro ista bestia, quamvis et diligentius inquirendum, non tamen abhorret a recta fide, ut ipsa impia civitas intelligatur et populus infidelium. » Voyez aussi, cap. XIV, au commencement. Mais ce sentiment particulier à S. Aug., ne peut se soutenir. Le contexte exige impéricusement que la bête dont il est parlé dans ce chap., soit distincte de la ville coupable, désignée sous le nom de Babylone, XVII, 1 et suiv., et du peuple infidèle. Voy. XIII, 14-17. Le ℣ 18 de notre chap., et XIX, 20; XX, 9-10, montrent que la bête représente une individualité physique et non pas un être collectif. Quelques auteurs pensent que la bête des ℣℣ 1-10, est l'empire Romain; et que celle des ℣℣ 11 et suiv. est l'Antechrist. Ceci ne nous paraît pas admissible. Ces deux propositions sont contraires aux versets que nous venons de citer. Les caractères de la seconde bête, conviennent tout-à-fait à celui que l'Apoc. nomme le faux prophète de la bête, et nullement aux caractères de la puissance qui convient à l'Antechrist. Nous examinerons les objections auxquelles donnent lieu les passages suiv. XIII, 2; XVII, 7 et 8. — *Capita septem et cornua decem*. Voy. pl. b. XVII, 9, 10, 12 et les notes. — *Super cornua ejus decem diademata*. L'Apôtre ne nous a rien dit sur la manière dont étaient disposées les cornes de la Bête. Nous croyons qu'il est préférable de

2. Et la bête que je vis était semblable à un léopard, ses pieds étaient comme les pieds d'un ours et sa bouche comme la bouche d'un lion. Et le dragon lui donna sa force et sa puissance.

3. Et je vis une de ses têtes comme blessée à mort, mais cette plaie mortelle fut guérie, et toute la terre dans l'admiration suivit la bête.

2. Et bestia, quam vidi, similis erat pardo, et pedes ejus sicut pedes ursi, et os ejus sicut os leonis. Et dedit illi draco virtutem suam et potestatem magnam.

3. Et vidi unum de capitibus suis quasi occisum in mortem; et plaga mortis ejus curata est. Et admirata est universa terra post bestiam.

---

supposer que ces dix cornes avec leurs dix diadèmes, se trouvaient sur une seule tête qui était la principale. Ceci nous semble indiqué par les ℣℣ 5 et 6 de ce chap. et par le ℣ 13 du chap. XVI, où il est parlé de la gueule de la bête, bien qu'à cause de ses sept têtes, elle devait en avoir plusieurs. Du reste, nous voyons aussi dans Daniel VII, 7 que la quatrième des bêtes qui lui furent montrées dans sa vision, avait dix cornes, sur une seule tête. — *Super capita ejus nomina blasphemiæ.* Comp. pl. b. ℣℣ 5, 6; XVII, 3; II Thess. II, 4. Tous ces passages précités montrent qu'il s'agit ici de véritables blasphèmes, c.-à.-d., de propos injurieux contre Dieu, Jésus-Christ et les saints. Par conséquent, on ne peut appliquer ce verset aux empereurs romains. Ils se laissaient bien donner le nom et rendre les honneurs de la Divinité; mais ils n'étaient pas ce qu'on appelle des blasphémateurs. Les interprètes ont cherché aussi quels pouvaient être ces blasphèmes et de quelle manière ils étaient placés sur les têtes de la bête. Nous regardons ces recherches comme parfaitement inutiles. S. Jean n'ayant donné aucun détail, elles ne peuvent aboutir à aucun résultat acceptable.

2. — *Bestia quam vidi similis erat* etc. Le verbe « vidi » employé par S. Jean, réfute d'une manière péremptoire ces interprètes rationalistes qui ne voient dans ce verset, qu'une imitation de Dan. VII, 4 et suiv. Car il est évident que l'écrivain sacré fait ici le récit de ce qu'il a vu. L'analogie entre les passages de l'Apoc. et de Daniel existe; mais, ainsi que nous l'avons fait remarquer, elle a pour auteur le Saint-Esprit qui représentait à S. Jean cette vision, et non pas l'Apôtre lui-même. Cette analogie consiste en ce que les mêmes vices, les mêmes attributs sont désignés par les mêmes animaux : la cruauté par le léopard, la lubricité par l'ours et la force par le lion. Si dans Daniel, chaque monarchie est réprésentée par un seul animal, tandis que dans l'Apoc., les trois animaux concourent à former une partie de l'apparition sous laquelle S. Jean voit la bête; cette différence vient de l'Esprit-Saint et non de S. Jean. Cette réunion des trois animaux, sert à donner une idée encore plus terrible de l'Antechrist. Pour prouver que la bête de ce verset est l'empire romain ressuscité, et non pas l'Antechrist, on objecte le ch. VII de Daniel, où ces trois animaux représentent trois monarchies, d'où l'on conclut que la bête qui réunit en elle les trois de Daniel, est le symbole d'un empire, et non celui d'un homme. Mais, 1° Il n'est pas prouvé que les bêtes dont parle Daniel, ne représentent pas les chefs des empires. 2° Les versets de l'Apoc. que nous avons déjà cités, et où la bête nous est représentée comme devant être jetée dans l'étang de feu, avec les démons, exigent que sous ce symbole, on entende un homme. — *Dedit illi draco* etc. Cette communication de sa force et de sa puissance, le dragon ne la fera que par un effet de la permission de Dieu, et dans la mesure que cela lui sera permis. Voy. pl. b. ℣℣ 5-7. « Data est illi potestas... Et datum est illi etc. » — « Constat illum nihil facere nisi permissus fuerit. » S. Aug. in Joan. tract. VII, 7. « Permittitur autem aut ad pœnam nostram, aut ad probationem. » Id in Ps. XXVI, 5. « Et tantum facit quantum permittitur. « Id. in Ps. XCVI, 12. — Dans notre Vulgate, nous lisons que le dragon avait donné à la bête « virtutem suam et potestatem : » le texte grec porte qu'il lui avait donné sa force, *son trône* [Comp. pl. b. XVI, 10] et sa puissance.

3. — *Et vidi.* Ce verbe manque dans quelques mss. grecs. — *Unum de capitibus suis.* Par cette expression, il faut entendre l'un des rois ou des chefs qui doivent faire la guerre pour étendre et affermir le pouvoir de la bête ou de l'Antechrist. — *Quasi occisum in mortem.* La conjonction ne veut pas dire, comme le pensent certains interprètes, qu'il s'agit ici de choses réelles, bien que S. Jean les ait vues en esprit. Car dans ce cas, cette même conjonction aurait dû être répétée à chaque instant dans l'Apocalypse, où il ne s'agit que de visions. L'Apôtre donne donc à entendre que

4. Et adoraverunt draconem qui dedit potestatem bestiæ; et adoraverunt bestiam dicentes : Quis similis bestiæ? et quis poterit pugnare cum ea?

5. Et datum est ei os loquens magna et blasphemias? et data est ei

4. Et ils adorèrent le dragon qui avait donné puissance à la bête, et ils adorèrent la bête, disant : Qui est semblable à la bête, et qui pourra combattre contre elle?

5. Et il lui fut donné une bouche disant des paroles orgueilleuses et

---

cette bête lui apparut comme atteinte ou frappée d'une blessure mortelle. Comp. pl. h. v, 6. Les mots de la Vulgate « occisum in mortem » ont de quoi nous surprendre. On comprend bien qu'elles ne peuvent signifier que blessé à mort. Toutefois, ce sens n'est pas celui que présentent ces mots dans leur acception grammaticale. Le Grec eût été rendu d'une manière plus exacte par « percussum, transfixum ad mortem. » — *Plaga mortis ejus curata est*. La phrase précédente dit clairement qu'il n'est pas question ici d'une mort véritable suivie d'une résurrection, mais de la guérison d'une plaie mortelle. Le ℣ 4 indique suffisamment que cette guérison est faite par la bête aidée du dragon; et qu'elle eut lieu d'une manière assez merveilleuse, pour exciter l'admiration décrite par les derniers mots du verset. — *Et admirata est* etc. Cette expression et celle du ℣ 4, où il est question d'une admiration qui se traduit, dans toute la terre, par des hommages sacriléges, nous semblent bien trop fortes, pour être expliquées, avec quelques interprètes, de la restauration du culte païen par Julien. Cette restauration officielle n'eut lieu que pour le culte; mais elle ne fit pas revivre la religion païenne dans le cœur des peuples devenus chrétiens. D'après cette interprétation que nous combattons, que signifie l'expression « unum de capitibus suis? » Quelle est cette tête frappée à mort? Ce ne peut être le Paganisme, figuré, d'après ces interprètes, par la bête. Celle-ci, si elle signifie le Paganisme, ne peut se concevoir comme blessée dans une de ces têtes représentant encore le Paganisme. La partie ne peut, dans sa signification, avoir une étendue égale à son tout. Cette tête ne peut signifier l'un des derniers prédécesseurs idolâtres de Julien, par ex. Maximien ou Licinius etc. Car il est évident que c'est la même tête qui est frappée mortellement, et puis qui est guérie. Cela est tellement vrai, que quelques interprètes rationalistes ont avancé que par ces mots : « plaga etc., » S. Jean avait donné dans la croyance absurde du retour ou de la réapparition de Néron. Sans doute cette assertion est fausse, et elle tend à détruire le caractère inspiré de l'Apocalypse, et nous en reparlerons pl. b. XVII, 11. Mais elle fait voir que par la tête frappée et guérie, il faut entendre un seul et même personnage. Ce personnage ne saurait être Julien lui-même. Comment a-t-il été d'abord blessé mortellement, et puis guéri; et quelle peut être cette guérison dont le caractère merveilleux aurait eu pour suite la restauration de l'idolâtrie? D'autres interprètes expliquent ces mots; « et plaga mortis ejus curata est, » de la résurrection future de l'empire romain, qui serait en même temps un empire antichrétien, qui aurait à sa tête l'Antechrist lui-même. Mais ici encore, si, d'après ces mêmes auteurs, la bête est l'empire romain, comment l'une des têtes de la bête peut-elle aussi signifier l'empire romain? De plus, cette tête n'est pas morte, mais seulement *blessée* à mort? Peut-on appliquer ceci au premier empire romain? A-t-il été seulement blessé à mort? N'est-il pas de plus bien mort?

4. — *Adoraverunt... quia dedit... bestiæ.* Il s'agit donc bien ici d'une guérison ou restauration merveilleuse de la bête dont l'apparition aura déjà eu lieu; cette même bête en reportera et fera reporter l'honneur au dragon qui, à cause de cela, recevra les hommages des hommes. L'apôtre indique quelque chose de plus que l'adoration implicite du démon dans le culte rendu par les païens à leurs fausses divinités. Les interprètes qui expliquent ce verset de la Restauration du Paganisme par Julien, ne nous donnent pas un fait dont l'importance soit en rapport avec les expressions que nous lisons ici. — *Quis similis* etc. Evidemment, cette dernière partie du verset suppose d'abord un combat dans lequel, non la bête, mais une de ces têtes sera frappée d'un coup mortel; et puis une guérison merveilleuse opérée sur cette même tête. Ceci encore un coup, ne peut s'entendre de la restauration transitoire du Paganisme tentée par Julien, mais d'un fait se rapportant aux temps de l'Antechrist, et que dévoilera l'avenir.

5-7. — *Et datum est... et data est... et datum est... et data est.* L'insistance avec laquelle l'écrivain sacré répète cette expression, a pour but de préparer les saints à supporter avec patience et confiance, les épreuves qui vont venir. Car elles sont permises par Dieu. Tout le mal que va leur faire l'ennemi par excellence de Jésus-Christ, ne se fera que, en vertu et dans la mesure de la permission di-

des blasphèmes; et le pouvoir lui fut donné d'agir pendant quarante deux mois.

6. Et elle ouvrit sa bouche pour des blasphèmes contre Dieu, pour blasphémer son nom, et son tabernacle, et ceux qui habitent dans le ciel.

7. Et il lui fut donné de faire la guerre aux saints et de les vaincre, et pouvoir lui fut donné sur toute tribu, peuple, langue et nation.

8. Et tous ceux qui habitent la terre l'adorèrent, ceux dont les noms ne sont pas inscrits dans le livre de vie de l'agneau qui a été immolé dès l'origine du monde.

potestas facere menses quadraginta duos.

6. Et aperuit os suum in blasphemias ad Deum, blasphemare nomen ejus et tabernaculum ejus, et eos qui in cœlo habitant.

7. Et est datum illi bellum facere cum sanctis, et vincere eos. Et data est illi potestas in omnem tribum et populum, et linguam et gentem :

8. Et adoraverunt eam omnes qui habitant terram, quorum non sunt scripta nomina in libro vitæ Agni, qui occisus est ab origine mundi.

---

vine. Quant à eux, ils doivent se rappeler que, d'après la parole de S. Paul I Cor. x, 13, le Seigneur viendra à leur aide par sa grâce, qu'il proportionnera à la violence des épreuves et des tentations auxquelles ils vont être soumis. — *Os loquens magna*. Cette expression signifie les paroles insolentes, orgueilleuses. Psalm. XI, 4-5; XXXVII, 17. Comp. « Dive, quem proles Niobea *magnæ* vindicem *linguæ*... sensit. » Horat. Odar. lib. IV, VI. — *Et blasphemias*. Comp. 2 thess. II, 4. Quelques auteurs expliquent ceci des empereurs romains qui, au dire de Suétone [August. LII « templa... suo Romæque nomine recepit. » Caligul. XXI. « templum etiam numini suo proprium et sacerdotes et... hostias instituit. »] se firent dresser des autels. Mais les mots qui terminent le ℣. 5 et le ℣. 6, s'opposent à cette interprétation, car il s'agit ici, de véritables blasphèmes contre Dieu et contre ses saints. — *Facere*. Il n'est pas nécessaire de sous-entendre à ce verbe un régime quelconque. Le sens de cette phrase est, qu'il fut donné à la bête d'agir à sa guise et de réussir selon ses désirs impies et sacrilèges pendant, etc. Comp. Dan. VIII, 24; XI, 28-30-32. Psalm. XXXVI, 5. — *Menses quadraginta duos*. Voy. pl. h. XI, 2. C'est une chose remarquable que cette durée de trois ans et demi, se retrouve dans le ministère public du Sauveur, et dans celui des deux témoins, des derniers temps, d'une part; et d'autre part, dans les persécutions d'Antiochus Epiphane, de Dioclétien, de Maximin, de Julien, et enfin, de l'Antechrist. — *Et tabernaculum ejus*. Par ces mots, il faut entendre d'abord le ciel, pl. b. XXI, 3, et puis l'Eglise de Jésus-Christ, au milieu de laquelle demeure le Sauveur, Math. XXVIII, 20, mais surtout les temples matériels où il réside de sa personne par la sainte Eucharistie. — *Vincere illos :* dans leur corps, mais non dans leur âme. Comp. Math, X, 28. C'est parce qu'il ne pourra les vaincre dans leur âme, qu'il les torturera et les mettra à mort dans leur corps. — *In omnem tribum* etc. La puissance de l'Antechrist s'étendra partout, afin de pouvoir atteindre par la persécution, les élus qui seront répandus par toute la terre.

8. — *Adoraverunt eam*. En grec le pronom est au masc., et il se rapporte au dragon. Au fond, le sens est le même. Comp. pl. b. ℣. 4. — *Quorum non sunt scripta nomina*. D'après les meilleurs mss., cette phrase est partitive dans le grec. « Omnes... cujus non est scriptum nomen ejus. » — *In libro vitæ*. Voy. Phil. IV, 3 et la note. — *Agni*. Ce livre de vie appartient à l'Agneau, pl. h. III, 5; qui seul a le pouvoir de donner la véritable vie à ses élus. Joan. VI, 33-35-40-47; X, 10-28; XI, 25; Rom. V, 17; VI, 23, etc. — *Ab origine mundi*. D'après la ponctuation actuelle de la Vulgate, ces mots doivent être rapportés à ceux-ci : « Qui occisus est. » Ils doivent être expliqués dans le sens que nous indique S. Pierre dans sa première ép. I, 20. Comp. aussi, 2, Tim. I, 9; Ephes. I, 4. Sans cette ponctuation, il serait plus naturel de les rattacher aux mots « quorum non sunt scripta nomina etc. » C'est là le sens que nous donne l'auteur lui-même, pl. b. XVII, 8. Notons, sans nous y arrêter davantage, cette interprétation d'un commentateur : Dès la création du monde, c.-à-d. à l'établissement du Christianisme qui est cette création du monde nouveau, *dont il est parlé dans ce passage !!*

9. Si quis habet aurem, audiat.

10. Qui in captivitatem duxerit, in captivitatem vadet; qui in gladio occiderit, oportet eum gladio occidi. Hic est patientia et fides Sanctorum.

Gen. 9, 6. *Matth.* 26, 25.

11. Et vidi aliam bestiam ascendentem de terra, et habebat cornua duo, similia Agni, et loquebatur sicut draco.

12. Et potestatem prioris bestiæ omnem faciebat in conspectu ejus; et fecit terram, et habitantes in ea, adorare bestiam primam, cujus curata est plaga mortis.

13. Et fecit signa magna, ut etiam ignem faceret de cœlo descendere in terram in conspectu hominum.

II Thess. 2, 9. *Matth.* 24, 24.

14. Et seduxit habitantes in terra

9. Si quelqu'un a des oreilles, qu'il entende.

10. Celui qui aura conduit en captivité, ira en captivité; celui qui aura tué avec le glaive, il faut qu'il soit tué avec le glaive. Ici est la patience et la foi des saints.

11. Et je vis monter de la terre une autre bête, et elle avait deux cornes semblables à celles de l'Agneau, et elle parlait comme un dragon.

12. Et elle exerçait toute la puissance de la première bête en sa présence; et elle fit adorer par la terre et ses habitants la première bête, dont la plaie mortelle avait été guérie.

13. Et elle fit de grands prodiges, de sorte qu'elle fesait même descendre le feu du ciel sur la terre en présence des hommes.

14. Et elle séduisit les habitans

---

9. — Voy. pl. h. II, 7.

10. — *Duxerit... vadit... occiderit.* Ces trois verbes ne se lisent pas dans tous les mss, grecs. Il faut en dire autant du premier verbe. par rapport aux mss. latins. — *Qui in captivitatem... gladio occidi.* Cette première partie du verset qui annonce le sort final réservé aux persécuteurs, a pour but d'encourager les fidèles à supporter les épreuves terribles dont il est parlé. Comp. pl. h. XVIII, 6; XIX, 2; XX, 9-10. — *Hic est* etc. Cette phrase est susceptible de deux sens. C'est ici, c.-à-d., c'est au milieu de ces épreuves, que se montreront dans tout leur éclat, la patience, etc. Comp. pl. h. ℣. 18; et XVII, 9; ou bien : c'est dans la pensée de ce châtiment final que prendront une nouvelle force, la patience etc. Isolée de celle qui la précède, cette phrase exige le premier sens. Dans le cas contraire, c'est le second sens qui semble devoir être préféré ici, et pl. h. XIV, 11-12 :

11. — *Aliam bestiam.* L'écrivain sacré lui-même nous apprend ailleurs, que par cette autre bête, il faut entendre un faux prophète, qui s'emploiera au service de la première bête. Pl. h. XVI, 13; XIX, 20; XX, 10. Nous lisons la même interprétation dans S. Irénée, lib. V, XXVIII, 2; et Tertull., de Resurrect. carn., cap. XXV. Ces deux Pères se servent du mot « pseudopropheta. » On ne comprend pas comment des interprètes catholiques, ont pu expliquer ceci, des philosophes ou des prêtres païens de l'empire romain. Il s'agit ici d'une individualité, d'une personnalité physique et non pas morale, Nous n'approuvons pas non plus ceux qui expliquent les ℣℣. 11, et suiv. de l'Antechrist lui-même, et non pas d'un autre personnage, qui en sera le puissant auxiliaire. — *Ascendentem de terra.* Voy. pl. h. ℣. 1 « de mari » et la note. — *Cornua duo similia Agni.* On a donné beaucoup d'explications de ceci. Le plus simple, selon nous, est de dire que par ce faux air de ressemblance de la seconde bête avec l'Agneau, Voy. pl. h. V, 6, le caractère de ce faux prophète nous est représenté davantage. Comp. Math. VII, 15; XXIV, 24. Nous ne voyons aucun inconvénient à voir dans ces deux cornes le pouvoir spirituel et temporel, que recevra ce faux prophète. — *Loquebatur sicut draco.* Ce faux prophète nous est donc représenté avec une certaine ressemblance avec l'Agneau; mais sa parole sera une parole impie, sacrilége et trompeuse comme celle du serpent. Gen. III, 13. Les paroles font partie des fruits, d'après lesquels nous devons juger d'un arbre. Math. VII, 16-20; XII, 33.

12-13. — Comp. Matth. XXIV, 24; Marc XII, 22; II Thess. II, 9. Constatons aussi qu'à partir du ℣ 12, le subst. « bestiæ » se rapporte jusques et y compris le ℣ 18, à la première bête, c.-à-d. à l'Antechrist.

14. — *Quæ habet plagam gladii et vixit.*

de la terre à cause des prodiges qu'il lui fut donné de faire en présence de la bête, disant aux habitants de la terre de faire une image à la bête qui a été blessée par le glaive, et vit encore.

15. Et il lui fut donné d'animer l'image de la bête, et de faire parler l'image de la bête; et de faire tuer tous ceux qui n'adoreraient pas l'image de la bête.

16. Et elle fera que tous les petits et les grands et les riches et les pauvres et les hommes libres et les esclaves, aient le caractère de la bête en leur main droite ou sur leur front.

17. Et que personne ne puisse acheter ou vendre hormis celui qui a le caractère ou le nom de la bête, ou le nombre de son nom.

18. Ici est la sagesse. Que celui qui a de l'intelligence compte le

propter signa quæ data sunt illi facere in conspectu bestiæ, dicens habitantibus in terra, ut faciant imaginem bestiæ, qui habet plagam gladii, et vixit.

15. Et datum est illi ut daret spiritum imagini bestiæ, et ut loquatur imago bestiæ; et faciat ut quicumque non adoraverint imaginem bestiæ, occidantur.

16. Et faciet omnes pusillos et magnos, et divites et pauperes, et liberos et servos habere characterem in dextera manu sua, aut in frontibus suis;

17. Et ne quis possit emere, aut vendere, nisi qui habet characterem, aut nomen bestiæ, aut numerum nominis ejus.

18. Hic sapientia est. Qui habet intellectum computet numerum be-

---

Ces mots montrent bien qu'il ne s'agit pas du Paganisme mort, et puis ressuscité. Cette plaie par l'épée et la guérison se rapportent à deux faits qui se suivront de près, et dont la vue produira sur les contemporains, un effet si désastreux pour leurs âmes. Ceci indique un des « signa magna » dont il est parlé au ℣ 13.

15. — *Daret spiritum imagini bestiæ, et ut loquatur imago bestiæ.* Constatons, sans faire de longues réflexions, cela n'est pas nécessaire, que le rationaliste Ewald, cite ici, comme point de comparaison, les images de la Sainte Vierge, qui, dans différentes occasions, *ont passé* pour avoir remué les yeux et même parlé!!! Cette comparaison est sacrilège. Autant vaudrait comparer les miracles du Divin Sauveur et de ses saints, avec les opérations diaboliques dont il est parlé aux ℣℣ 13–14. — *Quicumque... occidantur.* Ceci, qui doit se pratiquer aux temps de l'Antechrist, a eu déjà lieu à propos des statues des empereurs romains, [Voy. Pline le jeune, Ep. x, 97]; et de celles des fausses divinités de Rome, de la Chine, du Japon etc.

16–17. Ici encore, nous avons l'annonce d'une mesure inique et violente, que les empereurs Dioclétien et Julien avaient déjà prise contre les chrétiens. Du temps de l'Antechrist, à cause de sa grande puissance et du grand nombre de ses adhérents, cette mesure sera

plus sévère encore et plus générale. — *Aut characterem, aut nomen... aut numerum nominis ejus.* Faut-il voir dans ces trois substantifs, trois choses différentes, ou bien trois expressions de la même chose? Cela ne peut se décider avec certitude. On en est réduit à de simples conjectures. Le plus sage, selon nous, est de s'abstenir; l'écrivain sacré, ou plutôt l'Esprit-Saint, n'ayant pas jugé à propos d'entrer dans plus de détails.

18. — *Qui habet intellectum computet numerum bestiæ.* Ces mots ne prouvent pas qu'on pourra connaître à l'avance, par suite de recherches faites en dehors d'une révélation spéciale, le nom qui répond au nombre ici donné. Nous pensons que la signification de ce nombre, ne pourra être connu, en dehors du cas déjà spécifié de révélation spéciale, que du temps de l'Antechrist. Le nom qu'il prendra donnera aux fidèles l'explication de ces paroles de l'Apôtre. — *Numerus... hominis est.* Ceci veut dire que ce nom répondra aux chiffres numéraux dont se servent les hommes, dans la langue où les lettres ont cet emploi. — *Numerus ejus* etc. Ce nom représenté en chiffres de lettres, soit hébraïques, soit grecques, donnera le nombre qui est ici désigné. Nous disons soit hébraïques, soit grecques; car il ne nous semble pas prouvé que S. Jean ait entendu parler uniquement des

stiæ. Numerus enim hominis est; et numerus ejus : Sexcenti sexaginta sex.

nombre de la bête. Car c'est le nombre d'un homme; et son nombre est six cent soixante six.

---

lettres grecques. De plus, qui sait s'il est fait allusion à un nom moderne ou à un nom hébreu, puisqu'on ignore si l'Antechrist sera de race juive, ou de toute autre? — Nous sommes ici en face d'un texte qui a inutilement mis à l'épreuve la curiosité et la sagacité des interprètes. Commençons par dire que, selon une ancienne variante, ce nombre serait 616. S. Irénée en a fait bonne justice. « His autem sic se habentibus, et *in omnibus antiquis et probatissimis et veteribus scripturis* (mss.), numero hoc posito, et testimonium perhibentibus his qui facie ad faciem Joannem viderunt, et ratione docente nos, quoniam numerus bestiæ, secundum Græcorum computationem, per litteras quæ in eo sunt, sexcentos habebit, et sexaginta, et sex;... ignoro quomodo erraverunt quidam sequentes idiotismum, et medium frustrantes numerum nominis, quinquaginta numeros deducentes, pro sex decadis unam decadem volentes esse. Hoc autem arbitror scriptorum [des copistes] peccatum fuisse, ut fieri solet... facile litteram græcam quæ sexaginta enuntiat numerum, in Iota Græcorum litteram expansam. » Lib. V, xxx, 1. Le lecteur n'attend pas sans doute de nous que nous lui reproduisions les noms si nombreux dans lesquels les interprètes ont trouvé le chiffre donné par S. Jean. Nous écartons d'abord les mots qui, comme ἀρνοῦμαι, je renie, ἀντίθεος, adversaire de Dieu etc, sont plutôt des qualificatifs que des noms d'homme. Nous écartons aussi le nom de « Cæsar Romæ » ou de Néron César, figurés en lettres hébraïques, ainsi que ceux de « Diocles Augustus » proposé par Bossuet, ou la légende C. F. IVLIANVS. CÆS. AVG. de Julien, à laquelle se rallie Calmet. Car il est manifeste qu'il s'agit d'un personnage qui est encore à venir. Constatons ici une concordance remarquable. Le surnom ἀποστάτης donné à Julien, et que pourrait bien prendre l'Antechrist, s'il doit être un renégat, ce qu'on ignore du reste, donne aussi ce nombre. Cette coïncidence est à remarquer : Julien a été l'un des types et des précurseurs de l'Antechrist. La tradition n'a pas connu ou n'a pas conservé, par un dessein de Dieu, le nom figuré ici par l'Apôtre. S. Irénée, qui a proposé le nom de Λατεινος, ne le donne que comme conjecture; et même il a regardé comme plus acceptable celui de TEITAN dont les lettres donnent le même nombre. Il ne faut donc pas en ceci, accorder au témoignage de ce Père, une autorité suffisante pour terminer le débat. D'autant plus que le premier de ces deux substantifs n'est pas un nom propre; et puis, S. Irénée ajoute ces paroles que nous ne saurions admettre : « et valde verisimile est; quoniam novissimum regnum hoc habet vocabulum. Latini enim sunt qui nunc regnant. » Du reste, il n'avait pas grande confiance dans cette interprétation, puisqu'il ajoute : « sed non in hoc nos gloriabimur. » On pourrait peut-être dire que le nom Λατεινος étant un de ceux qui donnent le chiffre en question, il indique que, selon une ancienne tradition, l'Antechrist siégera à Rome redevenue païenne, et qu'il ressuscitera l'empire romain ou Latin. Jusqu'ici, on n'a pu que proposer des conjectures se succédant les unes aux autres. Qui sait? Ce nombre n'indique peut-être pas le nom de l'Antechrist, mais le numéro qu'il aura parmi les sociétés secrètes, du milieu desquelles il sortira. Quoi qu'il en soit, répétons ici ces sages paroles de S. Irénée : « Nos non periclitabimur in eo, nec asseverantes pronuntiabimus hoc [tel ou tel] eum nomen habiturum : scientes quoniam si oporteret manifeste præsenti tempore præconari nomen ejus, per ipsum utique editum fuisset, qui et Apocalypsim viderat. » Ce nom sera certainement connu, lors de l'apparition du monstre. Le nom qu'il prendra sera rapproché de notre verset; et les fidèles comprendront alors la parole mystérieuse de S. Jean. Respectons donc le secret de Dieu, et appliquons-nous plutôt à profiter des nombreux enseignements que l'Esprit-Saint nous donne dans ce livre, pour affermir notre foi et ranimer notre espérance, au milieu des peines, des épreuves et des persécutions de cette vie. Ces enseignements nous sont donnés avec clarté, parce-qu'ils nous sont utiles; et sachons nous abstenir de la vaine recherche de ce que l'Esprit de vérité a voulu nous donner comme une lettre close. Elle ne sera ouverte, et on ne pourra la lire et la comprendre, que lorsque le temps sera venu, où doit être dévoilé ce mystère.

CHAPITRE XIV

L'Agneau sur la montagne de Sion avec les cent quarante-quatre mille, marqués de son nom et de celui de son Père (℣℣. 1-5). — Un Ange annonce l'approche du jugement de Dieu (℣℣. 6-7). — Un autre prédit la chute prochaine de Babylone (℣. 8). — Un troisième, les châtiments réservés à ceux qui auront adoré la bête ou son image (℣℣. 9-12). — Bonheur de ceux qui resteront fidèles à Jésus-Christ (℣℣. 13-14). — Moisson et vendange de la terre (℣℣. 15-20).

1. Et je vis : et voilà que l'Agneau était debout sur la montagne de Sion, et avec lui cent quarante-quatre mille ayant son nom et le nom de son Père écrit sur leurs fronts.

2. Et j'entendis une voix du ciel comme la voix des grandes eaux, ou comme la voix d'un grand tonnerre; et la voix que j'entendis, était comme un bruit de joueurs de harpes jouant de leurs harpes.

1. Et vidi : et ecce Agnus stabat supra montem Sion, et cum eo centum quadraginta quatuor millia habentes nomen ejus, et nomen Patris ejus scriptum in frontibus suis.

2. Et audivi vocem de cœlo, tanquam vocem aquarum multarum, et tanquam vocem tonitrui magni; et vocem quam audivi, sicut citharœdorum citharizantium in citharis suis.

---

1. — *Ecce Agnus* etc. Après avoir décrit les terribles persécutions réservées à l'Eglise et à ses enfants fidèles, S. Jean, ou plutôt l'Esprit-Saint, relève le courage des lecteurs, par cette peinture du triomphe et du bonheur de ceux qui auront été fidèles à Jésus-Christ et à son Eglise, et par l'annonce des châtiments prêts à fondre sur les persécuteurs et sur leurs adhérents. — *Supra montem Sion*. C'est bien réellement sur la montagne de Sion, que S. Jean a vu en esprit, cette magnifique et consolante scène, où nous est retracé le bonheur des élus. Cependant rien n'indique qu'il faille entendre ce verset de la conversion future des Juifs. Ceux qui accompagnent ici l'Agneau, ont conservé pendant leur vie mortelle, la belle fleur de la virginité. « In monte quidem esse cum Agno dicuntur, quia per meritum incorruptionis, quo a terrenis et carnalibus delectationibus se dividunt, in sempiterna Redemptoris gloria sublimantur. » S. Greg. M. lib. in Reg., cap. III. — *Centum... millia*. Bien que nous ayons ici le même chiffre que pl. h. VII, 4, cependant il ne s'agit pas ici des mêmes élus dont il a été question au passage précité. Ce même chiffre ne doit pas être pris au pied de la lettre; cependant il s'agit d'un grand nombre. Voy. pl. h. ℣ 4 et la note. — *Nomen ejus et nomen Patris ejus*. Jésus-Christ, l'Agneau, est le Fils de Dieu, et il est Dieu. Sans cela, comment les élus pourraient-ils apparaître à S. Jean ayant sur leur front ces deux noms inscrits, comme la marque qu'ils appartiennent à l'Agneau et à *Dieu son Père?* La Divinité de Jésus-Christ est donc ici implicitement affirmée. — *Scriptum in frontibus eorum*. C'est ainsi que, dans l'Ancien Testament, le grand Prêtre portait, lui aussi, sur son front, le nom du Seigneur, pour montrer qu'il lui appartenait et qu'il lui était consacré d'une manière spéciale. Exod. XXVIII, 36; XXXIX, 29. Les prêtres savent que l'Eglise applique les versets 1-4 aux saints Innocents; mais elle n'entend pas par là définir que ces versets se rapportent dans leur sens littéral à ces saintes victimes de la barbare jalousie du cruel Hérode.

2. — *De cœlo*. Voy. pl. h. X, 1 et la note. — *Tamquam vocem... in citharis suis*. Cette voix qui, par sa force, rappelait le bruit des eaux, et même celui du tonnerre, n'était pas un bruit confus; mais elle laissait entendre une harmonie semblable à celle d'un chœur composé d'un très-grand nombre de chanteurs et d'instrumentistes.

3. Et cantabant, quasi canticum novum ante sedem, et ante quatuor animalia et seniores; et nemo poterat dicere canticum, nisi illa centum quadraginta quatuor millia, qui empti sunt de terra.

4. Hi sunt qui cum mulieribus non sunt coinquinati: virgines enim sunt. Hi sequuntur Agnum quocumque ierit. Hi empti sunt ex hominibus primitiæ Deo et Agno;

3. Et ils chantaient comme un cantique nouveau devant le trône et devant les quatre animaux et les vieillards; et nul ne pouvait dire ce cantique, si ce n'est les cent quarante-quatre mille qui ont été rachetés de la terre.

4. Ce sont ceux qui ne se sont pas souillés avec les femmes : car ils sont vierges. Ceux-là suivent l'Agneau partout où il va. Ils ont été achetés d'entre les hommes comme prémices pour Dieu et l'Agneau.

---

3. — *Et cantabant*. Ce verbe en grec est au présent de l'indicatif. — *Quasi*. Cette conjonction n'indique pas ici une similitude, mais une affirmation. Comp. Joan. I, 14; II Cor. VI, 9-10. Remarquons que cette conjonction manque dans le mss. du Vatican, et dans le Sinaïtique. Tischendorf l'a omise dans son édit. grecque, mais elle se trouve dans les mss. A. d'Oxford et C. de Paris. La leçon de la Vulgate se trouve par là suffisamment autorisée. — *Canticum novum*. Ce cantique était tout différent de ceux que l'Apôtre avait déjà entendus dans ses précédentes visions. Comp. pl. h. v, 9 et la note. — *Dicere*. grec, μαθεῖν, « discere. » Au fond le sens est le même. Car on n'apprend un chant que pour le répéter. — *Millia qui empti sunt*. Construction « ad sensum. »

4. — *Hi sunt... virgines enim sunt*. Le savant Jésuite Alcazar, et, à sa suite, Bossuet, Calmet, Wouters, Allioli, Verschraege, Crampon, et quelques interprètes protestants, ont expliqué ceci dans un sens figuré, touchant le culte des idoles, appelé dans l'A. T. du nom de fornication. Mais les mots « cum mulieribus; » et l'autorité de S. Aug. [de Sancta Virginit. cap. XXVII], de S. Jérôme [Advers. Jovinien., lib. I, 40], de S. Grég. Pape, [Regul. Pastor, parte III, 28] nous empêchent d'adopter ce sentiment. Nous pensons donc, à la suite de ces trois illustres docteurs, et avec Corn. Lap., Gaigne, et aussi avec quelques interprètes contemporains, que le sens littéral de ce verset regarde les élus qui auront vécu dans le célibat. Mais nous ne pensons pas, avec un auteur moderne, qu'il soit ici question du sacerdoce catholique, qui serait dans les derniers temps recruté en grand nombre parmi les Juifs convertis. Cette interprétation ne repose sur aucune preuve. — L'Apôtre parle ici de la virginité des hommes, parcequ'elle est plus rare et plus difficile. Comp. Math. XIX, 12. Mais, sous cette dénomination d'hommes vierges, l'écrivain sacré, comprend aussi les femmes vierges. Car, parmi ses saints et ses fidèles, ses prêtres, ses religieux et ses religieuses, l'Eglise catholique a compté, compte et comptera toujours un grand nombre d'âmes vivant dans le célibat et même dans la virginité. Ce grand nombre de vierges, depuis le commencement de l'Eglise catholique, jusqu'à la fin des temps, est bien représenté par le chiffre de 144,000, dont il est parlé aux versets précédents, surtout si on y ajoute le nombre si grand des petits enfants morts avant l'âge de raison et dans l'innocence du baptême. — *Cum mulieribus non sunt coinquinati*. Quelques exégètes protestants accusent ici S. Jean d'idées fausses sur le mariage et en opposition avec la doctrine de Jésus-Christ et de S. Paul à cet égard : il y en a qui vont jusqu'à conclure de ceci, que S. Jean ne peut être l'auteur de l'Apocalypse. Nous répondrons d'abord que, comme il est de foi que l'Apocalypse est un livre canonique, et par conséquent inspiré, il ne peut renfermer aucune erreur, aucune contradiction avec la doctrine contenue dans les autres écrits canoniques. En effet, par ces paroles, S. Jean n'a pas plus condamné l'acte du mariage, que ne l'a fait Dieu lui-même qui, Levit. XV, 16-18, a déclaré, par l'organe de Moïse, que cet acte entrainait après lui pour les Israëlites, une impureté légale. On ne saurait nier que, par rapport à celui et à celle qui sont vierges, la cohabitation charnelle, en leur faisant perdre la virginité, n'ait pour suite une souillure ou impureté physique, qui devient aussi une souillure ou impureté morale, affectant l'âme, lorsque cette cohabitation a lieu entre des personnes non unies entre elles par le mariage, ou bien lorsqu'elle a lieu d'une manière que l'Eglise condamne. S. Jean a donc pu parfaitement dire, en parlant de ceux qui sont restés vierges, qu'ils ne sont pas souillés, c.-à.-d., qu'ils n'ont pas cohabité avec des

5. Et dans leur bouche il ne s'est point trouvé de mensonge, car ils sont sans tache devant le trône de Dieu.

6. Et je vis un autre Ange volant par le milieu du ciel, ayant l'Evangile éternel, pour évangéliser ceux qui habitent sur la terre, toute nation, toute tribu, toute langue et peuple;

5. Et in ore eorum non est inventum mendacium, sine macula enim sunt ante thronum Dei.

6. Et vidi alterum Angelum volantem per medium cœli, habentem Evangelium æternum, ut evangelizaret sedentibus super terram, et super omnem gentem et tribum, et linguam et populum;

---

femmes. Il ne condamne pas pour cela l'acte du mariage; seulement il a fait allusion à l'impureté physique que produit cet acte. C'est ainsi, qu'en parlant d'une personne pure qui s'est mariée et qui a consommé le mariage, nous disons qu'elle n'est plus vierge, qu'elle n'a plus la pureté virginale. Le mariage sans doute est un état légitime, et même il a été élevé par Jésus-Christ, à la dignité de sacrement, avantage que n'a pas la virginité; mais il n'en est pas moins vrai qu'en se mariant, même dans les conditions prescrites par l'Eglise, l'homme ou la femme vierge, descendent d'un état parfait à un état moins parfait. Cette impureté physique, inhérente à l'acte du mariage, était admise par les Juifs [Joseph Contr. Appion, II, 24]; et aussi par les peuples de l'Orient, de la Grèce [Herodot. I, 198; Plutarque, Banquet, Liv. III, quest. 8], et de l'Egypte [Clém. d'Alex., cité par Eusèbe, prépar. Evang. X, VI]. Ainsi le verbe « coinquinati sunt » n'est pas employé par S. Jean pour condamner le mariage, mais pour faire entendre que ceux dont il parle, n'ont en rien altéré, par l'acte du mariage, la pureté, la virginité de leurs corps « virgines enim sunt. » — *Hi sequuntur* etc. « Pergite itaque, sancti Dei, pueri ac puellæ, mares ac feminæ, cælibes et innuptæ; pergite perseveranter in finem... Sic enim vos vidit in Apocalypsi quidam præ cæteris dilectus ab Agno, qui discumbere super pectus ejus solitus erat... Merito eum sequimini virginitate cordis et carnis, quocumque ierit. Quid est enim sequi nisi imitari?... Vos itaque sequimini eum tenendo perseveranter quod vovistis ardenter... Fidite, roboramini, permanete, qui vovetis et redditis Domino Deo vestro vota perpetuæ continentiæ, non propter præsens sæculum, sed propter regnum cœlorum. » S. Aug. de Sancta Virgin. 27-29. — *Primitiæ.* « Si virgines primitiæ Dei sunt, ergo viduæ et in matrimonio continentes erunt post primitias, id est in secundo et tertio gradu. » S. Jér. contr. Jovinian, I, 40. Cela ne veut pas dire que les vierges occupent le premier rang dans le ciel : mais que les âmes vivant sur terre, dans le saint état du célibat ecclésiastique et religieux, sont comme la dîme ou les prémices que l'Agneau sans tache prélève sur chaque génération chrétienne. — *Deo et Agno.* Remarquez qu'ici l'Agneau, c.-à.-d. Jésus-Christ est mis sur la même ligne que Dieu, parcequ'il est le Fils de Dieu, Dieu lui-même, « Deum de Deo. »

5. — *Mendacium.* Ce mot ne signifie pas l'idolâtrie, le culte de la bête, mais l'infidélité à la promesse, au vœu de virginité. C'est ce que met en lumière, la conjonction causale *enim* de la phrase suivante. — *Sine macula... sunt.* Il faut entendre ceci des taches ou souillures graves qui font perdre la sainte virginité, et non pas des fautes légères contre les autres vertus. Comp. I Joan. I, 8. — *Ante thronum Dei.* Ces mots qui manquent dans les principaux mss. grecs, ne se lisent pas dans tous les mss. latins.

6. — *Alterum Angelum.* Citons pour mémoire le sentiment des anciens protestants qui faisaient de Luther (!!) l'objet de cette vision. La traduction littérale du grec serait « alium etc. » Ce mot se rapporte, non pas à un premier Ange, dont il aurait été parlé déjà; mais à ceux dont il a été question dans les chapp. précéd. — *Habentem.* Ayant ou tenant à la main. Par conséquent, il faut se représenter cet Ange, tenant à la main un livre. symbole de l'Evangile éternel, dont il est ici question. — *Evangelium æternum.* c.-à-d., l'annonce ou la manifestation du décret éternel de Dieu concernant la victoire finale et définitive du bien sur le mal. Le sens de ces mots nous est donné par la suite du verset, où le verbe « evangelizaret » signifie annoncer; voy. aussi pl. h. X, 7. On sait qu'au XII^e siècle, l'abbé Joachim, et à sa suite quelques interprètes, même au XVIII^e siècle, ont appliqué ces paroles à un troisième âge, celui de l'Esprit-Saint devant succéder à l'âge de Jésus-Christ, et cet évangile de l'Esprit-Saint terminerait la manifestation des trois personnes de la Sainte-Trinité, par rapport au salut de l'humanité. Tout ceci n'est qu'un tissu d'erreurs que l'Eglise a condam-

7. Dicens magna voce : Timete Dominum, et date illi honorem, quia venit hora judicii ejus; et adorate eum, qui fecit cœlum et terram, mare et fontes aquarum.

Psalm. 145, 6. *Act.* 14. 14.

8. Et alius Angelus secutus est dicens : Cecidit, cecidit Babylon illa magna, quæ a vino iræ fornicationis suæ potavit omnes gentes.

Isaiæ 21, 9. *Jerem.* 51, 14.

9. Et tertius Angelus secutus est illos, dicens voce magna : Si quis adoraverit bestiam, et imaginem ejus, et acceperit characterem in fronte sua, aut in manu sua :

10. Et hic bibet de vino iræ Dei, quod mistum est mero in calice iræ ipsius, et cruciabitur igne et sulphure in conspectu Angelorum sanctorum, et ante conspectum Agni :

7. Disant d'une voix forte : Craignez le Seigneur et honorez-le, parce que l'heure de son jugement est venue; et adorez celui qui a fait le ciel et la terre, la mer et les sources d'eaux.

8. Et un autre Ange suivit, disant : Elle est tombée, elle est tombée cette grande Babylone, qui a abreuvé toutes les nations du vin de la colère de sa fornication.

9. Et un troisième Ange les suivit, disant d'une voix forte : Si Quelqu'un adore la bête et son image, et en reçoit le caractère sur son front ou dans sa main,

10. Il boira aussi du vin de la colère de Dieu qui est mêlé au vin pur dans le calice de sa colère, et il sera tourmenté par le feu et le souffre en présence des saints Anges et en présence de l'Agneau.

---

nées dès leur apparition. — *Sedentibus super terram, et super* etc. Ici le traducteur latin a employé deux constructions différentes. Il pouvait, ou traduire littéralement le grec, en mettant « super sedentes... et super »; ou bien adopter la première manière, et dire : « sedentibus... et omni etc. » La phrase aurait gagné en clarté par l'emploi d'une traduction uniforme.

7. — *Judicii ejus.* Ces mots ne signifient pas le jugement final, mais les châtiments qui doivent le précéder et l'annoncer. — *Adorate eum qui,* etc. Adorez celui qui a fait toutes choses, et non pas la bête, qui est une créature révoltée contre son maitre. Comp. pl. h. XIII, 4. Cette annonce de l'Ange a pour but d'encourager les bons et de convertir les méchants et les impies « Minis Dei prohiberis a malo, invitaris ad bonum, » S. Aug. in Psalm. XLIX, 7.

8. — *Et alius Angelus,* En grec, un autre deuxième Ange. Les exégètes n'ont pas manqué de faire remarquer tout ce que les scènes décrites par S. Jean acquièrent de vie, et combien y est développé le côté dramatique, par ces différentes apparitions d'Anges qui viennent tour à tour parler et annoncer les événements à venir. — *Cecidit, cecidit.* Il est inutile d'appeler l'attention du lecteur, sur cette répétition du verbe. — *Babylon illa magna.* Tout le monde est d'accord, pour voir sous cette dénomination la ville de Rome. Nous rechercherons pl. b. XVII, 9, à quelle époque de la grande ville, se rapporte ce que nous lisons ici, et pl. b. aux chapp. XVII et XVIII. — *Vino iræ.* Le vin de la colère de Dieu. Comp. pl. b. ℣ 10; XVI, 19; XIX, 15; Jerem. XXV, 15; Isai. LXIII, 6. Il ne faut donc pas rapporter le subst. « vinum » au mot « fornicatio » mais à « ira. » Babylone a fait boire aux nations le vin de la colère de Dieu, c.-à.-d., elle a attiré sur elle-même et sur les autres peuples la colère divine. L'expression « vinum fornicationis », serait une expression insolite dans les saintes Ecritures, et surtout dans les écrits des prophètes qu'a ici en vue l'auteur sacré. — *Fornicationis suæ.* C.-à.-d. par son culte des idoles. On sait que c'est dans ce sens que ce mot revient souvent dans l'A. T., et particulièrement dans les prophètes. Ce génitif indique ici la cause, le motif de la colère que Babylone a attirée sur elle.

9. — *Et tertius Angelus.* Grec : un autre troisième Ange : — *Characterem in fronte sua.* Comp. pl. h. ℣ 1, « nomen..... scriptum in frontibus suis. »

10. — *Et hic.* Et lui aussi, comme Babylone, dont il aura suivi les mauvaises suggestions et les funestes exemples. — *Quod mistum est mero.* Cette expression, qui semble au premier abord renfermer une contradiction, est usitée en Hébreu, en grec et en latin. L'habitude de préparer le vin par le mélange de l'eau ou de différents arômes, a introduit dans ces trois

11. Et la fumée de leurs tourments montera dans les siècles des siècles; et ils n'ont repos ni jour ni nuit, ceux qui ont adoré la bête et son image, et ceux qui ont reçu le caractère de son nom.

12. Ici est la patience des saints qui gardent les commandements de Dieu et la foi de Jésus.

13. Et j'entendis une voix du ciel me disant : Ecris : Bienheureux les morts qui meurent dans le Seigneur. Que dès maintenant, dit l'Esprit, ils se reposent de leurs travaux : car leurs œuvres les suivent.

14. Et je vis : et voilà une nuée blanche, et assis sur la nuée quelqu'un de semblable au Fils de

11. Et fumus tormentorum eorum ascendet in sæcula sæculorum, nec habent requiem die ac nocte, qui adoraverunt bestiam et imaginem ejus, et si quis acceperit characterem nominis ejus.

12. Hic patientia Sanctorum est, qui custodiunt mandata Dei et fidem Jesu.

13. Et audivi vocem de cœlo, dicentem mihi : Scribe : Beati mortui qui in Domino moriuntur. Amodo jam dicit Spiritus, ut requiescant in laboribus suis : opera enim illorum sequuntur illos.

14. Et vidi : et ecce nubem candidam, et super nubem sedentem similem Filio hominis, habentem in

---

langues, l'emploi du verbe mêler, pour préparer la boisson, donner à boire. Comp. pl. b. XVIII, 6; Psalm. LXXIV, 9; Proverb. IX, 25; Isai., V, 22. — *Mero*. Chacun voit que ce subst., signifie ici que la colère et les châtiments de Dieu seront, lorsqu'aura sonné l'heure de la justice, sans adoucissements, sans miséricorde. Comp. Jerem. XXIII, 15. — *Cruciabitur igne et sulphure*. Le second subst. peut n'être pas pris à la lettre. Rien n'empêche de l'entendre d'une substance destinée à alimenter le feu. Quant au feu matériel de l'enfer, bien que son existence « nullo Ecclesiæ decreto, neque ullâ in synodo sancitum est », selon la remarque des savants Jésuites Vasquez, Petau et Perrone, cependant, pour employer les paroles du dernier des trois théologiens précités, » hæc doctrina certa est, ita ut in dubium absque temeritate vocari nequeat. » de Deo Creat. n. 731. Comp. pl. b. XX, 9-15; XXI, 8; Math. XXV, 41. — *Ante conspectum* etc. Cette sentence finale sera prononcée par Jésus-Christ en présence de ses élus. Les réprouvés verront les élus monter au séjour de la gloire, pl. h. XI, 12. Comp. Luc XVI, 23; et ceux-ci verront à leur tour les réprouvés précipités dans le feu de l'enfer.

11. — *In sæcula sæculorum... nec habent requiem* etc. « Erit ergo æterna combustio, sicut ignis. » S. Aug. de Fide et oper., 26. — *Die ac nocte*. Cette expression équivaut à la précédente « in sæcula etc. »; car, dans la vie à venir, il n'y aura pas, comme dans celle-ci, de succession des jours et des nuits.

12. — *Hic... est*. Voy. pl. h. XIII, 10. — *Et fidem Jesu*. Comp. pl. h. XII, 17 « testimonium Jesu. » Rendre témoignage à Jésus, et garder sa foi au milieu des épreuves, sont deux expressions qui présentent le même sens.

13. — *Beati mortui* etc. Comp. pl. b. XIX, 9. Numer. XXIII, 10. — *Qui in Domino moriuntur*. Comp. Act. VII, 59-60; I Cor. XV, 18. — *Amodo*. Quoiqu'en disent les interprètes protestants, la ponctuation de la Vulgate, qui commence avec ce mot une nouvelle phrase, est bien préférable et donne un sens bien meilleur que le texte grec, où le point est mis après ce même mot. La ponctuation n'existe pas dans les mss. anciens; elle est une sorte d'interprétation postérieure. A cause de son origine et de l'usage qu'en fait l'Eglise, la ponctuation de la Vulgate a une plus grande valeur que celle du texte grec. C'est pourquoi nous devons ici protester une fois de plus contre la liberté que s'est donnée Tischendorf de changer la ponctuation de la Vulgate, et d'y substituer ici sans motif, celle du texte grec. — *Ut requiescant a laboribus suis*. Remarquez le contraste de cette phrase par rapport aux élus, avec celle du ℣ 11, « Nec habent requiem etc. » concernant les réprouvés. — *Opera enim..... sequuntur illos*. La même vérité se trouve aussi consignée dans la *Mischna*, traité *Pirké-Aboth*, chap. VI. Mais ceci a lieu aussi pour les pécheurs. « Propter quod peccant, morientes hic dimittunt, et ipsa peccata secum portant. » Saint Aug. Serm. LVIII, 9.

14-16. — *Et super nubem* etc. Dans ce personnage assis sur une nuée lumineuse, faut-il voir un Ange, ou bien Jésus-Christ lui-même? Nous pensons que c'est à ce second sentiment

capite suo coronam auream, et in manu sua falcem acutam.

Dan. 3, 25.

15. Et alius Angelus exivit de templo, clamans voce magna ad sedentem super nubem : Mitte falcem tuam, et mete, quia venit hora ut metatur, quoniam aruit messis terræ.

Joel 3, 13. *Matth.* 13, 39.

16. Et misit, qui sedebat super nubem, falcem suam in terram, et demessa est terra.

17. Et alius Angelus exivit de templo quod est in cœlo, habens et ipse falcem acutam.

18. Et alius Angelus exivit de altari, qui habebat potestatem supra ignem, et clamavit voce magna ad eum qui habebat falcem acutam, dicens : Mitte falcem tuam acutam, et vindemia botros vineæ terræ, quoniam maturæ sunt uvæ ejus.

l'homme, ayant sur sa tête une couronne d'or, et en sa main une faux tranchante.

15. Et un autre Ange sortit du temple, criant d'une voix forte à celui qui était assis sur la nuée : Jette ta faux et moissonne, car l'heure de moissonner est venue, parce que la moisson de la terre est sèche.

16. Et celui qui était assis sur la nuée jeta sa faux sur la terre, et la terre fut moissonnée.

17. Et un autre Ange sortit du temple qui est dans le ciel, ayant, lui aussi, une faux tranchante,

18. Et de l'autel sortit un autre Ange qui avait pouvoir sur le feu, et il cria d'une voix forte à celui qui avait la faux tranchante : Jette ta faux tranchante et vendange les grappes de la vigne de la terre, parce que ses raisins sont mûrs.

---

qu'il faut donner la préférence. D'abord le personnage en question n'est appelé un Ange, ni ici, ni au verset suiv. Ensuite il nous est représenté avec trois attributs qui ne conviennent qu'à Jésus-Christ : il est assis sur une nuée; il est dit semblable au Fils de l'homme; il porte une couronne d'or. Comp. pl. h. I, 7; Matth. XXIV, 30; XXVI, 64; Dan. VII, 13. Enfin, les mots des versets 15-16, « ad sedentem etc. » distinguent tout-à-fait ce personnage des différents Anges dont il est question. On fait contre cette interprétation deux objections. 1° Les mots « alius Angelus » du ℣ suiv. semblent indiquer qu'il s'agit au ℣ 14 d'un Ange. 2° L'ordre donné au ℣ 15 rapproché de celui qui au ℣ 18 est donné à un Ange, ne saurait être regardé comme venant d'un Ange à Jésus-Christ, le roi des Anges. Ces deux objections sont plus spécieuses que solides. Pour ce qui est de la première, il ne faut pas insister sur le mot « alius ». Par ce mot, l'Apôtre fait allusion aux Anges dont il a parlé pl. h. ℣℣ 6-8-9. En réponse à la seconde objection, nous dirons que l'Ange transmet à Jésus-Christ l'ordre de Dieu son père. Un interprète moderne applique les mots : « similem Filio hominis. » au souverain Pontife. Les ℣℣ et 15 et 16 s'opposent à cette interprétation. — *Falcem acutam*. « Potestas Divini judicii... falcis appellatione signatur. In falce enim quidquid inciditur, quaquaversum flectitur, intus cedit. Et quia potestas superni judicii nullatenus evitatur [intra ipsam quippe sumus quolibet fugere conemur]; recte cum venturus judex ostenditur, falcem tenere perhibetur; quia cum potenter ad omnia obviat, incidendo circumdat, » S. Greg. M. Moral. lib. XXXIII, x. — *De templo*. Comp. pl. h. XI, 19. — *Mitte falcem... et mete... hora ut metatur* etc. Toutes ces expressions qu'on lit dans ces versets, indiquent le jugement dernier. Comp. Matth. XIII, 39; Joel III, 12-13; S. Aug. Psalm., Contr. Donat., Litter. O, remarque que Jésus-Christ a deux moissons : l'une a lieu dans le cours des siècles, par le ministère de l'Eglise, c'est la moisson de la miséricorde; l'autre se fera par les Anges à la fin du monde; ce sera la moisson de la justice. — *Aruit messis*. Les épis sont secs, ils sont mûrs.

17. — *De templo quod est in cœlo*. Pl. h. XI, 19. — *Falcem*. Il ne s'agit plus ici d'une faux pour couper les herbes, mais d'une faucille, d'une serpe ou de tout autre instrument pour faire les vendanges, ainsi qu'on le voit par le ℣ suivant.

18. — *Angelus de altari*. Comp. VIII, 3; VI, 9. — *Potestatem supra ignem*. VIII, 5. — *Vindemia* etc. Cette comparaison ici [comp. le ℣ suiv.], et ailleurs, indique la vengeance, les châtiments de la justice divine. Joel III, 13; Thren. I, 12-22; II, 20; Ps. LXXIX, 13.

19. Et l'Ange jeta sa faux tranchante sur la terre, et il vendangea la vigne de la terre, et jeta la *vendange* dans la grande cuve de la colère de Dieu;

20. Et la cuve fut foulée hors de la ville, et du sang montant jusqu'aux freins des chevaux, se répandit hors de la cuve sur mille six cents stades.

19. Et misit Angelus falcem suam acutam in terram, et vindemiavit vineam terræ, et misit in lacum iræ Dei magnum;

20. Et calcatus est lacus extra civitatem, et exivit sanguis de lacu usque ad frenos equorum per stadia mille sexcenta.

CHAPITRE XV

Les sept Anges tenant les sept dernières plaies (℣. 1). — Mer transparente sur laquelle les vainqueurs de la bête chantent des hymnes (℣℣. 2-4). Les sept coupes de la colère de Dieu (℣℣. 5-8).

1. Et je vis dans le ciel un autre prodige grand et admirable: sept Anges ayant les sept dernières plaies; puisque par elles a été consommée la colère de Dieu.

2. Et je vis comme une mer de verre mêlée de feu, et ceux qui avaient vaincu la bête, et son image,

1. Et vidi aliud signum in cœlo magnum et mirabile : Angelos septem, habentes plagas septem novissimas; quoniam in illis consummata est ira Dei.

2. Et vidi tanquam mare vitreum, mistum igne; et eos qui vicerunt bestiam, et imaginem ejus, stantes

---

20. — *Et calcatus est* etc. Comp. Isai LXIII 3. « In torculari, conculcatio, tribulatio, pondus. » S. Aug. in Psalm. LXXX, 1. — *Extra civitatem.* Quelques interprètes disent qu'il est fait allusion à l'usage de fouler le pressoir hors de la ville. Nous croyons plutôt que par ces mots, l'Esprit-Saint veut indiquer le grand nombre de ceux qui seront frappés par la justice divine. La comparaison consiste en ceci : on fera comme pour les grandes récoltes de raisin, qu'on ne peut amener en ville, et qu'on foule dans des cuves, situées sur l'emplacement même des vignes. L'interprétation de ceux qui, comme Corn. Lap., pensent que ces mots indiquent que les méchants seront exclus du ciel, n'est ni naturelle ni littérale. — *Per stadia* etc. Cette expression hyperbolique est bien faite pour donner une idée des châtiments et des malheurs qui auront lieu à la fin du monde. Il ne faut chercher aucun mystère dans le nombre que nous lisons ici. Le stade, mesure itinéraire, valait à peu près 185 mètres.

1. — *Angelos septem.* Il n'est pas nécessaire de dire que S. Jean anticipe ici sur les ℣℣ 5 et suiv. Il a bien pu voir d'abord les sept Anges. Puis son attention a été portée sur la mer transparente et les bienheureux vainqueurs de la bête. Après quoi, dans une nouvelle vision, il voit les sept Anges sortir du temple et recevoir les sept coupes, symboles des châtiments qui vont fondre sur la terre. — *Novissimas.* Ce sont les derniers châtiments avant le jugement final. Car les chap. XVII et suiv., ne font que revenir sur ce qui a été dit dans les chapp. précédents. — *Consummata* etc. Avec ces sept coupes, est consommée la colère de Dieu sur cette terre. Car pour les méchants et impies que ces châtiments ne ramèneront pas à lui, le Seigneur a dans les trésors de sa justice, les châtiments sans fin de la vie à venir. Voy. pl. h. XIV, 11.

2. — *Mare vitreum.* Voy. pl. h. IV, 6. — *Mistum igne.* Comp. IV, 5. — *Stantes.* Ce verbe, remarquent avec raison les interprètes, est bien en rapport avec l'attitude qui con-

super mare vitreum, habentes citharas Dei,

3. Et cantantes canticum Moysi servi Dei, et canticum Agni, dicentes : Magna et mirabilia sunt opera tua, Domine Deus omnipotens : justæ et veræ sunt viæ tuæ, Rex sæculorum.

Exod. 15, 1.

4. Quis non timebit te, Domine, et magnificabit nomen tuum? quia solus pius es : quoniam omnes gentes venient, et adorabunt in conspectu tuo, quoniam judicia tua manifesta sunt.

Jerem. 10, 7

5. Et post hæc vidi : et ecce apertum est templum tabernaculi testimonii in cœlo;

6. Et exierunt septem Angeli habentes septem plagas de templo; vestiti lino mundo et candido, et præcincti circa pectora zonis aureis.

étaient debout sur la mer de verre, ayant des harpes de Dieu.

3. Et chantant le cantique de Moïse, serviteur de Dieu, et le cantique de l'Agneau, disant : Grandes et admirables sont vos œuvres, Seigneur Dieu Tout-puissant; justes et véritables sont vos voies, ô Roi des siècles!

4. Qui ne vous craindra, Seigneur, et ne glorifiera votre nom? Car seul vous êtes miséricordieux, car toutes les nations viendront et seront en adoration devant vous, parce que vos jugements ont été manifestés.

5. Après cela je vis, et voilà que fut ouvert le temple du tabernacle du témoignage dans le ciel.

6. Et les sept Anges qui avaient les sept plaies sortirent du temple, vêtus d'un lin pur et blanc, et ceints sur la poitrine d'une ceinture d'or.

---

vient à des vainqueurs. — *Citharas Dei.* Le second subst., ne signifie pas l'excellence des harpes, comme par ex. les expressions « mons Dei, cedros Dei », mais uniquement que ces instruments ne servent qu'à louer Dieu. Voy. pl. h. v, 8; xiv, 2. Comp. I Paral. xvi, 42.

3. — *Canticum Moysi... et canticum Agni.* Il ne faut pas voir ici, croyons-nous, une allusion au cantique de Moïse après le passage de la mer Rouge; ni penser que les saints appliquent ce cantique à l'Agneau et à la victoire qu'il leur a fait remporter. Nous pensons plutôt qu'il s'agit de deux cantiques différents, et que, par cette expression, l'écrivain sacré, et, par son organe, l'Esprit-Saint, veut nous montrer que l'Ancien et le Nouveau Testament, c.-à.-d les saints qui leur ont appartenu, ne forment devant Dieu qu'un seul peuple. Car l'Agneau, c.-à.-d. Jésus-Christ, est venu pour réunir en un seul peuple les Juifs et les Gentils. Comp. Ephes. II, 14 et la note. Ce verset réduit une fois de plus à néant les affirmations gratuites de Baur et de ses adeptes, qui prêtent à S. Jean ou bien, selon eux, à l'auteur de l'Apocalypse, des idées exclusives opposées à celles de S. Paul. — *Magna... opera tua.* Psalm. cx, 2; cxxxix, 14; I Paral. xvi, 9. — *Deus omnipotens.* Pl. h. I, 8; iv 8; xi, 17. — *Justæ... viæ tuæ.* Psalm. cxliv, 17. — *Sæculorum.* Quelques mss. latins ont « cœlorum ». Un certain nombre de mss. grecs lisent comme notre vulgate actuelle. Mais la plupart d'entre eux ont τῶν ἐθνῶν « gentium ». C'est ce que nous retrouvons dans Jérém. x, 7.

4. — *Te.* Ce pronom n'est pas dans les principaux mss. grecs. — *Pius.* Le texte grec, a ὅσιος « sanctus ». — *Omnes gentes.* C.-à.-d. les élus réunis de tous les peuples de la terre, ou bien tous les peuples, tous les hommes reconnaîtront ta puissance : les élus, de bon gré; les méchants, de force et malgré eux.

5. — *Templum tabernaculi testimonii... in cœlo.* Ces deux derniers mots nous montrent qu'il ne faut voir dans ceux qui précèdent qu'une expression figurée, symbolique, par laquelle l'écrivain sacré nous désigne la manifestation des décrets divins.

6. — *Lino.* Les principaux mss. grecs existants, portent λίθον pierre. Cependant la leçon λίνον a pour elle quelques mss., et surtout l'autorité de la Vulgate. La leçon grecque λίθον, comp. Ezech. xxviii, 13, pourrait s'expliquer en ce sens que chacun des Anges portait sur son vêtement une pierre précieuse bien apparente. — *Præcincti zonis aureis.* Ces Anges ont, à cet égard, une ressemblance avec la forme extérieure sous laquelle Jésus-

7. Et un des quatre animaux donna aux sept Anges sept coupes d'or, pleines de la colère du Dieu vivant dans les siècles des siècles.

8. Et le temple fut rempli de fumée à cause de la majesté de Dieu et de sa puissance ; et personne ne pouvait entrer dans le temple jusqu'à ce que fussent consommées les sept plaies des sept Anges.

7. Et unum de quatuor animalibus dedit septem Angelis septem phialas aureas, plenas iracundiæ Dei viventis in sæcula sæculorum.

8. Et impletum est templum fumo a majestate Dei et de virtute ejus; et nemo poterat introire in templum, donec consummarentur septem plagæ septem Angelorum.

Exod. 40, 34.

CHAPITRE XVI

Les sept Anges répandent leurs coupes ; effets terribles qui s'en suivent.

1. Et j'entendis une voix forte venant du temple, disant aux sept Anges : Allez et répandez les sept coupes de la colère de Dieu sur la terre.

2. Et le premier s'en alla, et répandit sa coupe sur la terre, et une plaie cuisante et très-mauvaise fut faite aux hommes qui avaient le caractère de la bête, et à ceux qui adoraient son image.

3. Et le second Ange répandit sa

1. Et audivi vocem magnam de templo, dicentem septem Angelis : Ite, et effundite septem phialas iræ Dei in terram.

2. Et abiit primus, et effudit phialam suam in terram; et factum est vulnus sævum et pessimum in homines qui habebant characterem bestiæ, et in eos qui adoraverunt imaginem ejus.

Exod. 9, 9.

3. Et secundus Angelus effudit

Christ se montre à S. Jean au commencement des visions de l'Apoc. Voy. pl. h. I 13.

7. — *Plenas iracundiæ Dei.* Remarquez l'énergie de cette expression. — *Viventis* etc. Remarquez aussi, comme la phrase qui précède est relevée par ces mots qui terminent le verset.

8. — *Et impletum est... Dei.* Comp. Isai VI, 3, 4; II Paral. VII, 1-3. — *Nemo poterat* etc. Ceci peut signifier deux choses. Premièrement, que Dieu se réserve la connaissance de ce qu'il doit faire dans l'avenir. Secondement, que Dieu, dans sa justice irritée, ne se laissera pas fléchir en ce qui concerne l'envoi de ses châtiments sur les méchants.

1. — *Vocem magnam de templo.* D'après ce que nous lisons au dernier verset du chap. précéd., on peut penser que la voix qui intime ici ses ordres aux Anges, est la voix de Dieu même. — *Effundite septem phialas.* S. Jean ne veux pas dire que ce qu'il décrit ici, se passera à la lettre à la fin du monde. Il nous raconte seulement les visions symboliques qu'il a eues.

2. — *Vulnus sævum ac pessimum.* Comp. Exod. IX, 10; Deuter. XXVIII, 35; I Reg. V, 6, 9. C'est ainsi que de tout temps Dieu punit les impudiques. Car « ipsa peccata sic ordinat [la justice divine], ut quæ fuerunt delectamenta homini peccanti, sint instrumenta Domino punienti », S. Aug. in Psalm. VII, 16.

3-4. — Comp. Exod. VII, 17-21. Quelques interprètes entendent le ℣ 3, des châtiments qui ont atteint l'Eglise grecque en peine de sa

phialam suam in mare, et factus est sanguis tanquam mortui; et omnis anima vivens mortua est in mari.

4. Et tertius effudit phialam suam super flumina et super fontes aquarum; et factus est sanguis.

Exod. 7, 17.

5. Et audivi Angelum aquarum dicentem : Justus es, Domine, qui es, et qui eras sanctus, qui hæc judicasti,

6. Quia sanguinem sanctorum, et Prophetarum effuderunt, et sanguinem eis dedisti bibere : digni enim sunt.

7. Et audivi alterum ab altari dicentem : Etiam, Domine Deus omnipotens, vera et justa judicia tua.

8. Et quartus Angelus effudit phialam suam in solem; et datum est illi æstu affligere homines et igni;

9. Et æstuaverunt homines æstu magno, et blasphemaverunt nomen Dei habentis potestatem super has plagas; neque egerunt pœnitentiam, ut darent illi gloriam.

coupe sur la terre, et elle devint comme le sang d'un mort; et tout être vivant mourut dans la mer.

4. Et le troisième répandit sa coupe sur les fleuves et sur les sources des eaux; et elles devinrent du sang.

5. Et j'entendis l'Ange des eaux disant : Vous êtes juste, Seigneur, qui êtes, et qui étiez, ô saint qui avez jugé ces choses.

6. Parce qu'ils ont répandu le sang des saints et des prophètes, vous leur avez donné à boire aussi du sang; car ils en sont dignes.

7. Et j'entendis un autre dire de l'autel : Oui, Seigneur, Dieu Tout-puissant, vos jugements sont vrais et justes.

8. Et le quatrième Ange répandit sa coupe sur la terre; et il lui fut donné de tourmenter les hommes par la chaleur et le feu.

9. Et les hommes furent échauffés par une grande chaleur, et ils blasphémèrent le nom de Dieu qui a pouvoir sur ces plaies; et ils ne firent pas pénitence pour lui rendre gloire.

---

séparation d'avec l'Eglise romaine. C'est une application; mais elle est très-contestable.

5-6. — *Angelum aquarum*. Voy. pl. h. VII, 1 et la note. *Justus es... digni sunt*. Comp. pl. b. XIX, 2.

7. — *Alterum ab altari*. Bien que quelques mss. grecs aient ici la leçon de la Vulgate, dans le plus grand nombre d'entre eux on lit : « Et audivi altare dicens » ainsi qu'a mis de son autorité privée Tischendorf dans son éd. gréco-lat., de 1858. Comparez cette voix qui, du fond de l'autel, rend gloire à la justice de Dieu, avec ce que nous lisons pl. h. VI, 9-10.

8-9. — *Datum est illi*. Ce pronom doit être rapporté au soleil et non à l'Ange. Calmet pense qu'il faut voir l'accomplissement de cette vision, dans la nuée de feu qui parut pendant plusieurs jours sur Constantinople, l'an 396, sous l'empereur Arcade, et menaça de réduire la ville en cendres. Mais S. Aug. qui parle lui aussi de cet événement, dont plusieurs de ses auditeurs avaient été les témoins, nous dit que « conversa est civitas in luctum pœnitentiæ. » Serm. de Urbis excid., 7. Ce seul fait, en opposition avec ce que nous lisons au ℣ 9, montre que le sentiment du docte Bénédictin ne peut être admis. De plus, nos versets nous parlent, non pas d'une menace, mais d'un châtiment, qui devait s'étendre plus loin que sur une ville. Quelques interprètes, entre autres l'annotateur de la nouvelle édition de Corn. Lap., expliquent ceci des accusations des païens contre la religion chrétienne, qu'ils voulaient faire passer comme la cause des malheurs de l'empire. Cela ne paraît pas sérieux. Nous en dirons autant, 1° de l'explication de la Bible de Vence, où l'on applique ceci d'abord au schisme des Grecs, privés des lumières de Jésus-Christ, le soleil de justice et de vérité, et puis aux guerres des Turcs, comparés à un soleil brûlant, contre l'empire des Grecs. 2° de celle de Lafont-Sentenac, qui entend nos versets des fléaux tombant sur les mahométants pendant les Croisades. Ces explications et tant d'autres, quelqu'ingénieuses qu'elles soient,

10. Et le cinquième Ange répandit sa coupe sur le trône de la bête; et son royaume devint ténébreux, et les hommes mangèrent leurs langues dans leur douleur.

11. Et ils blasphémèrent le Dieu du ciel à cause de leurs douleurs et de leurs plaies; et ils ne firent pas pénitence de leurs œuvres.

12. Et le sixième Ange répandit sa coupe sur ce grand fleuve de l'Euphrate; et il en dessécha l'eau, afin que la voie fut préparée pour les rois venant du lever du soleil.

13. Et je vis sortir de la bouche du dragon, de la bouche de la bête, et de la bouche du faux prophète trois esprits impurs, semblables à des grenouilles.

14. Or ce sont des esprits de démons fesant des prodiges, et ils vont

10. Et quintus Angelus effudit phialam suam super sedem bestiæ; et factum est regnum ejus tenebrosum; et commanducaverunt linguas suas præ dolore,

Exod. 10, 21.

11. Et blasphemaverunt Deum cœli præ doloribus et vulneribus suis; et non egerunt pœnitentiam ex operibus suis.

12. Et sextus Angelus effudit phialam suam in flumen illud magnum Euphraten; et siccavit aquam ejus, ut præpararetur via regibus ab ortu solis.

13. Et vidi de ore draconis, et de ore bestiæ, et de ore pseudoprophetæ spiritus tres immundos in modum renarum.

14. Sunt enim spiritus dæmoniorum facientes signa, et procedunt ad

---

montrent que pour l'interprète de l'Apocalypse, le plus sage, est de se borner au sens littéral des récits de S. Jean, sans se donner la peine de chercher des applications, qui toutes sont aussi gratuites et aussi peu acceptables les unes que les autres.

10-11. — *Super sedem bestiæ.* Sur la résidence de l'Antechrist, c'est-à-dire selon quelques-uns, sur Rome redevenue la capitale païenne de ce monstre. De nombreux interprètes expliquent ceci de la ville de Rome, prise et pillée par les Barbares. Mais rien dans ces versets, n'autorise une pareille interprétation. Il nous semble que l'écrivain sacré se serait exprimé autrement, s'il avait voulu parler d'une ville prise et pillée. De plus, cette explication repose sur la pensée, aujourd'hui abandonnée, que l'Apocalypse se rapporte, non aux événements des derniers temps, mais à ceux qui concernaient l'ancienne Rome païenne. — *Tenebrosum.* Faut-il prendre ces ténèbres à la lettre, ou comme le symbole de grandes calamités? L'avenir seul l'apprendra. Ce qui est certain, c'est que Dieu dans sa colère, a déjà envoyé au monde de véritables ténèbres. Comp. Exod. x, 21 et suiv. Les paroles de Jésus-Christ, Matth. XXIV, 29 semblent devoir être prises à la lettre. Comp. pl. h. VIII, 12.

12. — *Flumen... magnum Euphratem.* Voy. pl. h. IX, 14. — *Regibus.* Voy. pl. h. XVII, 12-14; XIX, 19. — *Ab ortu solis.* L'avenir seul pourra dire aux fidèles si ces mots doivent se prendre à la lettre ou bien dans un sens figuré. Nous ne condamnons pas pour cela ceux qui voient dans ce verset, l'annonce de la disparition de l'empire turc.

13. — *Spiritus tres immundos.* Cette dénomination est donnée souvent aux mauvais esprits. Pl. h. XVIII, 2; Matth. X, 1; XII, 43 etc.; Act. V, 16; VIII, 7. En effet, leurs séductions, qu'elles aient lieu sur l'intelligence ou sur la volonté, aboutissent toutes au déréglement des mœurs. La vie des anciens hérétiques et des sociétés modernes qui n'ont plus la foi, sont bien la preuve de ceci. — *In modum ranarum.* C'est la forme sous laquelle S. Jean a vu ces esprits. Qu'en les présentant à l'Apôtre sous cette forme, l'Esprit-Saint ait voulu nous rappeler ce que nous lisons Exod. VIII, 2 et suiv., nous l'admettons sans peine. Mais ce que nous ne saurions admettre, c'est que S. Jean ait employé de lui-même cette comparaison, pour faire allusion au passage précité. Nous ne saurions assez protester contre ces affirmations des exégètes rationalistes. S. Jean dans l'Apocalypse, n'est pas un poète, mais un prophète, nous faisant le récit de ses visions, sans cependant nous en donner l'intelligence complète.

14. — *Sunt enim spiritus* etc. Ces mauvais esprits feront par eux-mêmes ou par l'organe de faux prophètes, qui leur appartiendront, des prodiges trompeurs, pour séduire et en-

reges totius terræ, congregare illos in prælium ad diem magnum omnipotentis Dei.

15. Ecce venio sicut fur : beatus qui vigilat, et custodit vestimenta sua, ne nudus ambulet, et videant turpitudinem ejus.

Matth. 24, 43. *Supr.*, 3, 3

16. Et congregabit illos in locum qui vocatur hebraice, Armagedon.

17. Et septimus Angelus effudit phialam suam in aerem; et exivit vox magna de templo a throno, dicens : Factum est.

vers les rois de toute la terre, pour les rassembler en guerre au grand jour du Dieu Tout-puissant.

15. Voici que je viens comme un voleur. Bienheureux celui qui veille, et qui garde ses vêtements, afin qu'il ne marche pas nu, et qu'on ne voie pas sa honte.

15. Et il les rassemblera en un lieu qui est appelé en hébreu Armagédon.

17. Et le septième Ange répandit sa coupe dans l'air, et une grande voix sortit du temple, du côté du trône, disant : C'est fait.

---

traîner les rois et leurs peuples. C'est ainsi que pl. h. XIII, 13 et suiv., nous avons vu le faux prophète de la bête en faire, lui aussi, pour séduire les peuples de la terre.

15. — Ce verset doit être considéré comme une parenthèse. — *Venio sicut fur*. Cette comparaison se lit souvent dans les écrits du N.-T. Voy. pl. h. III, 3; Matth. XXIV, 43; Luc XII, 39; I Thess. V, 2-4; II Petr. III, 10. « Horam vero ultimam Dominus noster idcirco nobis voluit esse incognitam, ut semper nobis possit esse suspecta : ut dum illam prævidere non possumus, ad illam sine intermissione præparemur. » S. Greg. M. in Evang. Hom. XIII, 6. Voy. pl. h. III, 3. — *Beatus qui vigilat*. « Vigilat qui ad aspectum veri luminis, mentis oculos apertos tenet. Vigilat qui servat operando quod credit. Vigilat, qui a se torporis et negligentiæ tenebras repellit. » Id. ibid., 3. — *Et videant turpitudinem ejus*. « Turpitudo nostra tunc cernitur, cum vita reprehensibilis, ante justorum oculos in judicio nequaquam subsequentis boni operis tegmine velatur. « Id. in Job. lib. II.

16. — *Et congregabit*. Ce verbe est en grec à l'aoriste avec la signification du passé. Quel est le sujet de ce verbe? D'après la Vulgate, c'est l'Ange ou Dieu. Mais d'après le grec, où le sujet au pluriel neutre est suivi du verbe au singulier, le sujet serait πνευματα « spiritus », du ℣ 14, où le même verbe est employé. On peut donc dire, puisqu'il ne s'agit ici ni de la foi ni des mœurs, que la traduction latine eût été plus exacte, si elle avait mis le verbe au pluriel, selon le génie de la langue latine. — *In locum qui vocatur*. Comme le nom que donne l'Ecrivain sacré n'existe pas, il faut en conclure qu'il s'agit ici d'une dénomination symbolique qui, d'après le résultat final de la guerre, conviendra à l'endroit qu'il désigne. L'histoire sacrée et profane est remplie de ces noms donnés après coup à des localités pour désigner l'événement qui s'y est passé. Comp. Numer. XXI, 3; Judic. XV, 17; I Reg. VII, 12; II Reg. V, 20. — *Armagedon*, ou mieux selon le grec et l'étymologie hébraïque, Harmagedon. Ainsi que nous venons de le dire, ce nom a été composé par S. Jean, sous l'inspiration de l'Esprit-Saint. Parmi les différentes interprétations qu'on en donne, les deux suivantes paraissent les plus acceptables. Il peut venir de deux mots hébreux *Horma gedudéhon* qui signifient extermination de leurs armées; ou bien, ce qui nous paraît préférable des deux mots *Har Mageddo*, mont Mageddo. Cependant ce dernier mot, indique une ville située dans une plaine, Judic. XV, 19; II Paral. XXXV, 22. Toutefois il ne faut pas trop insister sur ce détail, puisqu'il s'agit d'un nom composé par allusion à une ville célèbre par les défaites essuyées par deux armées. Comp. Zach. XII, 11. Ewald a proposé une autre interprétation. Armagedon transcrit en caractères hébraïques, et les mots qui signifient en hébreu, Rome la grande, donnent d'après la valeur numérique des lettres, le nombre 304. Cette explication est ingénieuse, mais elle n'est que cela.

17. — *Factum est*. On explique ordinairement ainsi ces deux mots. La ruine de l'empire de l'Antechrist [ou selon d'autres interprètes] de Rome païenne, est résolue, elle est réalisée. On cite même à ce propos ce vers si connu; » fuimus Troes, fuit Ilium etc. Æneid. II, 325. Nous pensons qu'il est plus naturel de rapprocher ceci du ℣ 1 « ite et effundite », et de dire, qu'après que le septième Ange a versé le contenu de sa coupe, la voix s'écrie : c'est fini; ce qui avait été prescrit est accompli. Comp. pl. h. XXI, 6.

18. Et il se fit des éclairs, et des voix, et des tonnerres; et ils se fit un grand tremblement de terre, tel que jamais, depuis que les hommes sont sur la terre, il n'y eut un tremblement de terre si grand.

19. Et la grande cité fut divisée en trois parties; et les villes des nations tombèrent, et Dieu se ressouvint de la grande Babylone, pour lui donner *à boire* le calice du vin de son indignation et de sa colère.

20. Et toutes les îles fuirent, et les montagnes ne se trouvèrent plus.

21. Et une grêle de la grosseur d'un talent, descendit du ciel sur les hommes; et les hommes blasphémèrent Dieu à cause de la plaie de la grêle, parce qu'elle était fort grande.

18. Et facta sunt fulgura et voces, et tonitrua, et terræmotus factus est magnus, qualis nunquam fuit, ex quo homines fuerunt super terram; talis terræmotus, sic magnus.

19. Et facta est civitas magna in tres partes; et civitates gentium ceciderunt; et Babylon magna venit in memoriam ante Deum, dare illi calicem vini indignationis iræ ejus.

20. Et omnis insula fugit et montes non sunt inventi.

21. Et grando magna sicut talentum descendit de cœlo in homines; et blasphemaverunt Deum homines; propter plagam grandinis, quoniam magna facta est vehementer.

---

18. — *Qualis nunquam fuit* etc. Comp. Matt. XXIV, 21. Les interprètes se divisent sur la question de savoir s'il faut prendre tout ceci à la lettre, ou dans un sens figuré. Nous dirons une fois de plus qu'il s'agit d'une prophétie, dont l'avenir seul pourra donner le sens.

19. — *Civitas magna*. Faut-il distinguer cette ville d'avec Babylone nommée dans ce même verset, et entendre par celle-ci, Rome redevenue païenne à la fin des temps, et par celle-là, la ville de Jérusalem désignée pl. h. XI, 8 ? Nous pensons qu'il faut répondre affirmativement : les mots, « et Babylon... venit in memoriam », ne permettent guère d'en douter. — *In tres partes*. Il nous semble difficile d'admettre ici l'interprétation de ceux qui pensent qu'il s'agit de factions et de guerres civiles, [car rien ne fait supposer une dissension entre les partisans des trois personnages nommés pl. h. ℣ 13] ; ou bien du partage des habitants de la grande ville en chrétiens, anti-chrétiens, et indifférents. Nous croyons plutôt qu'il s'agit de trois grands fléaux, par ex., la guerre civile, l'incendie, les maladies, auxquels serait livrée cette grande coupable. Voy. pl. b. XVIII, 8. — *Venit in memoriam* etc. Pl. b. XVIII, 5. Cette phrase qui se lit ici par rapport aux châtiments mérités par les méchants, s'emploie aussi en parlant de la récompense que procurent les bonnes œuvres. Act. X, 4, 31. Comp. Psalm. X, 13: [Hebr.].

20. — Comp. Psalm. CXIII, 3-7.

21. — *Grando magna sicut talentum*. Chacun voit qu'il s'agit ici d'une expression hyperbolique qu'il ne faut pas prendre au pied de la lettre. Comp. Ezech. XXXVIII, 22; Josue, X, 11.

CHAPITRE XVII

Un Ange vient vers S. Jean; il le transporte en esprit dans le désert, et il lui montre la grande prostituée, dont l'Apôtre nous donne la description (℣℣. 1-6). — L'Ange lui explique le mystère de la bête sur laquelle est assise la prostituée (℣℣. 7-15); — il lui dit ensuite ce que signifie cette vision de la prostituée (℣℣. 16-18).

1. Et venit unus de septem Angelis qui habebant septem phialas, et locutus est mecum, dicens: Veni, ostendam tibi damnationem meretricis magnæ quæ sedet super aquas multas,

2. Cum qua fornicati sunt reges terræ, et inebriati sunt, qui habitant terram de vino prostitutionis ejus.

3, Et abstulit me in spiritu in desertum, et vidi mulierem sedentem super bestiam coccineam, plenam nominibus blasphemiæ, habentem capita septem et cornua decem.

4. Et mulier erat circumdata purpura, et coccino, et inaurata oro, et lapide pretioso et margaritis, habens poculum aureum in manu sua, plenum abominatione et immunditia fornicationis ejus;

1. Et un des sept Anges qui avaient les sept coupes, vint et me parla disant : Viens, je te montrerai la condamnation de la grande prostituée, qui est assise sur les grandes eaux,

2. Avec laquelle se sont souillés les rois de la terre, et ceux qui habitent la terre se sont enivrés du vin de sa prostitution.

3. Et il me transporta en esprit dans un désert, et je vis une femme assise sur une bête de couleur écarlate, pleine de noms de blasphèmes, ayant sept têtes et dix cornes.

4. Et la femme était vêtue de pourpre et d'écarlate, parée d'or, de pierres précieuses et de perles, ayant à la main un vase plein d'or, plein de l'abomination et de l'impureté de sa fornication.

---

1. — *Super aquas multas*. Cette expression qui se vérifiait à la lettre au sujet de la ville de Babylone, Jérém. LI, 13, signifie ici les peuples auxquels commande la ville désignée par ce nom. Voy. pl. b. ℣ 15.

2. — Voy. pl. h. XIV, 8.

3, — *In desertum*. S. Jean est transporté en esprit dans un désert, pour indiquer la dévastation à laquelle va être soumise la grande ville. Voy. pl. b. ℣ 16. — *Super bestiam*. Sur l'Antechrist auquel cette ville était soumise et dévouée. — *Coccineam*. Cet adjectif et ceux qui suivent, se rapportent à la bête, ainsi que cela se voit par le grec. Quelques auteurs pensent que par cet adjectif, S. Jean a voulu désigner la cruauté de la bête qui doit verser le sang des martyrs. Comp. pl. h. XII, 3; XI, 7; XVI, 6. Mais il paraît préférable d'entendre par ce mot la couleur de la pourpre, symbole de la puissance suprême : cela s'accorde mieux avec le verset suivant où le même mot figure parmi les différents ornements extérieurs de la prostituée. — *Plenam nominibus blasphemiæ* etc. Voy. pl. h. XIII, 1. — *Capita septem* etc. Nous essaierons pl. b. aux ℣℣ 9 et 10, de donner l'explication de ces mots.

4. — *Circumdata*. etc. Ceci se trouve répété pl. b. XVIII, 16. — *Et lapide pretioso*. Comp. Ezech. XXVIII, 13. — *Habens* etc. Voy. pl. h. XIV, 8. Comp. Jérém. LI. 7. — *Ejus*. On lit dans le grec τῆς γῆς de la terre.

5. Et sur son front était écrit ce nom : Mystère; la grande Babylone, la mer des fornications et des abominations de la terre.

6. Et je vis cette femme enivrée du sang des saints et du sang des martyrs de Jésus. Et je fus étonné, quand je la vis, d'un grand étonnement.

7. Et l'Ange me dit: Pourquoi t'étonnes-tu? je te dirai le mystère de la femme et de la bête qui la porte, qui a sept têtes et dix cornes.

8. La bête que tu as vue, a été et n'est plus, et elle doit monter de l'abîme, et elle ira à la mort, et les habitants de la terre (dont les noms ne sont pas écrits dans le livre de vie dès la constitution du monde) s'étonneront, en voyant la bête, qui était et qui n'est plus.

9. En voici le sens, qui est plein

5. Et in fronte ejus nomen scriptum : Mysterium : Babylon magna, mater fornicationum et abominationum terræ.

6. Et vidi mulierem ebriam de sanguine sanctorum et de sanguine martyrum Jesu. Et miratus sum, cum vidissem illam, admiratione magna.

7. Et dixi mihi Angelus : Quare miraris? Ego dicam tibi sacramentum mulieris et bestiæ quæ portat eam, quæ habet capita septem et cornua decem.

8. Bestia, quam vidisti, fuit, et non est : et ascensura est de abysso, et in interitum ibit, et mirabuntur inhabitantes terram (quorum non sunt scripta nomina in libro vitæ a constitutione mundi), videntes bestiam, quæ erat, et non est.

9. Et hic est sensus, qui habet sa-

---

5. — *In fronte ejus nomen scriptum.* Les malheureuses créatures qui exerçaient le métier honteux, n'avaient pas seulement leurs noms au-dessus de leurs cellules; elles le portaient quelquefois d'une manière ostensible sur elles. « In ipsis libidinum januis, sub ipsis libidinum titulis. » Tertull. de pudicit. Cap. I, « Meretrix vocata es... superpositus est cellæ tuæ titulus... *Nomen tuum pependit in fronte* etc. » Senec. Controv. I. — *Mysterium.* Ce mot ne fait pas partie du nom dont parle ici S. Jean. C'est comme une parenthèse qu'il met pour nous avertir que le nom qu'il va répéter est symbolique. Comp. pl. b. ℣ 7. Pl. h. XI, 8. — *Mater fornicationum* etc. Ceci ne fait plus partie du nom de la prostituée; c'est simplement le développement des idées renfermées dans le nom de Babylone la grande. Elle est la mère, la cause des fornications, c.-à.-d., de l'idolâtrie et des autres crimes de la terre, pl. h. ℣ 2.

6. — *Ebriam de sanguine.* Comp. Pline, Hist. nat. XIV, 28 : « ebrius sanguine civium. » Cette expression a passé dans notre langue. — *Sanctorum* etc. Voy. XI, 6; XVIII, 24. — *Miratus sum... admiratione magna.* Les interprètes se demandent ici ce qui a pu dans cette vision causer un si grand étonnement à S. Jean. Il nous semble que cette recherche est bien inutile. Les paroles de l'Ange aux ℣℣ 7 et suiv., nous disent assez, que ce qui occupait l'esprit de l'Apôtre, c'était la recherche de ce que pouvait signifier la bête et les sept têtes avec les dix cornes qu'elle portait.

8. — *Bestia... fuit et non est, et ascensura est de abysso et in interitum ibit.* Cette bête est l'Antechrist, le grand ministre dont doit se servir le dragon pour ramener les hommes à l'idolâtrie. XIII, 1-4. Cette bête a déjà existé, non en personne, mais en figure, dans les empereurs romains qui ont persécuté les chrétiens, et surtout dans la personne de Néron, regardé par la tradition comme une des principales figures et un des principaux précurseurs de l'Antechrist. La bête n'est plus, *non est;* c.-à.-d. Néron, son principal représentant, n'est plus. — Nous ne nous faisons aucune allusion. Cette interprétation ne satisfera pas tous nos lecteurs. Ce qui fait que nous la leur proposons, c'est que cette manière de voir de la tradition, par rapport à Néron, nous a toujours paru très-importante, et comme un reflet d'une explication orale de l'Apocalypse qui a sans doute été connue des fidèles, mais que la tradition ne nous a conservée que d'une manière fort incomplète. — *Et ascensura est* etc. Ceci se rapporte à la personne même de l'Antechrist, XIII, 1. — *In interitum ibit.* Pl. b. ℣ 14; XIX, 19-21.

9. — *Septem montes super quos mulier sedet.* Il n'y a pas de doute à avoir. La prostituée, la grande ville, la Babylone dont nous

pientiam : Septem capita, septem montes sunt, super quos mulier sedet, et reges septem sunt.

10. Quinque ceciderunt, unus est, et alius nondum venit : et cum venerit, oportet illum breve tempus manere.

de sagesse. Les sept têtes sont les sept montagnes sur lesquelles la femme est assise; elles sont aussi sept rois.

10. Cinq sont tombés, un est *maintenant,* et l'autre n'est pas encore venu, et lorsqu'il viendra, il devra rester peu de temps.

---

parle S. Jean en ce chap. et au suivant, c'est Rome païenne. La tradition est unanime sur ce point. « Babylon apud Joannem nostrum Romanæ urbis figura est. » Tertull. adv. Jud., cap. IX. Il répète la même chose, adv. Marc., Lib. III, cap. XIII. S. Aug., et S. Jér., reviennent plusieurs fois sur cette même interprétation. On pourrait objecter contre ce que nous avons dit pl. h. XIII, 1, que la bête est l'empire romain et non l'Antechrist. Car les sept têtes de la bête, est-il dit, représentent les sept collines de Rome et non pas sept rois. Mais si on veut appuyer sur les paroles de ce verset, la bête sur laquelle est assise la prostituée, serait Rome elle-même, il ne faut donc pas insister sur ces mots, plus que ne le fait l'Ange lui-même. Voy. ℣ 10. Mais ici surgit une grande difficulté qui partage les interprètes. S'agit-il dans ces deux chapp. de la chute de l'ancienne Rome, ou bien de la chute nouvelle de Rome redevenue païenne? On sait que Alcazar et Bossuet, ont été tellement convaincus du premier sentiment, qu'ils ont pensé que les prédictions de l'Apocalypse n'avaient pour objet que la victoire du christianisme sur le paganisme romain. Nous ne pouvons admettre cette manière de voir. Ces prédictions se rapportent surtout à des événements qui n'ont pas encore eu lieu. Nous admettons parfaitement que la prophétie et la vision des chapp. XVII et XVIII, ont pour objet la chute de Rome païenne; mais nous pensons que cette chute n'est pas l'objet unique de ces chapp., et que, au temps de l'Antechrist, Rome qui, à cause du Souverain Pontife, sera surtout l'objet des attaques et des séductions de la bête, renoncera à Jésus-Christ, redeviendra païenne, et par ses persécutions et ses crimes attirera sur elle la nouvelle chute qui est surtout annoncée dans nos deux chapp. Nous basons cette opinion, non-seulement sur le grand nombre des interprètes et théologiens catholiques, [S. Chrys. in II Thes. Hom. IV. Lib. VII, Sixte de Sienne, Salmeron, Bellarmin, Suarez, Corn.-Lap., etc.], qui l'ont embrassée, mais aussi sur le motif suivant. Les prophéties qui concernent la bête, depuis le chap. XIII, n'ont pas encore reçu leur accomplissement. Donc il faut en dire autant de la chute de Rome païenne; chute intimement liée à tous ces événements. Si on admet qu'il s'agit ici principalement de la chute de Rome redevenue païenne aux temps de l'Antechrist, et subsidiairement de sa première chute à la fin de l'empire, on se rendra bien raison du rapport de ces chapp. avec ceux qui les précèdent et les suivent. Dans le cas contraire, ces deux chapp., mêlés à des visions et prédictions se rapportant à des événements qui sont encore à venir, seraient tout-à-fait déplacés. Ce qu'on ne peut dire cependant; car ils sont intimement liés avec ceux qui les précèdent et qui les suivent. Nous essaierons, au ℣ 16, de résoudre une objection contre notre interprétation au sujet de la chute à venir de Rome redevenue païenne.

10. — Après avoir donné au ℣ précéd. une première explication des sept têtes de la bête, l'Ange en donne une seconde. Les sept têtes, dit-il, désignent aussi sept rois ou empereurs de la Rome païenne. Les mots, « unus est » le sixième vit encore, montre qu'il s'agit de sept souverains de Rome contemporaine de S. Jean. Mais cela ne peut fournir une objection sérieuse contre notre interprétation du ℣ 9. Car ce verset se relie à tout l'ensemble des visions qui précèdent, à partir du chap. XIII; tandis que le ℣ 10 peut parfaitement être regardé comme un incident, une parenthèse. D'après le témoignage de la Tradition, S. Jean a eu les visions de l'Apocalypse en l'île de Patmos, du temps de Domitien qui l'y avait relégué. C'est donc de cet empereur qu'il faut entendre les mots, « unus est. » Quant aux cinq autres qui ne sont plus, il est impossible de les désigner. Car entre Auguste et Domitien, il y a eu, non pas cinq, mais huit empereurs. Peut-être faut-il compter à partir de Claude, on aurait ainsi : Claude, Néron, Galba, Othon et Vitellius. « quinque ceciderunt »; et Domitien serait ce 6e dont il est dit : « unus est ». Quant à ceux qui ont voulu voir dans les cinq rois tombés, les monarchies, des Assyriens, des Chaldéens, des Perses, des Macédoniens et d'Antiochus Epiphane, et dans le sixième, l'empire romain, il est évident qu'ils se mettent en opposition avec ce verset. Car il y est question

11. Et la bête qui était, et qui n'est plus, est elle-même la huitième, et elle est des sept, et elle va à la mort.

12. Et les dix cornes que tu as vues, sont dix rois qui n'ont pas encore reçu le règne; mais ils recevront la puissance comme rois, pendant une heure, après la bête.

11. Et bestia, quæ erat et non est, et ipsa octava est: et de septem est, et in interitum vadit.

12. Et decem cornua quæ vidisti, decem reges sunt, qui regnum nondum acceperunt, sed potestatem tanquam reges una hora accipient post bestiam.

---

non de monarchies, mais de rois; et de rois ou souverains de Rome, dont le sixième vivait au moment de la vision; ce qui nous reporte nécessairement à Domitien et à cinq de ses prédécesseurs. Par cette même raison, nous croyons qu'on ne peut entendre de l'Antechrist, les mots qui suivent jusqu'à la fin du verset : « et alius nondum venit etc ». Nous pensons, car il n'est pas probable que, après avoir parlé de Domitien, l'écrivain sacré veuille nous reporter jusqu'à l'Antechrist qui sera le dernier chef de l'empire romain ressuscité, qu'il faut absolument appliquer ces mots à l'un des empereurs qui devaient régner après Domitien. Mais auquel? Est-ce à Lucinius ou plutôt à Julien l'apostat? Nous l'ignorons. L'Esprit-Saint a enveloppé d'obscurité cette prédiction; on ne peut que proposer des conjectures. Nous inclinons pour Julien, digne de clore la liste des empereurs romains qu'on représente figurés par les sept têtes de la bête. Mais on pourrait nous demander : 1° pourquoi nous passons Vespasien et Tite. 2° Pourquoi nous proposons de commencer par Claude. Nous répondrons à la première question que le verbe « ceciderunt », peut très-bien s'entendre d'une mort violente : et et alors on comprend que Vespasien et Tite ne fassent pas partie des cinq. Quant à la seconde question, nous répondrons que notre point de départ nous est indiqué par le chiffre cinq : et qu'il n'y a aucune raison plausible pour commencer plutôt par Tibère ou par Caligula, et passer l'un de ceux que nous avons nommés. On pourrait aussi nous demander pourquoi de Domitien nous sautons jusqu'à Julien. Nous répliquerons, qu'il s'agit ici de pures conjectures. L'interprète peut choisir à son gré parmi ceux qui régnèrent après Domitien, celui auquel semblent convenir les données de la fin du verset. L'apostasie de Julien, sa haine et ses persécutions savantes contre les chrétiens, la courte durée de son règne semblent le signaler d'une manière toute particulière aux lecteurs de ce verset. Quant à la distance des temps, elle ne peut arrêter ici aucun esprit sérieux. Mais nous le répétons; il ne s'agit que de pures conjectures; il est impossible à l'interprète d'aller plus loin.

11. — *Et bestia.* L'Antechrist qui sera le représentant et le promoteur le plus puissant et le plus violent du paganisme ressuscité. — *Erat et non est.* Voy. pl. h. ✝ 8. — *Ipsa octava est et de septem est.* Quelques interprètes protestants, peu soucieux du caractère inspiré de l'Apocalypse, ont cru voir dans ces paroles, que S. Jean avait adopté la croyance superstitieuse qui, au dire de Tacite et de Suétone, courait parmi les populations, au sujet du retour de Néron, qu'on ne croyait pas mort, ou à la résurrection duquel on s'attendait. Rien de plus gratuit, rien de plus anti-chrétien que la supposition d'une pareille erreur dans un écrit canonique. Car il n'est pas démontré que cette croyance soit antérieure à l'Apocalypse. Elle lui est plutôt postérieure; et de graves auteurs, pensent avec raison qu'elle doit son origine à ceux qui, dans Néron, ont vu l'Antechrist prédit par S. Jean. C'est cette même interprétation qui a donné lieu à cette croyance dont nous parlent certains auteurs ecclésiastiques, d'après laquelle l'Antechrist qui doit venir à la fin des temps, ne serait autre que Néron, réservé comme Enoch et Elie pour ces temps malheureux. Mais rien dans le texte de l'Apocalypse, ni dans la tradition digne de ce nom, n'autorise une pareille manière de voir. S. Jean veut donc dire que par rapport au sept rois ou empereurs qui en sont comme les sept têtes, la bête elle-même, c-.à.-d. l'Antechrist, sera le huitième souverain sur lequel s'appuiera la grande prostituée, c.-à.-d. Rome, redevenue alors païenne. Cette bête est elle aussi, une des sept, parce que, comme les sept autres, le souverain figuré par elle, aura Rome sous sa puissance, et comme eux sera à la tête du culte des idoles. Nous avons dit un mot au verset précédent de ceux qui pour appliquer au second empire romain, ces mots ; « ipsa octava est etc., » sont obligés de parfaire d'une manière gratuite le chiffre des sept états disparus. — *In interitum ibit.* Voy. pl. h. ✝ 8.

12. — *Una hora.* Leur pouvoir sera de peu de durée : c.-à.-d. leur pouvoir renouvelé ou confirmé par la bête qui les subjuguera et en fera ses vassaux, ne durera que peu de temps, parceque le pouvoir de la bête elle-même ne

13. Hi unum consilium habent, et virtutem et potestatem suam bestiæ tradent.

14. Hi cum Agno pugnabunt, et Agnus vincet illos, quoniam Dominus dominorum est, et Rex regum, et qui cum illo sunt, vocati, electi, et fideles.

I Tim. 6, 15. *Infr.*, 19,16.

15. Et dixit mihi : Aquæ, quas vidisti, ubi meretrix sedet, populi sunt, et gentes et linguæ.

16. Et decem cornua, quæ vidisti in bestia : hi odient fornicariam et desolatam facient illam et nudam, et carnes ejus manducabunt, et ipsam igni concremabunt.

17. Deus enim dedit in corda eorum, ut faciant quod placitum est illi, ut dent regnum suum bestiæ, donec consummentur verba Dei.

13. Ils ont le même dessein, et ils donneront leur force et leur puissance à la bête.

14. Ils combattront contre l'Agneau, et l'Agneau les vaincra, parce qu'il est le Seigneur des seigneurs et le Roi des rois, et ceux qui sont avec lui sont appelés élus et fidèles.

15. Il me dit aussi : Les eaux que tu as vues, où s'est assise la prostituée, sont des peuples, et des nations et des langues.

16. Et les dix cornes que tu as vues à la bête, sont ceux qui haïront la prostituée, la désoleront, la mettront à nu, mangeront ses chairs, et la brûleront dans le feu.

17. Car Dieu a mis dans leur cœur de faire ce qui lui est agréable, de donner leur royaume à la bête, jusqu'à ce que soient accomplies les paroles de Dieu.

---

durera qu'un temps très-court, XI, 2 ; XII, 14. — *Post bestiam.* Cela ne veut pas dire que ces dix rois régneront lorsque la bête aura disparu ; mais qu'ils recevront d'elle la confirmation de leur pouvoir. Ce sens est indiqué par le ℣ suiv., et par le grec : μετὰ τοῦ θηρίου « cum bestia. »

13. — *Hi... virtutem... tradunt.* C.-à.-d. ces dix rois de gré ou de force deviendront les vassaux de la bête et ses coopérateurs dans sa guerre contre Jésus-Christ et son Eglise. Voy. pl. b. ℣ 17.

14. — *Dominus dominorum et rex regum.* Cette dénomination qui est encore donnée pl. b. XIX, 16 à Jésus-Christ, est une preuve en faveur de sa divinité. Voy. I Tim. VI, 15 et la note. — *Et qui cum illo* etc. Cette dernière phrase est susceptible de deux sens. La bête et ses adhérents seront vaincus par l'Agneau et par ceux qui seront avec lui, qui lui resteront fidèles ; ou bien, ceux qui seront avec l'Agneau, seront les appelés, etc. Nos traductions françaises donnent ordinairement le second sens ; mais le premier nous paraît rendre mieux la pensée de l'écrivain sacré qui parle si souvent de celui « qui vicerit » ; et mieux répondre à la construction de la phrase. Comp. pl. h. XV, 2.

15. — *Aquas quas vidisti... populi sunt.* Cette comparaison se retrouve dans l'A. T. Isai. VIII, 6-7. Nahum II, 8.

16-17. — *Quæ vidisti in bestia.* La leçon des mss. grecs les plus autorisés est καὶ τὸ θήριον « et bestia. » leçon qui se retrouve aussi dans quelques mss. latins. Cette remarque n'est pas sans importance pour ce que nous allons dire. — *Hi.* « Construction ad sensum : » la grammaire exigerait hæc : Dans la pensée de l'écrivain sacré, le pronom se rapporte aux dix rois représentés par les cornes. — *Odient* etc. La suite du verset peut fournir à notre interprétation du ℣ 9, l'objection suivante. Ce qui est dit dans ce verset a été accompli à la lettre par les invasions des barbares : mais comment supposer que Rome redevenue païenne, sera l'objet de la haine et de l'invasion des rois ligués avec la bête, à laquelle, selon ce sentiment, Rome appartiendrait alors? Nous répondons 1° En admettant la leçon dont nous avons parlé au commencement de la note [et cela peut se faire, puisqu'il ne s'agit ici ni de la foi ni des mœurs] ; nous pourrions demander à notre tour comment les dix rois et la bête ont pu haïr et saccager Rome païenne qui appartenait à la bête, c.-à.-d., selon nos adversaires, à l'idolâtrie, surtout si on rapporte à la bête le pronom dans ces mots du ℣ suiv. : « ut faciant quod placitum est illi? » De plus, d'après le ℣ 17, les dix rois saccageront Rome pour donner leur royaume à la bête. Or, les barbares qui attaquèrent et pillèrent successivement Rome, ne

18. Et la femme que tu as vue est la grande ville qui règne sur les rois de la terre.

18. Et mulier quam vidisti, est civitas magna quæ habet regnum super reges terræ.

CHAPITRE XVIII

Un Ange annonce la chute de la grande Babylone (℣℣. 1-3). — Une voix engage le peuple fidèle à en sortir (℣℣. 4-5). — Jugement prononcé contre elle (℣℣. 6-8). — Effroi, étonnement et consternation de ceux qui étaient liés avec elle (℣℣. 9-19). — Invitation aux saints dans le ciel de se réjouir de cet acte de la justice divine (℣. 20). — Figure et causes de ce grand châtiment (℣℣. 21-24).

1, Après cela je vis un autre Ange descendant du ciel, ayant une grande

1 Et post hæc vidi alium Angelum, descendentem de cœlo, haben-

---

le firent pas dans l'intérêt du paganisme, mais plutôt par haine contre le catholicisme, puisque plusieurs d'entr'eux étaient Ariens. Donc d'après le ℣ 17, il s'agit d'une destruction de Rome, qui se fera dans l'intérêt de la bête, ce qui n'a pas encore eu lieu. Il n'est donc pas question au ℣ 16 du pillage et de l'incendie de Rome par les Barbares, ce qui a déjà eu lieu, mais d'une nouvelle invasion aux temps de l'Antechrist, et pour lui plaire. Maintenant pourquoi cette guerre aura-t-elle lieu contre Rome redevenue païenne? Le texte ne le dit pas; il est donc inutile de le chercher. Seulement le ℣ 17 nous dit que Dieu mettra cette pensée dans le cœur des dix rois, pour qu'ils accomplissent à leur insu, les desseins de sa justice contre Rome, dont de nouvelles persécutions et de nouveaux crimes attireront sur elle ce nouveau et dernier châtiment. *Deus enim* etc. « Utitur ergo malis Deus non secundum eorum pravam, sed secundum suam rectam voluntatem. » S. Aug. serm. CCXIV, 3. Nous disons la même chose dans cette locution proverbiale : l'homme s'agite, Dieu le mène. — *Quod illi placitum est.* On peut rapporter le pronom soit à Dieu, soit à la bête. La phrase qui suit : « ut dent etc. », et la répétition du mot « Dei » à la fin du verset, nous semblent indiquer de préférence le second sens. Si cependant on préfère rapporter à Dieu, le pronom *illi,* cette interprétation expliquerait cette haine des dix rois contre Rome. Voyant leur pouvoir passer aux mains de l'Antechrist, ils se vengeront de leur défaite par la ruine et l'incendie de Rome. Mais nous préférons notre interprétation. Nous rapportons *illi* à la bête. Ce sens semble être demandé aussi par ce que nous lisons pl. h. au ℣ 13. — *Verba Dei* : Ces mots ne signifient pas ici seulement les décrets de Dieu, mais aussi et surtout les annonces qu'il a faites par ses prophètes. Voy. pl. h. X, 7.

18. — *Civitas... quæ habet.* En un mot, conclut l'Ange, cette grande prostituée assise sur la bête, c'est la ville qui *maintenant* commande aux rois de la terre. Il nous semble qu'on pourrait conclure de ces paroles que Rome ne règnera plus sur les rois de la terre au moment où aura lieu la chute qui est ici annoncée. Comp. XI, 8. Bien que Dusterdieck affirme qu'il n'appartient qu'à une exégèse malsaine, de différer en des temps à venir l'accomplissement de la vision du chap. XVII, cette affirmation dénuée de preuves ne nous effraie pas. Nous nous résumerons donc en disant que selon notre manière de voir, ce chap. XVII, pourrait aussi s'entendre de la chute de l'ancienne Rome; mais que dans la pensée de l'écrivain sacré, ce chap. se rapporte à une nouvelle chute de cette ville redevenue païenne aux temps de l'Antechrist. Ce sentiment nous paraît de beaucoup plus probable que celui des interprètes qui ne veulent voir ici que l'annonce de la prise de Rome par les Barbares. Le chap. suiv. indique un malheur bien plus grand que ceux qu'elle a a déjà éprouvés.

1. — *Alium Angelum.* Un Ange véritable. Il n'y a aucune raison d'expliquer ces mots de Jésus-Christ lui-même ainsi que le font cer-

tem potestatem magnam; et terra illuminata est a gloria ejus.

2. Et exclamavit in fortitudine, dicens : Cecidit, cecidit Babylon magna, et facta est habitatio dæmoniorum, et custodia omnis spiritus immundi, et custodia omnis volucris immundæ et odibilis;

Supr., 14, 8.

3. Quia de vino iræ fornicationis ejus biberunt omnes gentes, et reges terræ cum illa fornicati sunt, et mercatores terræ de virtute deliciarum ejus divites facti sunt.

4. Et audivi aliam vocem de cœlo, dicentem : Exite de illa, populus meus, ut ne participes sitis delictorum ejus, et de plagis ejus non accipiatis.

5. Quoniam pervenerunt peccata ejus ad cœlum, et recordatus est Dominus iniquitatem ejus.

6. Reddite illi, sicut et ipsa reddidit vobis, et duplicate duplicia se-

puissance, et la terre fut éclairée par sa gloire.

2. Et il cria avec force disant : Elle est tombée, elle est tombée, la grande Babylone, et elle est devenue l'habitation des démons, le repaire de tout esprit immonde et le repaire de tout oiseau immonde, et haïssable;

3. Parce que toutes les nations ont bu du vin de la colère de sa fornication, et les rois de la terre se sont souillés avec elle, et les marchands de la terre, grace à l'excès de ses voluptés, sont devenus riches.

4. Et j'entendis une autre voix du ciel disant : Sortez de cette *Babylone*, mon peuple, afin que vous n'ayez point part à ses crimes et que vous ne soyez pas atteint par ses plaies;

5. Car ses péchés sont montés jusqu'au ciel, et le Seigneur s'est souvenu de ses iniquités.

6. Rendez lui, comme elle-même vous a rendu, et doublez lui le double

---

tains interprètes. Les anciens exégètes protestants qui voyaient dans la ville de Babylone dont il est parlé ici, la Rome catholique et pontificale, appliquaient ce verset à Luther. Ce moine apostat, dont la vie n'a pas certes, été celle d'un Ange. — *Descendentem de cœlo.* Voy. pl. h. x, 1. — *Habentem potestatem magnam.* C.-à.-d. un des Anges principaux. Cette phrase et la suivante ont donné à quelques interprètes la pensée que cet Ange pouvait être S. Michel, le protecteur du peuple de Dieu, de l'A. et du N. T. Dan x, 21. Cette conjecture n'a rien d'improbable. C'est tout ce qu'on peut en dire.

2. — *In fortitudine.* Grec ἐν ἰσχυρᾷ φωνῇ « forti voce » ainsi que Tischendorf a mis arbitrairement, dans son texte de la Vulgate. — *Habitatio dæmoniorum... spiritûs immundi.* Comp. Isai. xiii, 21 ; ou à la fin du mot « pilosi » de la Vulg., la version grecque porte : δαιμόνια. Ibid xxxiv, 14; Math. xii, 43. Faut-il entendre ceci à la lettre, c.-à.-d. que des mauvais esprits sont relégués dans des lieux déserts? Nous pensons que oui. Voy. Tob. viii, 3; Eph. ii, 2 et la note. — *Omnis volucris immundæ* etc. Comp. Ps. ci, 7-8. Sophon ii, 14. Ceci s'est déjà vérifié à la lettre pour l'ancienne Rome païenne, par rapport aux temples des idoles. « Solitudinem patitur et in Urbe gentilitas. Dii quondam nationum cum bubonibus et noctuis in solis culminibus remanserunt. » S. Jér. Ep. cvii ad Lætam [al. 7], 2. Le lecteur a sans doute remarqué l'énergie de cette phrase : *Cecidit, cecidit* etc.

3. — *De virtute deliciarum ejus.* Les marchands de la terre se sont enrichis de son luxe qui avait développé le culte des idoles, et le dérèglement des mœurs.

4. — *Exite de illâ* etc. Cette même recommandation se trouve ailleurs dans l'A. et dans le N. T. Jerem. li, 6, 9, 45; Zach. ii, 7-9; Math. xxiv, 15 et suiv.

5. — *Pervenerunt peccata* etc. Ce n'est pas le cri de l'indignation causée par ses péchés, comme Genes. xviii, 20-21; mais ce sont leurs péchés eux-mêmes qui, selon l'expression grecque, se sont entassés les uns aux autres, et sont devenus comme une montagne s'élevant jusqu'au ciel. Comp. i Esdr. ix, 6.

6-7. — *Reddite.* Cet impératif et les autres qui se lisent dans ces deux versets peuvent s'entendre de deux manières. D'après les principaux mss. grecs, et aussi quelques mss. latins qui n'ont pas le pronom *vobis*, ces impératifs s'adresseraient aux Anges exécuteurs des décrets de la justice divine. Si on s'en tient à la leçon du texte actuel de la Vul-

selon ses œuvres; dans le vase où elle a mêlé *votre breuvage* mêlez pour elle le double.

7. Autant elle s'est glorifiée et a vécu dans les délices, autant donnez-lui de tourments et de deuils, parce qu'elle dit dans son cœur : Je suis reine sur le trône et je ne suis pas veuve et je ne verrai pas le deuil.

8. C'est pourquoi en un seul jour viendront ses plaies, la mort, le deuil et la famine, et elle sera brûlée par le feu, parce qu'il est fort le Dieu qui la jugera.

9. Et sur elle pleureront et se lamenteront les rois de la terre, qui se sont souillés avec elle, et ont vécu dans les délices, lorsqu'ils verront la fumée de son embrasement;

10. Ils se tiendront loin par crainte de ses tourments, disant : Hélas! hélas! Babylone, cette grande ville, cette ville forte, voilà qu'en une heure est venu ton jugement.

11. Et les marchands de la terre pleureront et s'affligeront sur elle, parce que personno n'achétera plus leurs marchandises.

cundum opera ejus : in poculo, quo miscuit, miscete illi duplum.

7. Quantum glorificavit se, et in deliciis fuit, tantum date illi tormentum et luctum, quia in corde suo dicit : Sedeo regina, et vidua non sum, et luctum non videbo.

Isaiæ 47, 8

8. Ideo in una die venient plagæ ejus, mors, et luctus et fames, et igne comburetur, quia fortis est Deus, qui judicabit illam.

9. Et flebunt et plangent se super illam reges terræ, qui cum illa fornicati sunt, et in deliciis vixerunt cum viderent fumum incendii ejus;

10. Longe stantes propter timorem tormentorum ejus, dicentes : Væ, væ, civitas illa magna Babylon, civitas illa fortis, quoniam una hora venit judicium tuum.

11. Et negociatores terræ flebunt et lugebunt super illam, quoniam merces eorum nemo emet amplius :

---

gate, ces verbes s'adressent aux saints, en ce sens qu'ils s'unissent d'intention aux rigueurs de la justice de Dieu contre la ville coupable. Comp. pl. b. ℣ 20. — *Duplicate* etc. *miscete illi* [ce pronom n'est pas dans les principaux mss. grecs] *duplum*. Cela ne veut pas dire que le châtiment sera dans une mesure double de ce que Babylone a mérité; mais il sera bien au-dessus du mal qu'elle a fait à l'Eglise de Jésus-Christ et de ses élus. Car considéré par rapport à Dieu qu'elle a offensé, le mal que Rome a commis est bien plus grand. — *Quantum... tantum...* « Ipsa quoque supplicia quæ ex lance justitiæ prodeunt, inferri sine ordine nequaquam possunt. Quómodo namque in suppliciis ordo non erit, dum damñatum quemque juxta modum criminis et retributio sequetur ultionis? Sicut dictum in damnatione Babylonis. » S. Greg. M. in Job. lib. IX. 93. — *Sedeo regina* etc. Comp. Æneid. I, 278-279.

« His ego nec metas rerum, nec tempora pono :
Imperium sine fine dedi. »

Après avoir cité ces deux vers, S. Aug. [Serm. CVI, 10] ajoute : « Forte si vellemus hinc exagitare Virgilium... quare hoc dixerit... diceret nobis... quid facerem qui Romanis verba vendebam, nisi hac adulatione aliquid promitterem quod falsum erat?... Alio loco, quando non Jovem lapidem induxi loquentem, sed ex persona mea locutus sum, dixi : *Non res Romanæ perituraque regna* (Georgic. II, 498)..... Peritura, veritate non tacuit; semper mansura, adulatione promisit. »

8. — La ville de Paris, a elle aussi, subi tous ces fléaux; partie, pendant le Siége de 1870, et partie, pendant l'horrible Commune de 1871.

10. — *Longe stantes.* C'est bien là le propre des amitiés trompeuses du monde, et des sympathies des états soi-disant amis les uns des autres. — *Judicium tuum.* Métonymie. La cause pour l'effet; la sentence pour les effets qui s'en suivent.

11. — *Flebunt et lugebunt... quoniam* etc. C'est bien là la douleur intéressée et égoïste du marchand qui ne voit qu'il ne peut plus *faire des affaires.* — *Merces.* Le mot grec de ce

12. Merces auri et argenti, et lapidis pretiosi et margaritæ, et byssi et purpuræ, et serici et cocci (et omne lignum thyinum, et omnia vasa de lapide pretioso et æramento, et ferro et marmore,

13. Et cinnamomum), et odoramentorum, et unguenti, et thuris et vini, et olei et similæ, et tritici et jumentorum, et ovium et equorum, et rhedarum et mancipiorum, et animarum hominum.

14. Et poma desiderii animæ tuæ dicesserunt a te, et omnia pinguia et præclara perierunt à te, et amplius illa jam non invenient.

15. Mercatores horum, qui divites

12. Des marchandises d'or et d'argent, de pierres précieuses, de perles, de byssus, de pourpre, de soie, d'écarlate (Et tous les bois de thya et tous les vases d'ivoire et tous les vases de pierre précieuse, d'airain, de fer et de marbre.

13. Et le cinnamome) des essences, des parfums, de l'encens, du vin et de l'huile, de la fleur de farine, du blé, des bêtes de somme, des brebis, des chevaux, des chariots, des esclaves, des âmes d'hommes.

14. Et les fruits que désirait ton âme se sont éloignés de toi, et tout ce qui était gras et magnifique s'est éloigné de toi et on ne le trouvera plus.

15. Les marchands de toutes cho-

---

verset et du suivant, signifie proprement la cargaison d'un navire; « onus » ainsi que traduit la Vulgate, Act. XXI, 3.

12. — *Serici*. On sait quel grand cas faisaient des étoffes en soie, les matrones Romaines. Pline Hist. Nat. VI, 20; XXI, 8; Vopisc. Aurel., 45. — *Omne lignum thyinum*. « Inter pauca nitidioris vitæ instrumenta hæc arbor est... nota etiam Homero fuit. Tyon Græce vocatur, ab aliis Thya... Teophrastus qui proximus a Magni Alexandri ætate scripsit hæc circa urbis Romæ annum 340, magnum jam huic arbori honorem tribuit, memoratas ex ea referens templorum veterum contignationes, quamdamque immortalitatem materiæ in tectis contra vitia omnia incorruptæ... Alia est arbor... domus etiam decorans. » Plin. Hist. Nat. XIII, 30-31. D'après Pline, ibid., 29; les Romains l'appelaient « arbor citri ». Ce n'est pas cependant le citronnier, mais le cèdre blanc désigné sous le nom de « cupressus Thyioides ». Comp. III. Reg. X, 11. — *De lapide pretioso*. Les mss. grecs varient : les uns portent la leçon de la Vulgate, les autres ont ἐκ ξύλου « ex ligno ». Il y en a quelques-uns où on lit ἐκ πορφύρου « ex porphyro », ce qui se rapproche du texte latin.

13. — *Cinnamomum*. La cannelle. C'est une écorce aromatique apportée d'Orient par les Phéniciens [Herodot. III, 111; Pline Hist. Nat. XII, 42]. Cette plante était employée comme parfum [Ovid., Heroid. XVI, 333; Proverb. VII, 17; Cant. IV, 14); tantôt on en faisait une huile pour les onctions [Exod. XXX, 23-25; Theophr; Plant. IX, 7; Lucain X, 167]. Theophraste, Strabon, Melas en font un produit de l'Arabie heureuse; Herodote et Strabon dans un autre passage, disent qu'elle vient des Indes. Cette dernière assertion est la seule vraie. Les écorces sèches de cette plante nous viennent de l'île de Ceylan, la *Taprobane* des anciens. — Ici le grec ajoute, *et amomum*. C'est une huile aromatique extraite d'une plante asiatique [Pline, XII, 28], dont on se servait pour la toilette des cheveux. « Assyrio semper tibi crinis amomo splendeat. « Martial, VIII, 77. — *Et odoramentorum* etc. Tous ces génitifs sont, comme ceux du ℣ 12, régis par le subst., « merces ». — *Similæ*. La fleur de farine. « Similago ex tritico fit laudatissima. » Pline XVIII, 20. — *Animarum hominum*. Il est incontestable que cette expression signifie des esclaves. Comp. Ezech. XXVII, 13; I Paral. V, 21. Dans le premier de ces passages, la Vulgate a « mancipia »; et notre expression se retrouve dans le texte grec. Comme dans le texte grec de l'Apocalypse, on lit : « et corporum [les esclaves] et animas hominum », les interprètes ont pensé qu'il s'agit ici de deux sortes d'esclaves. Mais en quoi faut-il placer cette différence? On ne peut rien dire de certain. Tout ce qu'on peut croire, c'est que la seconde expression marque une classe d'esclaves remplissant auprès de leurs maîtres des fonctions plus élevées que celles dont étaient chargés ceux qui sont désignés par le mot latin « mancipiorum. »

14. — *Poma*. En grec : l'automne, c.-à-d. toutes les différentes sortes de fruits. — *Non invenient*. En grec le verbe est à la deuxième personne du singulier.

15. — Voy. pl. h. ℣ 11.

ses, qui sont devenus riches se tiendront éloignés d'elle par crainte de ses tourments, pleurant et gémissant.

16. Et disant : Hélas ! hélas ! cette grande cité qui était vêtue de byssus et de pourpre et d'écarlate, et qui était resplendissante d'or et de pierres précieuses et de perles.

17. Voila qu'en une heure ont été détruites tant de richesses. Et tous les pilotes et tous ceux qui naviguent sur mer, les nautonniers et ceux qui travaillent sur la mer se sont tenus loin,

18. Et ont crié, en voyant le lieu de son embrasement, disant : Quelle ville a été semblable à cette grande cité?

19. Et ils ont mis de la poussière sur leur tête, et ils ont crié, pleurant, gémissant et disant : Hélas ! hélas ! cette grande cité où se sont enrichis de son opulence tous ceux qui avaient des navires sur la mer, voila qu'en une heure elle a été dévastée.

20. Tressaillez de joie, ô ciel, et vous, saints apôtres et prophètes car Dieu a jugé sa conduite envers vous.

21. Alors un Ange fort souleva une pierre comme une grande meule et la jeta dans la mer disant : Avec

facti sunt, ab ea longe stabunt propter timorem tormentorum ejus flentes ac lugentes,

16. Et dicentes : Væ, væ, civitas illa magna, quæ amicta erat bysso et purpura et cocco, et deaurata erat, auro, et lapide pretioso et margaritis,

17. Quoniam una hora destitutæ sunt tantæ divitiæ : et omnis gubernator, et omnis qui in lacum navigat, et nautæ et qui in mari operantur, longe steterunt,

18. Et clamaverunt videntes locum incendii ejus, dicentes : Quæ similis civitati huic magnæ?

19. Et miserunt pulverem super capita sua, et clamaverunt flentes, et lugentes, dicentes : Væ, væ, civitas illa magna, in qua divites facti sunt omnes qui habebant naves in mari de pretiis ejus : quoniam una hora desolata est.

20. Exulta super eam, cœlum et sancti, apostoli et prophetæ, quoniam judicavit Deus judicium vestrum de illa.

21. Et sustulit unus Angelus fortis lapidem quasi molarem magnum, et misit in mare, dicens : Hoc impetu

---

16. — *Civitas... quæ amicta erat.* Comp. pl. h. XVII, 4-18.

17. — *Destitutæ sunt tantæ divitiæ.* Dans le grec, comme dans le latin, on applique aux richesses, un verbe qui ne s'emploie ordinairement que de leurs possesseurs. Cette tournure donne plus d'énergie à la phrase. De si grandes et de si nombreuses richesses sont devenues comme isolées et privées de tout appui.

17. — *Omnis qui in lacum navigat.* Ici le texte actuel de la Vulgate ne rend pas avec assez d'exactitude la phrase grecque qui signifie ce que nous nommons le cabotage. Comp. Act. XXVII, 2. Peut-être l'interprète latin avait-il mis primitivement « locum », comme au passage précité des Actes.

18. — *Locum incendii.* Le texte grec porte : la fumée de son incendie, τὸν καπνον.

19. — *Miserunt pulverem super capita sua.* Comp. Ezech. XXVII, 30; II Reg. XIII, 19; Judith VII, 4; Esther IV, 1; XIV, 2; Job. XVI, 16 etc. — *Una hora.* Cette expression indique bien qu'il ne s'agit pas ici des incursions des Barbares dont l'ancienne Rome a été la victime.

20. — *Exulta :* non pas sur le mal arrivé aux méchants, mais sur le triomphe du bien sur le mal, de Dieu sur le péché. Voy. pl. h. XIX, 1-3. — *Et sancti apostoli et prophetæ.* Le texte grec a entre les deux premiers nominatifs, la conjonction, Comp. XI, 18, qui se lit dans quelques mss. latins. — Le mot « apostoli » ne doit pas se prendre dans son sens strict, pour les douze Apôtres.

21. — Comp. Jerem. LI, 63-64; Exod. XV, 5.

mittetur Babylon civitas illa magna, et ultra jam non invenietur.

22. Et vox citharœdorum et musicorum, et tibia canentium et tuba non audietur in te amplius, et omnis artifex omnis artis non invenietur in te amplius, et vox molæ non audietur in te amplius,

23. Et lux lucernæ non lucebit in te amplius, et vox sponsi et sponsæ non audietur adhuc in te, quia mercatores tui erant principes terræ, quia in veneficiis tuis erraverunt omnes gentes.

24. Et in ea sanguis prophetarum et sanctorum inventus est, et omnium qui interfecti sunt in terra.

cette impétuosité sera précipitée Babylone, cette grande cité, et on ne la trouvera plus.

22. Et la voix des joueurs de harpes et des musiciens et des joueurs de flûtes et de trompettes ne s'entendra plus chez toi, et aucun ouvrier d'aucun métier ne se trouvera plus chez toi, et le bruit de la meule ne s'entendra plus chez toi.

23. Et la lumière des lampes ne luira plus chez toi, et la voix de l'époux et de l'épouse ne s'entendra plus chez toi, parce que tes marchands étaient princes de la terre, parce que par tes vénéfices se sont égarées toutes les nations.

24. Et dans cette ville a été trouvé le sang des prophètes et des saints, et de tous ceux qui ont été tués sur la terre.

CHAPITRE XIX

Joie et cantique des saints sur la ruine de Babylone et le règne de Dieu (vv. 1-6). — Préparatifs des noces de l'Agneau (vv. 7-10). — Le Verbe de Dieu parait sur un cheval et suivi des armées du ciel (vv. 11-16). — Dernier combat de la bête et de Jésus-Christ (vv. 17-21).

1. Post hæc audivi quasi vocem turbarum multarum in cœlo dicentium : Alleluia : Salus et gloria et virtus Deo nostro est :

2. Quia vera et justa judicia sunt ejus, qui judicavit de meretrice magna, quæ corrupit terram in prosti-

1. Après cela j'entendis dans le ciel comme la voix de nombreuses foules disant : Alleluia, salut et gloire et puissance à notre Dieu.

2. Parce que ses jugements sont vrais et justes qu'il a fait justice de la grande prostituée qui a corrompu la

---

24. — Luc XI, 49-51. — *In ea*. Ce sang a été versé en partie dans son enceinte, et en partie loin d'elle, mais par l'ordre des puissants qui y résidaient. — Il y aurait beaucoup à dire sur ce chap. considéré sous le rapport des images et des expressions. Nous préférons laisser le lecteur aux impressions que produira sur lui une lecture attentive et répétée de ce chapitre. On y sent le souffle d'une inspiration vraiment divine.

1. — *Audivi vocem*. S. Jean entend ici le chant de triomphe et les accents de joie des Saints après la chute de Babylone, comme pl. h. XII, 10, il les avait déjà entendus après la défaite du dragon.

2. — *Qui judicavit*. Grec « quia etc. ». —

terre par sa prostitution, et qu'il a vengé le sang de ses serviteurs versé par ses mains.

3. Et ils disent une seconde fois : Alleluia. Et la fumée de Babylone monte devant les siècles des siècles.

4. Et les vingt-quatre vieillards et les quatre animaux se prosternèrent et adorèrent Dieu assis sur le trône, disant : Amen, alleluia.

5. Et une voix sortit du trône disant : louez notre Dieu, vous tous ses serviteurs et vous qui le craignez petits et grands.

6. Et j'entendis comme la voix d'une grande foule et comme la voix de grandes eaux et comme la voix de grands tonnerres disant : Alleluia, puisque règne le Seigneur notre Dieu tout-puissant.

7. Réjouissons-nous et tressaillons de joie, et rendons-lui gloire, parce que les noces de l'Agneau sont venues et son épouse s'est préparée.

8. Et il lui a été donné de se couvrir de byssus blanc et resplendissant. Car le byssus ce sont les œuvres justes des saints.

9. Il me dit : Ecris : bienheureux ceux qui ont été appelés au festin des noces de l'Agneau ! Et il me dit : Ces paroles de Dieu sont véritables.

tutione sua, et vindicavit sanguinem servorum suorum de manibus ejus.

3. Et iterum dixerunt : Alleluia. Et fumus ejus ascendit in sæcula sæculorum.

4. Et ceciderunt seniores viginti quatuor, et quatuor animalia, et adoraverunt Deum sedentem super thronum, dicentes : Amen, Alleluia.

5. Et vox de throno exivit, dicens : Laudem dicite Deo nostro, omnes servi ejus, et qui timetis eum, pusilli et magni.

6. Et audivi quasi vocem turbæ magnæ, et sicut vocem aquarum multarum, et sicut vocem tonitruorum magnorum, dicentium : Alleluia, quoniam regnavit Dominus Deus noster omnipotens.

7. Gaudeamus et exultemus, et demus gloriam ei, quia venerunt nuptiæ Agni, et uxor ejus præparavit se.

8. Et datum est illi, ut cooperiat se byssino splendenti et candido. Byssinum enim justificationes sunt Sanctorum.

9. Et dixit mihi : Scribe : Beati qui ad cœnam nuptiarum Agni vocati sunt : et dixit mihi : Hæc verba Dei vera sunt.

Matth. 22, 2.

De manibus ejus. On retrouve la même expression, Gen. IX, 5; Ezech. XXXIII, 6-8.

3. — *Ascendit in sæcula sæculorum.* La mémoire de sa chute ne s'effacera point; elle ne s'en relèvera pas. Ce qui en restera sera comme un monument impérissable de son châtiment.

6. — *Regnavit.* Comp. pl. h. XI, 17. Pendant les temps de persécution, c'était en quelque sorte le règne de l'iniquité, et de son prince, le démon; mais maintenant par sa victoire sur le mal, et par le triomphe de ses serviteurs, Dieu affirme et manifeste qu'il est le souverain Seigneur et Roi de toutes ses créatures.

7. — *Venerunt nuptiæ Agni et uxor ejus* etc. Il s'agit non pas des noces spirituelles de l'Agneau avec l'Eglise militante, comme Eph. V, 25-32; mais de ses noces glorieuses avec l'Eglise triomphante. Pl. h. ✝ 5; XXI, 2-9-10 et les notes.

8. — *Justificationes.* Ce mot signifie ici les bonnes œuvres. Comp. pl. h. VII, 14; XIV, 4 et suiv., XV, 4, ainsi que Rom., V, 18, où le texte grec a le même mot qu'ici, et qui ne peut signifier que les œuvres ou actions faites selon la justice. Donc, conclurons-nous, les fidèles arrivent à la sainteté et à la récompense éternelle par les œuvres unies à la foi, et non pas par la foi seulement. — *Sanctorum.* Ce mot ne désigne pas ici les chrétiens, comme le pense le protestant Kienlen, Comment, sur l'Apoc. p. 87, Paris 1870; mais les élus qui sont dans le ciel.

9. — *Beati qui* etc. Comp. pl. h. III, 20; Matth. XXII, 1-14; XXV, 1-13. « Non ad prandium, sed ad cœnam vocatos narrat, quia

10. Et cecidi ante pedes ejus, ut adorarem eum. Et dicit mihi : Vide ne feceris : conservus tuus sum, et fratrum tuorum habentium testimonium Jesu. Deum adora. Testimonium enim Jesu est spiritus prophetiæ.

11. Et vidi cœlum apertum ; et ecce equus albus, et qui sedebat super eum, vocabatur : Fidelis et Verax, et cum justitia judicat et pugnat.

12. Oculi autem ejus sicut flamma ignis, et in capite ejus diademata

10. Et je me prosternai à ses pieds pour l'adorer, et il me dit : garde-toi de le faire ; je suis serviteur de Dieu ainsi que toi et tes frères qui gardent le témoignage de Jésus. Adore Dieu, car le témoignage de Jésus est l'esprit de prophétie.

11. Et je vis le ciel ouvert ; et voilà un cheval blanc, et celui qui le montait était appelé le Fidèle et le Véritable, et il juge et combat avec justice.

12. Or ses yeux étaient comme une flamme de feu, et sur sa tête

---

nimirum in fine diei convivium cœna est. Qui ergo finito præsentis vitæ tempore ad refectionem supernæ contemplationis veniunt, non ad Agni prandium, sed ad cœnam vocantur. « S. Greg. M. Homil. in Evang. II, 24.

10. — *Et cecidi..... Deum adora.* Les protestants ont de tout temps objecté ce texte contre le culte que l'Eglise catholique rend aux Anges et aux Saints du Ciel. Mais S. Jean savait si bien que ce qu'il faisait [à moins qu'on ne veuille supposer qu'il ait voulu rendre un culte idolâtrique et par conséquent sacrilége à une créature, ce qu'ont osé dire quelques protestants, par ex. Kienlen, qui p. 88, ne craint pas d'écrire : l'Ange ne veut pas de cet honneur idolâtre.] était légitime, qu'il voulut plus tard, pl. b. XXII, 8, se prosterner aux pieds d'un autre Ange. Celui-ci ne le reprend pas de cela, comme d'une chose défendue. En effet, l'histoire des Patriarches nous offre plusieurs exemples de ce culte. Voy. Gen. XVIII, 2; XIX, 1; Josue V, 15; Numer. XXII, 31. Donc, pour emprunter ici les paroles du savant et impartial protestant Grotius, citées par le docte P. Perrone, de cultu sanct., 28 : « Non dicit [Angelus] προσκύνησιν [adorationem], soli Deo licite exhiberi ; repugnat enim tota vetus historia... sed benigne agit, ut si quis collega collegæ dicat : serva hunc honorem Regi. » S. Jean, apôtre de Jésus-Christ, chargé de répandre sa doctrine et doué comme tous les autres Apôtres du privilége de l'infaillibilité ; privilége personnel de S. Pierre dont l'infaillibilité doctrinale en matière de dogme et de mœurs devait passer à ses successeurs, en voulant rendre un culte à l'Ange, nous montre 1° que ce culte est légitime. 2° qu'il existait dès les temps apostoliques de l'Eglise. D'où nous concluons qu'en définitive, ce texte, loin de fournir une objection contre l'enseignement de l'Eglise catholique en cette manière, nous fournit plutôt une preuve en sa faveur. — Quelques Pères, S. Athan. contr. Arian. Serm. III ; S. Aug. Cont. Faust., lib. XX, cap. XXI ; S. Thom. II 2 ; Quæst. LXXXIV, 1, ont pensé que S. Jean avait cru, que celui qui lui parlait était Jésus-Christ lui-même. Mais ceci ne peut s'admettre. Comp. pl. b. XXII, 8 où il dit : « ut adorarem ante pedes *Angeli*. » — Voy. sur le culte des Anges, Col. II, 8 et la note. — *Habentium testimonium Jesu.* Cette expression est susceptible de deux sens. Elle peut signifier ceux qui reçoivent, qui gardent par une ferme croyance le témoignage, c.-à-d., les révélations faites par Jésus-Christ, Comp. pl. b. XXII, 9 : ou bien, ceux qui par leur fidélité au milieu des épreuves et des persécutions rendent témoignage à Jésus. Ce second sens, auquel nous verrons qu'on peut ramener le passage précité XXII, 9, nous paraît préférable. Comp. pl. h. I, 2 et la note. — *Testimonium enim Jesu* etc. On a donné plusieurs interprétations de cette phrase. L'unique commentaire, à en faire, se trouve dans le rapprochement de ces paroles avec celles de S. Pierre. Act. X, 43, « Huic omnes prophetæ testimonium perhibent. » Le sens des paroles de l'Ange, nous paraît donc être celui-ci : Je suis, moi aussi, un serviteur de Jésus-Christ, comme ceux de tes frères qui lui rendent témoignage. Car l'esprit de prophétie ne m'a été donné, comme à tous les prophètes, que pour rendre témoignage à Jésus-Christ. Ce verset contient donc une affirmation implicite de la divinité de notre Sauveur, Comp. Hebr. I, 4-14. On comprend maintenant que S. Cyprien faisant allusion dans son livre *de patientia,* à une parole de ce verset, ait dit : « Dominum Jesum adora. »

11-13. — *Equus albus.* Voy. pl. h. VI, 2 note. — *Diademata multa.* Symbole de ses nombreuses victoires, et aussi de sa haute puissance, comme par ex. la tiare pontificale

beaucoup de diadèmes, et il portait écrit un nom que personne autre que lui ne connait.

13. Et il était vêtu d'une robe teinte de sang, et il est appelé du nom de Verbe de Dieu.

14. Et les armées qui sont dans le ciel le suivaient sur des chevaux blancs, vêtues de byssus blanc et pur.

15. Et de sa bouche sort un glaive à double tranchant, pour qu'il en frappe les nations. Et il les gouvernera avec une verge de fer; et c'est lui qui foule le pressoir du vin de la fureur et colère du Dieu tout puissant.

16. Et il porte écrit sur son vêtement et sur sa cuisse : Roi des rois et Seigneur des seigneurs.

17. Et je vis un Ange debout dans le soleil et il cria d'une voix forte, disant à tous les oiseaux qui volaient au milieu du ciel : Venez, et rassemblez-vous pour le grand festin de Dieu.

18. Pour manger les chairs des rois, et les chairs des tribuns et les

multa, habens nomen scriptum, quod nemo novit nisi ipse.

13. Et vestitus erat veste aspersa sanguine, et vocatur nomen ejus : Verbum Dei.

14. Et exercitus qui sunt in cœlo, sequebantur eum in equis albis, vestiti byssino albo et mundo.

Isaiæ 63, 2.

15. Et de ore ejus procedit gladius ex utraque parte acutus, ut in ipso percutiat gentes. Et ipse reget eas in virga ferrea; et ipse calcat torcular vini furoris iræ Dei omnipotentis.

Psalm. 2, 9.

16. Et habet in vestimento et in femore suo scriptum : Rex regum, et Dominus dominantium.

Supr., 17, 14.

17. Et vidi unum Angelum stantem in sole; et clamavit voce magna, dicens omnibus avibus quæ volabant per medium cœli : Venite, et congregamini ad cœnam magnam Dei.

18. Ut manducetis carnes regum, et carnes tribunorum et carnes for-

---

composée de trois couronnes, Comp. II Reg. XII, 30. — *Habens nomen scriptum quod nemo novit nisi ipse.* Contrairement à ce que pensent beaucoup d'interprètes, nous croyons que ce nom dont parle ici S. Jean, n'est aucun de ceux qui sont exprimés aux ℣℣ 11, 13 et 16; Comp. pl. h. II, 17, III, 12. Ce nom n'étant pas désigné, il nous semble inutile de rechercher ce qu'il pouvait être. Non seulement S. Jean ne nous le dit pas; mais il nous semble dire assez clairement, qu'il n'a pu le lire lui-même. Pourquoi alors s'épuiser en vaines conjectures pour découvrir ce que l'Esprit-Saint a voulu nous cacher? — *Vocatur nomen ejus Verbum Dei.* Les noms indiqués aux versets 11 et 13, ne nous paraissent pas avoir été écrits sur la personne de Jésus-Christ. Cette particularité n'avait lieu que pour les noms dont il est parlé aux versets 12 et 16.

14. — *Et exercitus* etc. Il est inutile de rappeler que S. Jean ne nous décrit pas ici des événements qui doivent avoir lieu, mais des visions, symboles de la future victoire définitive de Jésus-Christ sur tous ses ennemis. — *In equis albis... byssino albo.* Ce sont autant de figures de leur victoire, de leur sainteté et de leur dignité. L'explication suivante de S. Grég. mérite d'être rapportée. « Equus est unicuique sanctæ animæ corpus suum... Unde et Joannes in Apocalypsi Dominum contemplatus ait : et exercitus qui in cœlo sunt, sequebantur eum in equis albis. Multitudinem quippe sanctorum quæ in hoc martyrii bello sudaverat, recte exercitum vocat, qui idcirco in equis albis sedere describuntur, quia eorum corpora et luce justitiæ, et castimoniæ candore claruerunt. » Moral. lib. XXXI, 9.

15. — *Reget eos in virga ferrea... ipse calcat torcular* etc. Nous voyons ici la preuve incontestable que les deux passages cités, l'un des psaumes, et l'autre d'Isaïe, s'appliquent à Jésus-Christ, le vrai Messie.

16. Voy. pl. h. XVII, 14 et la note.

17-18, — *Dicens omnibus avibus* etc. Comp Jerem. XII, 9; Ezech. XXXIX, 17-20.

tium, et carnes equorum et sedentium in ipsis, et carnes omnium liberorum et servorum, et pusillorum et magnorum.

19. Et vidi bestiam, et reges terræ et exercitus eorum congregatos ad faciendum prælium cum illo qui sedebat in equo, et cum exercitu ejus.

20. Et apprehensa est bestia, et cum ea pseudopropheta, qui fecit signa coram ipso, quibus seduxit eos qui acceperunt characterem bestiæ, et qui adoraverunt imaginem ejus. Vivi missi sunt hi duo in stagnum ignis ardentis sulphure;

21. Et cæteri occisi sunt in gladio sedentis super equum, qui procedit de ore ipsius; et omnes aves saturatæ sunt carnibus eorum.

chairs des forts et les chairs des chevaux et de ceux qui les montent, et les chairs de tous les hommes, libres et esclaves, petits et grands.

19, Et je vis la bête et les rois de la terre et leurs armées assemblées pour faire la guerre à celui qui était monté sur le cheval et à son armée.

20. Et la bête fut prise, et avec elle le faux prophète qui avait fait devant lui les prodiges par lesquels il avait séduit ceux qui avaient reçu le caractère de la bête, et qui avaient adoré son image. Ils furent jetés eux deux dans l'étang de feu où brûle le souffre.

21. Et les autres furent tués par le glaive qui sortait de la bouche de celui qui était monté sur le cheval et tous les oiseaux du ciel se rassasièrent de leurs chairs.

CHAPITRE XX

Le Dragon est enchaîné pour mille ans (℣℣. 1-3). — Les âmes des saints vivent et règnent avec Jésus-Christ (℣℣. 4-6). — Satan est délié pour un peu de temps : il fait la guerre contre les saints (℣℣. 7-8). — Il est précipité en enfer (℣℣. 9-10). — Résurrection de tous les hommes, et leur jugement (℣℣. 12-15).

1. Et vidi Angelum descendentem de cœlo, habentem clavem abyssi et catenam magnam in manu sua.

1. Et je vis descendre du ciel un Ange ayant la clef de l'abîme et une grande chaine en sa main.

---

20. — *In stagnum* etc. Voy. pl. h. XIV, 10 et la note.

21. C'est ainsi qu'en définitive le bien doit triompher du mal, et le dernier mot restera à Dieu, à Jésus-Christ et à son Eglise, dans ce monde et dans l'autre. « Voluntas Dei semper invicta est : vinceretur autem si non inveniret quid de contemporibus faceret, aut illo modo possent evadere quod de talibus ille constituit. Qui enim dicit verbi gratia : Volo ut hi omnes servi mei operentur in vinea, et post laborem resquiescentes epulentur, ita ut quisquis eorum hoc noluerit semper in pistrino molat : videtur quidem quicumque contemperit, contra voluntatem domini sui facere : sed tunc eam vincet, si et pistrinum contemnens effugerit : quod nullo modo fieri potest sub Dei potestate. « S. Aug. de Spir. et litt., 58. Vult ut homo non peccet ; vult peccanti parcere, ut revertatur et vidat : vult postremo in peccato perseverantem punire, ut justitiæ potentiam contumax non evadat. Ita quidquid elegeris, Omnipotenti non deerit unde suam de te compleat voluntatem » Id. in Ps. CX, 2.

1-3. — *Angelum*. Le personnage que S. Jean a vu ici et dont il parle, est un Ange véritable; car telle est la signification cons-

2. Et il saisit le dragon, l'antique serpent qui est le diable et satan; et il le lia pour mille ans;

3. Et il le jeta dans l'abîme et l'enferma et scella *l'abime* sur lui, pour qu'il ne séduise plus les nations jusqu'à ce que soient accomplis les mille ans; après quoi, il doit être délié pour un peu de temps.

2. Et apprehendit draconem, serpentem antiquum, qui est diabolus et satanas; et ligavit eum per annos mille;

3. Et misit eum in abyssum, et clausit, et signavit super illum, ut non seducat amplius gentes, donec consummentur mille anni; et post hæc, oportet illum solvi modico tempore.

II Thess. 2, 9.

---

tante de ce mot dans l'Apocalypse. Il n'y a donc aucune raison de penser avec quelques interprètes que par cet Ange, il faut entendre Jésus-Christ lui-même. Nous devons ici relever une inexactitude du pieux et savant Corn. Lap., qui écrit : « Angelus est Christus, ait S. Aug. de Civit Dei, XX, VII. » S. Aug. ne dit rien de semblable. — *Habentem clavem abyssi*. On comprendra sans peine que le rapprochement de ce passage avec I, 18, ne prouve nullement le sentiment des interprètes dont nous venons de parler. — *Per annos mille... donec consummentur mille anni*. On est d'accord aujourd'hui pour reconnaître qu'il ne faut pas prendre ce chiffre à la lettre. Il indique un espace de temps long mais indéterminé, par rapport à nous, et non par rapport à Dieu qui connaît et gouverne toutes choses. « Mille annos pro annis omnibus hujus sæculi posuit. » S. Aug. de Civit. Dei, XX, VII. Quel est l'espace de temps dont parle ici l'écrivain sacré? A quelle époque commence-t-il? A quelle époque finit-il? Les millénaires, dont nous avons parlé dans notre préface, pensaient que ces mille ans devaient se placer entre la défaite de l'Antechrist, la première résurreciion à laquelle devaient prendre part les justes seulement, et la résurrection générale, ou deuxième résurrection, celle des méchants, suivie du jugement général. Cette erreur, renouvelée bien plus tard par l'abbé Joachim, est en opposition manifeste avec les ¥¥ 7-10. Il faut donc de toute nécessité, dire que ce temps précèdera l'Antechrist, qui sera la plus haute manifestation du déchaînement de Satan. Il faut ainsi poser comme un principe indiscutable, que ces mille ans seront passés *au moins* au moment où finira cette dernière persécution. Quant au point de départ de ces mille ans, deux principaux sentiments sont en présence. Les uns les commencent à l'ère de Constantin; ère de paix pour l'Eglise, et avec laquelle ont pris fin les persécutions des empereurs idolâtres. D'autres, au contraire, fixent le commencement de ces années à l'époque où les Apôtres, après avoir reçu l'Esprit-Saint, commencèrent leur ministère de prédication. Ce second sentiment nous paraît être le meilleur. Les paroles de N. S. Jésus-Christ ne permettent guère d'hésitation à ce sujet; Joan. XII, 31; XVI, 11. Comp. Luc XI, 22; Marc III, 27; Math. XII, 29. Ce sentiment a a pour lui S. Aug. de Civit. Dei XX, VIII, 3; S. Grég. Pape, Moral. Libr. IX, 1; XVIII, in cap. XXVIII Job. XXXX, 20, le vénérable Bède, et la plus grande partie des écrivains ecclésiastiques et des interprètes catholiques. De plus, s'il nous est permis de formuler notre sentiment, nous pensons qu'il ne faut considérer comme instantané, ou se faisant en peu de temps, ni l'enchaînement ni le déchaînement de Satan. Celui-là a commencé, il est vrai, à se manifester avec le ministère des Apôtres, bien qu'il ait été fait réellement au moment où Jésus-Christ consommait sur la croix, l'œuvre de notre rédemption; mais il a eu lieu graduellement et pendant bien des années, jusqu'à ce qu'il ait atteint son apogée, pendant la cessation des persécutions sous le règne de Constantin. Le déchaînement aura sa plus haute manifestation aux temps de l'Antechrist. Nous croyons de plus qu'il aura eu lieu bien avant cette époque, et qu'il deviendra graduellement plus grand jusqu'au règne de la bête. Car on ne saurait nier que l'apparition de la pseudo-réforme et ses suites, que la dissolution des croyances religieuses au sein des sociétés chrétiennes, à partir de la moitié du XVIII^e^ siècle, et l'incrédulité du XIX^e^ siècle, toujours croissante avec l'esprit de révolte et d'hostilité contre Jésus-Christ, contre son Eglise, et contre les formes de gouvernement établies, ne soient la manifestation du déchaînement partiel de Satan. Son enchaînement ne doit pas non plus être entendu dans un sens absolu. Car jamais les persécutions ni les défections n'ont manqué à l'Eglise pendant les siècles qu'elle a déjà traversés. Ce que nous voyons depuis la seconde moitié du XIX^e^ siècle lui en prépare encore de plus grandes, de plus terribles, de plus

4. Et vidi sedes, et sederunt super eas, et judicium datum est illis; et animas decollatorum propter testimonium Jesu et propter verbum Dei; et qui non adoraverunt bestiam, neque imaginem ejus, nec acceperunt characterem ejus in frontibus aut in manibus suis, et vixerunt et regnaverunt cum Christo mille annis.

Matth. 19, 28.

4. Et je vis des trônes et des personnes s'y assirent, et le pouvoir de juger leur fut donné, et je vis les âmes de ceux qui ont été décapités à cause du témoignage de Jésus et à cause de la parole de Dieu, et qui n'ont pas adoré la bête ni son image, et n'ont pas reçu son caractère sur leur front et dans leurs mains, et ils ont vécu et régné avec le Christ pendant mille ans.

---

douloureuses. — *Ut non seducat gentes.* Ces mots, ainsi que le remarque fort bien S. Aug., de Civit Dei, xx, 7, doivent s'expliquer d'une séduction qui entrainerait de nouveau dans l'idolâtrie, les nations devenues chrétiennes. Ceci n'aura lieu qu'à l époque de l'Antechrist. Car pour ce qui concerne la séduction des nations par rapport à l'hérésie, au schisme, à l'indifférence religieuse, et à l'apostasie au moins pratique, on ne peut malheureusement nier qu'un grand pouvoir n'ait été laissé à Satan : il s'en est déjà servi, et il s'en sert largement. Il s'en servira surtout pour amener et généraliser cette grande apostasie finale dont parle le divin Sauveur lui-même [Luc xviii, 18], et S. Paul [II Thess. II, 3] ; et qui d'après la parole formelle de ce dernier, doit précéder l'apparition de l'Antechrist. Nous ne saurions approuver l'estimable Lafont-Sentenac qui, de ce que l'expression de millle ans, est toujours dans ce chap. répétée deux fois [vv 2-3, 4-5, 6-7], conclut que l'Apôtre parle ici de deux mille ans, qui formeraient l'espace de temps pendant lequel doivent s'accomplir les événements de l'Apoc. Le même auteur, ajoute que les mots, *post hæc*, signifient ; après ces deux mille ans. — *Oportet illum solvi.* C'est-à-dire, ainsi que nous venons de l'expliquer, Satan sera à ce moment complètement déchaîné. Ce sera alors le point culminant du déchaînement qui aura déjà commencé à se faire graduellement, longtemps à l'avance. — *Modico tempore.* Pendant le temps relativement court du règne de l'Antechrist.

4. — *Sedes, et sederunt super eas, et judicium datum est illis.* Ce pronom au datif se rapporte évidemment au sujet du verbe, mais quel est le sujet de « sederunt »? S. Jean ne l'a pas exprimé : il n'a pas désigné ceux qu'il vit prendre place pour juger. Le plus sage eût peut-être été de ne pas faire de recherches qui ne peuvent aboutir à rien de certain. Il est de toute probabilité que les âmes dont il est ici parlé, étaient l'objet du jugement qui allait être porté. On ne saurait donc leur rattacher le pronom « illis ». Par ce motif, on ne peut admettre avec Corn. Lap. et quelques autres interprètes, qu'il y ait ici une hyperbate, ou interversion de l'ordre naturel des mots, et qu'il faille lire : « Vidi sedes et animas... annis, et sederunt super eas (sedes) ». Les derniers mots du verset. « et vixerunt etc », expriment le résultat du jugement prononcé en faveur des saintes âmes dont nous parle S. Jean. Comme après tout, il ne s'agit pas ici d'une vision se rapportant au jugement général, la conjecture qui nous semble la plus acceptable, est celle qui fait des vingt-quatre vieillards du ch. iv, 4; le sujet de « sederunt. » Ce serait aussi à eux qu'il faudrait, selon nous, rapporter le pronom « illis ». — *Animas.* Les âmes séparées de leurs corps. Le but de cette vision était donc de représenter à S. Jean la sentence en vertu de laquelle les âmes des saints entrent en jouissance de la gloire céleste, sans attendre la résurrection de leurs corps. — *Decollatorum... Dei.* Le partage grec πεπελεκισμένων, signifie ceux qui ont été frappés avec la hache. C'est dans ce sens qu'il est employé par les auteurs grecs, Dion, Strabon, Plutarque etc. Voy. par ex. Joseph, Antiq. xx, v, 4. Il indique donc d'une manière plus spéciale encore que le mot latin, les martyrs immolés sous les empereurs romains. Mais ici se place naturellement une excellente remarque de S. Aug, « Ideo tantummodo martyrum animas commemoravit, quia ipsi præcipuè regnant mortui, qui usque ad mortem pro veritate certaverunt. *Sed a parte totum etiam inter cæteros mortuos intelligimus ad Ecclesiam pertinentes.* » De Civ. Dei, xx, ix, 2. — *Et qui... suis.* Cette partie du verset se rapporte au ch. xiii, 15-17. — *In frontibus aut in manibus suis.* « In fronte, propter professionem ; in manu, propter operationem. » S. Aug. ibid., 3. — *Vixerunt* etc. Nous avons déjà dit dans notre préface, § VIII, que les mots « mille annis », pris à la lettre, ont servi de prétexte et de preuve à l'erreur du Chiliasme ou Millénarisme. Mais nous avons vu que ces mots ici et pl. b. au ℣ 6, ne doivent être entendus dans le sens des Millé-

5. Les autres morts n'ont pas repris la vie, jusqu'à ce que fussent accomplis les mille ans; c'est la première résurrection.

6. Bienheureux et saint est celui qui a part à la première résurrection; la seconde mort n'a pas de pouvoir sur eux, mais ils seront prêtres de Dieu et du Christ, et ils régneront avec lui mille ans.

7. Et lorsque les mille ans seront accomplis, Satan sera délié de sa prison, et il sortira, et il séduira les nations qui sont aux quatre coins de la terre, Gog et Magog, et il les rassemblera pour le combat, leur nombre est comme le sable de la mer.

8. Et ils montèrent sur toute la lar-

5. Cæteri mortuorum non vixerunt, donec consummentur mille anni; hæc est resurrectio prima.

6. Beatus et sanctus qui habet partem in resurrectione prima; in his secunda mors non habet potestatem, sed erunt sacerdotes Dei et Christi, et regnabunt cum illo mille annis.

7. Et cum consummati fuerint mille anni, solvetur Satanas de carcere suo, et exibit, et seducet gentes quæ sunt super quatuor angulos terræ, Gog et Magog, et congregabit eos in prælium, quorum numerus est sicut arena maris.

Ezech. 38, 2.

8. Et ascenderunt super latitudi-

---

naires. L'enseignement de la tradition s'y oppose. Le sens de la tradition a été parfaitement formulé par S. Aug. « Quamvis ergo cum suis corporibus nondum, jam tamen eorum [des saints] animæ regnant cum illo, *dùm isti mille anni decurrunt*... Regnant cum Christo *jam nunc*, quodam modo huic tempori congruo, per totum hoc intervallum [depuis la mort de chacun d'eux, jusqu'à la résurrection générale], *quod numero mille significatur annorum*. » ibid., 2-3. C'est une chose digne de remarque, que S. Irénée, grand défenseur du Millénarisme, n'ait pas, parmi les textes qu'il a allégués en sa faveur, cité une seule fois les ℣℣ 4-6. Il ne regardait donc pas leur sens, pris comme le voulaient les Millénaires, aussi incontestable que le disaient ceux-ci.

5. — *Cæteri mortuorum*. Ceux qui ne sont pas morts dans l'union avec Jésus-Christ par la grâce sanctifiante. — *Non vixerunt*. Ils ne vivront pas dans l'autre monde, de la vie surnaturelle des élus dans le ciel. Pendant tout le temps qui s'écoulera de leur mort jusqu'à la résurrection de leurs corps, leurs âmes seront dans la mort, c.-à-d. dans la damnation éternelle.

6. — *In resurrectione prima*. Cette première résurrection, c'est l'entrée de l'âme séparée de son corps, dans le bonheur éternel. « Ad hanc primam non pertinent, nisi qui beati erunt in æternum. » S. Aug. de Civit. Dei, XX, VI. — *Secunda mors*. Elle aura lieu pour les damnés, lorsque leurs âmes réunies à leurs corps, seront avec ces instruments de leurs péchés, précipitées dans le feu éternel de l'enfer. Pl. b. ℣ 14. Comp. Matth. X, 28. — *Sed erunt sacerdotes Dei et Christi*. « Non utique de solis episcopis et presbyteris dictum est, qui proprie jam vocantur in Ecclesia sacerdotes; sed sicut omnes christianos dicimus propter mysticum chrisma; sic omnes sacerdotes, quoniam membra sunt unius sacerdotis. De quibus apostolus Petrus, plebs, inquit, sancta, regale sacerdotium. » S. Aug. ibid., cap. X. La fin du verset a trait au bonheur du ciel, et elle montre que la première résurrection, n'est pas la résurrection des âmes par la grâce sanctifiante.

7. — *Et cum consummati fuerint*. Voy. pl. h. 1-3 — *Gog et Magog*. » Gentes istæ quas appellat Gog et Magog, non sic sunt accipiendæ, tamquam sint aliqui in aliqua parte terrarum barbari constituti. « S. Aug. de Civ. Dei, XX, XI. S. Jérôme, lui aussi, in cap. XXXVIII Ezech., a bien soin de nous faire remarquer que ces noms sont symboliques; et en parlant de ceux qui les prennent à la lettre, il les signale comme « non intelligentes totum volumen Joannis, quod revelationis titulo prænotatur esse mysticum. » Constatons ici le parrallélisme de la tradition juive. « In fine extremitatis dierum, Gog. et Magog et exercitus eorum ascendent Hierosolymam, et per manus regis Messiæ ipsi cadent. » Targum de Jerusalem, Numer. XI, 27. Le même Targum, désigne, Levit. XXVI, 44, les derniers jours, par l'expression : *Jomoï degog*, les jours de Gog. De même au traité *Avoda sara*, I, il est dit que Gog et Magog se réuniront pour faire la guerre au roi Messie.

8. — *Circuierunt castra sanctorum* etc. Le

nem terræ, et circuierunt castra sanctorum et civitatem dilectam.

9. Et descendit ignis a Deo de cœlo, et devoravit eos; et diabolus, qui seducebat eos, missus est in stagnum ignis et sulphuris, ubi et bestia,

Ezech. 38, 22.

10. Et pseudopropheta cruciabuntur die ac nocte in sæcula sæculorum.

11. Et vidi thronum magnum, candidum, et sedentem super eum, a cujus conspectu fugit terra et cœlum, et locus non est inventus eis.

Supr., 3, 12. *Malach.* 3, 16. *Luc.* 10, 20.

12. Et vidi mortuos magnos et pusillos, stantes in conspectu throni; et libri aperti sunt; et alius liber apertus est, qui est vitæ et judicati sunt mortui ex his quæ scripta erant in libris secundum opera ipsorum;

13. Et dedit mare mortuos qui in eo erant; et mors, et infernus dede-

geur de la terre, et ils environnèrent le camp des saints et la cité bien-aimée.

9. Et un feu venu de Dieu descendit du ciel, et les dévora; et le diable qui les séduisait, fut jeté dans l'étang de feu et de soufre, où la bête,

10. Et le faux prophète seront tourmentés jour et nuit pendant les siècles des siècles.

11. Et je vis un grand trône blanc, et, assis sur lui, quelqu'un devant la face duquel la terre et le ciel s'enfuirent, et leur place ne se trouva plus.

12. Et je vis les morts, grands et petits, debout devant le trône; et les livres furent ouverts; et un autre livre fut ouvert, qui est le livre de vie, et les morts furent jugés d'après ce qui était écrit dans les livres, selon leurs œuvres;

13. Et la mer rendit les morts qui étaient en elle; et la mort et l'enfer

---

meilleur commentaire de ce verset nous est donné par les paroles suivantes de S. Aug. : « Non utique ad unum locum venisse, vel venturi esse significati sunt, quasi aliquo uno loco futura sint castra sanctorum et dilecta civitas, cum hæc non sit nisi Christi Ecclesia toto terrarum orbe diffusa : ac per hoc ubicumque tunc erit, quæ in omnibus gentibus erit... ibi erit dilecta Deo civitas : ibi ab omnibus inimicis suis, quia et ipsi in omnibus gentibus cum illa erunt, persecutionis illius immanitate cingetur, hoc est in angustias tribulationis arctabitur urgebitur, concludetur. » Ibid. XX, XI. Ainsi nous ne pensons pas que par la ville dont il est ici question, il faille entendre Jérusalem.

9. — *Et descendit ignis* etc. Il faut probablement par ces mots entendre le châtiment terrible par lequel Jésus-Christ mettra fin à cette dernière et violente persécution contre son Eglise. Comp. II Thess. II, 8.

10. Voy. pl. h. XIV, 10-11. Ce verset montre que des deux bêtes dont il est parlé au ch. XIII, la première est l'Antechrist, et non pas l'empire Romain, et l'autre son prophète.

11. — *Sedentem super eum*. Jésus-Christ. Act, X, 42; XVII, 31; II Tim. IV, 1.

12. — *Stantes*. Ils se tiennent debout, par conséquent ressuscités et vivants. — *Libri... Liber vitæ*. Ce livre de vie est celui des prédestinés. Voy. Phil. IV, 3 et la note. Il est seul pour marquer le petit nombre des élus comparé à celui des réprouvés. Matth. XX, 16. — *Et judicati sunt... ex his quæ scripta erant* etc. « Quœdam vis est intelligenda divina, qua fiet ut cuique opera sua vel bona vel mala, cuncta in memoriam revocentur, et mentis intuitu mira celeritate cernantur; ut accuset vel excuset scientia conscientiam; atque ita simul singuli et omnes judicentur. Quæ nimirum vis divina libri nomen accepit. » S. Aug. de Civ. Dei XX, XIV. Dans ce jugement général, non seulement, chacun connaîtra ses bonnes et mauvaises actions; mais celles-ci seront de plus, connues de tous, pour la gloire des justes et la confusion des méchants.

13-14. — *Mors et infernus*. Ici la mort et l'enfer sont représentés comme deux personnages préposés à la garde des damnés. Ils sont précipités dans l'étang de feu, pour indiquer d'abord les tourments que les damnés devront, après le jugement général, souffrir dans leur corps; et ensuite pour montrer que

rendirent les mort qui étaient en eux et chacun d'eux fut jugé selon ses œuvres.

14. Et l'enfer et la mort furent jetés dans l'étang de feu; c'est la seconde mort.

15. Et celui qui ne se trouva pas écrit dans le livre de vie, fut jeté dans l'étang de feu.

runt mortuos suos qui in ipsis erant; et judicatum est de singulis secundum opera ipsorum.

14. Et infernus et mors missi sunt in stagnum ignis; hæc est mors secunda.

I Cor. 15, 26

15. Et qui non inventus est in libro vitæ scriptus, missus est in stagnum ignis.

CHAPITRE XXI

Ciel nouveau; terre nouvelle. Jérusalem céleste (¥¥. 1-2). — Récompense des saints (¥¥. 3-7). — Supplices des réprouvés (¥. 8). — Description de la Jérusalem céleste. Les Apôtres en sont le fondement (¥¥. 9-21). — Dieu est son temple; l'Agneau, sa lumière (¥¥. 22-24). — Félicité et pureté des saints (¥¥. 25-27).

1. Et je vis un nouveau ciel et une nouvelle terre. Car le premier ciel et la première terre ont disparu, et la mer n'est déjà plus.

1. Et vidi cœlum novum, et terram novam. Primum enim cœlum, et prima terra abiit, et mare jam non est.

Isaiæ 65, 17. *II Petr.* 3, 13.

2. Et moi, Jean, je vis la sainte

2. Et ego Joannes vidi sanctam

---

la mort et les souffrances n'auront plus lieu que parmi les tristes victimes de ce séjour de la mort et des tourments sans fin. — *Mare.* Que faut-il entendre ici par ce subst.? Faut-il le prendre à la lettre ou bien dans un sens symbolique? Nous croyons qu'il ne faut pas hésiter, et qu'on doit s'attacher au second sens. L'Apôtre distingue ici les morts qui sont dans la mer, d'avec ceux qui se trouvent en enfer. Nous pensons que par le mot de mer, l'écrivain sacré, entend les différents réceptacles des corps; et par la mort et l'enfer, le séjour des âmes réprouvées. Aussi après le jugement, il n'est plus question que des morts de l'enfer; parce que les corps des réprouvés se trouvent alors réunis à leurs âmes; les morts de la mer et de l'enfer, ne font plus alors qu'un; c'est l'individu humain, reconstitué tout entier par la réunion du corps et de l'âme.

15. « Judicium Dei formidandum malis propter pœnam; amandum bonis propter coronam. » S. Aug. in psalm. C, 2. « Timemus? Mutemur et non timebimus. » Id. in psalm. XLIX, 7. « Quisquis ergo futurum judicem times, præsentem conscientiam tuam modo corrige. » Id. in Psal. CXLVII, 1.

1. — S. Aug., de Civ. Dei, XX, XVI fait parfaitement ressortir la liaison de ce chap. et du suiv., avec ceux qui les précèdent. « Finito autem judicio, quo prænuntiavit judicandos malos, restat ut etiam de bonis dicat. » — *Cœlum novum et terram novam.* Voy. II Petr. II, 13 et la note. « Illa conflagratione mundana elementorum corruptibilium qualitates, quæ corporibus nostris corruptibilibus congruebant... interibunt : atque ipsa substantia eas qualitates habebit quæ corporibus immortalibus mirabili mutatione convoniant : ut scilicet mundus in melius innovatus, aptè accommodetur hominibus etiam carne in melius mutatis. » S. Aug. ubi supra. — *Mare jam non est.* Dans cette rénovation du monde matériel, vue et décrite ici par S. Jean, la mer n'existe plus. Le texte ne se prête pas à l'interprétation de quelques auteurs, qui pensent que la mer, elle aussi, sera renouvelée et purifiée par le feu.

2. — Comp. Gal. IV, 26 et la note, Remarquons aussi que dans le *Zohar,* Gen. f° 69, il

civitatem Jerusalem novam, descendentem de cœlo a Deo, paratam sicut sponsam ornatam viro suo.

3. Et audivi vocem magnam de throno dicentem : Ecce tabernaculum Dei cum hominibus, et habitabit cum eis. Et ipsi populus ejus erunt, et ipse Deus cum eis erit eorum Deus :

4. Et absterget Deus omnem lacrymam ab oculis eorum, et mors ultra non erit, neque luctus, neque clamor, neque dolor erit ultra, quia prima abierunt.

Supr., 7, 17.

5. Et dixit, qui sedebat in throno : Ecce nova facio omnia. Et dixit mihi : Scribe, quia hæc verba fidelissima sunt et vera.

Isaiæ 43, 19. *II Cor.* 5, 17.

6. Et dixit mihi : Factum est. Ego sum Alpha et Omega : initium et finis. Ego sitienti dabo de fonte aquæ vitæ gratis.

Supr., 1, 18.

cité, la nouvelle Jérusalem, descendant du ciel, d'auprès de Dieu parée comme une épouse ornée pour son époux.

3. Et j'entendis un voix *venant* du trône, disant : Voilà le tabernacle de Dieu avec les hommes, et il habitera avec eux. Et ils seront son peuple, et Dieu lui-même sera avec eux, leur Dieu.

4. Et Dieu essuiera toute larme de leurs yeux, et la mort ne sera plus, et les pleurs, les cris, la douleur ne seront plus, parce que le premier état est passé.

5. Et celui qui était assis sur le trône dit : Voilà que je renouvelle tout. Et il me dit : Ecris que ces paroles sont très-fidèles et vraies.

6. Et il me dit : C'est fait. Je suis l'alpha et l'oméga, le commencement et la fin. A celui qui a soif, je donnerai gratuitement de la source d'eau vive.

---

est dit qu'à la fin des temps, Dieu renouvellera le monde, et qu'il fera descendre du ciel une nouvelle Jérusalem, qui sera désormais à l'abri des attaques de ses ennemis. — *Sicut sponsam* etc., Voy. pl. h. XIX, 7.

3. — Comp. Ezech. XXXVI, 27. — *Populus ejus*. Son peuple chéri qu'il comblera de son amour et de toutes sortes de faveurs. Les élus ne seront plus les sujets de tel ou tel prince ; ils ne feront plus partie de tel ou tel état ; ils seront le peuple de Dieu, son domaine et sa résidence de prédilection. — *Deus cum eis* etc. Dieu ne résidera pas seulement au milieu de ses élus, mais par les délices ineffables dont il les enivrera, il se montrera leur Dieu, bien infini, se communiquant à chacun d'eux, et, par cette communication, produisant en eux cette félicité dont S. Paul a dit que l'œil ne l'a pas vue, l'oreille ne l'a pas entendue, et l'intelligence humaine ne peut, ici-bas, s'en faire une idée en rapport avec la réalité. Comp. pl. b. ℣ 7.

4. — « In hoc quidem libro, cujus est nomen Apocalypsis, obscure multa dicuntur... Verum in his verbis [de notre verset], tanta luce dicta sunt de sæculo futuro et immortalitate atque æternitate sanctorum [tunc enim solum, atque ibi solum ista non erunt] ; ut nulla debeamus in litteris sacris quærere vel legere manifesta, si hæc putaverimus obscura. » S. Aug. de Civ. Dei, XX, XVII. Si Bovet et Lafont avaient eu présentes à l'esprit, ces paroles de S. Aug., ils n'auraient pas écrit avec tant d'assurance que les deux derniers chap. de l'Apoc. ne se rapportent pas à la gloire et à la félicité des Saints.

5. — *Qui sedebat in throno*. Jésus-Christ. Voy. pl. h. XX, 11. — *Nova facio omnia*. Récapitulation de ce qui est dit aux versets 1-4. — *Et dixit... scribe*. Pl. h. I, 11-19. — *Hæc verba* etc. Toutes ces promesses seront réalisées. Certifie-le de ma part aux lecteurs de ton livre, afin qu'ils puisent dans cette assurance un nouveau motif de patience, d'encouragement et de fidélité à me servir.

6. — *Factum est*. Ces mots ne veulent pas dire, comme le pensent Allioli et d'autres interprètes, que ces promesses sont aussi sûres que si elles étaient déjà accomplies. Explication peu convenable. Mais il faut à ces mots donner leurs sens naturel. En effet, dans cette vision, S. Jean voit que tout est fini. Jésus-Christ triomphe et avec lui triomphent ses élus, tandis que ses ennemis sont punis pour

7. Celui qui vaincra possédera ces choses, et je serai son Dieu et il sera mon fils.

8. Mais les timides, les incrédules, les exécrables, les homicides, les fornicateurs, les empoisonneurs et tous les menteurs, leur part sera dans l'étang brûlant, de feu et de soufre, c'est la seconde mort.

9. Et un des sept Anges ayant les coupes pleines des sept dernières plaies vint, et me parla, disant : Viens, et je te montrerai la fiancée, l'épouse de l'Agneau.

10. Et il me transporta en esprit sur une grande et haute montagne, et il me montra la cité sainte, Jérusalem, descendant du ciel, d'auprès de Dieu.

11. Ayant la clarté de Dieu ; et sa lumière était semblable à une pierre précieuse, comme une pierre de jaspe, ainsi qu'un cristal.

12. Elle avait une grande et haute

7. Qui vicerit, possidebit hæc, et ero illis Deus, et ille erit mihi filius.

8. Timidis autem, et incredulis et exsecratis, et homicidis et fornicatoribus, et veneficis et idololatris et omnibus mendacibus, pars illorum erit in stagno ardenti igne et sulphure, quod est mors secunda.

9. Et venit unus de septem Angelis habentibus phialas plenas septem plagis novissimis, et locutus est mecum dicens : Veni, et ostendam tibi sponsam, uxorem Agni.

10. Et sustulit me in spiritu in montem magnum et altum, et ostendit mihi civitatem sanctam Jerusalem descendentem de cœlo a Deo.

11. Habentem claritatem Dei : et lumen ejus simile lapidi pretioso tanquam lapidi jaspidis, sicut crystallum.

12. Et habebat murum magnum

---

toujours et réduits à l'impuissance de ne jamais plus nuire à ses fidèles. — *Ego sum* etc. C'est Jésus-Christ qui prononce ces paroles ; et par elles il affirme sa divinité. — *Ego sitienti... aquæ vitæ*. Comp. Joan. IV, 13-14. — *Gratis*. « Omne bonum meritum nostrum non in nobis facit nisi gratia ; et cum Deus coronat merita nostra, nihil aliud coronat quam munera sua. » S. Aug. Ep. CXCIV, 19. « Non coronat merita tua, tamquam merita tua. sed tanquam dona sua. » Id. de Grat. et lib. Arbitr., 15. « Absit tamen ut christianus homo in se ipso vel confidat vel glorietur, et non in Domino, cujus tanta est erga omnes homines bonitas, *ut eorum velit esse merita, quæ sunt ipsius dona*. Conc. Trid. Sess. VI, cap. XVI. « Si quis dixerit, hominis justificati bona opera ita esse dona Dei, ut non sint etiam bona ipsius justificati merita... Anathema sit. » Id. ibid. Can. XXXII. Comp. aussi Rom. VIII, 18.

7. — *Ille erit mihi filius*. Ces mots nous indiquent tout ce que Jésus-Christ promet à ses élus de tendresse, d'amour, de félicité dans le ciel, par les paroles qui précèdent : « Ero illi Deus. »

8. — *Timidis*. Il s'agit de la lâcheté de ceux qui n'ont pas voulu se faire violence pour entrer dans le royaume des cieux. Matth. XI, 12. Comp. les mots : « Vincenti, qui vicerit », qui reviennent si souvent dans l'Apocalypse. — *Execratis*. Comp. pl. b. ℣ 27. Pl. h. XVII, 4. — *Mendacibus*. Il s'agit ici surtout de ceux qui enseignent et propagent les mauvaises doctrines, surtout par rapport à la divinité de Jésus-Christ. Voy. I Joan. II, 22 ; V, 10 ; Comp. Joan. VIII, 55.

11. — *Jaspidi*. Le Jaspe fait partie de l'espèce minérale que l'on nomme le quartz ou quarz. Il comprend toutes les variétés de silex ou de Calcédoine, qui par suite d'un mélange intime avec diverses matières terreuses colorantes, sont tout à fait opaques, ont une pâte fine, des couleurs plus ou moins vives, souvent variées dans le même échantillon, comme elles le sont dans les agates. Le Jaspe est susceptible de poli, et l'on en fait divers objets d'ornements. On le trouve en couches de peu d'épaisseur, principalement dans les terrains de cristallisation métamorphique. Voir les dictionnaires encyclopéd., ou bien ceux des sciences par Bouillet ou Deschanel. — *Sicut crystallum*. Le Jaspe est un corps opaque et non pas transparent. Voilà pourquoi S. Jean nous dit que la pierre précieuse qu'il vit, n'était pas du Jaspe, mais qu'elle ressemblait à du Jaspe qui aurait été transparent.

12. — Le nombre de douze est en rapport

et altum, habentem portas duodecim; et in portis Angelos duodecim, et nomina inscripta, quæ sunt nomina duodecim tribuum filiorum. Israel.

Ezech. 48, 31.

13. Ab oriente portæ tres; et ab aquilone portæ tres; et ab austro portæ tres; et ab occasu portæ tres.

14. Et murus civitatis habens fundamenta duodecim, et in ipsis duodecim nomina duodecim Apostolorum Agni.

15. Et qui loquebatur mecum, habebat mensuram arundineam auream, ut metiretur civitatem, et portas ejus et murum;

Ezech. 40, 3.

16. Et civitas in quadro posita est, et longitudo ejus tanta est, quanta et latitudo; et mensus est civitatem de arundine aurea per stadia duodecim millia; et longitudo, et altitudo, et latitudo ejus æqualia sunt.

17. Et mensus est murum ejus centum quadraginta quatuor cubi-

muraille ayant douze portes, et aux portes douze Anges, et des noms inscrits qui sont les noms des douze tribus des enfants d'Israël.

13. A l'orient, il y avait trois portes, et du côté de l'aquilon, trois portes, et au midi, trois portes et au couchant, trois portes.

14. Et la muraille de la ville avait douze fondements, et sur ces fondements, les douze noms des douze Apôtres de l'Agneau.

15. Et celui qui me parlait avait comme mesure une verge d'or, pour mesurer la ville et ses portes et la muraille;

16. Et la ville est bâtie en carré, et sa longueur est aussi grande que sa largeur. Et il mesura la ville avec sa verge d'or, sur un espace de douze mille stades; et sa longueur, sa hauteur et sa largeur sont égales.

17. Et il mesura sa muraille qui est de cent quarante quatre coudées

---

avec les douze tribus d'Israël et avec les douze Apôtres de l'Agneau. La description contenue dans ce verset et dans les suivants a beaucoup de traits de ressemblance avec Ezech. XLVIII, 31. Elle est symbolique; elle sert à nous donner une idée, quoique bien imparfaite, des beautés dont jouiront dans le ciel les yeux des élus. Mais il ne faut pas trop rechercher la signification de toutes ces choses, sous peine de tomber dans des explications quelquefois ingénieuses, mais le plus souvent forcées. — *Nomina tribuum* etc. Il ne faut pas voir ici, comme le font certains interprètes rationalistes, un exclusivisme judaïque de l'auteur de l'Apocalypse. Il emploie comme il l'a déjà fait ailleurs, la dénomination de tribus d'Israël, pour signifier que le peuple juif, est la souche du peuple du Dieu du Nouveau Testament. Ce qui le prouve, c'est que plus bas au ℣ 14, les fondements de la ville sainte, ne sont pas les douze patriarches ou enfants de Jacob, mais les douze Apôtres de Jésus-Christ. Ainsi les douze portes de la cité sainte ont le nom des douze tribus; mais les douze Apôtres en sont les fondements; parceque les élus de l'A. et du N. T., ne font qu'un seul et même peuple de Dieu, en et par Jésus-Christ, le Messie, le Sauveur de l'humanité.

14. — Voy. Ephes. IV, 20 et la note. Quelques auteurs ont tiré de ce verset une objection contre l'authenticité de l'Apocalypse de l'Apôtre S. Jean. Franchement, nous ne voyons pas pourquoi dans cette vision, l'Apôtre bien aimé de Jésus, n'aurait pas pu voir son nom inscrit, comme celui des autres Apôtres, sur les fondements de la ville sainte.

15. — Comp. Ezech. XL-XLII. — *Auream.* Cette mesure est en or : elle est en rapport avec la dignité de l'Ange, et avec la magnificence de la ville.

16. — Ces images grandioses ont pour but de nous donner une haute idée de la magnificence et des splendeurs du ciel. Le stade équivaut à peu près a 185 mètres.

17. — La hauteur du mur parait au prime abord, peu en rapport avec l'élévation prodigieuse des édifices de cette ville. Mais le peu d'élévation des murs a pour but de faire comprendre de quelle paix profonde et de quelle sécurité jouissent ses heureux habitants.

de mesure d'homme, qui est celle de l'Ange.

18. Et sa muraille était bâtie en pierre de jaspe; mais la ville elle-même était d'or pur semblable à du verre pur.

19. Et les fondements de la muraille de la ville étaient ornés de toutes sortes de pierres précieuses. Le premier fondement était de jaspe; le second, de saphir; le troisième, de calcédoine; le quatrième, d'émeraude;

20. Le cinquième, de sardonyx; le sixième, de sardoine; le septième, de chrysolithe; le huitième, de béryl; le neuvième, de topaze; le dixième, de chrysophase; le onzième, d'hyacinthe; le douzième, d'améthyste.

21. Et les douze portes étaient douze perles, et chaque porte était faite de l'une de ces perles, et la

torum, mensura hominis, quæ est Angeli.

18. Et erat structura muri ejus ex lapide jaspide; ipsa vero civitas aurum mundum simile vitro mundo.

19. Et fundamenta muri civitatis omni lapide pretioso ornata. Fundamentum primum, jaspis; secundum, sapphirus; tertium, chalcedonius; quartum, smaragdus;

20. Quintum, sardonyx; sextum, sardius; septimum, chrysolitus; octavum, beryllus; nonum, topazius; decimum, chrysoprasus; undecimum, hyacinthus; duodecimum, amethystus.

21. Et duodecim portæ, duodecim margaritæ sunt, per singulas. et singulæ portæ erant ex singulis

---

18. — *Simile* etc. Cet or pur était transparent et brillant comme du verre le plus limpide, pl. b. ℣ 20. « Quia omnes sancti in æterna beatitudine summa claritate fulgebunt, instructa auro dicitur. Et quoniam ipsa eorum claritas sibi vicissim in alternis cordibus patet, et cum uniuscujusque vultus attenditur, simul et conscientia penetratur; hoc ipsum aurum simile esse vitro mundo memoratur. » S. Greg. M. in Job. Lib. XVIII, 77.

19-20. — *Jaspis*. Voy. pl. h. ℣ 11. — *Saphirus*. Pierre précieuse de couleur bleue. Les plus beaux et les plus purs sont de Ceylan et de l'Inde, on en trouve également en Sibérie. Mais d'après les descriptions que nous en donnent les anciens, Pline en particulier, il semble qu'ils donnaient ce nom, à ce que nous nommons aujourd'hui la *Saphirine*, une variété de calcédoine, de coloration également bleuâtre et violâtre, quelquefois même verdâtre, employée pour la gravure ou pour divers objets d'ornement, et qui se rapproche du Lapis lazuli. — *Calcedonius*. Ce mot ne se rencontre ni dans les LXX, ni dans Pline. C'est une variété d'Agates, d'un blanc laiteux légèrement bleuâtre. — *Smaragdus*. « Nullius coloris aspectus jucundior est... quoniam nihil omnino viridius comparatum illis (aux émeraudes) viret. » Pline, XXXVII, 16. — *Sardonyx-Sardius*. Ces deux pierres précieuses sont des variétés d'Agates, d'un beau jaune fauve ou orangé. Le premier nom indiquait une sardoine plus transparente encore que la seconde. « Sardonyches olim, ut ex nomine ipso apparet, intelligebantur candore in Sarda, hoc est velut carnibus ungue hominis [en grec onyx] imposito, et utroque translucido. » Pline, ibid., 23. — *Chrysolithus* Cette pierre est de couleur jaune ou d'or; c'est de là que lui vient son nom. — *Beryllus*. C'est une variété des émeraudes. Elle est faiblement colorée en vert jaunâtre. Il y en a cependant, qui au dire de Pline, ibid., 20, reproduisent le vert de la mer. — *Topazius*. Le plus ordinairement la topaze est de couleur jaunâtre : elle est translucide. Cependant il y a dans cette variété différentes nuances de couleurs, du jaune au blanc jaunâtre. — *Chrysoprasus*. Ce sont des agates vert-pomme. — *Hyacinthus*. Des grenats d'un rouge tirant sur le jaune, et que la joaillerie désigne encore de nos jours par ce nom. — *Amethystus*. Ces pierres précieuses sont de couleur violette. On les appelle vulgairement pierres d'Evêques, parce qu'elles servent à orner leur anneau pastoral. On sait que les anciens les appelaient améthystes ou préservatifs contre l'ivresse, parceque, comme dit Pline, les adeptes de la magie prétendaient que cette pierre avait cette vertu préservative. Pline XXI, 19.

21. — Toutes ces hyperboles sont employées par S. Jean pour nous donner une faible idée de la beauté de l'épouse de l'Agneau.

margaritis ; et platea civitatis aurum mundum, tanquam vitrum perlucidum.

22. Et templum non vidi in ea : Dominus enim Deus omnipotens templum illius est, et Agnus.

23. Et civitas non eget sole neque luna, ut luceant in ea; nam claritas Dei illuminavit eam, et lucerna ejus est Agnus.

Isaiæ 60, 19.

24. Et ambulabunt gentes in lumine ejus, et reges terræ afferent gloriam suam et honorem in illam.

25. Et portæ ejus non claudentur per diem; nox enim non erit illi.

Isaiæ 60, 11.

26. Et afferent gloriam et honorem gentium in illam.

27. Non intrabit in eam aliquod coinquinatum, aut abominationem faciens et mendacium, nisi qui scripti sunt in libro vitæ Agni.

place de la ville était d'or pur, comme un verre transparent.

22. Et je n'y vis point de temple, car le Seigneur, le Dieu tout-puissant et l'Agneau en sont le temple.

23. Et la ville n'a pas besoin du soleil ni de la lune pour qu'il l'éclairent; car la gloire de Dieu l'illumine et sa lampe est l'Agneau.

24. Et les nations marcheront à sa lumière, et les rois de la terre y apporteront leur gloire et leur honneur.

25. Et ses portes ne seront point fermées pendant le jour; car là il n'y aura point de nuit.

26. Et l'on y apportera la gloire et l'honneur des nations.

27. Il n'y entrera rien de souillé, ni personne commettant l'abomination et le mensonge, mais seulement ceux qui sont écrits dans le livre de vie de l'Agneau.

22-23. — Le verset 22 où l'Agneau nous est représenté comme étant, avec le Seigneur Dieu tout-puissant, le temple de la ville sainte, est une nouvelle affirmation de la Divinité de Jésus-Christ. Il en est de même du ℣ 23, où cette ville est éclairée par la clarté de Dieu et de l'Agneau.

24. — *In lumine ejus*. Le pronom, ainsi que cela se voit par le grec, se rapporte à la ville. Les nations, c.-à.-d. les élus, qui appartiendront à toute nation, seront dans leur marche éclairés par la lumière qui brillera dans la Jérusalem céleste. — *Et reges terræ* etc. La gloire des rois et des princes de la terre, ne sera rien en comparaison de celle dont jouiront les élus. Voy. pl. b. ℣ 26.

25. — *Portæ ejus... per diem*. Allusion à l'ancien usage, de fermer à la nuit les portes des villes. On ne fermera pas les portes de la Jérusalem céleste : car il n'y aura jamais de nuit, mais un jour sans fin. — *Nox enim* etc. Pl. b. XXII, 5.

26. — Les portes seront toujours ouvertes, et on y fera entrer, en guise de denrées, tout ce qui contribuera à la gloire, à la richesse, au bonheur des habitants. Expressions symboliques pour nous représenter la félicité inaltérable que goûteront les saints dans le ciel.

27. — « Salve civitas sancta quam ipse sanctificavit sibi tabernaculum suum Altissimus... Salve civitas Regis magni... Gloriosa dicta sunt de te, civitas Dei. » S. Bern. Exhort. ad milites templi, cap. v. « Beati qui habitant in domo tua, Domine; in sæcula sæculorum laudabunt te. » Psalm. LXXXIII, 5.

CHAPITRE XXII

Suite de la description de la Jérusalem céleste (℣℣. 1-5). — Conclusion de ce livre, ou épilogue, paroles véritables (℣℣. 6-7). — S. Jean veut se jeter aux pieds de l'Ange : il en est empêché (℣℣. 8-9). — Le temps de l'avénement de Jésus-Christ est proche (℣℣. 10-13). — Heureux ceux qui se purifient dans le sang de l'Agneau (℣℣. 14-15). — Témoignage de Jésus-Christ (℣. 16). — Désir de son avénement (℣. 17). — Ne rien ajouter à cette prophétie; n'en rien retrancher (℣℣. 18-19). — Nouvelle promesse de l'avénement (℣. 20). Salut de l'Apôtre à ses lecteurs (℣. 21).

1, Et il me montra un fleuve d'eau vive, resplendissant comme le cristal, jaillissant du trône de Dieu et de l'Agneau.

2. Au milieu de la place du fleuve et sur l'une et l'autre rive du fleuve, était l'arbre de vie portant douze fruits, donnant son fruit chaque mois, et les feuilles de l'arbre sont pour la guérison des nations.

3. Et là il n'y aura plus de malédiction; mais le trône de Dieu et de l'Agneau y sera, et ses serviteurs le serviront.

4, Et ils verront sa face et son nom sera sur leur front.

1. Et ostendit mihi fluvium aquæ vitæ, splendidum tanquam crystallum, procedentem de sede Dei et Agni.

2. In medio plateæ ejus, et ex utraque parte fluminis lignum vitæ, afferens fructus duodecim, per menses singulos reddens fructum suum, et folia ligni ad sanitatem gentium.

Ezech. 47, 7.

3. Et omne maledictum non erit amplius; sed sedes Dei et Agni in illa erunt, et servi ejus servient illi.

4. Et videbunt faciem ejus; et nomen ejus in frontibus eorum.

---

1. — *Fluvium.* Allusion à la Genèse, II, 10 et suiv. — *De sede Dei et Agni.* Remarquez que le trône de l'Agneau est en même temps le trône de Dieu. — Ce fleuve indique les délices dont seront inondées les âmes des Saints dans le ciel. Voy. pl. h. VII, 17. Comp. Psalm. XXXV, 9; XLV, 5; Isai. LXVI, 12; Eccli. XXIV, 41-42. « Guttatim [dans la vie présente] pœna bibitur, liquando sumitur. per minutias transit : in remuneratione torrens est voluptatis, et fluminis impetus, torrens inundans lætitiæ, flumen gloriæ, et flumen pacis. Flumen vocatur, non quod transeat vel pertranseat, sed quod abundet. » S. Bern. de diversis, Serm. I, 7. L'explication de S. Ambroise, qui [de Sp. S. lib. III, 21], entend, par ce fleuve, l'Esprit-Saint, ne donne pas le sens littéral de notre verset.

2. — *Lignum vitæ.* Voy. pl. h. II, 7. — *Afferens fructus* etc. Toutes ces expressions sont symboliques; car, même après la résurrection glorieuse de leurs corps, les Saints ne mangeront ni ne boiront plus. Elles signifient l'éternelle jeunesse et l'absence de toute misère corporelle. — *Omne maledictum.* Il n'y aura plus aucune des suites malheureuses du péché originel. C'est alors que la rédemption aura dans les élus son plein effet pour l'âme, et pour le corps. — *Sedes Dei et Agni.* Remarquez encore ici cette nouvelle affirmation de la Divinité de Jésus-Christ. Son trône et celui de Dieu, seront au milieu de la ville sainte. — *Servi ejus.* A qui se rapporte le pronom? A Dieu, répondent les exégètes rationalistes. Nous disons, nous, que d'après la grammaire, il doit se rapporter à l'Agneau; ou bien, d'après la doctrine catholique sur la divinité de l'Agneau, ce pronom se rapporte en même temps à Dieu et à l'Agneau. Car les élus sont les serviteurs de Dieu le Père et de l'Agneau.

4. — *Ejus.* Ici encore l'emploi du pronom au singulier est remarquable. Car il se rap-

5. Et nox ultra non erit; et non egebunt lumine lucernæ, neque lumine solis, quoniam Dominus Deus illuminabit illos; et regnabunt in sæcula sæculorum.

Isaiæ. 60, 20.

6. Et dixit mihi : Hæc verba fidelissima sunt et vera. Et Dominus Deus spirituum prophetarum misit Angelum suum ostendere servis suis, quæ oportet fieri cito.

7. Et ecce venio velociter. Beatus qui custodit verba prophetiæ libri hujus.

8. Et ego Joannes, qui audivi et vidi hæc. Et postquam audissem et vidissem, cecidi, ut adorarem ante pedes Angeli qui mihi hæc ostendebat;

9. Et dixit mihi : Vide ne feceris : conservus enim tuus sum, et fratrum tuorum prophetarum et eorum qui servant verba prophetiæ libri hujus : Deum adora.

10. Et dicit mihi : Ne signaveris

5. Et il n'y aura plus de nuit; et ils n'auront pas besoin de la lumière d'une lampe, ou de la lumière du soleil, car le Seigneur Dieu les illuminera; et ils règneront dans les siècles des siècles.

6. Et il me dit : Ces paroles sont très fidèles et vraies. Et le Seigneur Dieu des esprits des prophètes a envoyé son Ange pour montrer à ses serviteurs ce qui doit arriver bientôt.

7. Et voilà que je viens promptement. Bienheureux qui garde les paroles de la prophétie de ce livre.

8. Et moi Jean, j'ai entendu et vu ces choses, et, après les avoir entendues et vues, je me jetai, pour l'adorer, aux pieds de l'Ange qui me les montrait.

9. Et il me dit : Garde-toi de le faire, car je suis serviteur comme toi et tes frères les prophètes, et comme ceux qui gardent les paroles de la prophétie de ce livre : adore Dieu.

10. Et il me dit : Ne scelle pas les

---

porte à l'Agneau et à Dieu, puisque les élus verront en même temps et la face de l'Agneau, et, par la vision intuitive, la face de Dieu.

5. — *Dominus Deus illuminabit illos.* Comp. pl. h. XXI, 24. Le Seigneur Dieu, c'est Dieu le Père, c'est aussi l'Agneau, Jésus-Christ, le Fils de Dieu.

6. — *Dominus Deus spirituum prophetarum.* Nous voyons par le ℣ 16, que le Seigneur Dieu dont il est ici parlé, c'est Jésus-Christ. Les prophètes parlent par l'inspiration du Fils de Dieu, et par celle de l'Esprit-Saint, I Petr. I, 21; 1° parce que l'Esprit-Saint procède du Père et du Fils. Comp. Joan. XVI, 13-15. 2° parce que les opérations *ad extra,* sont communes aux trois personnes de la Sainte Trinité; bien que par *appropriation* elles puissent être attribuées à l'une d'entre elles. Voilà pourquoi dans le symbole de Nicée, l'Eglise dit en parlant de l'Esprit-Saint : « qui locutus est per prophetas. » — *Servis suis.* Le pronom se rapporte à Jésus-Christ.

7. — *Venio velociter.* Toutes ces choses prédites dans l'Apocalypse, dont les unes regardent la vie présente, et les autres, la vie future, s'accompliront prochainement. Car, comparée à l'éternité, la durée du monde actuel, est bien peu de chose. Voy. II Petr. III, 8 et la note.

8-9. — Voy. pl. h. XIX, 10 et la note. Voici un texte de S. Gregoirc le Gr., qu'il nous a paru utile de reproduire. « Ante incarnationem Domini in testamento veteri adorasse homo angelum legitur, nec tamen adorare prohibetur, sed post Mediatoris adventum, cum se Joannes adorando angelo prostravisset, prohibetur. Quid est hoc, quod prius æquanimiter concedebant adorari, post ab homine adorari angeli recusent? Nisi quod prius... postmodum vero humanam naturam eo jam substratam habere non poterant, quo hanc in auctore suo etiam super semetipsos ductam videbant. Neque enim debebat jam in membris subjecta despici, quæ in ipso membrorum capite meruit prælata venerari. » In Job, lib. XXVII, 29. Sans doute cette raison n'est pas la seule. Il y en a aussi une autre. C'est que dans plusieurs de ces apparitions de l'A.-T., c'était le Fils même de Dieu qui apparaissait, selon l'enseignement de plusieurs Pères de l'Eglise, et de nombreux théologiens qui les suivent.

10. — *Ne signaveris* etc. L'Apocalypse est un livre scellé et non scellé. Il est non scellé,

paroles de la prophétie de ce livre, car le temps est proche.

11. Que celui qui nuit, nuise encore : et que celui qui est dans la souillure, se souille encore : que celui qui est juste, se justifie encore : et que celui qui est saint, se sanctifie encore.

12. Voilà que je viens bientôt, et ma récompense est avec moi, pour rendre à chacun selon ses œuvres.

13. Je suis l'alpha et l'oméga : le premier et le dernier, le commencement et la fin.

14. Bienheureux ceux qui lavent leurs robes dans le sang de l'Agneau, pour qu'ils aient pouvoir sur l'arbre de vie, et entrent par les portes dans la cité.

15. Dehors les chiens, les empoisonneurs, les impudiques, les homicides, les adorateurs des idoles et tous ceux qui aiment, et font le mensonge.

verba prophetiæ libri hujus, tempus enim prope est.

11. Qui nocet, noceat adhuc : et qui in sordibus est, sordescat adhuc : et qui justus est, justificetur adhuc : et sanctus, sanctificetur adhuc.

12. Ecce venio cito, et merces mea mecum est, reddere unicuique secundum opera sua.

13. Ego sum Alpha et Omega : primus et novissimus, principium et finis.

Supr., 21, 6.

14. Beati qui lavant stolas suas in sanguine Agni, ut sit potestas eorum in ligno vitæ, et per portas intrent in civitatem.

15. Foris canes, et venifici et impudici, et homicidæ et idolis servientes, et omnis qui amat et facit mendacium.

---

parce que ses visions et prédictions sont en cours d'accomplissement : il est scellé en ce sens, qu'il ne sera compris en grande partie, que lorsqu'auront lieu les derniers événements qu'il annonce. — *Tempus prope est.* Car l'Apocalypse a commencé dès le temps de S. Jean à s'accomplir partiellement ; et cet accomplissement partiel se continue et se développe à travers les siècles.

11-12. — Le verset 11, doit être rapproché de celui qui le suit. Il signifie que le pécheur et le juste recevront ce qui leur est dû pour leurs œuvres bonnes ou mauvaises. Comp. Eccl. XI, 9, où nous retrouvons une manière analogue d'exprimer le futur jugement de l'homme par Dieu. On comprend donc que les paroles : *Qui nocet... adhuc*, ne doivent pas être prises comme une autorisation ou permission de mal faire. Elles ont ce même sens que celles du supérieur disant à son subordonné, en guise de menaces : C'est bien, continuez ainsi ; et puis vous verrez ce qui vous en adviendra. — *Justus... adhuc.* Ces paroles sont une exhortation à progresser dans la justice et dans la sainteté. Elles constituent un texte dogmatique en faveur de cette vérité de foi définie par le Concile de Trente, Sess. VI, can. XXIV. « Si quis dixerit justitiam acceptam non conservari, *atque etiam non augeri* coram Deo per bona opera... anathema sit. » Et le même Concile a cité notre texte au chap. X. « Justificati... in ipsa justitia per Christi gratiam accepta, cooperante fide bonis operibus, crescunt atque magis justificantur ; *sicut scriptum est : qui justus, est, justificetur adhuc.* »

13. — « Duas Græciæ litteras, summam et ultimam sibi induit Dominus, initii et finis concurrentium in se figuras : uti quemadmodum α ad ω usque volvitur, et rursus ω ad α replicatur, ita ostenderet in se esse et initii decursum ad finem, et finis recursum ad initium : ut omnis dispositio in eum desinens per quem cœpta est, per Sermonem [Verbum] scilicet Dei, qui caro factum est, proinde desinat quemadmodum et cœpit. Et adeo in Christo omnia revocantur ad initium... et postremo totus homo in paradisum revocatur, ubi ab initio fuit. » Tertull. de Monog. cap. V. Voy. aussi S. Thom. contr. Gent. III, 47.

14. — *Beati... Agni.* Voy. pl. h. VII, 14. — *Ut sit ... in ligno vitæ.* Pl. h. II, 7. — *Per portas* etc. » Per ipsos [apostolos] intramus, per Christum intramus : ipse enim est janua [Joan. X, 7-9.]. Et cum dicuntur duodecim portæ Jerusalem [Pl. h. XXI, 12-14] ; et una porta Christus et duodecim portæ Christus ; quia in duodecim portis Christus. » S. Aug. in Ps. LXXXVI, 4.

15. — *Canes.* Voy. Phil. III, 2 et la note.

16. Ego Jesus misi Angelum meum, testificari vobis hæc in Ecclesiis. Ego sum radix et genus David, stella splendida et matutina.

16. Moi, Jésus, j'ai envoyé mon Ange, pour vous attester ces choses dans les Eglises. Je suis la racine et la race de David, l'étoile brillante du matin.

17. Et spiritus et sponsa dicunt : Veni. Et qui audit, dicat : Veni. Et qui sitit, veniat : et qui vult, accipiat aquam vitæ gratis.

Supr., 21, 9. *Isaiæ* 55, 7.

17. L'Esprit et l'épouse disent : Viens. Que celui qui entend, dise : Viens. Et que celui qui a soif vienne, et que celui qui veut reçoive gratuitement l'eau de la vie.

8. Contestor enim omni audienti verba prophetiæ libri hujus : Si quis apposuerit ad hæc, apponet Deus super illum plagas scriptas in libro isto.

18. Car je l'atteste à tous ceux qui entendent les paroles de la prophétie de ce livre : Si quelqu'un ajoute à ces paroles, Dieu ajoutera sur lui les fléaux écrits dans ce livre.

19. Et si quis diminuerit de verbis libri prophetiæ hujus, auferet Deus partem ejus de libro vitæ et de civitate sancta, et de his, quæ scripta sunt in libro isto.

19. Et si quelqu'un retranche quelques paroles du livre de cette prophétie, Dieu lui retranchera sa part du livre de vie et de la cité sainte et de ce qui est écrit dans ce livre.

20. Dicit, qui testimonium perhibet istorum : Etiam venio cito : Amen. Veni, Domine Jesu.

20. Celui qui rend témoignage de ces choses dit : Oui, je viens bientôt. Amen. Venez, Seigneur Jésus.

Cet animal est ici, et au passage précité de S. Paul, le symbole non pas des impudiques, mais des persécuteurs.

16. — *Ego Jesus... in Ecclesiis.* Voy. pl. h. ℣ 6. — *Radix et genus David.* Je suis le véritable Messie. C'est par moi que doivent s'accomplir, dans la vie du temps et dans celle de l'éternité, les magnifiques promesses faites au véritable peuple de Dieu. — *Stella...* Je suis l'étoile prédite par Balaam. — *Splendida.* Par moi, s'accompliront dans les justes, la parole du prophète Daniel XII, 3. — *Matutina.* « Christus vivus apparens post mortem matutina nobis stella factus est ; quia dum in semetipso exemplum nobis resurrectionis præbuit, quæ lux sequatur indicavit. » S. Greg. Moral. lib. XXIX, 17.

17. — *Spiritus.* L'Esprit-Saint qui prie et pousse des gémissements ineffables dans les âmes des saints sur la terre. Rom. VIII, 26 et la note. — *Et Sponsa.* L'Eglise de Jésus-Christ. — *Et qui audit.* Celui qui entend en lui cette voix, ce désir de l'Esprit-Saint pour la révélation future des enfants de Dieu. Rom. VIII, 19 et la note. — *Veniat.* Qu'il vienne, c.-à-d. qu'il fasse des efforts, qu'il coopère à la grâce de Dieu qui le prévient. « Qui fecit te sine te, non te justificat sine te. Fecit nescientem, justificat volentem. » S. Aug. Serm. CLXIX, 13. — *Gratis.* Pl. h. XXI, 6 et la note.

18-19. — *Contestor ego.* C'est S. Jean qui parle ; mais, comme dans tous ses autres écrits, sous l'inspiration de l'Esprit-Saint. — *Si quis* etc. Ces menaces ne sont pas rassurantes pour ceux qui refusent de reconnaître l'Apocalypse comme un livre canonique et par conséquent inspiré. Dans sa préface, Luther, un des adversaires de ce livre, s'en plaint ; et il n'hésite pas à dire que ces menaces sont excessives. Nous croyons sans peine qu'elles devaient lui être peu agréables. Toutefois le but immédiat de ces deux versets, est de donner un avertissement sérieux aux copistes qui devaient transcrire ce livre.

20. — *Dicit* ; C'est Jésus-Christ qui prononce la première partie de ce verset. — *Amen.* Acte de foi et de désir de la part de S. Jean. — *Veni, Domine Jesu.* Mise en pratique de ce qu'on lit pl. h. ℣ 17. « Qui audit, dicat Veni. »

O Jesu mi dulcissime,
Spes suspirantis animæ,
Te quærunt piæ lacrymæ,
Te clamor mentis intimæ.
. . . . . .
. . . . . .
Desidero te millies,
Mi Jesu, quando venies?
Me lætum quando facies?
Me de te quando saties?

S. Bern. in Jubilo.

21. Que la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous tous. Amen.

21. Gratia Domini nostri Jesu Christi cum omnibus vobis. Amen.

---

21. — Comp. 1, 4.

Parvenu au terme de notre commentaire, nous le soumettons entièrement au jugement infaillible de la sainte Eglise Romaine.

Nos lecteurs nous pardonneront de n'être pas entré dans ces différents systèmes au moyen desquels plusieurs interprètes se sont attachés à montrer la signification historique de chacun des chapitres de l'Apocalypse. Cette voie n'aboutit en général qu'à des conjectures et à des hypothèses aussi discutables et incertaines les unes que les autres.

Nous avons entrepris notre travail, non afin de donner un aliment à cette vaine et inutile curiosité qui nous pousse à lire dans l'Apoc., les détails de l'avenir; mais afin de faire ressortir ce que ce livre admirable peut nous offrir de ressources pour notre instruction et notre édification. C'est surtout dans ce but qu'il a été inspiré par l'Esprit-Saint, et qu'il a été composé par S. Jean. C'est surtout dans ces vues que l'Apocalypse doit être lue, étudiée, méditée. « *Omnis Scriptura eo Spiritu debet legi quo facta est..... Curiositas nostra sæpe nos impedit in lectione Scripturarum, cum volumus intelligere et discutere, ubi simpliciter esset transeundum.* » De Imit. Chr. I, v. « Illa namque quæ de hoc mundo quæruntur, nec satis ad beatam vitam obtinendam mihi videntur pertinere; et si aliquid afferunt voluptatis cum investigantur, metuendum est tamen ne occupent tempus rebus impendendum meliori-bus. » S. Aug, Ep. XI ad Nebridium

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
PRÉFACE.	1
§ I. — Canonicité de l'Apocalypse. .	1
§ II. — Authenticité de l'Apocalypse de S. Jean.	9
§ III. — Sens et motifs de la deutéro-canonicité de l'Apocalypse. . .	11
§ IV. — Texte original de l'Apocalypse. — Lieu et date de sa composition.	15
§ V. — A quelle occasion et dans quel but a été composée l'Apocalypse. — Plan et analyse de ce livre. .	17
§ VI. — Caractère du livre de l'Apocalypse, ses rapports avec les livres des Prophètes de l'A. T. . . .	19
§ VII. — Principaux passages de l'Apocalypse concernant le dogme et la morale. — Remarques sur la forme littéraire de ce livre. . .	21
§ VIII. — Remarques sur le Millénarisme, au sujet du passage de l'Apocalypse XX, 4-6.	24
§ IX. — Principaux travaux anciens, modernes et contemporains sur l'Apocalypse.	29
§ X. — Différents systèmes d'interprétation pour l'Apocalypse. — Quel est celui auquel nous nous rallions. — Distinction à faire entre une interprétation et un commentaire de l'Apocalypse.	38
§ XI. — Obscurité de l'Apocalypse. — Est-elle moins grande pour nous que pour les anciens? — Doit-elle disparaître un jour.	40
§ XII. — Utilité qu'on peut retirer de la lecture de l'Apocalypse. . .	44
CHAPITRE I.	43
CHAPITRE II.	55
CHAPITRE III.	67
CHAPITRE IV.	77
CHAPITRE V.	81
CHAPITRE VI.	85
CHAPITRE VII.	91
CHAPITRE VIII.	95
CHAPITRE IX.	99
CHAPITRE X.	105
CHAPITRE XI.	108
CHAPITRE XII.	114
CHAPITRE XIII.	121
CHARITRE XIV.	128
CHAPITRE XV.	134
CHAPITRE XVI.	136
CHAPITRE XVII.	141
CHAPITRE XVIII.	146
CHAPITRE XIX.	151
CHAPITRE XX.	155
CHAPITRE XXI.	160
CHAPITRE XXII.	166

FIN DE L'APOCALYPSE.

BIBLIOTHÈQUE IMPRIMÉS.